



Parc
naturel
régional
des Grands Causses

Atlas des paysages du Parc naturel régional des Grands Causses

Aveyron
2020



Les unités paysagères

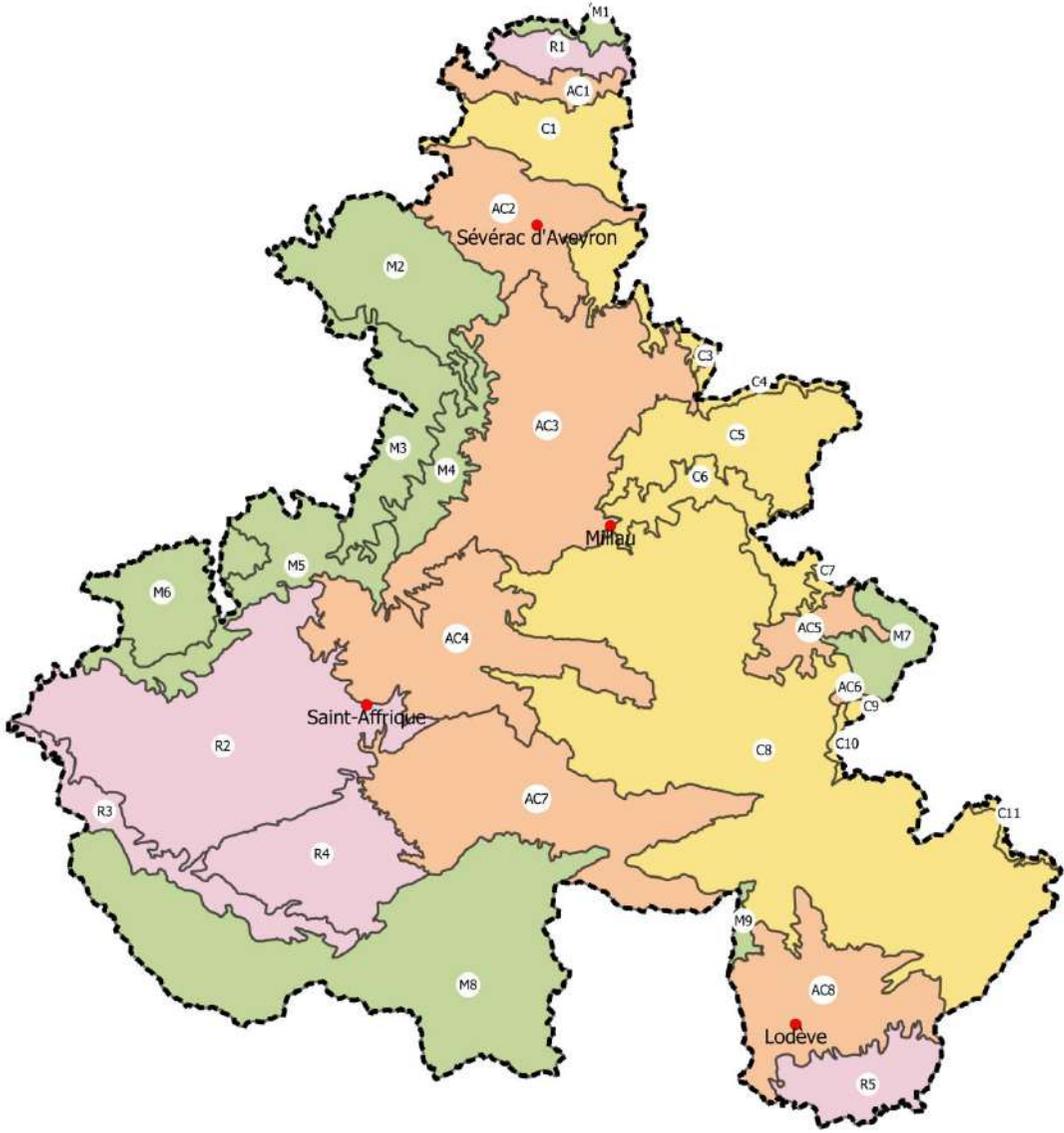


Table des matières

Unités des Avant-Causse :

Unité AC1 : Avant-causse et vallée de la Serre.....	9
Unité AC2 : Avant-causse du Sévérage et vallée de l'Aveyron	19
Unité AC3 : Causse Rouge, vallée du Tarn et bassin du Millavois	29
Unité AC4 : Avant-causse et vallée du Cernon	41
Unité AC5 : Vallée de la Dourbie autour de Nant.....	53
Unité AC6 : Vallée de la Virenque autour de Sauclières.....	63
Unité AC7 : Avant-causse et vallée de la Sorgues	73
Unité AC8 : Vallons du Lodévois et vallée de la Lergue	85

Unités des Causse :

Unité C1 : Causse de Sévérac.....	101
Unité C2 : Causse de Sauveterre.....	111
Unité C3 : Gorges du Tarn.....	121
Unité C4 : Gorges de la Jonte	129
Unité C5 : Causse Noir.....	137
Unité C6 : Gorges de la Dourbie.....	147
Unité C7 : Causse Bégon	155
Unité C8 : Causse du Larzac	163
Unité C9 : Causse de Campestre-et-Luc	177
Unité C10 : Gorges de la Virenque.....	183
Unité C11 : Gorges de la Vis.....	189

Unités des Monts :

Unité M1 : Vallée du Lot.....	201
Unité M2 : Crêtes du Puech du Pal et vallée du Viaur.....	211
Unité M3 : Crêtes du Mont Seigne.....	221
Unité M4 : Vallée de la Muse.....	231
Unité M5 : Raspes du Tarn.....	241
Unité M6 : Plateau ciselé du Ségala.....	251
Unité M7 : Versants Cévenols.....	259
Unité M8 : Monts de Lacaune, vallées du Dourdou et du Nuéjous	269
Unité M9 : Plateau de l'Escandorgue.....	281

Unités des Rougiers :

Unité R1 : Collines et vallons du rougier de Saint-Laurent-d'Olt à la Capelle-Bonance.....	291
Unité R2 : Montagnettes et vallée du Dourdou, de Saint-Affrique à Martrin.....	301
Unité R3 : Vallée du Rance.....	311
Unité R4 : Pénéplaine du Dourdou autour de Montlaur (rougier de Camarès).....	321
Unité R5 : Collines et vallons du rougier du Salagou.....	331

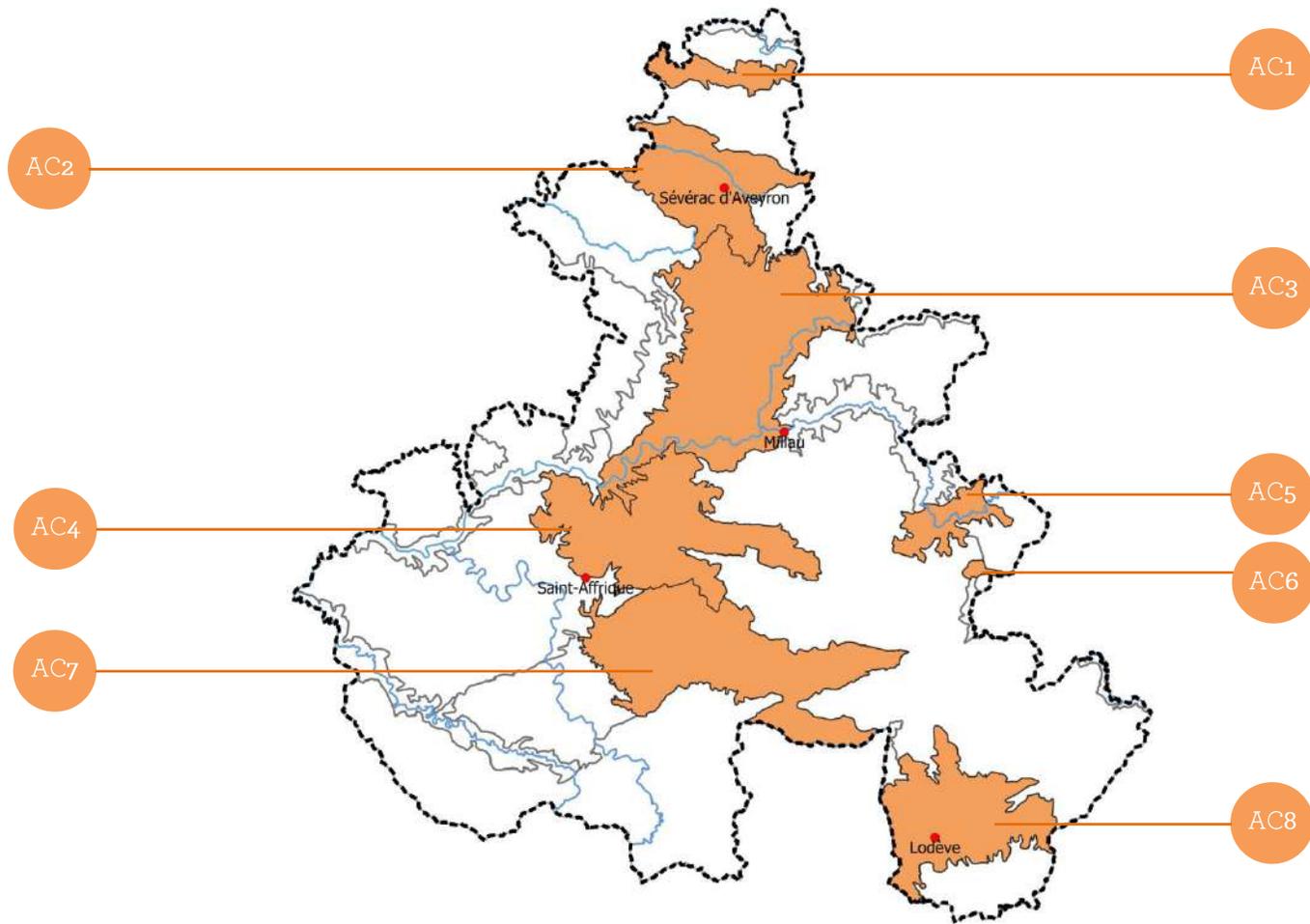


LES
AVANT-CAUSSES



Parc
naturel
régional
des Grands Causses

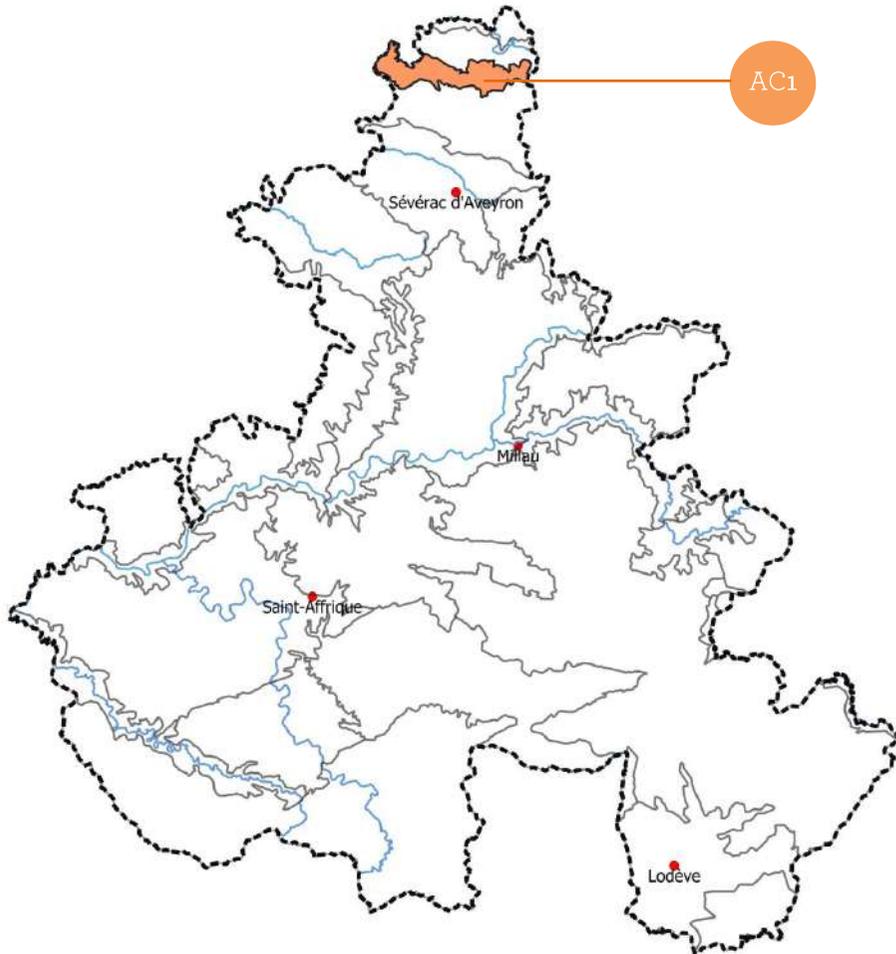
Les unités paysagères des Avant-causses



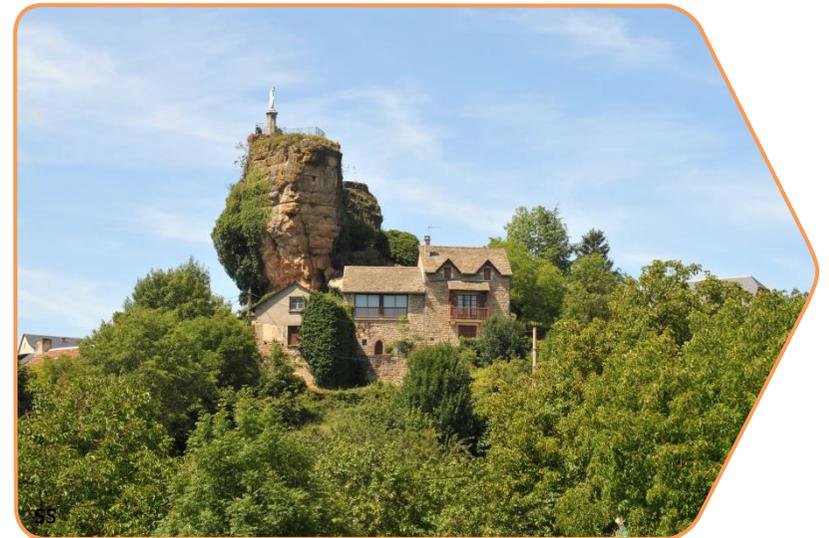
Sommaire

Unité AC1 : Avant-causse et vallée de la Serre.....	9
Unité AC2 : Avant-causse du Sévérageais et vallée de l'Aveyron.....	19
Unité AC3 : Causse Rouge, vallée du Tarn et bassin du Millavois.....	29
Unité AC4 : Avant-causse et vallée du Cernon	41
Unité AC5 : Vallée de la Dourbie autour de Nant.....	53
Unité AC6 : Vallée de la Virenque autour de Sauclières.....	63
Unité AC7 : Avant-causse et vallée de la Sorgues	73
Unité AC8 : Vallons du Lodèvois et vallée de la Lergue.....	85

Unité AC1 : Avant-causse et vallée de la Serre



➤ Prairies bocagères dans les environs de Campagnac



➤ La Roque Valzergue

Unité AC1 : Avant-cause et vallée de la Serre

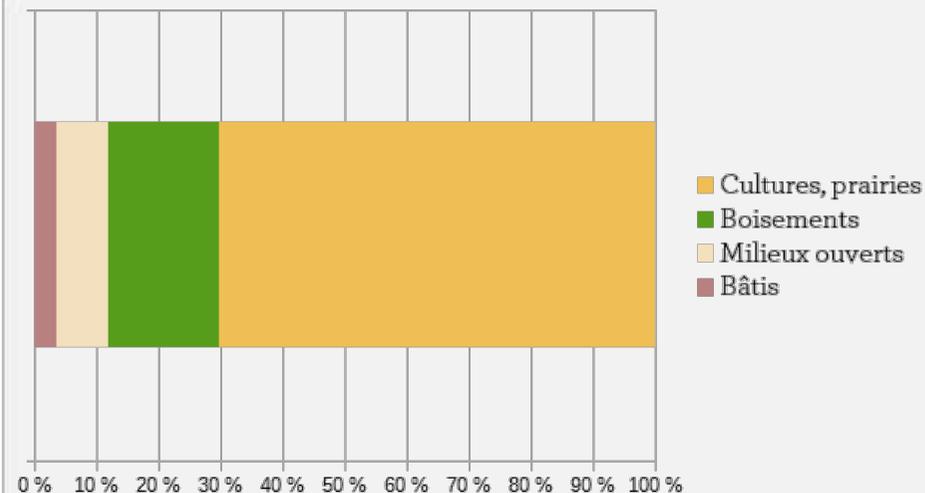
C'est dans un paysage champêtre, strié de haies et couvert d'herbages, qu'est modelée la vallée de la Serre, avec ses versants de pente moyenne. Au nord-est, ce relief doucement ondulé s'élève en un plateau. Tandis que la Serre a déposé des alluvions, les calcaires, marnes et dolomies dominent la géologie des versants et du plateau.

L'unité est presque exclusivement bocagère, sauf sur son versant occidental. Les piedmonts sont conquis par des bois de feuillus et de conifères, tous éléments naturels du paysage avec, également, des falaises aux abords du plateau.

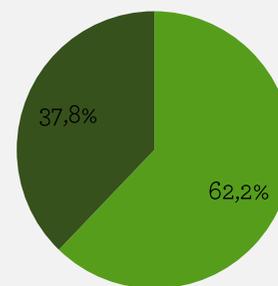
Cette discrète vallée sert d'écrin à plusieurs villages continus installés au long de la Serre, véritable fil bleu agglomérant l'habitat et l'urbanisation. Du bâti individuel et des bâtiments d'activités occupent la périphérie des bourgs. Sur le plateau en revanche, seules émergent quelques fermes isolées.

Un château, des moulins, des fontaines, des clapas, pigeonniers et caselles constellent le paysage, qui abrite aussi les caves de Lestang et de grands domaines (Grun, Le Vialaret, Montbez). Ce patrimoine architectural est dominé par les églises de Saint-Saturnin et de Canac, toutes deux classées monuments historiques, et par le village médiéval perché de La Roque-Vazergues.

Occupation du sol de l'unité

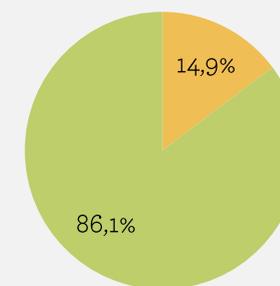


Types de boisements



■ Forêts de feuillus
■ Forêts de conifères

Types de cultures



■ Autres cultures
■ Prairies

L'unité paysagère figure partiellement dans la zone tampon du bien Unesco Causses et Cévennes, protégé au titre de paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen.

La Serre est l'unique cours d'eau traversant cette unité.

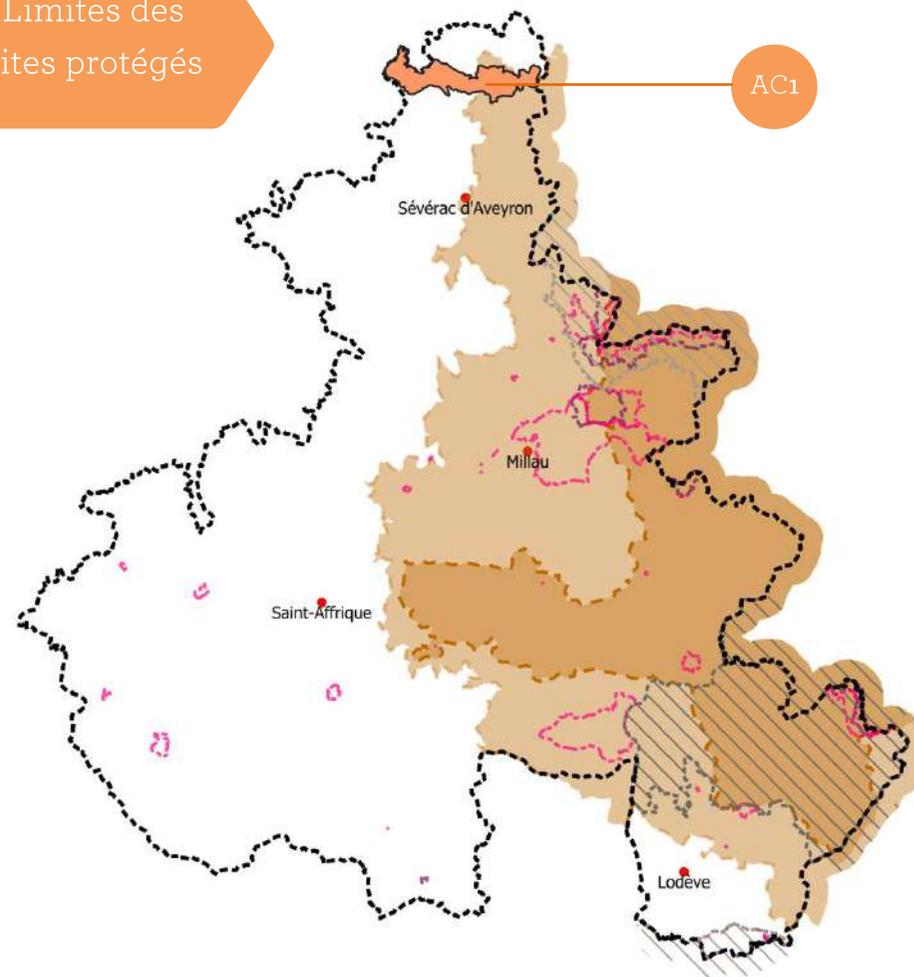
Communes concernées : Campagnac, La Capelle-Bonance, Saint-Laurent-d'Olt, Saint-Martin-de-Lenne, Saint-Saturnin-de-Lenne.



➤ Cultures et prairies bocagères

Limites des sites protégés

AC1



Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone coeur
- Zone tampon

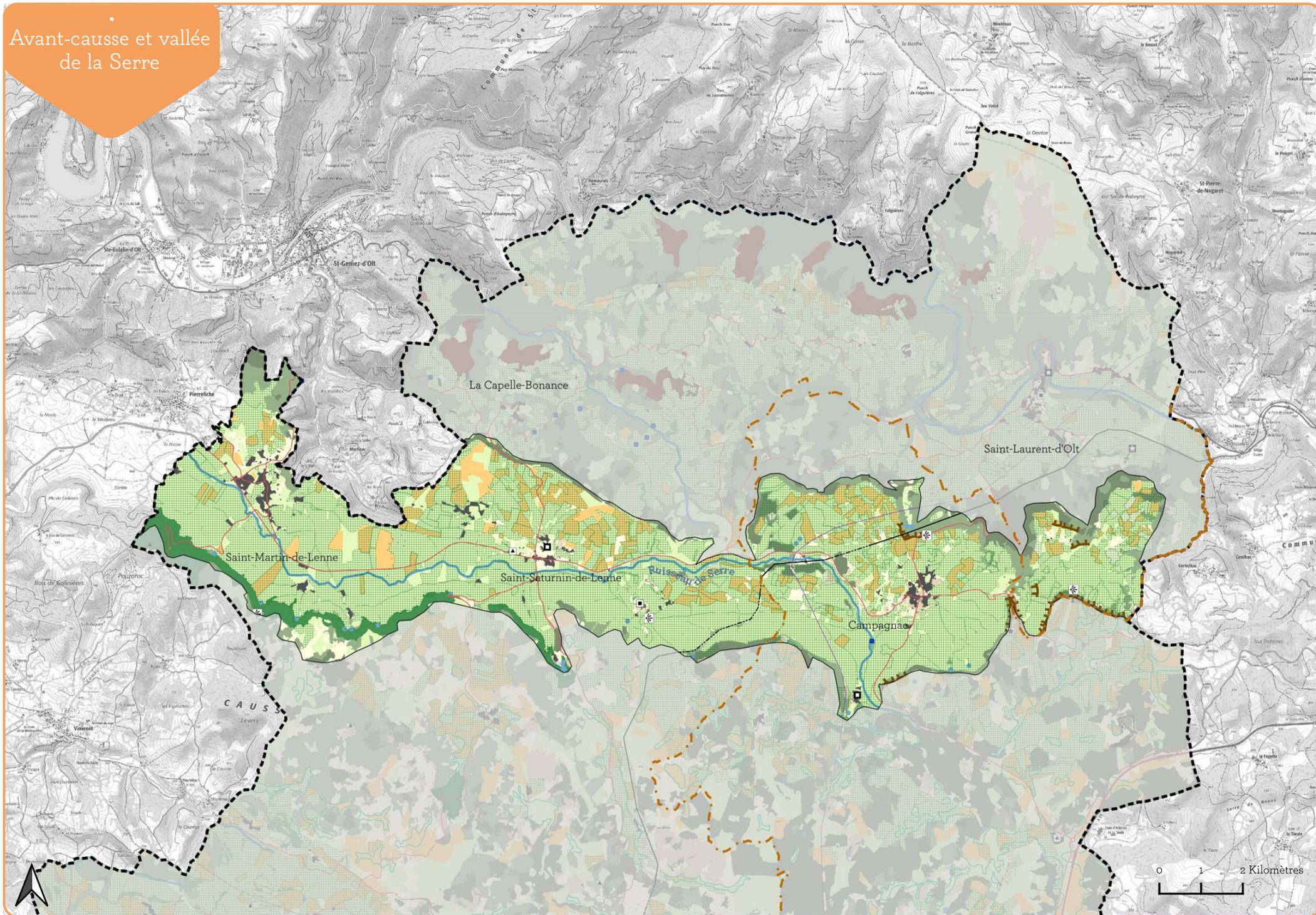
Labels Grands Sites de France

- Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés

- Sites inscrits
- Sites classés

Avant-cause et vallée de la Serre



ÉTAT DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

-  Cultures
-  Prairies
-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Pelouses sèches (parcours)
-  Landes ligneuses
-  Zones urbanisées et bâties

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

-  Hêtraies
-  Bocages, alignement, haies, buisssières
-  Dolines et vallées sèches
-  Marnes grises
-  Zones humides
-  Sources
-  Cours d'eau, ripisylves
-  Falaises

PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Patrimoines classés

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

 Zone tampon

 Monuments historiques inscrits ou classés

Patrimoines non classés

 Villages de caractère

 Points de vue

INFRASTRUCTURES

Réseaux

 Voies ferrées

 Routes nationales et départementales

Zones d'activités économiques

 Zones d'activités secondaires

Énergies

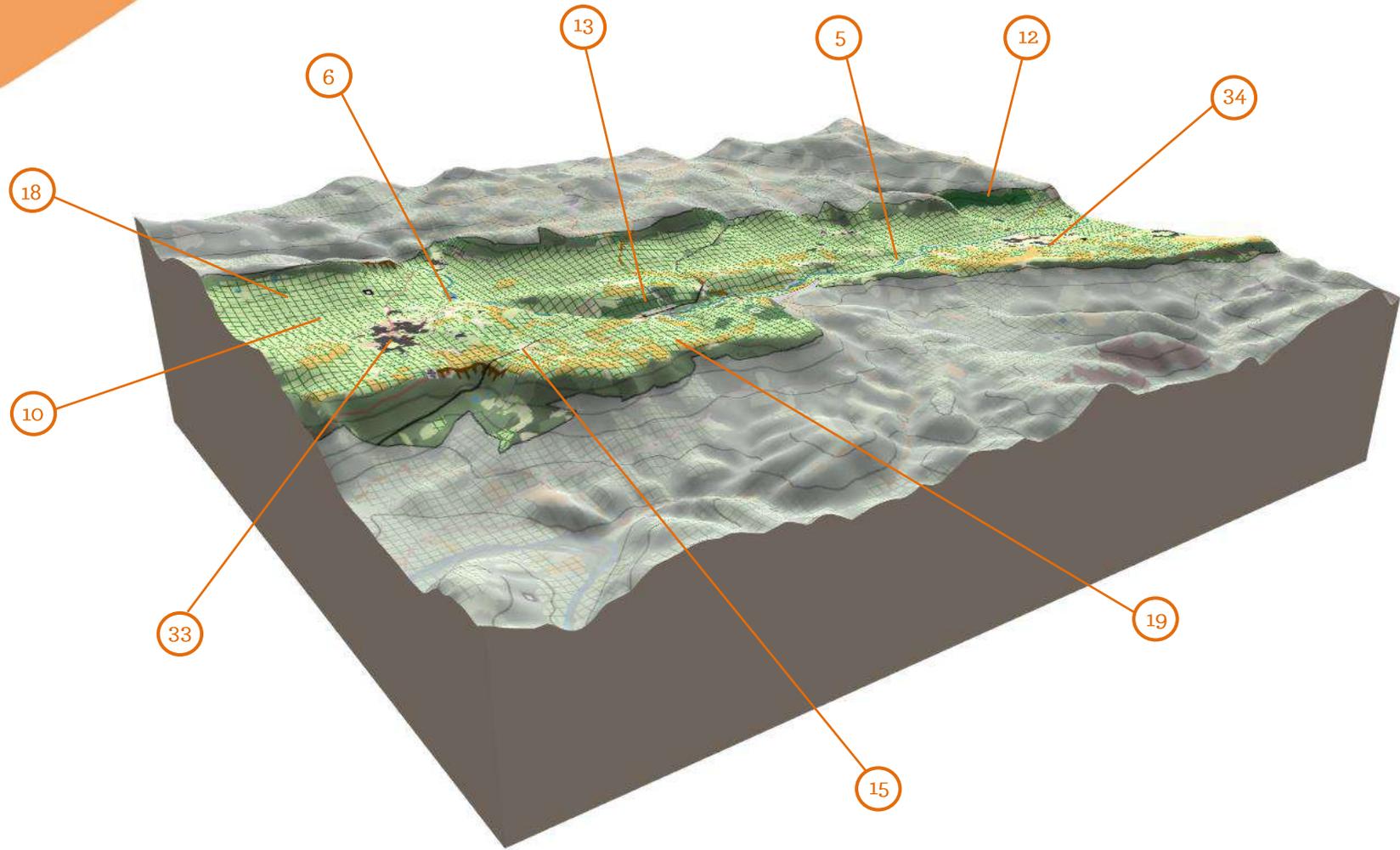
 Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

 Limite du Parc naturel régional des Grands Causses

 Limites communales

Avant-causse et vallée de la Serre



- 1
- 3
- 8
- 9
- 23
- 25
- 27
- 29
- 31
- 35
- 37
- 42

ENJEUX

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
1	Corniches, buttes-témoins	Préserver leur environnement naturel
3	Marnes grises	Préserver les zones de marnes grises des labours, remblais...
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves Tenir compte des zones d'expansion de crues dans les aménagements
6	Zones humides	Préserver et entretenir les zones humides

Sous-thèmes		Enjeux
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, terrasses, pierriers, caselles, fontaines, fours) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, bergeries de parcours, grangettes, pigeonniers, maisons de vigne...) pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

ENJEUX

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

Sous-thèmes	Enjeux
10 Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
12 Hêtraies	Préserver ces forêts en assurant une gestion sylvicole qui maintienne l'état de ces boisements
13 Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
15 Pelouses sèches (parcours)	Endiguer la fermeture des grands espaces par la lande à buis et la forêt en maintenant l'agropastoralisme
18 Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente
19 Buisnières	Protéger ces structures arborées Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes	Enjeux
23 Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien
25 Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels
26 Villages de caractère	Protéger et gérer les ensembles bâtis patrimoniaux (La Roque-Valzergues...)

ENJEUX

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION ~ LA QUALITE DE VIE

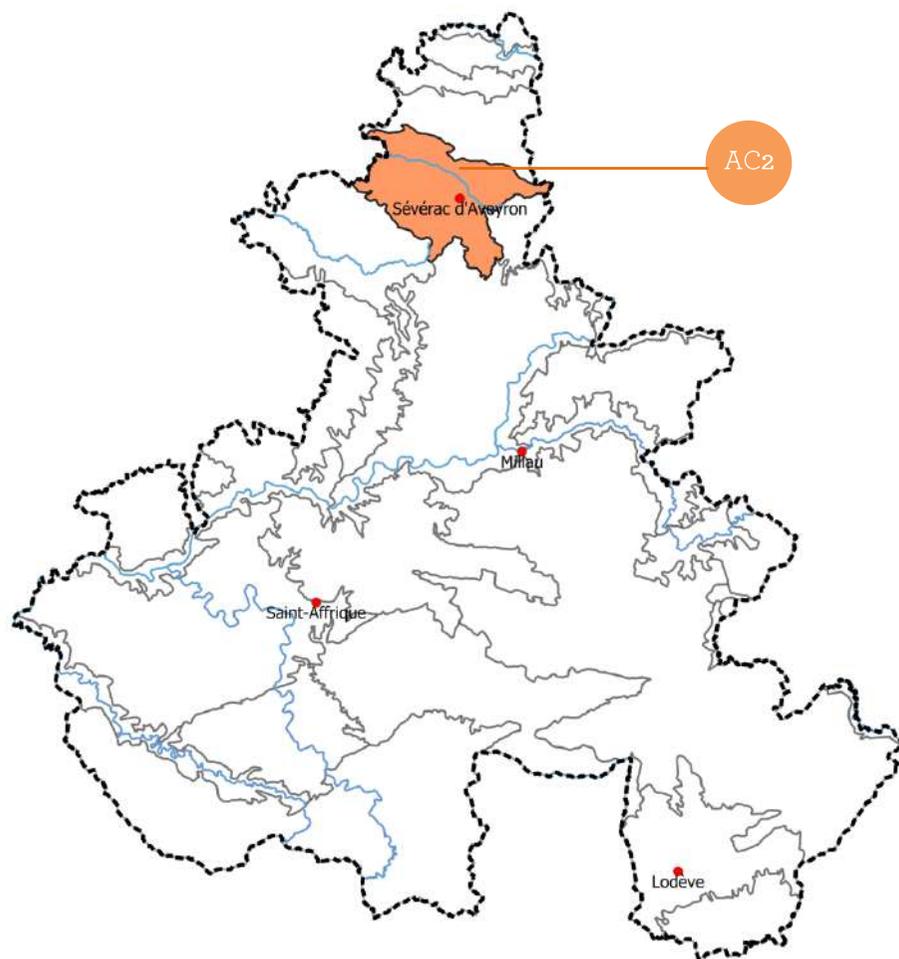
Sous-thèmes	Enjeux
27 Entrées de ville	Définir les franges urbaines et les affirmer
29 Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
31 Extensions urbaines (lotissements...)	Limiter l'étalement urbain et réfléchir à des extensions cohérentes avec des espaces publics et des plantations Concilier, selon un modèle durable, les nécessités d'extension de l'habitat et le respect de l'organisation de la trame urbaine/bâti avec la trame paysagère (jardins, cultures, haies...) et le patrimoine rural Projeter de nouvelles formes d'habitat (éco lotissements)
33 Bourg centre (Campagnac)	Reconquérir les centres anciens (opérations foncières et immobilières...) Requalifier ou créer des espaces publics intégrant les enjeux du changement climatique (plantations, sols...) garant d'un cadre de vie de qualité
34 Villages	Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâti, les éléments et structures paysagères existant (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...). Préserver les écrans paysagers autour des villages
35 Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

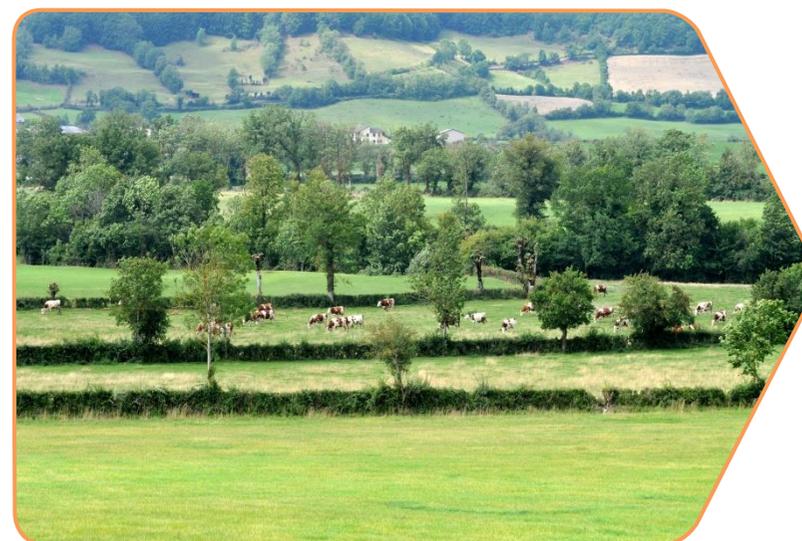
Sous-thèmes	Enjeux
37 Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
42 Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactant pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilités (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

Unité AC2 :

Avant-cause du Sévéragais et vallée de l'Aveyron



➤ Sévérac-le-Château



➤ Prairies bocagères dans les environs de Lavernhe

Unité AC2 :

• Avant-cause du Sévéragais et vallée de l'Aveyron •

La rivière Aveyron et le ruisseau de l'Olip irriguent une large vallée, cheminant dans un paysage ondulé que dominent la butte de Sévérac dentelée, au sommet, par les ruines de son château, ainsi que deux autres petits plateaux (plateau de Courry et la Camuzelle).

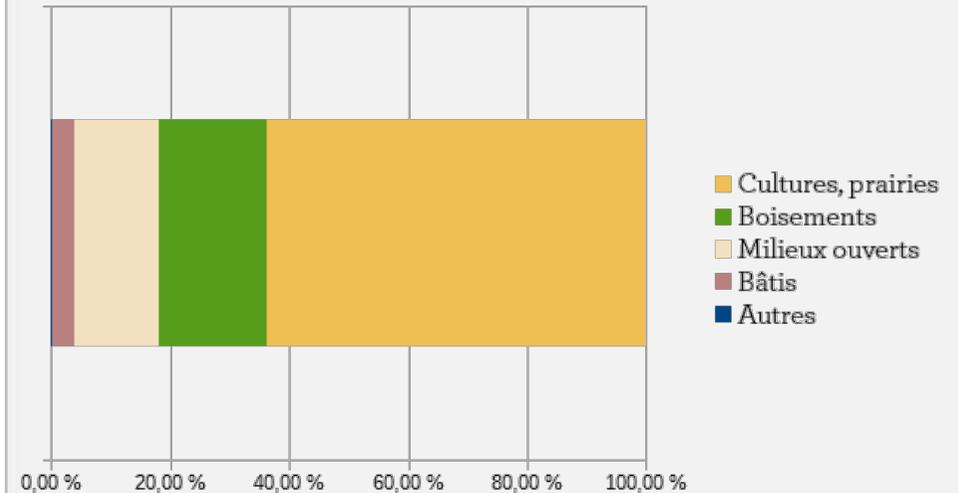
Calcaires et marnes sur les versants de l'Aveyron, argiles et dolomies dans la vallée de l'Olip composent, avec les alluvions déposés dans le lit des cours d'eau, les ingrédients géologiques de cette unité paysagère.

S'agissant du couvert végétal, la prédominance de prairies bocagères et de cultures s'accompagne d'une présence éparse, dans les vallées, de bois de feuillus, ainsi que de conifères sur les versants. Haies et bocages, buttes-témoins, marnes grises, sources et mares donnent au paysage son identité.

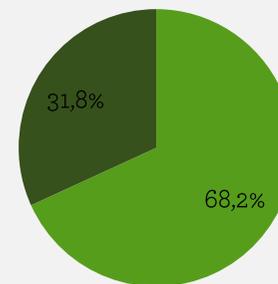
L'urbanisation, plutôt forte, est cristallisée pour l'essentiel au fond de la vallée de l'Aveyron. Il s'agit de bourgs-centres continus que prolongent des zones d'activités, puis du bâti individuel.

Le séduisant patrimoine bâti comprend des monuments historiques classés et inscrits tels que les églises de Saint-Grégoire, Saint-Dalmazy, Lavernhe et Lapanouse, mais encore les châteaux de Méjanel, Recoules, Loupiac, d'Engayresque et Auberoques. Des chapelles, des fermes, des granges isolées, des pigeonniers, des caves, des ponts, des moulins, des remises de charroi et des fontaines, viennent étoffer un peu plus cet inventaire patrimonial.

Occupation du sol de l'unité

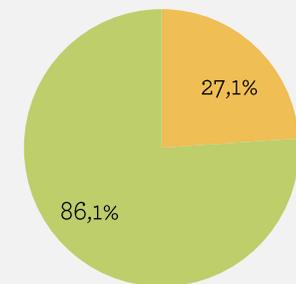


Types de boisements



■ Forêts de feuillus
■ Forêts de conifères

Types de cultures



■ Autres cultures
■ Prairies

La partie orientale de l'unité paysagère est intégrée dans la zone tampon du bien Unesco Causses et Cévennes.

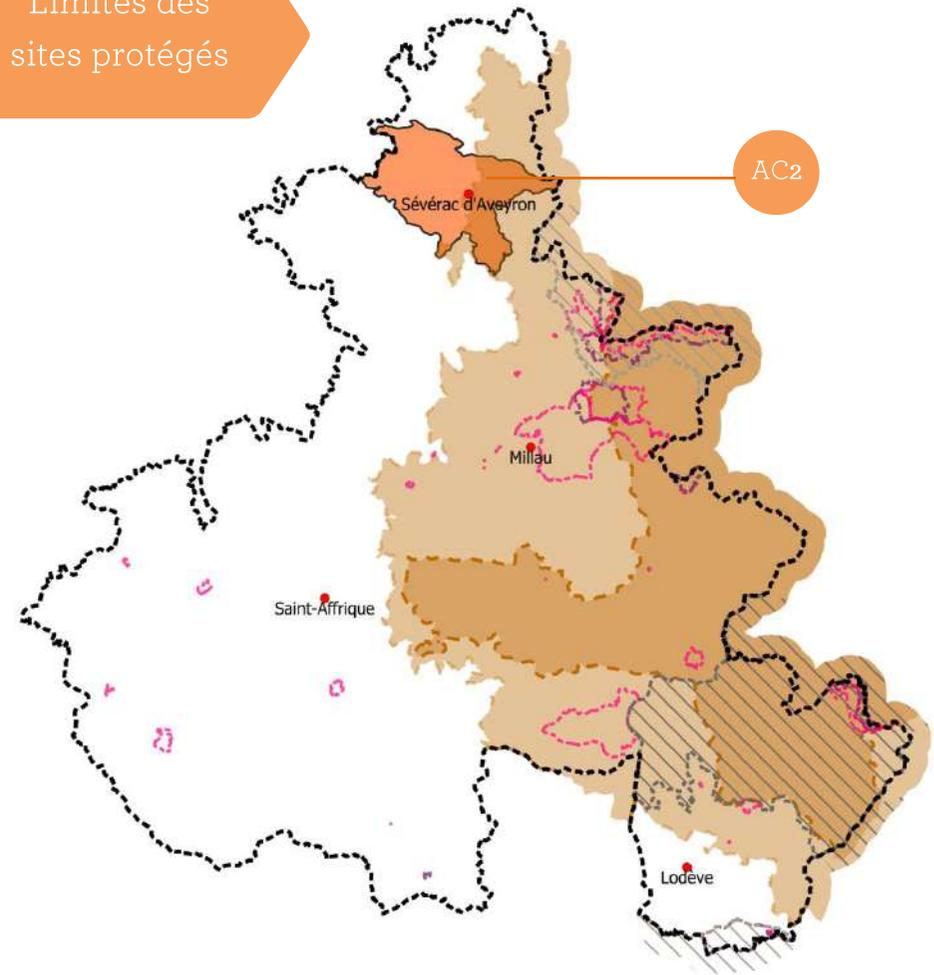
En plus de la rivière Aveyron, trois de ses affluents traversent l'unité : l'Olip, le Merdans et le Verlenque.

Communes concernées : Sévérac d'Aveyron, Vézins-de-Lévézou, Verrières.



➤ Domaine d'Auberoques

Limites des sites protégés



Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone coeur
- Zone tampon

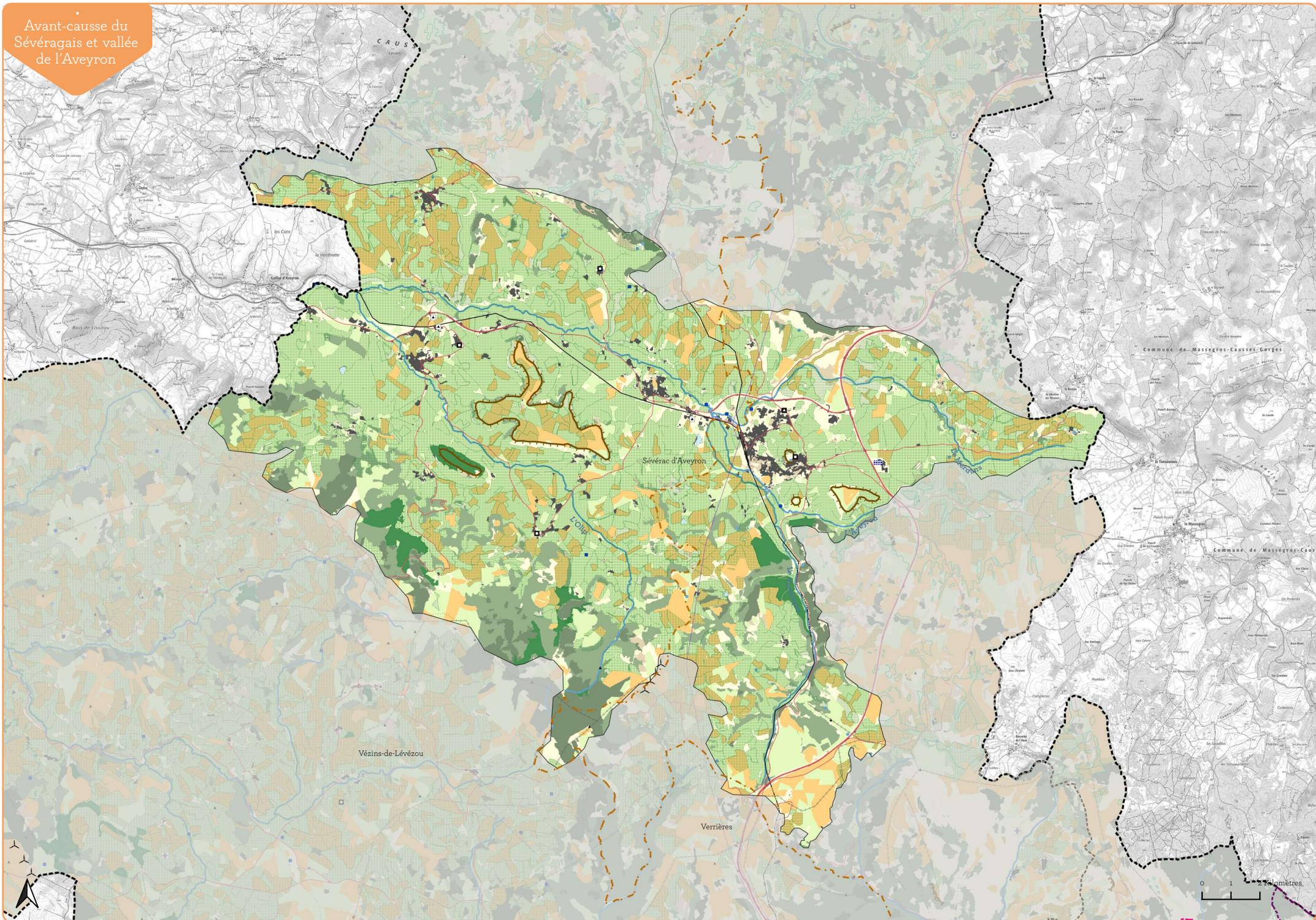
Labels Grands Sites de France

- Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés

- Sites inscrits
- Sites classés

Avant-cause du
Sévéracais et vallée
de l'Aveyron



Avant-cause du Sévérageais et vallée de l'Aveyron

ÉTAT DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

-  Cultures
-  Prairies
-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Pelouses sèches (parcours)
-  Landes ligneuses
-  Zones urbanisées et bâties

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

-  Hêtraies
-  Bocages, alignements, haies, buisseries
-  Dolines et vallées sèches
-  Calcaires affleurants et ruiniformes
-  Marnes grises
-  Zones humides
-  Sources
-  Cours d'eau, ripisylves
-  Lacs
-  Buttes-témoins
-  Crêtes
-  Sommets

PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Patrimoines classés

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

-  Zone tampon
-  Monuments historiques inscrits ou classés

INFRASTRUCTURES

Réseaux

-  Voies ferrées
-  Autoroute
-  Routes nationales et départementales

Zones d'activités économiques

-  Zones d'activités secondaires
-  Zones d'activités principales

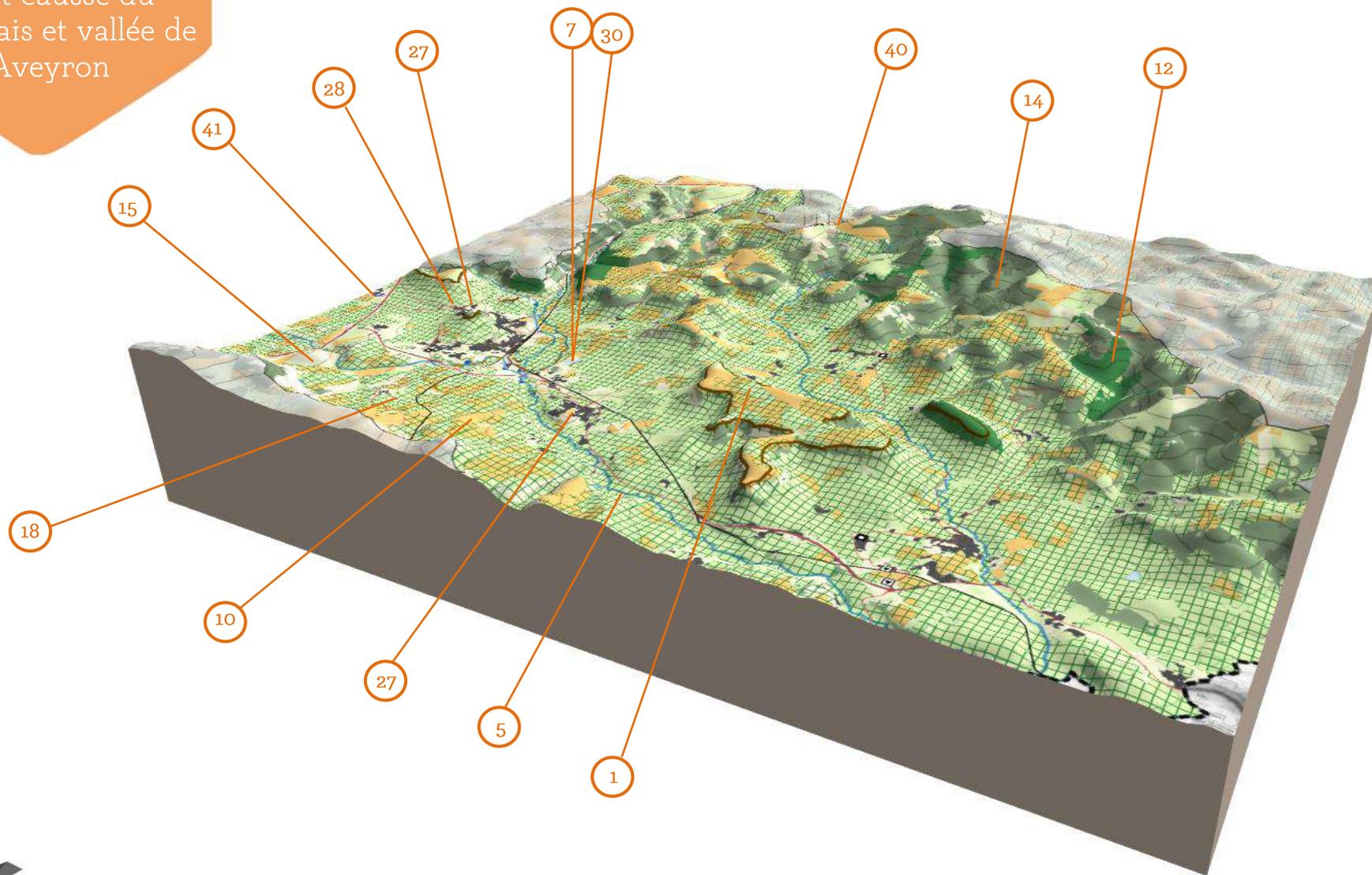
Énergies

-  Parcs éoliens
-  Parcs photovoltaïques au sol
-  Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

-  Limite du Parc naturel régional des Grands Causses
-  Limites communales

Avant-causse du
Sévérageais et vallée de
l'Aveyron



- 3 6 8 9 13 19 23 29 31 32 34 35 36 37 42

ENJEUX

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
1	Buttes-témoins	Préserver leur environnement naturel
3	Marnes grises	Préserver les zones de marnes grises des labours, remblais...
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves Tenir compte des zones d'expansion de crues dans les aménagements
6	Zones humides	Préserver et entretenir les zones humides
7	Lacs de la CISBA	Gérer les usages touristiques

Sous-thèmes		Enjeux
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, terrasses, pierriers, caselles, fontaines, fours) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (grands domaines, fermes, grangettes, pigeonniers...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

Avant-cause du
Sévérageais et vallée de
l'Aveyron

ENJEUX

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

Sous-thèmes	Enjeux
10 Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
12 Hêtraies	Préserver ces forêts en assurant une gestion sylvicole qui maintienne l'état de ces boisements
13 Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
14 Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
15 Pelouses sèches (parcours)	Endiguer la fermeture des grands espaces par la lande à buis et la forêt en maintenant l'agropastoralisme
18 Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente
19 Buissonnières	Protéger ces structures arborées Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes	Enjeux
23 Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien

Avant-cause du Sévérageais et vallée de l'Aveyron

ENJEUX

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION ~ LA QUALITE DE VIE

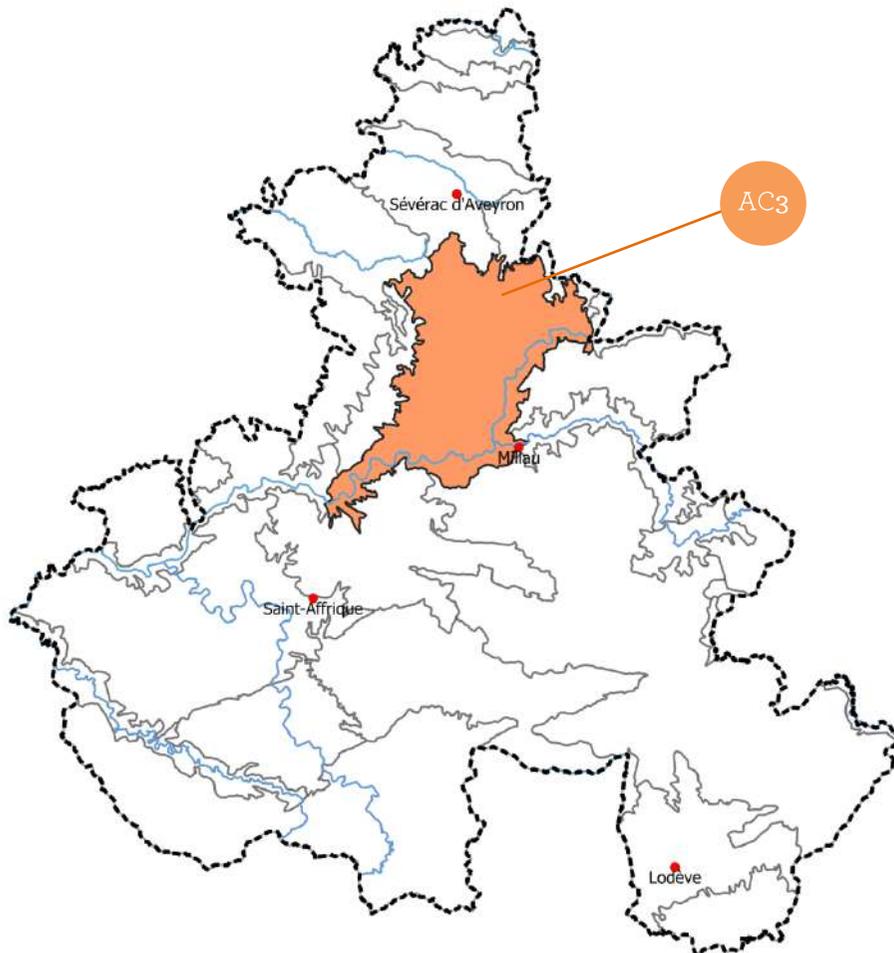
Sous-thèmes	Enjeux
27 Entrées de ville (Séverac d'Aveyron, Lapanouse et Recoules)	Définir les franges urbaines et les affirmer Définir et respecter les coupures d'urbanisation Limiter l'étalement urbain le long des voies (RN88) et mettre en scène les perspectives quand elles existent
28 ZA Bâtiments d'activités	Requalifier les zones et bâtiments d'activités les plus impactant (Recoules-Prévinquières, Lapanouse, Séverac (ITA)) Porter une attention particulière au développement des infrastructures le long de l'A75 et de la RN88 Développer de nouvelles infrastructures quand cela est nécessaire, en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles. Intégrer les nouvelles infrastructures dans le paysage (implantation, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...)
29 Bâtiments et équipements agricoles	Planter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
30 Équipements touristiques et de loisirs (lac de la CISBA)	Conforter l'aménagement du site en respectant le cadre naturel
31 Extensions urbaines (lotissements...)	Limiter l'étalement urbain et réfléchir à des extensions cohérentes avec des espaces publics et des plantations Concilier, selon un modèle durable, les nécessités d'extension de l'habitat et le respect de l'organisation de la trame urbaine/bâti avec la trame paysagère (jardins, cultures, haies...) et le patrimoine rural Projeter de nouvelles formes d'habitat (éco lotissements)
32 Séverac d'Aveyron, Lapanouse et Recoules	Reconquérir les centres anciens (opérations foncières et immobilières...) Requalifier ou créer des espaces publics intégrant les enjeux du changement climatique (plantations, sols...) garant d'un cadre de vie de qualité (quartier de la Gare, avenue Jean Jaurès) Poursuivre la mise en valeur du quartier du château Organiser les flux de circulation, les carrefours (carrefour Séverac-le-Château/Gare, quartier des Calquières...), développer des voies de circulation douce intra et extra-muros...
34 Villages	Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâti, les éléments et structures paysagères existant (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...). Préserver les écrans paysagers autour des villages (Lavernhe)
35 Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions
36 Décharges sauvages, sites et infrastructures abandonnées	Résorber et requalifier par une intégration paysagère ces sites

ENJEUX

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

Sous-thèmes	Enjeux
37 Autoroute et routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
40 Parcs éoliens	Adapter les implantations par rapport à l'habitat, aux lieux fréquentés, aux secteurs de très fortes visibilitées de proximité (périmètre rapproché) Développer des projets en concertation avec les riverains
41 Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42 Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactant pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilité (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

Unité AC3 :
Causse Rouge, vallée du Tarn et
bassin du Millavois



➤ Vergers de cerisiers dans la vallée du Tarn



➤ Ville de Millau

Unité AC3 : Causse Rouge, vallée du Tarn et bassin du Millavois

Comme lovée au pied des Grands Causses, cette unité paysagère s'étend du plateau d'Engayresque, au nord, jusqu'à la vallée de la Muze à l'est. Des vallées relativement encaissées y côtoient des replats d'altitude, dessinant un relief dynamique et changeant, également marqué par plusieurs buttes-témoins (Puech d'Andan, Luzergue, Puech de Suèges, Puech de Fontaneilles). Présage des gorges escarpées qui commencent en Lozère, la vallée du Tarn présente des versants assez pentus.

Cet avant-causse se fonde sur une géologie plutôt homogène : calcaires et dolomies, marnes et alluvions dans les cours d'eau.

Le paysage atteste une forte tradition agricole, alternant prairies cultivées et cultures parfois bocagères, avec des pâturages sur les replats. Les versants les plus abrupts sont recouverts de bois de feuillus et, moins fréquemment, de plantations de conifères.

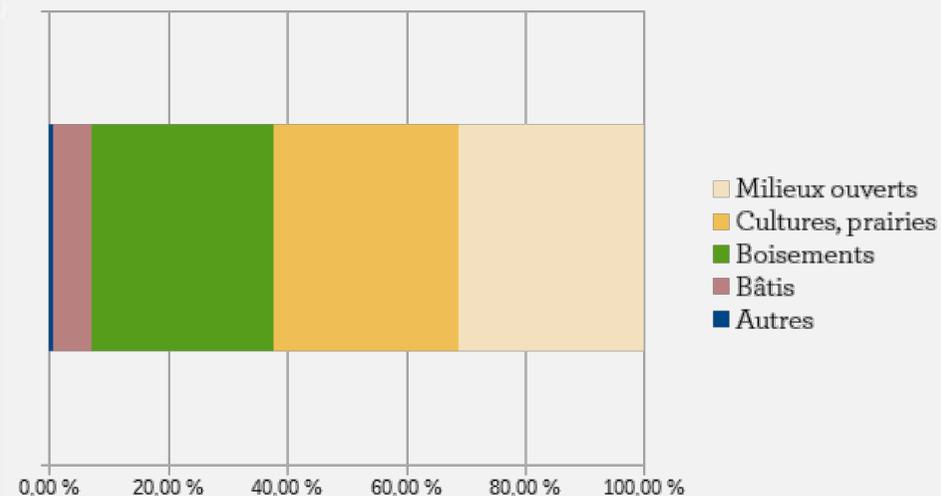
Les coteaux de la vallée du Tarn, plus spécialement en amont de Millau, portent le témoignage d'activités arboricoles, viticoles et pastorales. S'y déploie une mosaïque de parcelles - cerisiers, vignobles, petites pâtures - que soulignent des murets et des terrasses en pierre. Un impressionnant ensemble de ces constructions en pierre sèche entoure Saint-Rome-de-Tarn. Depuis quelques décennies, la trufficulture se développe sur des terrains en friche ou en mutation.

A ces composantes paysagères s'ajoutent les haies, les marnes grises, les sources, la ripisylve au long de la trame bleue et, souvent imposantes, les buttes-témoins.

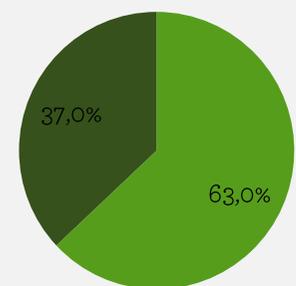
L'orée des gorges de la Dourbie constitue un site remarquable, de même que la cascade de Creissels qui dévale depuis le Larzac. La corniche de tuf du plateau de France s'y ajoute aux strates calcaires apparentes, aux corniches et éperons rocheux.

L'empreinte urbaine est importante, ne serait-ce que par la présence de l'agglomération de Millau dans la partie alluvionnaire large du Tarn, essentiellement en rive droite. Le versant sud accueille un habitat relativement dense, avec une prédominance du bâti individuel et isolé, héritage des anciennes maisons de vignes (oustals) disséminées sur les coteaux.

Occupation du sol de l'unité

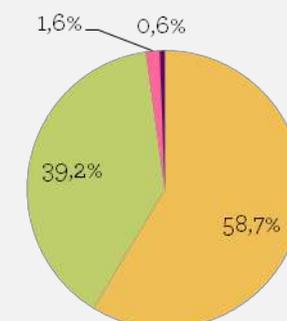


Types de boisements



■ Forêts de feuillus
■ Forêts de conifères

Types de cultures



■ Autres cultures
■ Prairies
■ Vergers
■ Vignes

Au fil de la rivière Tarn, en amont comme en aval de Millau, s'égrènent plusieurs villages auxquels s'accrochent parfois des zones de loisirs et des zones d'activités.

Ailleurs, la densité urbaine s'étiolle, l'urbanisation se résume à quelques villages dispersés. On note la présence de deux zones d'activités importantes : Millau-Viaduc à Saint-Germain et la Borie Sèche à Aguessac.

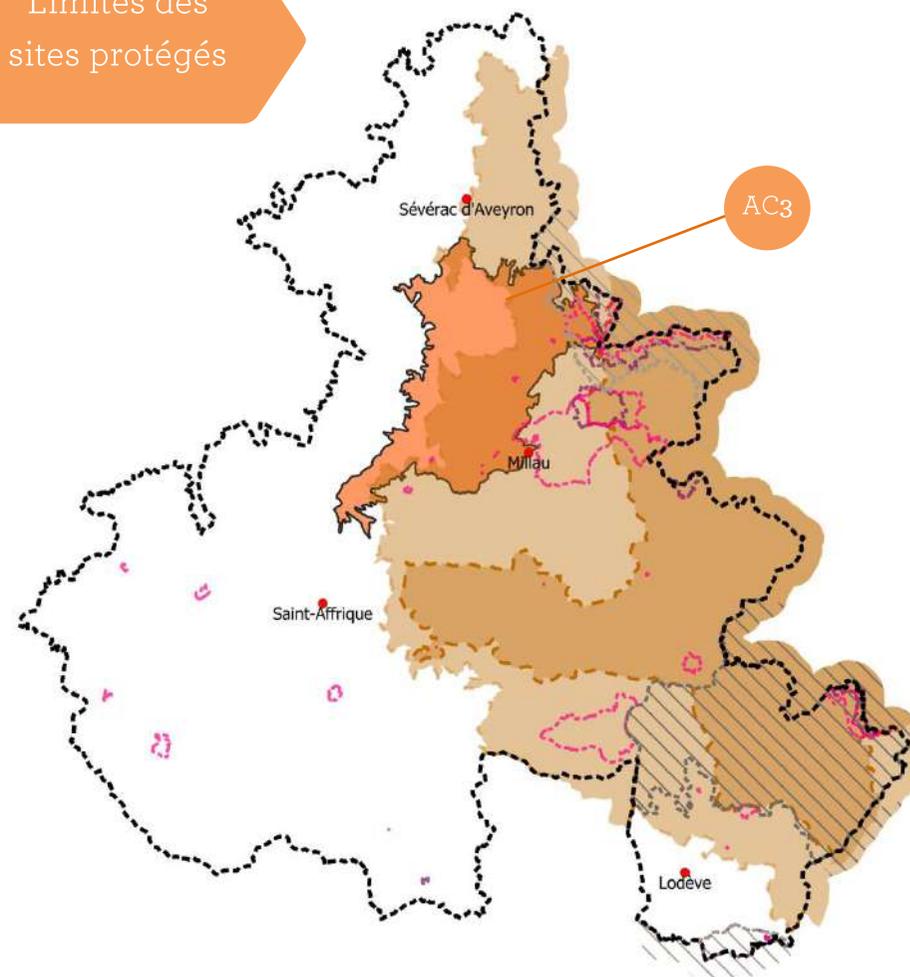
La zone cœur du bien Unesco Causses et Cévennes couvre une infime partie de l'unité paysagère, qui se trouve majoritairement dans sa zone tampon. L'unité englobe du reste, entièrement ou partiellement, des sites inscrits ou classés tels les Gorges du Tarn et de la Jonte (engagé dans une opération Grands Sites de France), les Gorges de la Dourbie, la Vallée de la Jonte, les villages de Mostuéjols, Liaucous, Compeyre, Peyrelade et Peyre, ainsi que des secteurs et éléments historiques et naturels à Millau et Creissels. Saint-Rome-de-Tarn avec ses jardins et canaux en terrasses au-dessus du Tarn représente un très bel ensemble. On recense au total, dans le périmètre de l'unité paysagère, vingt-deux monuments historiques classés ou inscrits, qu'il s'agisse d'églises, de châteaux, de lavoirs, de pigeonniers. Ces édifices sont implantés aussi bien dans des villages de caractère qu'au cœur de Millau, ancienne cité protestante, dont le beffroi du Moyen Âge est l'emblème d'un patrimoine architectural digne d'attention.

L'élément le plus singulier du patrimoine vernaculaire réside dans les villages de caves à vin, troglodytiques pour certaines d'entre elles, construites sur des fleurines pour d'autres (les caves d'Entre-Deux Monts sont les plus remarquables). De grands domaines, des fermes, des remises de charroi et des hostelleries composent également le patrimoine bâti, tout comme des églises, un prieuré, des maisons de vigne, des moulins, fontaines et ponts, ainsi qu'une voie romaine. Le Causse Rouge est un vivier de caselles et, dans les vallées, les adrets sont aménagés en terrasses cultivables.

Rivière Tarn incluse, douze cours d'eau, dont plusieurs de ses affluents, traversent l'unité paysagère : la Barbade, la Dourbie, la Jonte, la Muze, le Cernon, le Lumansonesque, le Pas du Loup, les ruisseaux de Ladoux, Milaet, des Arziolles et Lévéjac.

Communes concernées : Aguessac, Castelnau-Pégayrols, Compeyre, Comprégnac, Creissels, La Cresse, Millau, Montjoux, Mostuéjols, Paulhe, Peyreleau, Rivière-sur-Tarn, Saint-Beauzély, Saint-Georges-de-Luzençon, Saint-Léons, Saint-Rome-de-Tarn, Sévérac d'Aveyron, Verrières, Vézins-de-Lévézou, Viala-du-Tarn.

Limites des sites protégés



Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

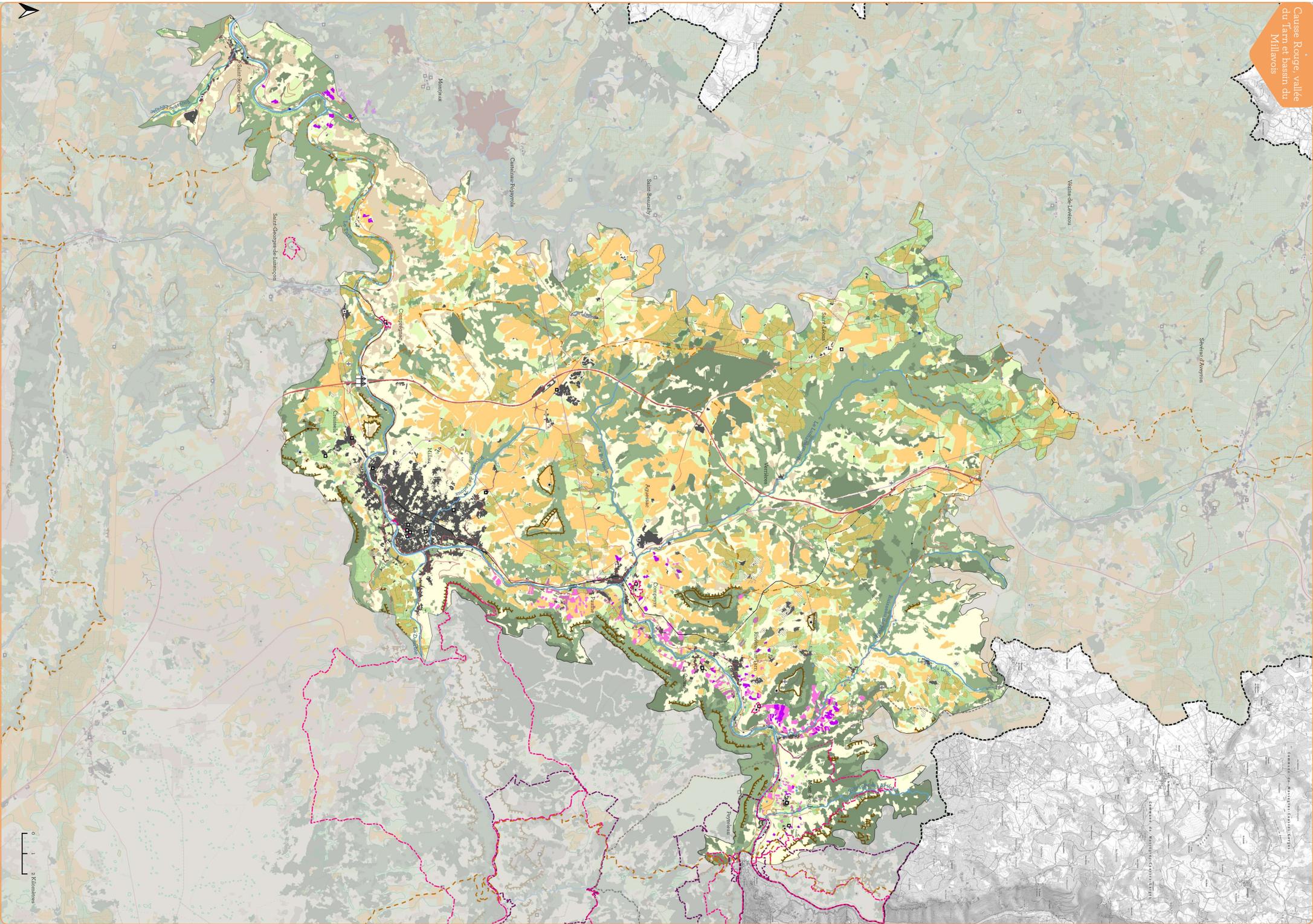
- Zone cœur
- Zone tampon

Labels Grands Sites de France

- Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés

- Sites inscrits
- Sites classés



Causse Rouge, vallée du Tarn et bassin du Millavois

ÉTAT DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

-  Cultures
-  Prairies
-  Vergers
-  Vignes
-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Pelouses sèches (parcours)
-  Landes ligneuses
-  Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

-  Bocages, alignements, haies, buisssières
-  Calcaires affleurants et ruiniformes
-  Marnes grises
-  Zones humides
-  Sources
-  Cours d'eau, ripisylves
-  Lacs
-  Falaises
-  Cirques
-  Buttes-témoins
-  Crêtes
-  Sommets

PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Patrimoines classés

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

-  Zone cœur
-  Zone tampon

Sites inscrits, classés ou Grands Sites de France

-  Sites classés
-  Sites inscrits
-  Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

-  Monuments historiques inscrits ou classés

Patrimoines non classés

-  Villages de caractère
-  Paysages de caractère
-  Sites géologiques remarquables

-  Viaduc de Millau

-  Points de vue

INFRASTRUCTURES

Réseaux

-  Voies ferrées
-  Autoroute
-  Routes nationales et départementales

Zones d'activités économiques

-  Zones d'activités secondaires
-  Zones d'activités principales

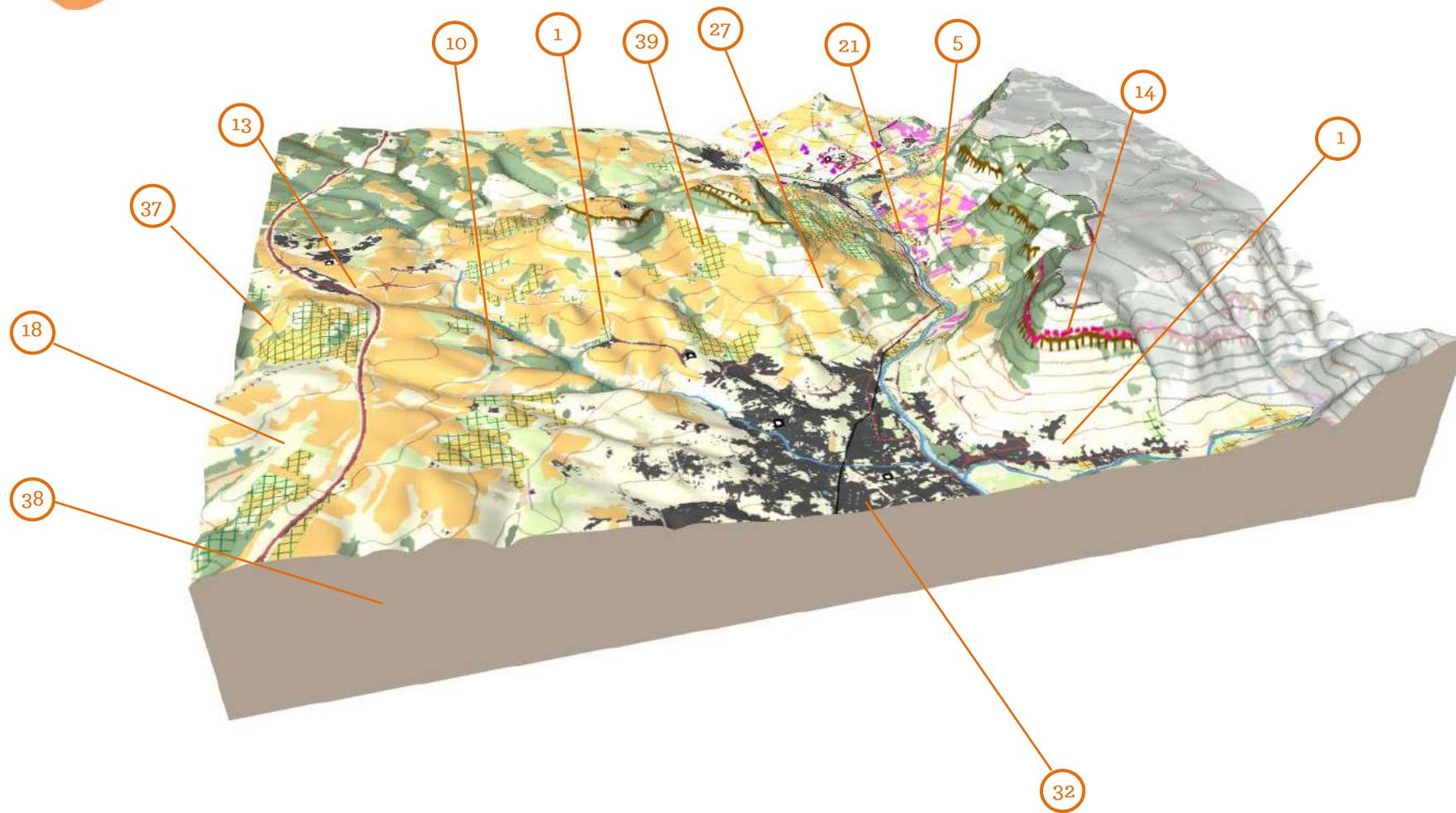
Énergies

-  Parcs photovoltaïques au sol
-  Parcs éoliens
-  Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

-  Limite du Parc naturel régional des Grands Causses
-  Limites communales

Causse Rouge, vallée
du Tarn et bassin du
Millavois



- 3
- 6
- 8
- 9
- 15
- 19
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 28
- 29
- 30
- 31
- 33
- 34
- 35
- 36
- 40
- 41
- 42

ENJEUX

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
1	Corniches, buttes-témoins	Préserver leur environnement naturel
3	Marnes grises	Préserver les zones de marnes grises des labours, remblais...
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves Tenir compte des zones d'expansion de crues dans les aménagements Gérer la pression touristique (campings)
6	Zones humides	Préserver et entretenir les zones humides

Sous-thèmes		Enjeux
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques : villages de caves et caves isolées de la vallée, caselles du Causse Rouge, ainsi que pour les murets, terrasses (Verrières), pierriers, fontaines, fours... Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, grangettes, maisons de vigne...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

ENJEUX

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS
LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

Sous-thèmes	Enjeux
10 Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
13 Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
14 Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
15 Pelouses sèches (parcours)	Endiguer la fermeture des grands espaces par la lande à buis et la forêt en maintenant l'agropastoralisme
18 Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente
19 Buissonnières	Protéger ces structures arborées Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements
21 Viticulture, arboriculture (olivier, cerisier et fruitiers), maraichage	Maintenir et adapter l'activité arboricole de la vallée (cerisiers, pruniers...) Maintenir et développer les plantations de vignes Protéger et développer les zones favorables

ENJEUX

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes	Enjeux
22 Sites inscrits et classés, Opérations Grands Sites, Grand site de France	Assurer la gestion (patrimoniale, touristique...) des sites des gorges du Tarn et de la Jonte, des gorges de la Dourbie, de la vallée de la Jonte et des villages de Mostuejous, Liaucous, Compeyre, Peyrelade et Peyre...
23 Patrimoine de l'Unesco Causse et Cévennes	Assurer la gestion du Bien
24 Paysages de caractère et sites géologiques remarquables	Porter une vigilance sur les secteurs emblématiques (ensembles paysagers ou géomorphologiques spécifiques et caractéristiques)
25 Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels
26 Villages de caractère	Protéger et gérer les ensembles bâtis patrimoniaux (Peyreleau, Mostuejous, Liaucous, Compeyre et Peyre...)

ENJEUX

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION LA QUALITE DE VIE

Sous-thèmes	Enjeux
27 Entrées de ville	Définir les franges urbaines et les affirmer (Rivière-sur-Tarn, Aguessac, Comprégnac, Saint-Germain...) Définir et respecter les coupures d'urbanisation entre les bourgs de la vallée (Boyne, Rivière-sur-Tarn, Compeyre, Aguessac...) Limiter l'étalement urbain le long des voies et mettre en scène les perspectives quand elles existent
28 ZA Bâtiments d'activités	Requalifier les zones et bâtiments d'activités les plus impactant Porter une attention particulière au développement des infrastructures le long de la RD992, RD911...) Développer de nouvelles infrastructures quand cela est nécessaire, en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles. Intégrer les nouvelles infrastructures dans le paysage (implantation, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...)
29 Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
30 Equipements touristiques et de loisirs	Gérer l'accueil du public Intégrer les équipements (campings...) au paysage (éléments paysagers présents, architecture, matériaux, couleur, plantation...)
31 Extensions urbaines (lotissements...)	Limiter l'étalement urbain et réfléchir à des extensions cohérentes avec des espaces publics et des plantations Créer des zones tampons en limite des parcelles cultivées et traitées avec des produits phytosanitaires Concilier, selon un modèle durable, les nécessités d'extension de l'habitat et le respect de l'organisation de la trame urbaine/bâti avec la trame paysagère (jardins, cultures, haies...) et le patrimoine rural Projeter de nouvelles formes d'habitat (éco lotissements)
32 Millau	Réhabilitation et restructurer l'habitat en centre-ville (OPAH-RU...) Requalifier, créer et aménager l'espace public, intégrant les enjeux du changement climatique (plantations, sols...) garant d'un cadre de vie de qualité Développer des voies de circulation douce intra et extra-muros ...
33 Bourg centre (Saint-Rome-de-Tarn)	Reconquérir les centres anciens (opérations foncières et immobilières...) Mettre en valeur le patrimoine bâti Requalifier ou créer des espaces publics intégrant les enjeux du changement climatique (plantations, sols...) garant d'un cadre de vie de qualité Compléter la base nautique et les équipements touristiques

Causse Rouge, vallée
du Tarn et bassin du
Millavois

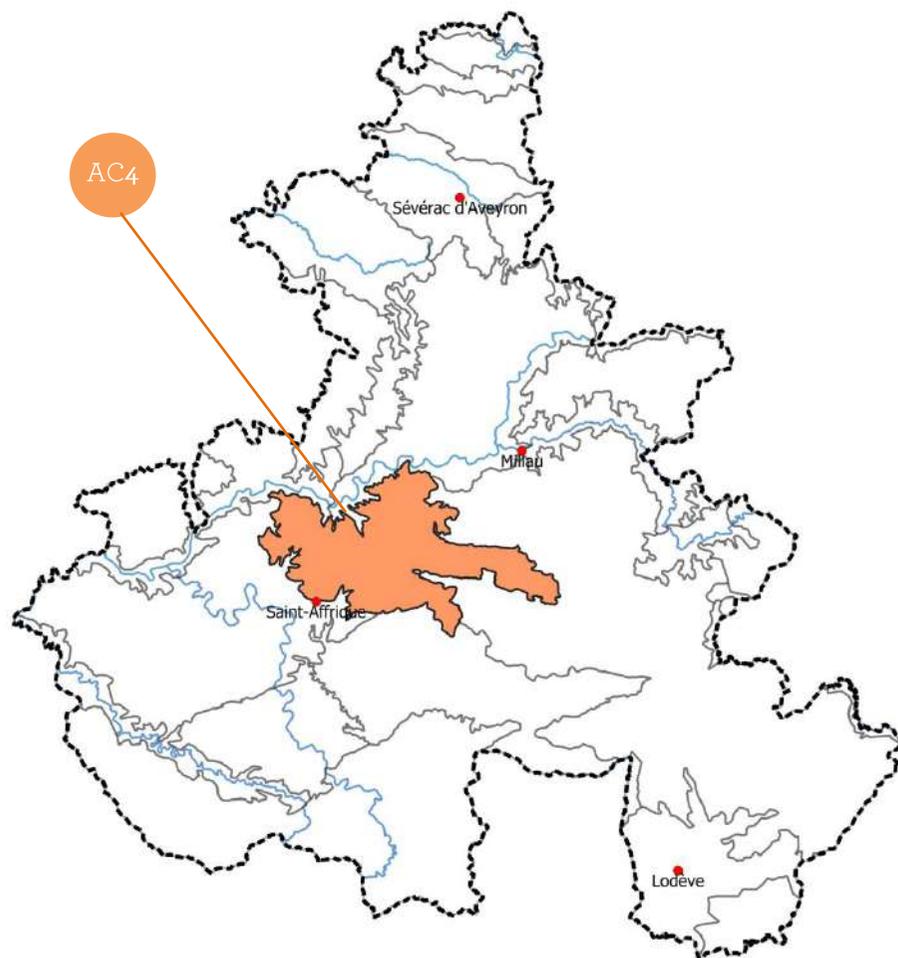
ENJEUX

34	Villages	Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâti, les éléments et structures paysagères existant (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...). Préserver les écrans paysagers autour des villages Développer des voies de circulation douce intra et extra-muros ...
35	Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions
36	Décharges sauvages, sites et infrastructures abandonnées	Résorber et requalifier par une intégration paysagère ces sites

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

Sous-thèmes		Enjeux
37	Autoroute et routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
38	Viaduc de Millau	Assurer la mise en valeur de l'ouvrage en créant un écran périphérique (zone de protection)
39	Carrières	Veiller à l'intégration paysagère des sites pendant et en fin d'exploitation (merlons, plantations, traitement des fronts de taille) : Carrières d'Azinières, du Rascalat et de Saint-Rome-de-Tarn Installer des centrales photovoltaïques sur les anciennes carrières
40	Parcs éoliens	Adapter les implantations par rapport à l'habitat, aux lieux fréquentés, aux secteurs de très forte visibilité de proximité (périmètre rapproché) Développer des projets en concertation avec les riverains
41	Parcs photovoltaïques au sol	Limitier les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers (échangeur 44.1 de l'A75), décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactant pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilités (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

Unité AC4 : Avant-causse et vallée du Cernon



➤ Tournemire



➤ Saint-George-de-Luzencçon

Unité AC4 :

Avant-causse et vallée du Cernon

Entaille creusée dans le flanc occidental du Larzac, la vallée du Cernon se prolonge au-delà des contreforts du causse, la rivière bifurquant jusqu'à sa confluence avec le Tarn, en aval de Saint-Georges-de-Luzençon. à l'est de l'unité paysagère, ses versants pentus encadrent, avec ceux de la vallée du Souzlon, une zone de plaine. à l'autre extrémité se déploie l'avant-causse, plateau calcaire liassique de moyenne altitude, animé d'ondulations.

La géologie s'appuie sur du calcaire, des dolomies, des marnes ainsi que des alluvions, par exemple des placages de cailloutis, dans la basse vallée du Cernon

La prédominance des cultures et prairies ne doit pas occulter l'existence du bocage, tant dans la plaine fertile que dans les vallons. Dans sa portion aval, la vallée du Cernon accueille aussi des pâturages. Les fortes pentes sont conquises par des bois de feuillus, plantations de conifères, des landes et de la végétation en mutation.

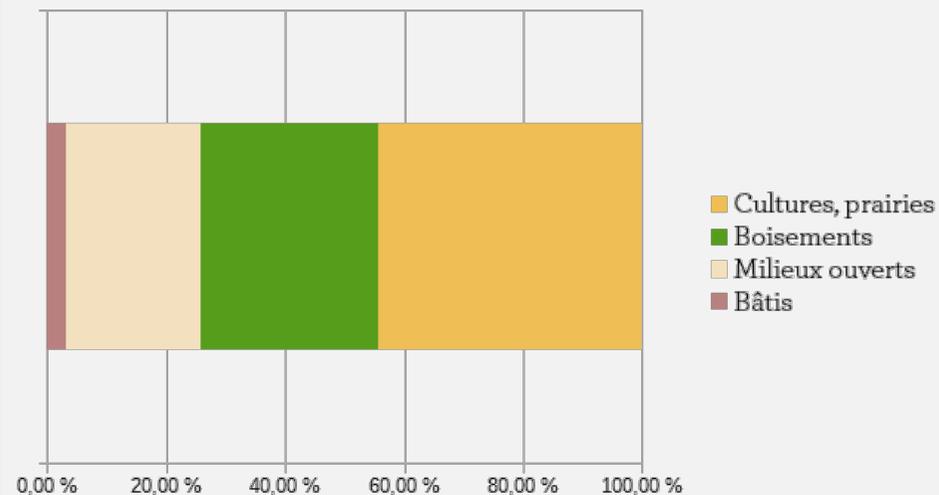
Outre les haies, marnes grises, sources et mares, l'unité possède des éléments paysagers naturels tout bonnement spectaculaires : le cirque de Tournemire façonné au Jurassique, les corniches, ainsi que plusieurs buttes-témoins dont celles imposantes du Combalou (Roquefort) et de Luzençon, ou de Sargels.

Le Cernon et le Souzlon ont aimanté les villages sur leurs rives ou à proximité, tandis que des fermes isolées parsèment les petits plateaux.

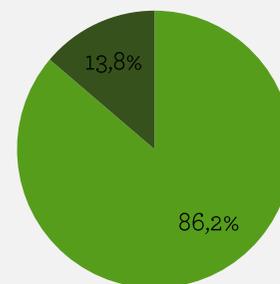
D'une cité templière et hospitalière jusqu'aux lavognes et pigeonniers, un patrimoine bâti et vernaculaire d'une grande richesse, gravitant fortement autour de la tradition agropastorale, orne le paysage : amples domaines, toits-citernes, granges, terrasses, tours, caselles, jasses, murets et clapas, églises et chapelles. à cet inventaire s'additionnent des fleurines et des caves bâtardes, des ponts et viaducs, des fontaines et moulins, ainsi que l'ancien couvent de Tournemire.

Des fermes isolées exploitent les petits plateaux calcaires.

Occupation du sol de l'unité

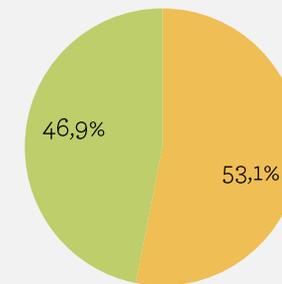


Types de boisements



■ Forêts de feuillus
■ Forêts de conifères

Types de cultures



■ Autres cultures
■ Prairies

La Bastide-Pradines, Luzençon, Sainte-Eulalie-de-Cernon sont autant de villages de caractère.

Les villages sont principalement concentrés le long du Cernon et du Soulzon. Lauras héberge une importante zone d'activités jusqu'à Tendigues, essentiellement liée aux activités fromagères.

A l'ouest de l'unité, des lignes électriques très haute tension relient les équipements hydroélectriques des barrages de la vallée du Tarn et des lacs du Lézérou.

Gage du cachet patrimonial de cette unité paysagère, celle-ci recèle plusieurs monuments historiques classés ou inscrits : les châteaux de Mélac, Saint-Geniez-de-Bertrand et Sainte-Eulalie-de-Cernon, la chapelle et la ferme fortifiée de Saint-Georges-de-Luzençon, l'église de Sainte-Eulalie-de-Cernon.

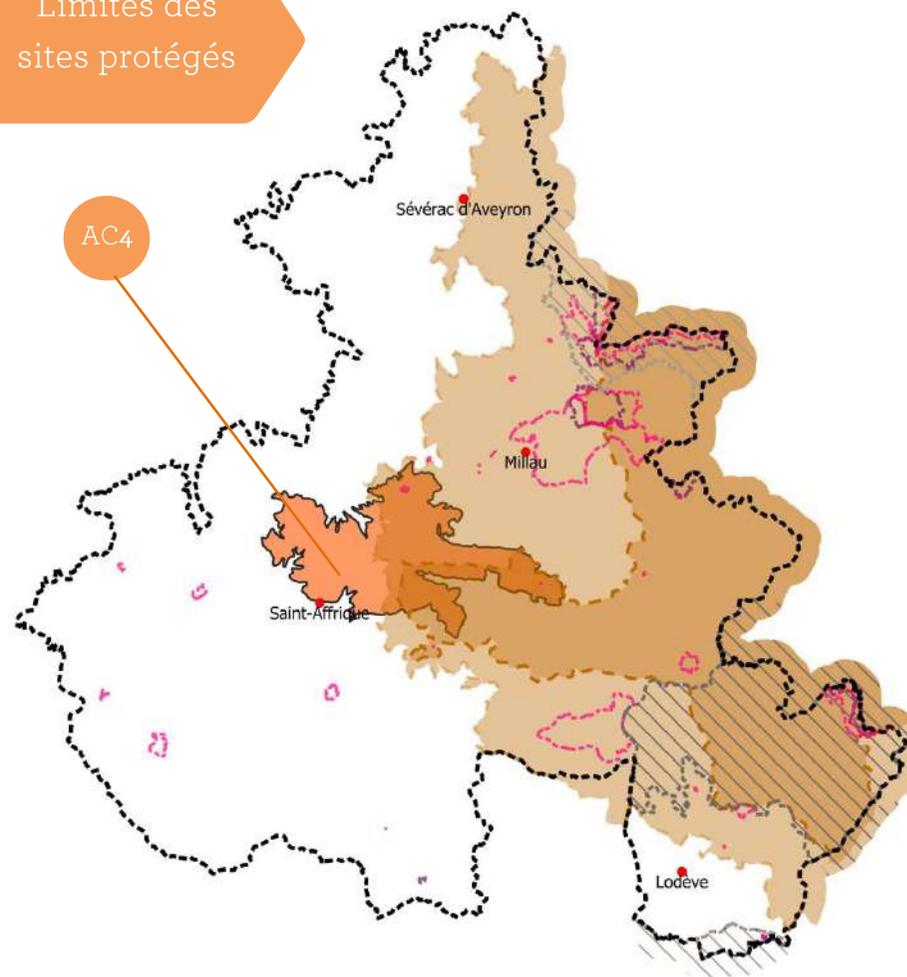
Au Cernon et au Soulzon, tous deux affluents du Tarn, s'ajoutent six autres cours d'eau dans le périmètre de l'unité : le Len, le ravin de Nougayrolles, les ruisseaux de Geneve, la Valade, Lavencou et du Lévéjac.

Communes concernées : La Bastide-Pradines, Lapanouse-de-Cernon, Les Costes-Gozon, Roquefort-sur-Soulzon, Saint-Affrique, Saint-Georges-de-Luzençon, Saint-Jean-d'Alcapiès, Saint-Jean-et-Saint-Paul, Saint-Rome-de-Cernon, Saint-Rome-de-Tarn, Saint-Victor-et-Melviu, Sainte-Eulalie-de-Cernon, Tournemire, Le Viala-du-Pas-de-Jaux.



➤ Domaine de la Case à Tiergues

Limites des sites protégés



Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

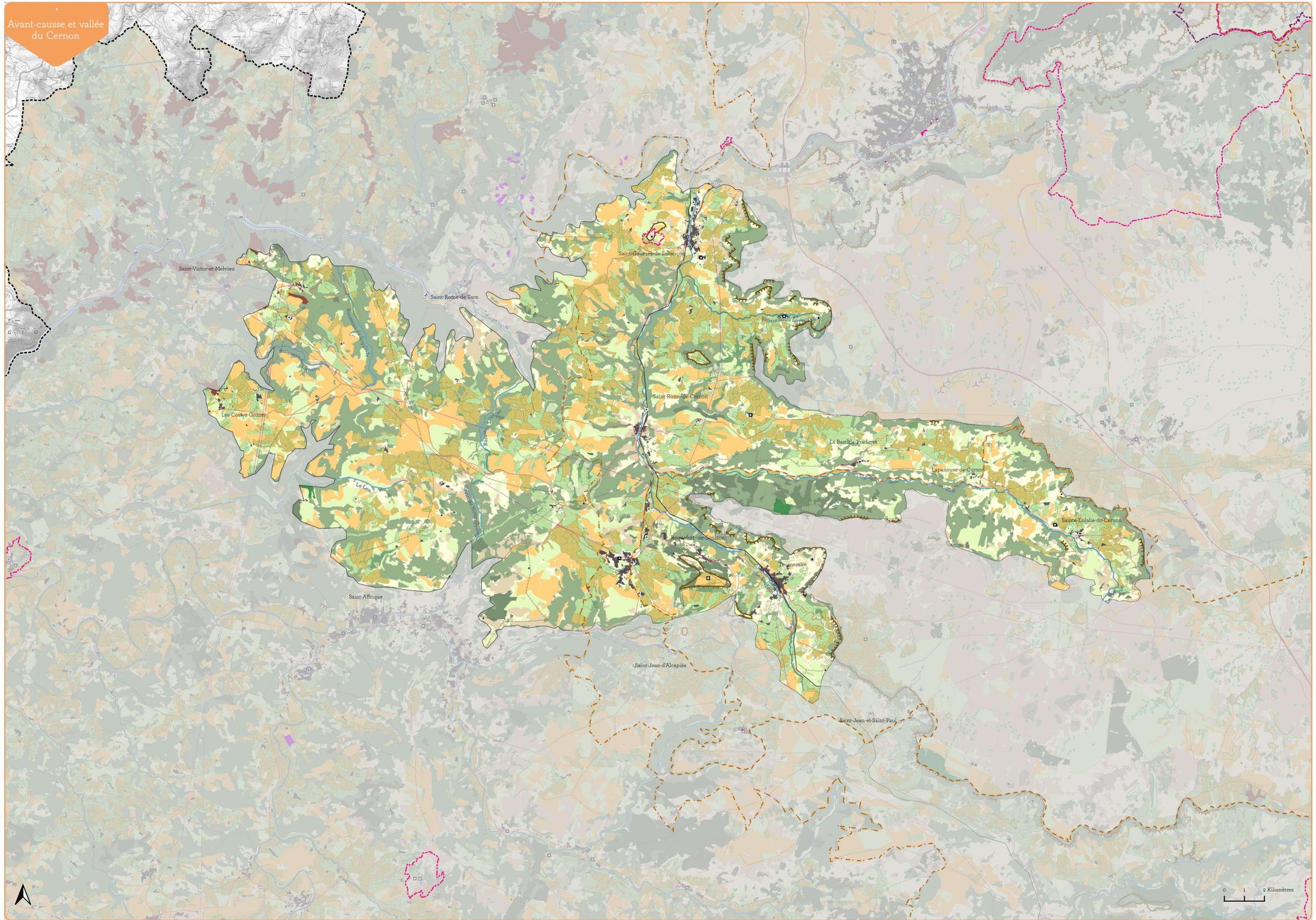
- Zone coeur
- Zone tampon

Labels Grands Sites de France

- Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés

- Sites inscrits
- Sites classés



ÉTAT DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

-  Cultures
-  Prairies
-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Pelouses sèches (parcours)
-  Landes ligneuses
-  Zones urbanisées et bâties

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

-  Châtaigneraies
-  Hêtraies
-  Bocages, alignements, haies, buisseries
-  Calcaires affleurants et ruiniformes
-  Marnes grises
-  Sources
-  Cours d'eau, ripisylves
-  Lacs
-  Falaises
-  Cirques
-  Buttes-témoins
-  Crêtes
-  Sommets

PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Patrimoines classés

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

-  Zone cœur
-  Zone tampon

Sites inscrits, classés ou Grands Sites de France

-  Sites inscrits
-  Monuments historiques inscrits ou classés

Patrimoines non classés

-  Villages de caractère
-  Paysages de caractère
-  Sites géologiques remarquables
-  Points de vue

INFRASTRUCTURES

Réseaux

-  Voies ferrées
-  Autoroute
-  Routes nationales et départementales

Zones d'activités économiques

-  Zones d'activités secondaires

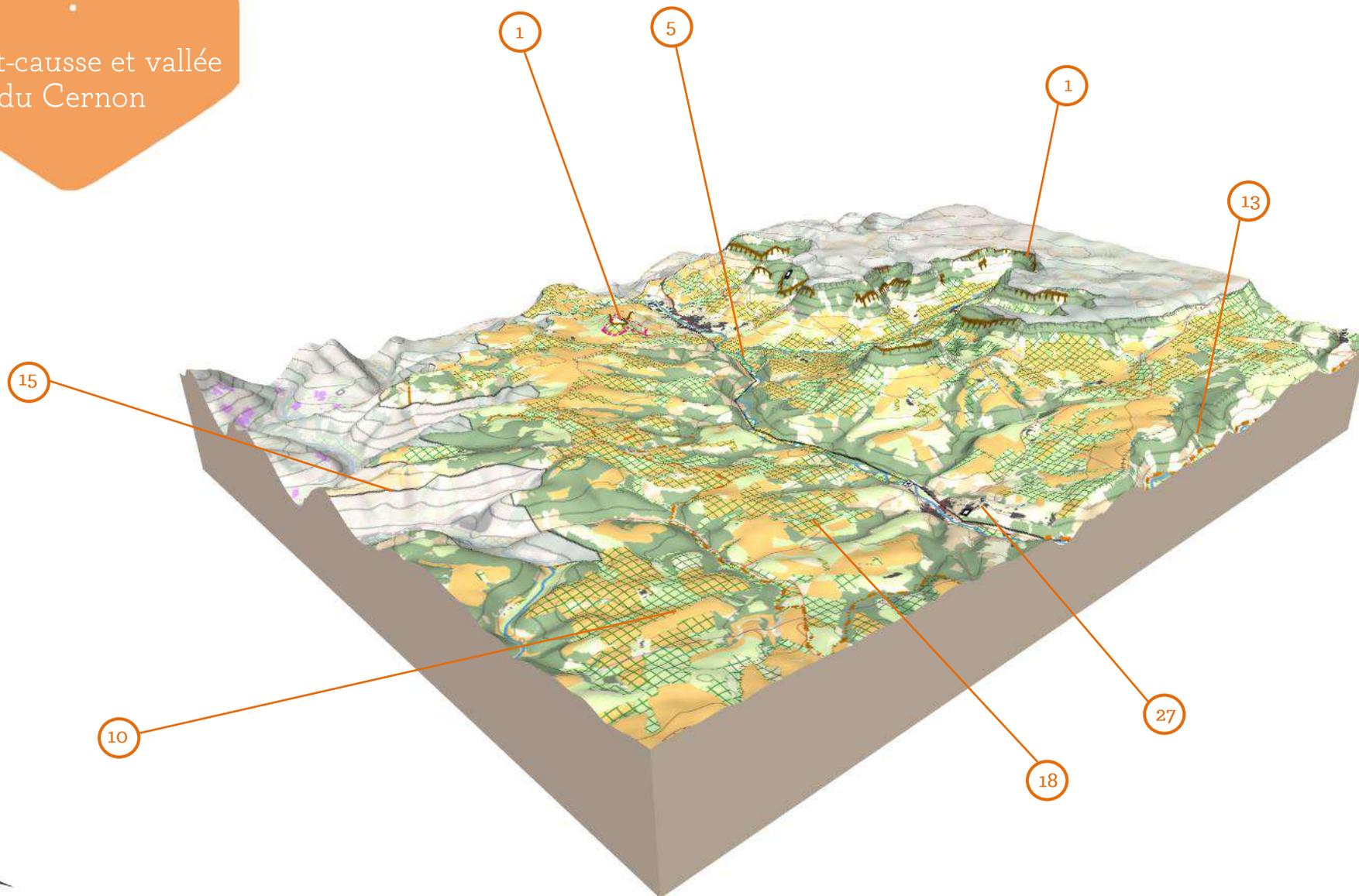
Énergies

-  Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

-  Limite du Parc naturel régional des Grands Causses
-  Limites communales

Avant-causse et vallée
du Cernon



- 3 8 9 12 14 19 21 22 23 24 25 26 25 29 30 31 34 35 36 37 39 40 41 42

ENJEUX

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes	Enjeux
1 Cirques, corniches, buttes- témoins	Préserver leur environnement naturel (Cirque de Saint-Geniez-de-Bertrand, Cirque de Tournemire, Butte de Luzençon, Butte du Combalou...)
3 Marnes grises	Préserver les zones de marnes grises des labours, remblais...
5 Cours d'eau	Maintenir les ripisylves Tenir compte des zones d'expansion de crues dans les aménagements

Sous-thèmes	Enjeux
8 Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, terrasses, pierriers, caselles, fontaines, fours...) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9 Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, bergeries de parcours, grangettes, pigeonniers,...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

ENJEUX

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

Sous-thèmes	Enjeux
10 Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
12 Hêtraies	Préserver ces forêts en assurant une gestion sylvicole qui maintienne l'état de ces boisements
13 Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
14 Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
15 Pelouses sèches (parcours)	Endiguer la fermeture des grands espaces par la lande à buis et la forêt en maintenant l'agropastoralisme
18 Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente
19 Buisnières	Protéger ces structures arborées Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements
21 Viticulture, arboriculture maraichage	Protéger et développer les zones favorables

ENJEUX

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes	Enjeux
22 Sites inscrits et classés, Opérations Grands Sites, Grand site de France	Assurer la gestion (patrimoniale, touristique...) des sites de Ste-Eulalie-de-Cernon et de St-Georges-de-Luzençon.
23 Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien
24 Paysages de caractère et sites géologiques remarquables	Porter une vigilance sur les secteurs emblématiques (ensembles paysagers ou géomorphologiques spécifiques et caractéristiques)
25 Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels
26 Villages de caractère	Protéger et gérer les ensembles bâtis patrimoniaux (Luzençon, Sainte-Eulalie-de-Cernon, La Bastide-Pradines...)

ENJEUX

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION ~ LA QUALITE DE VIE

Sous-thèmes	Enjeux
27 Entrées de ville	Définir les franges urbaines et les affirmer Définir et respecter les coupures d'urbanisation (Lauras) Limiter l'étalement urbain le long des voies et mettre en scène les perspectives quand elles existent (Lauras/RD999, Lauras/RD23)
28 ZA Bâtiments d'activités	Requalifier les zones et bâtiments d'activités les plus impactant (Vergonhac, Saint-Rome-de-Cernon, plaine de Laumière, Tendigues, Lauras) Porter une attention particulière au développement des infrastructures le long de la RD999, RD23, RD992...) Développer de nouvelles infrastructures quand cela est nécessaire, en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles. Intégrer les nouvelles infrastructures dans le paysage (implantation, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...)
29 Bâtiments et équipements agricoles	Planter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
30 Equipements touristiques et de loisirs	Gérer l'accueil du public (Roquefort, Sainte-Eulalie-de-Cernon...) Intégrer les parkings et les équipements au paysage (éléments paysagers présents, architecture, matériaux, couleur, plantation...)
31 Extensions urbaines (lotissements...)	Limiter l'étalement urbain et réfléchir à des extensions cohérentes avec des espaces publics et des plantations Concilier, selon un modèle durable, les nécessités d'extension de l'habitat et le respect de l'organisation de la trame urbaine/bâti avec la trame paysagère (jardins, cultures, haies...) et le patrimoine rural Projeter de nouvelles formes d'habitat (éco lotissements)
34 Villages	Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâti, les éléments et structures paysagères existant (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...). Préserver les écrans paysagers autour des villages
Roquefort	Gérer les problèmes de circulation au sein du village Recréer des espaces publics dédiés au piéton (Cf. projet Roquefort 2020)
35 Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions
36 Décharges sauvages, sites et infrastructures abandonnées	Résorber et requalifier par une intégration paysagère ces sites

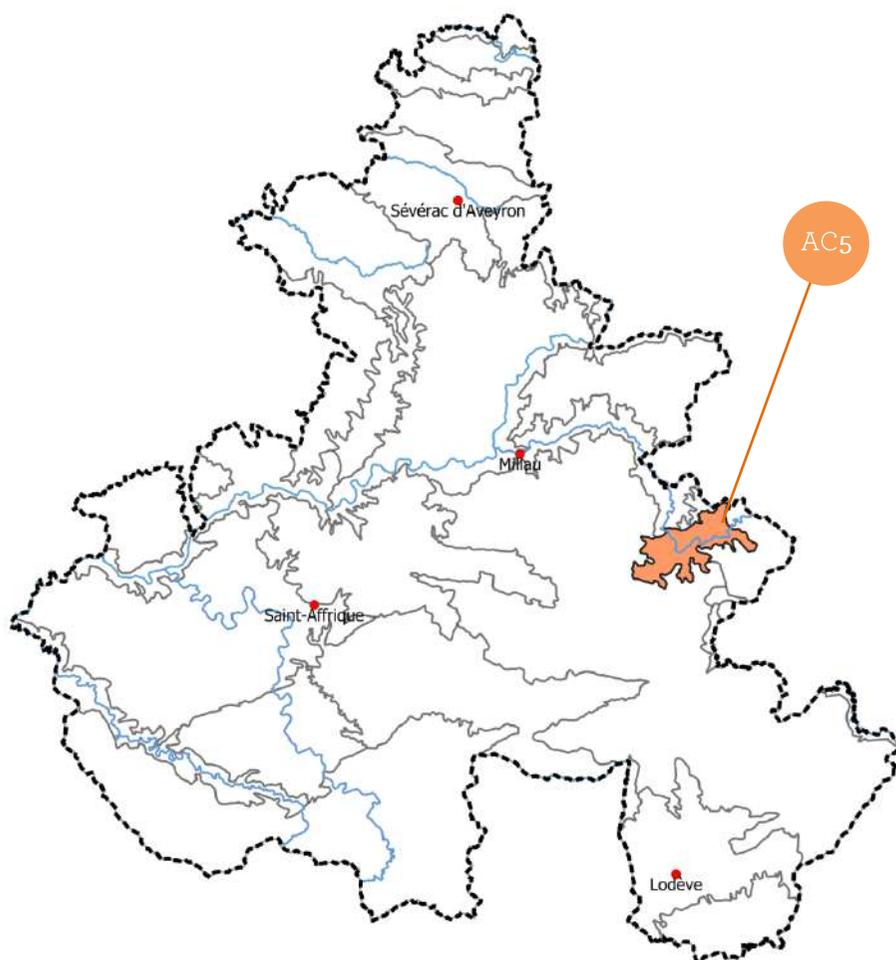
ENJEUX

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

Sous-thèmes	Enjeux
37 Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages (RD999, RD992, RD993, RD23...)
39 Carrières	Veiller à l'intégration paysagère des sites pendant et en fin d'exploitation (merlons, plantations, traitement des fronts de taille). (Crassous) Installer des centrales photovoltaïques sur les anciennes carrières
40 Parcs éoliens	Limiter le nombre de parcs éoliens sur cette unité paysagère Adapter les implantations par rapport à l'habitat, aux lieux fréquentés, aux secteurs de très forte visibilité de proximité (périmètre rapproché) Développer des projets en concertation avec les riverains
41 Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42 Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactant pour le paysage Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilités (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible Gérer dans le temps les plantations écrans autour du transformateur de Saint-Victor-et-Melvieu

Unité AC5 :

- Vallée de la Dourbie autour de Nant ●



- Village de Nant et vallée de la Dourbie

Unité AC5 :

• Vallée de la Dourbie autour de Nant •

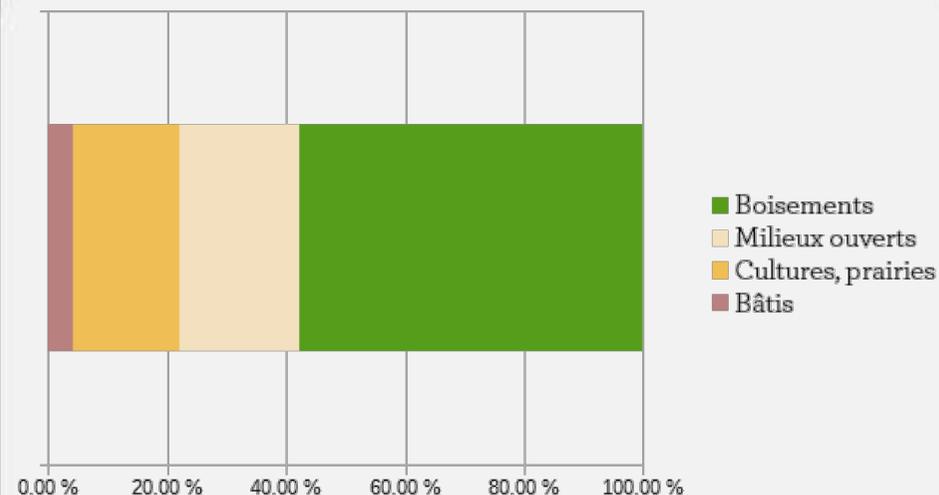
C'est dans une vallée aux versants moyennement à très pentus que serpente la rivière Dourbie, qui prend sa source au massif du Lingas. Aux calcaires, dolomies et alluvions qui composent sa géologie, s'ajoutent les schistes, plus spécialement sur le versant sud adossé aux monts des Cévennes.

La vallée de la Dourbie est verdoyante et fertile. Elle accueille des cultures, des prairies, des haies et du bocage sur ses zones de replat, tandis que les bois de feuillus dont des châtaigneraies et les plantations de conifères se partagent, avec aussi quelques landes, les pentes fortes.

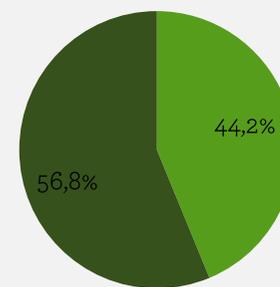
Le patrimoine naturel intègre la ripisylve, les zones humides, mais également plusieurs sources, à commencer par celle du Durzon, site inscrit. Deux autres affluents de la Dourbie traversent l'unité : le Roubieu et le ruisseau de Brevinque.

Deux villages concentrent l'urbanisation de cette unité paysagère : Nant et Saint-Jean-du-Bruel. Du bâti isolé ponctue les vallons. D'un patrimoine religieux important, émergent en premier lieu l'abbatiale romane Saint-Pierre, l'église Saint-Michel de Rouviac, l'abbaye bénédictine, ainsi que la chapelle Saint-Martin-du-Vigan. Tous ces édifices sont bâtis sur la commune de Nant, qui comprend en l'occurrence plusieurs monuments historiques inscrits ou classés.

Occupation du sol de l'unité

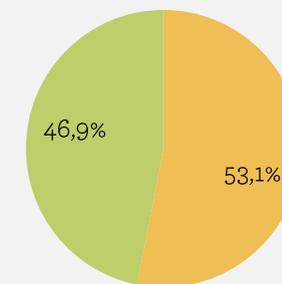


Types de boisements



■ Forêts de feuillus
■ Forêts de conifères

Types de cultures



■ Autres cultures
■ Prairies

On note la présence d'une noria à Saint-Jean-du-Bruel.

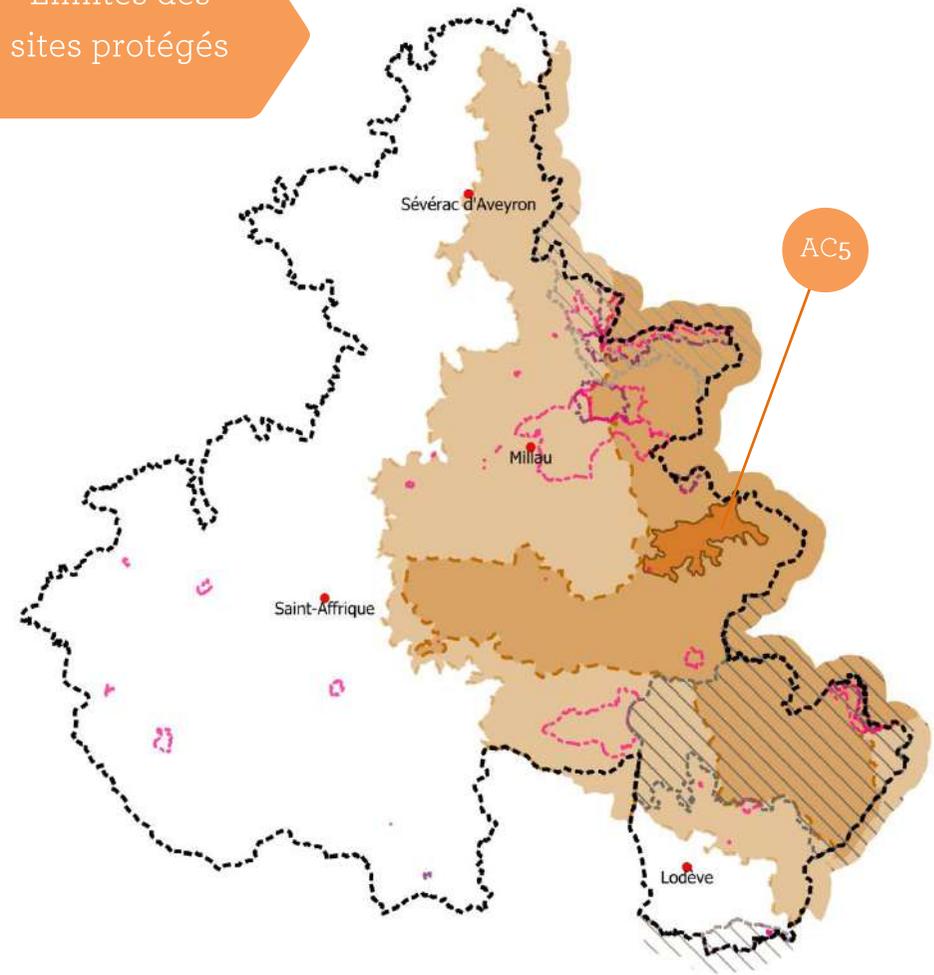
L'unité paysagère figure intégralement dans la zone cœur du bien Unesco Causses et Cévennes.

Communes concernées : Nant, Saint-Jean-du-Bruel, Sauclières.



➤ Saint-Jean-du-Bruel

Limites des sites protégés



Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone cœur
- Zone tampon

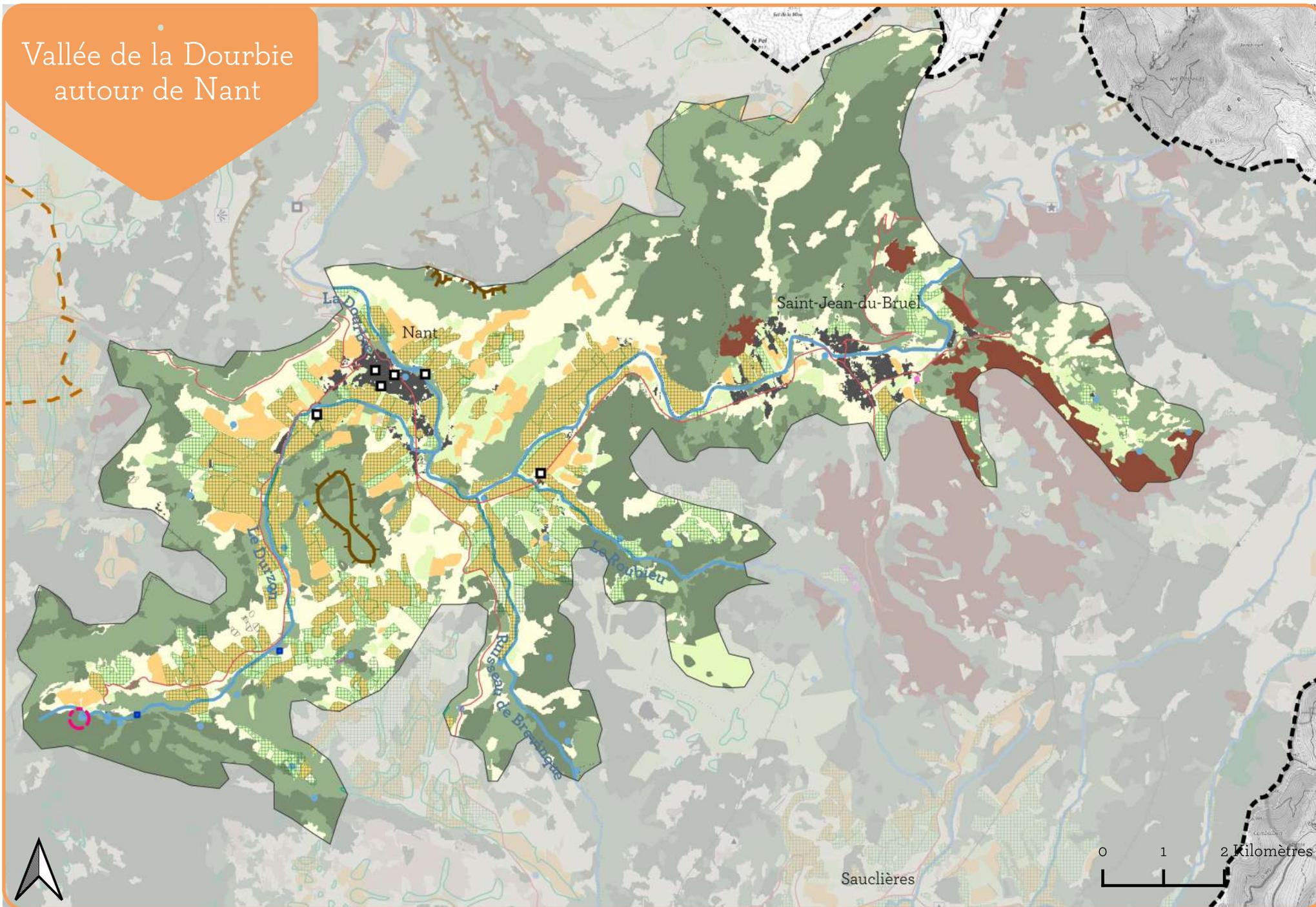
Labels Grands Sites de France

- Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés

- Sites inscrits
- Sites classés

Vallée de la Dourbie
autour de Nant



ÉTAT DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

-  Cultures
-  Prairies
-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Pelouses sèches (parcours)
-  Landes ligneuses
-  Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

-  Châtaigneraies
-  Bocages, alignements, haies, buisseries
-  Marnes grises
-  Zones humides
-  Sources
-  Cours d'eau, ripisylves
-  Falaises
-  Buttes-témoins
-  Crêtes

PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Patrimoines classés

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

 Zone cœur

Sites inscrits, classés ou Grands Sites de France

 Sites inscrits

 Monuments historiques inscrits ou classés

INFRASTRUCTURES

Réseaux

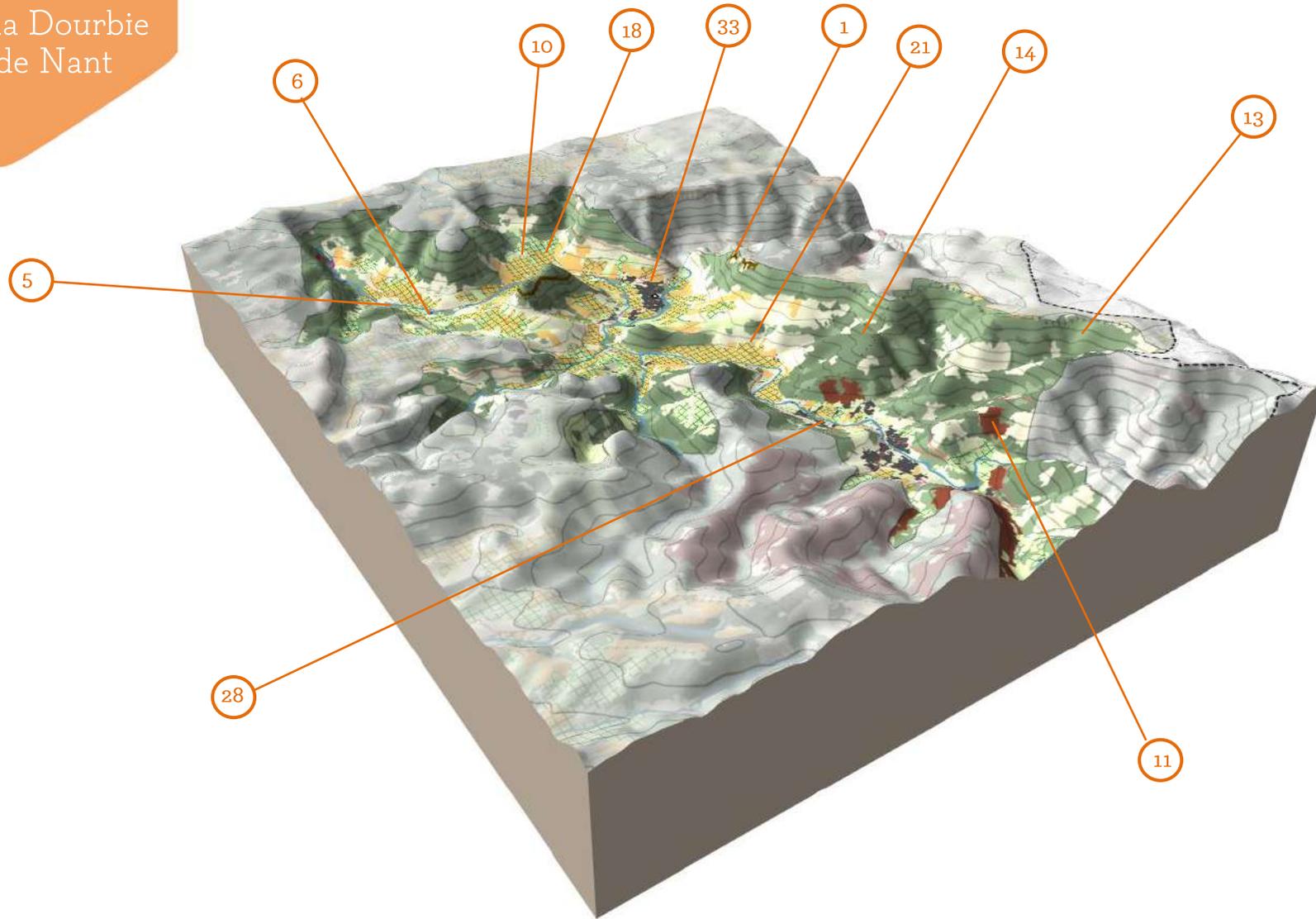
 Routes nationales et départementales

LIMITES ADMINISTRATIVES

 Limite du Parc naturel régional des Grands Causses

 Limites communales

Vallée de la Doubie
autour de Nant



8

9

22

23

27

29

30

31

34

35

29

30

31

34

35

36

37

41

42

ENJEUX

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
1	Corniches, buttes-témoins	Préserver leur environnement naturel (Eperon du Roc Nantais)
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves Tenir compte des zones d'expansion de crues dans les aménagements
6	Zones humides	Préserver et entretenir les zones humides

Sous-thèmes		Enjeux
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, terrasses, fontaines, canaux (autour du Durzon), noria, chaussées, fours...) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, grangettes, pigeonniers...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

ENJEUX

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

Sous-thèmes	Enjeux
10 Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
11 Châtaigneraies	Maintenir ces boisements en développant une production fruitière ou convertir les anciennes châtaigneraies en forêt de production par un rajeunissement (recépage)
13 Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
14 Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
18 Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente
21 Viticulture, arboriculture, maraichage	Protéger et développer les zones favorables (Planter de nouvelles noyeraies, poursuivre le déploiement de vergers de variétés anciennes)

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes	Enjeux
22 Sites inscrits et classés, Opérations Grands Sites, Grand site de France	Assurer la gestion (patrimoniale, touristique...) du site de la source du Durzon
23 Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien

ENJEUX

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION

LA QUALITE DE VIE

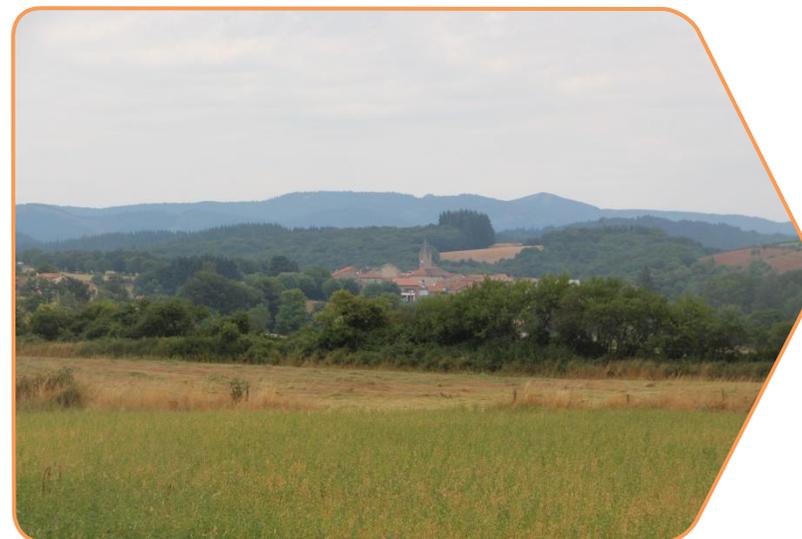
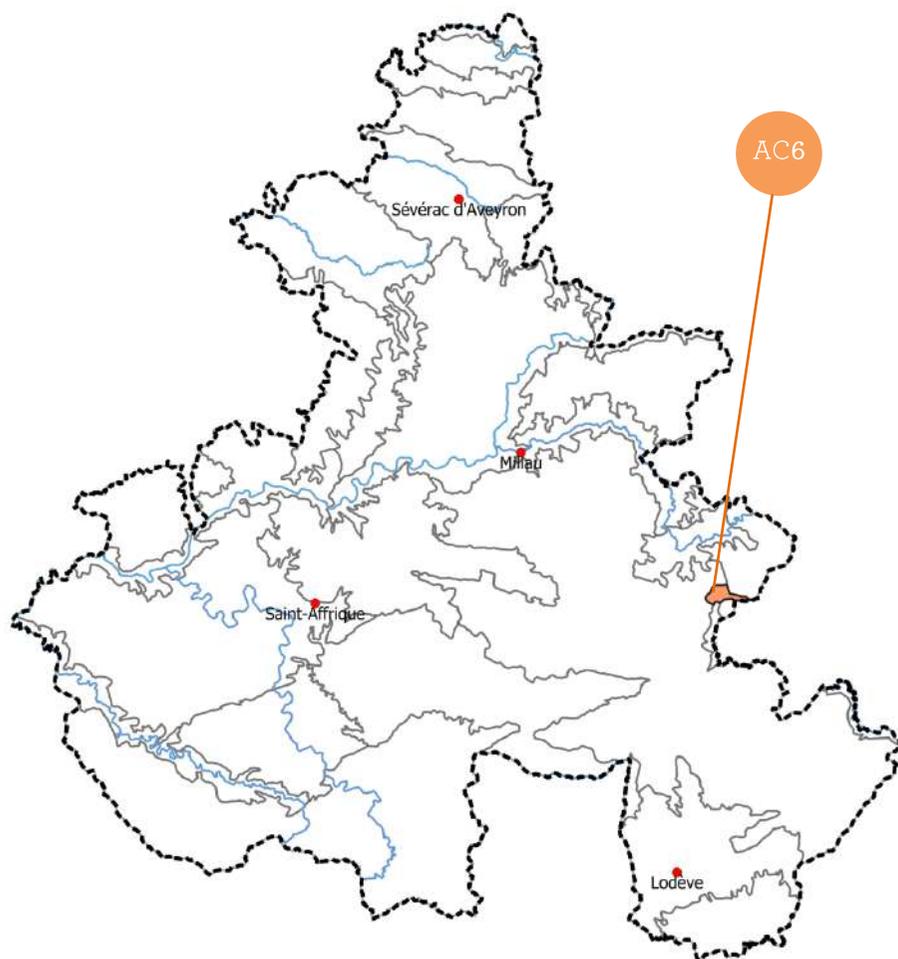
Sous-thèmes	Enjeux
27 Entrées de ville	Définir les franges urbaines et les affirmer (Nant, Saint-Jean-du-Bruel...) Définir et respecter les coupures d'urbanisation Limiter l'étalement urbain le long des voies (RD999) et mettre en scène les perspectives quand elles existent
28 ZA Bâtiments d'activités	Porter une attention particulière au développement des infrastructures le long de la RD999. Les intégrer dans le paysage (implantation, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...)
29 Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
30 Equipements touristiques et de loisirs	Gérer l'accueil du public Intégrer les équipements au paysage (éléments paysagers présents, architecture, matériaux, couleur, plantation...)
31 Extensions urbaines (lotissements...)	Limiter l'étalement urbain et réfléchir à des extensions cohérentes avec des espaces publics et des plantations Concilier, selon un modèle durable, les nécessités d'extension de l'habitat et le respect de l'organisation de la trame urbaine/bâti avec la trame paysagère (jardins, cultures, haies...) et le patrimoine rural Projeter de nouvelles formes d'habitat (éco lotissements)
33 Bourg centre (Nant)	Reconquérir les centres anciens (opérations foncières et immobilières...) Requalifier ou créer des espaces publics intégrant les enjeux du changement climatique (plantations, sols...) garant d'un cadre de vie de qualité
34 Villages	Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâti, les éléments et structures paysagères existant (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...). Préserver les écrans paysagers autour des villages
35 Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions

ENJEUX

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

Sous-thèmes		Enjeux
37	Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
41	Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactant pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilités (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

Unité AC6 :
Vallée de la Virenque autour de
Sauclières



➤ Village de Sauclières



➤ Cultures dans les environs de Sauclières

Unité AC6 :

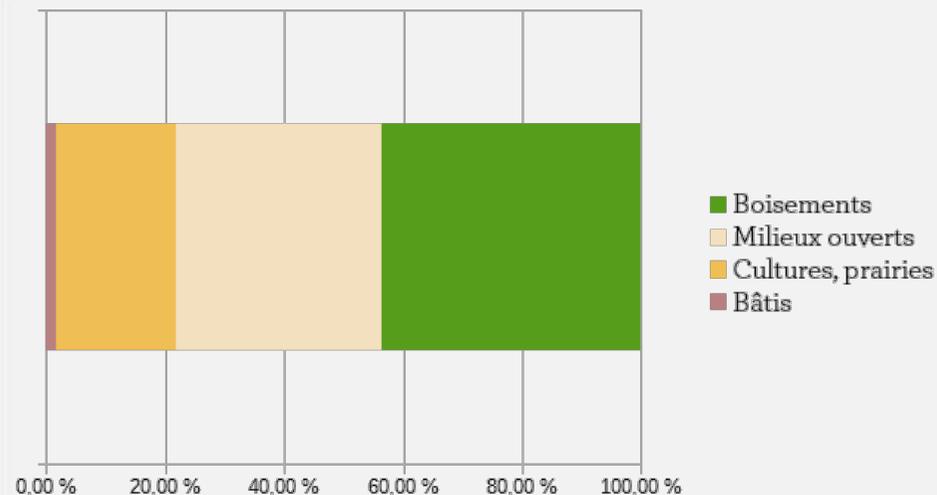
Vallée de la Virenque autour de Sauclières

La vallée se caractérise par son étroitesse et son encaissement. Dolomies, alluvions et argiles en constituent la géologie.

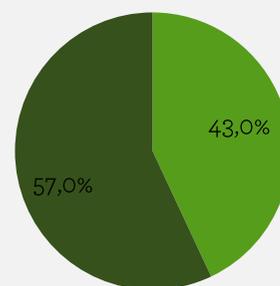
Les forêts de conifères ont conquis les versants, où subsistent également des hêtraies. Les cultures et les prairies se cantonnent en conséquence à la plaine, qui accueille aussi des zones bocagères. Seuls deux cours d'eau irriguent cette unité : la Virenque et le Burle du Jaoul.

Posé dans la plaine, ceint de versants forestiers, le village de Sauclières concentre à lui seul la quasi-totalité de l'habitat de l'unité paysagère. L'ancienne voie ferrée de Tournemire au Vigan a laissé son empreinte dans le paysage : long tunnel courbe, galerie voûtée, viaducs, murets de soutènements, parapets.

Occupation du sol de l'unité

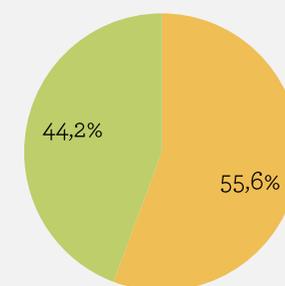


Types de boisements



■ Forêts de feuillus
■ Forêts de conifères

Types de cultures

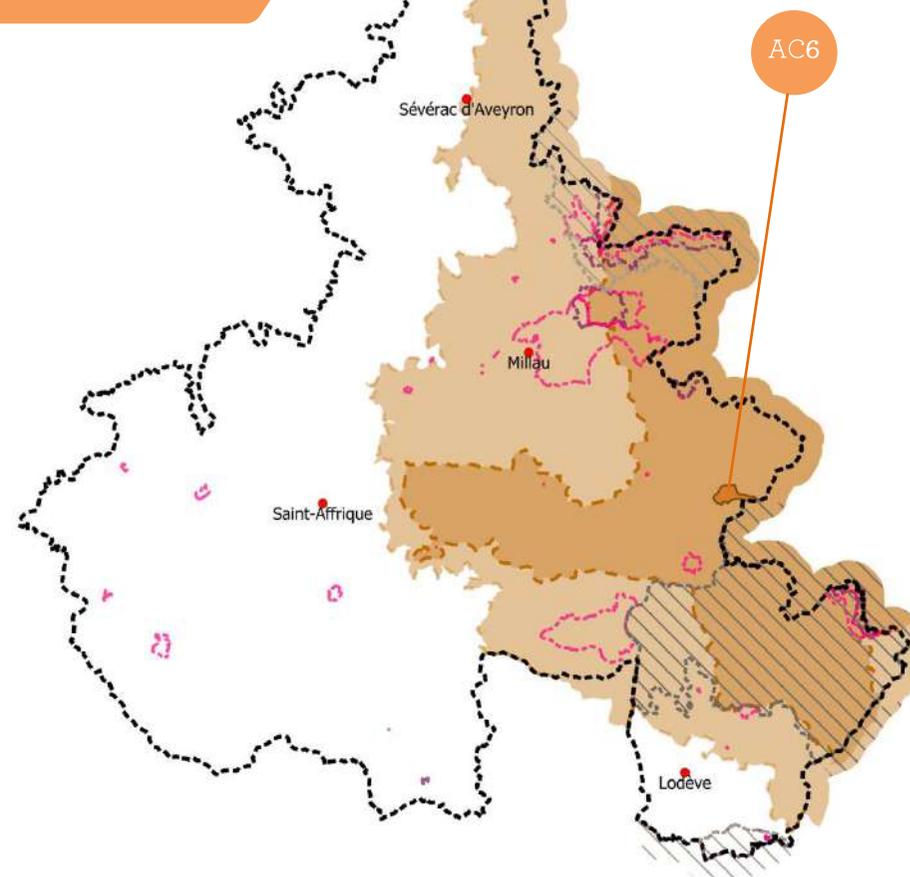


■ Autres cultures
■ Prairies

L'unité se trouve dans la zone cœur du bien Unesco Causses et Cévennes. Elle borde, sur son versant oriental, le Grand Site de France du Cirque de Navacelles et des gorges de la Vis.

Commune concernée : Sauclières.

Limites des sites protégés



Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone cœur
- Zone tampon

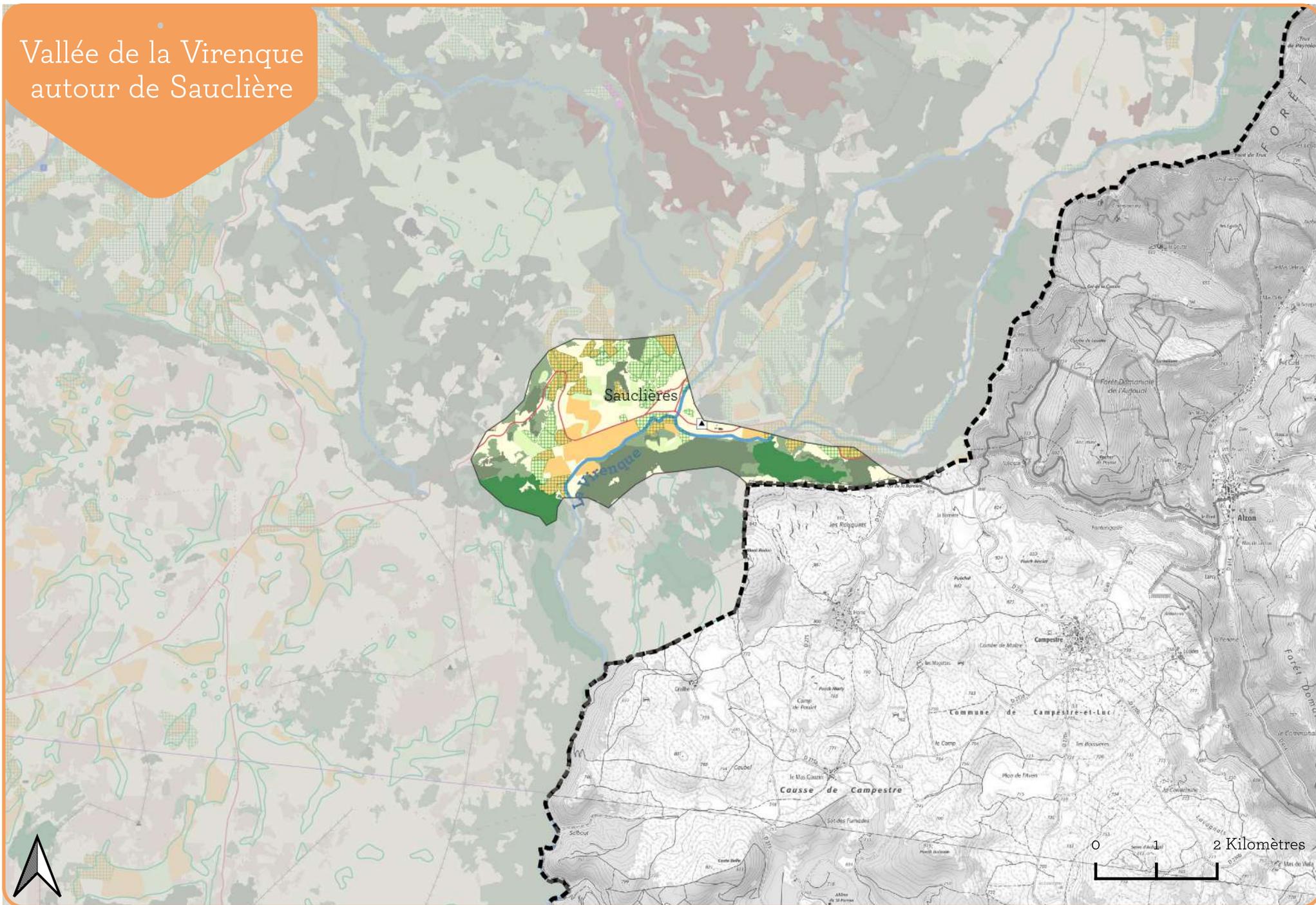
Labels Grands Sites de France

- Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés

- Sites inscrits
- Sites classés

Vallée de la Virenque
autour de Sauclières



ÉTAT DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

-  Cultures
-  Prairies
-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Pelouses sèches (parcours)
-  Landes ligneuses
-  Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

-  Hêtraies
-  Bocages, alignements, haies, buisnières
-  Marnes grises
-  Cours d'eau, ripisylves

PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Patrimoines classés

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

 Zone cœur

Sites inscrits, classés ou Grands Sites de France

 Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

INFRASTRUCTURES

Réseaux

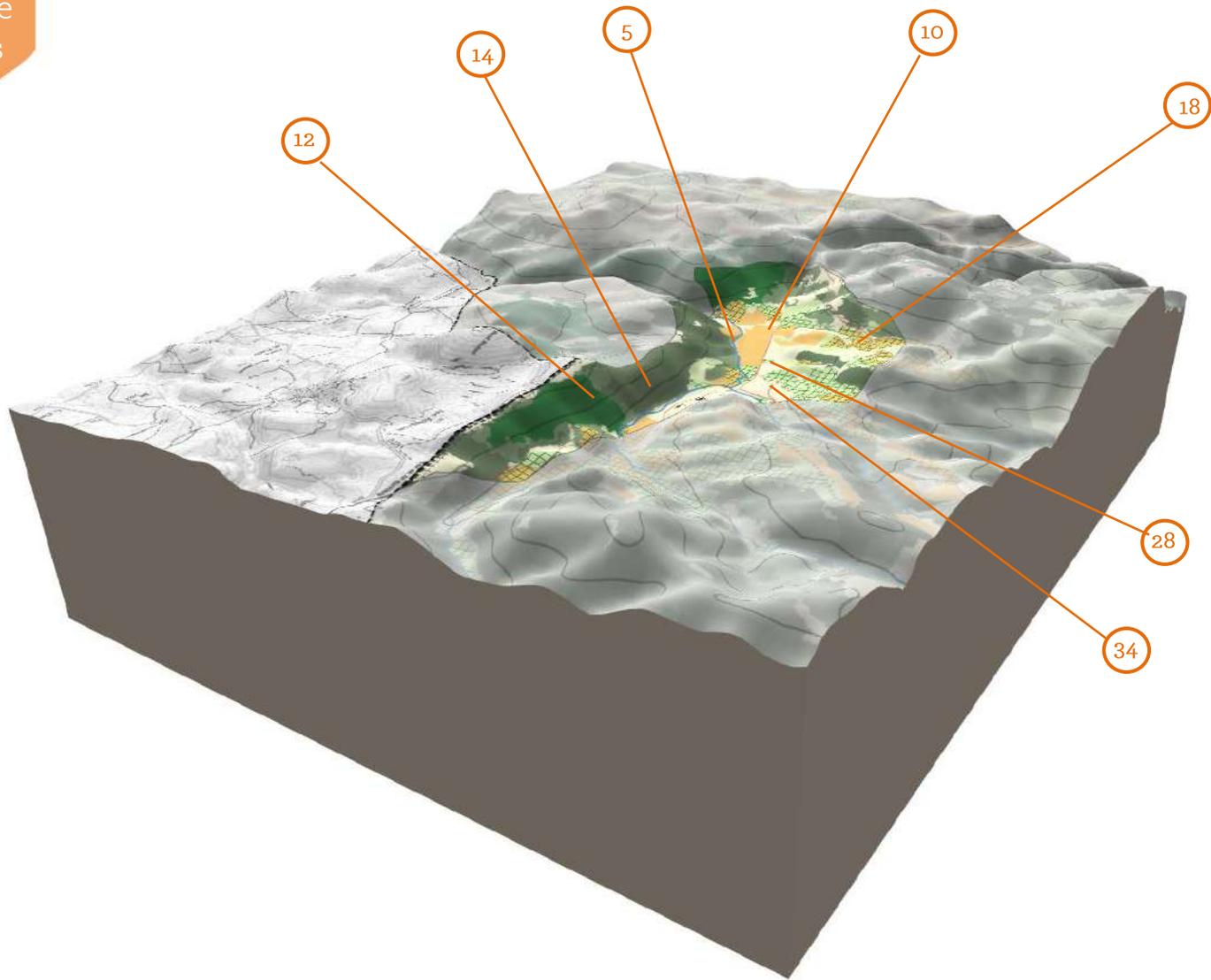
 Routes nationales et départementales

LIMITES ADMINISTRATIVES

 Limite du Parc naturel régional des Grands Causses

 Limites communales

Vallée de la Virenque
autour de Sauclières



- 8 9 13 19 21 23 29 35 36 37 39 40 41 42

ENJEUX

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves Tenir compte des zones d'expansion de crues dans les aménagements

Sous-thèmes		Enjeux
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, terrasses, pierriers, caselles, fontaines...) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, bergeries, grangettes...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

ENJEUX

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

Sous-thèmes	Enjeux
10 Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
12 Hêtraies	Préserver ces forêts en assurant une gestion sylvicole qui maintienne l'état de ces boisements
13 Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichage) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
14 Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
18 Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente
19 Buissonnières	Protéger ces structures arborées Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements
21 Arboriculture, maraichage	Protéger et développer les zones favorables

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes	Enjeux
23 Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien

ENJEUX

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION LA QUALITE DE VIE

Sous-thèmes		Enjeux
28	ZA Bâtiments d'activités	Porter une attention particulière au développement des infrastructures le long de la RD7, et notamment à l'entrée du village (intégrer les nouvelles infrastructures dans le paysage : implantation, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...)
29	Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
34	Villages (Sauclières)	Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâti, les éléments et structures paysagères existants (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...). Préserver les écrans paysagers autour des villages
35	Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions
36	Décharges sauvages, sites et infrastructures abandonnées	Résorber et requalifier par une intégration paysagère ces sites

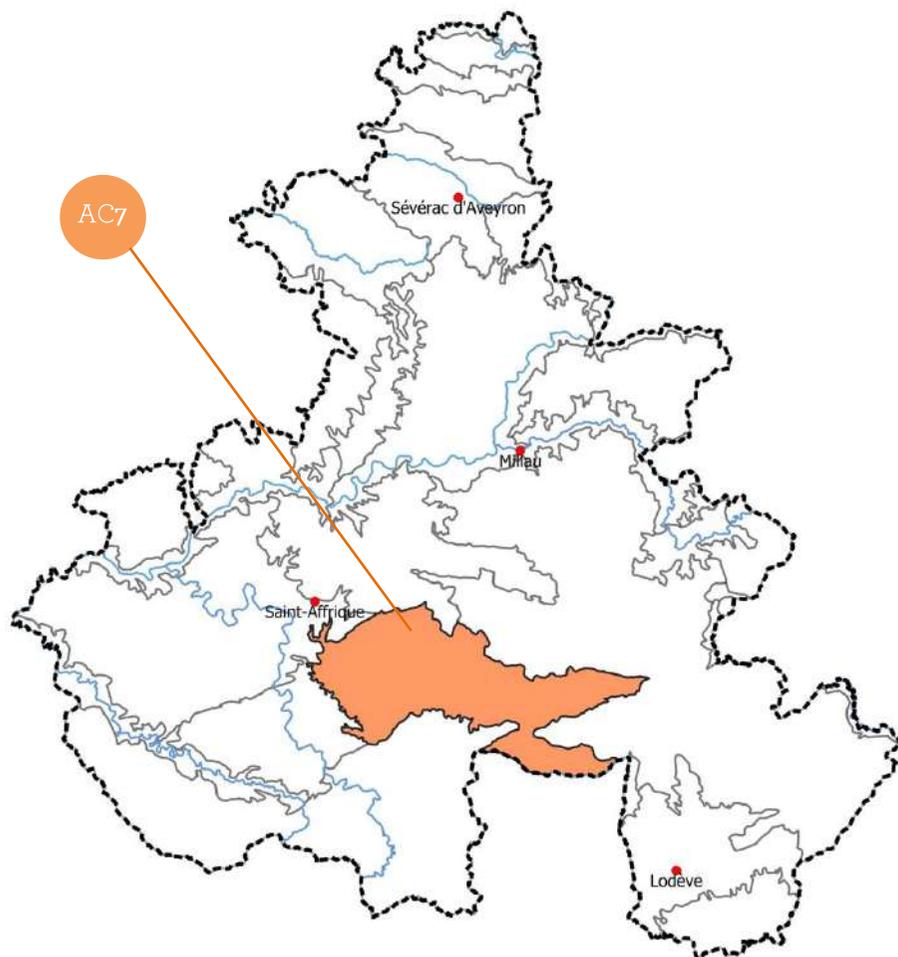
ENJEUX

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

Sous-thèmes	Enjeux
37 Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
39 Carrières	Veiller à l'intégration paysagère des sites pendant et en fin d'exploitation (merlons, plantations, traitement des fronts de taille). Installer des centrales photovoltaïques sur les anciennes carrières
40 Parcs éoliens	Limiter le nombre de parcs éoliens pour éviter toute saturation Adapter les implantations par rapport à l'habitat, aux lieux fréquentés, aux secteurs de très fortes visibilités de proximité (périmètre rapproché) Développer des projets en concertation avec les riverains
41 Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42 Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactant pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilités (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

Unité AC7 :

● Avant-causse et vallée de la Sorgues ●



➤ Village de Saint-Félix de Sorgues



➤ Lavogne au hameau de Caussanuejols

Unité AC7 :

Avant-causse et vallée de la Sorgues

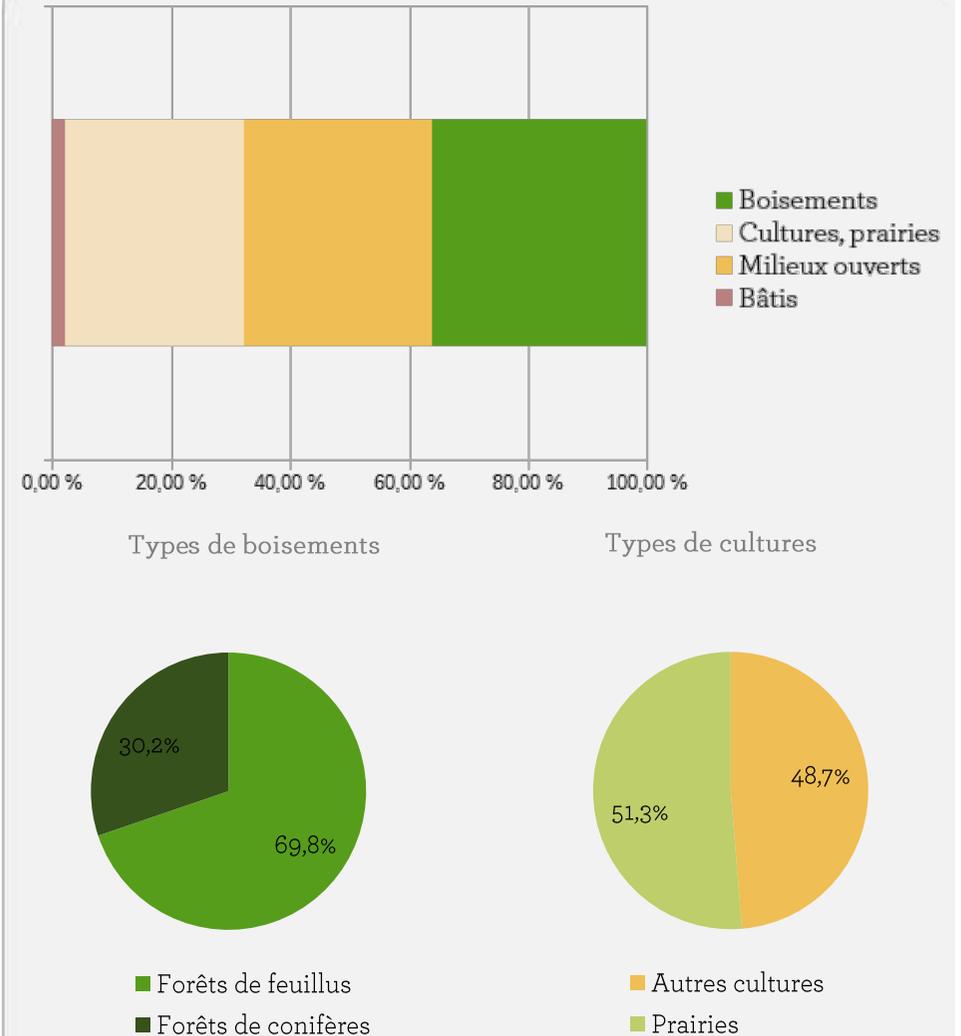
La vallée de la Sorgues et les avant-causses, adossés au sud du Larzac et au nord du plateau du Guilhaumard, forment cette unité paysagère à la fois bucolique et sauvage. Des vallées ouvertes y côtoient des plateaux de faible inclinaison qu'entaillent d'autres vallées davantage encaissées. Avec les calcaires et les dolomies, la géologie de l'unité se caractérise par des affleurements de marnes et d'argiles.

Les landes et les forêts (feuillus et conifères) s'étalent sur les pentes des vallées. L'ouest de l'unité, à l'approche du rougier, laisse entrevoir des zones de végétation en mutation et des surfaces cultivées, observables également en fond de vallée. Sur les plateaux, la prédominance des cultures et des forêts de feuillus n'empêche pas la présence de pâturages, de landes, du bocage et de plantations de conifères.

Les composants naturels du paysage sont caractéristiques des vallées et avant-causses - corniches, cirques (Saint-Paul-des-Fonts), marnes grises, éboulis, sources, mares et ripisylves - mais également de la tradition agropastorale : parcours, buisseries, lavognes. Cette mixité se retrouve dans le patrimoine vernaculaire : des granges isolées, de vastes domaines (fermes imposantes), des fermes et pigeonniers coexistent avec les jasses, caselles, citernes, clapas, murets, terrasses, caves bâtardes et fleurines.

La rivière Sorgues, dont l'exurgence se trouve à Cornus, musarde d'est en ouest jusqu'à rejoindre le Dourdou de Camarès dans la plaine de Vabres, au-delà de l'unité paysagère. L'urbanisation se concentre essentiellement sur ses rives (6 villages), ainsi qu'à proximité des sources et résurgences (3). Les fontaines et ponts, en conséquence, se détachent de façon non négligeable dans l'inventaire du patrimoine bâti.

Occupation du sol de l'unité



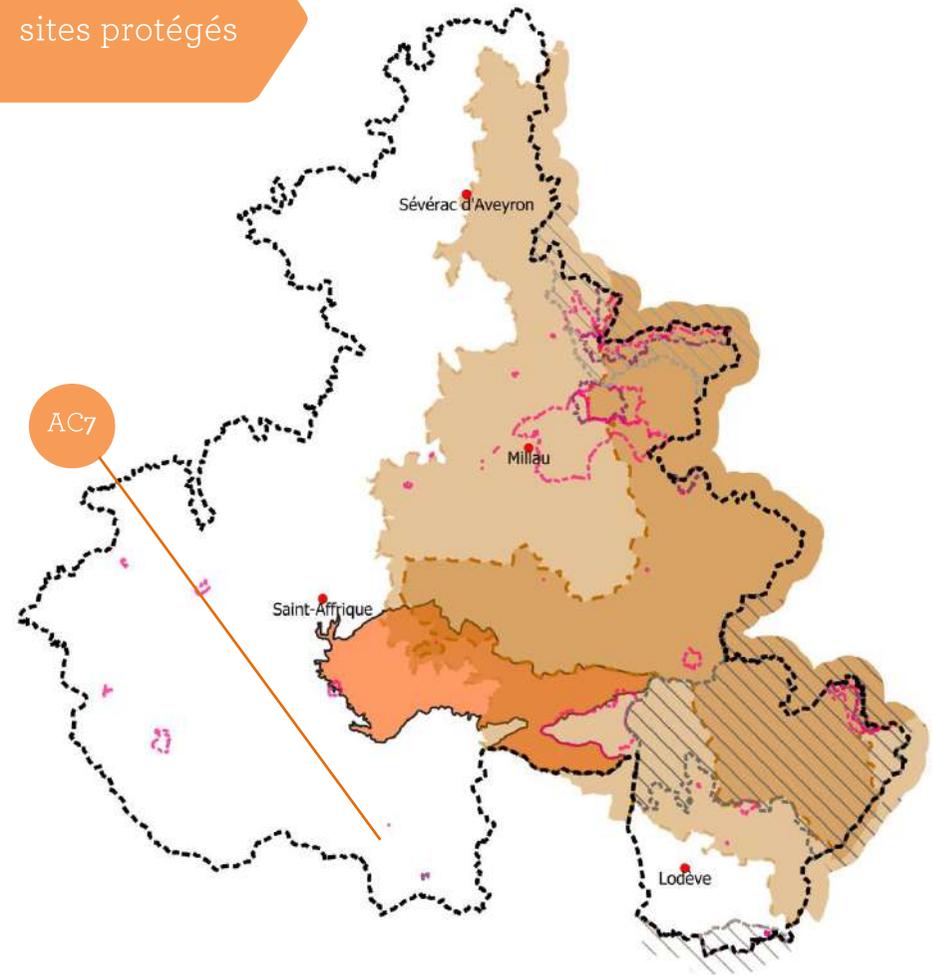
Les ponts vieux de Saint-Maurice et Saint-Félix-de-Sorgues, précisément, mais aussi les châteaux de Versols, de Montalegre, le domaine de la Vialette et l'église de Versols-et-Lapeyre sont classés ou inscrits comme monuments historiques. Le fort cistercien de Saint-Jean-d'Alcas constitue un site inscrit. Existe aussi un patrimoine religieux digne d'attention, avec l'abbaye de Nonenque et plusieurs églises, chapelles, granges monastiques.

L'unité est couverte par la zone tampon et la zone cœur du bien Unesco Causses et Cévennes.

En plus de la Sorgues, l'unité paysagère est parcourue par six de ses affluents : le Bauras, le Merdans, les ruisseaux d'Annou, de Gommaric, de Vailhauzy et de Versols, ainsi que par le Grauzou et la Verenne.

Communes concernées : La Couvertoirade, Gissac, Fondamente, Cornus, Saint-Félix-de-Sorgues, Versols-et-Lapeyre, Saint-Jean-d'Alcapiès, Saint-Affrique, Sylvanès, Saint-Jean-et-Saint-Paul, Viala-du-Pas-de-Jaux, Le Clapier, Vabres-l'Abbaye, Montlaur, Les Rives, Marnhagues-et-Latour, Roquefort-sur-Soulzon, Saint-Beaulize.

Limites des sites protégés



Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

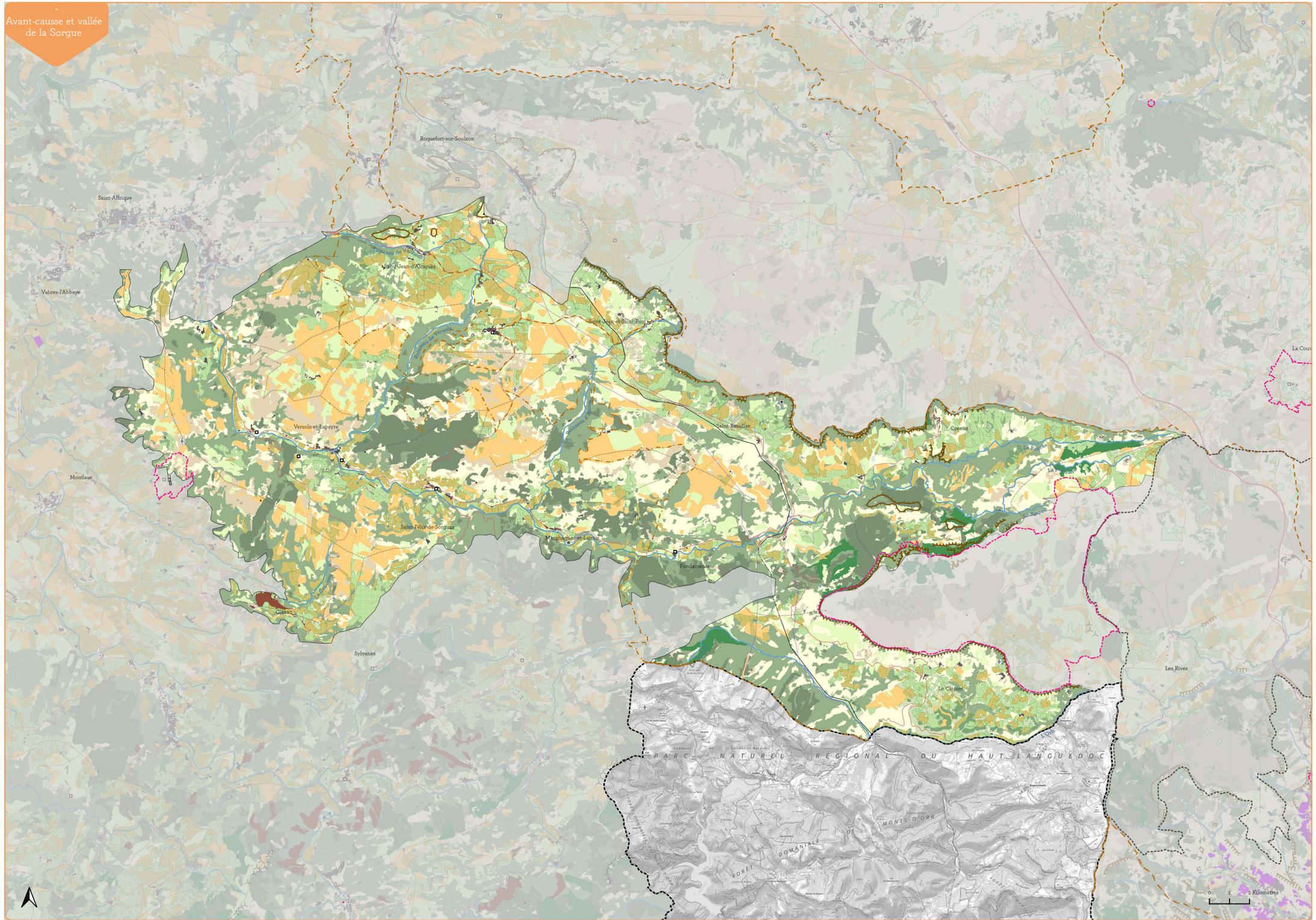
-  Zone cœur
-  Zone tampon

Labels Grands Sites de France

-  Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
-  Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés

-  Sites inscrits
-  Sites classés



ÉTAT DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

-  Cultures
-  Prairies
-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Pelouses sèches (parcours)
-  Landes ligneuses
-  Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

-  Châtaigneraies
-  Hêtraies
-  Bocages, alignements, haies, buisseries
-  Calcaires affleurants et ruiniformes
-  Marnes grises
-  Sources
-  Cours d'eau, ripisylves
-  Lacs
-  Falaises
-  Cirques
-  Buttes-témoins
-  Crêtes
-  Sommets

PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Patrimoines classés

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

-  Zone cœur
-  Zone tampon

Sites inscrits, classés ou Grands Sites de France

-  Sites inscrits

-  Monuments historiques inscrits ou classés

Patrimoines non classés

-  Villages de caractère
-  Paysages de caractère
-  Points de vue

INFRASTRUCTURES

Réseaux

-  Voies ferrées
-  Routes nationales et départementales

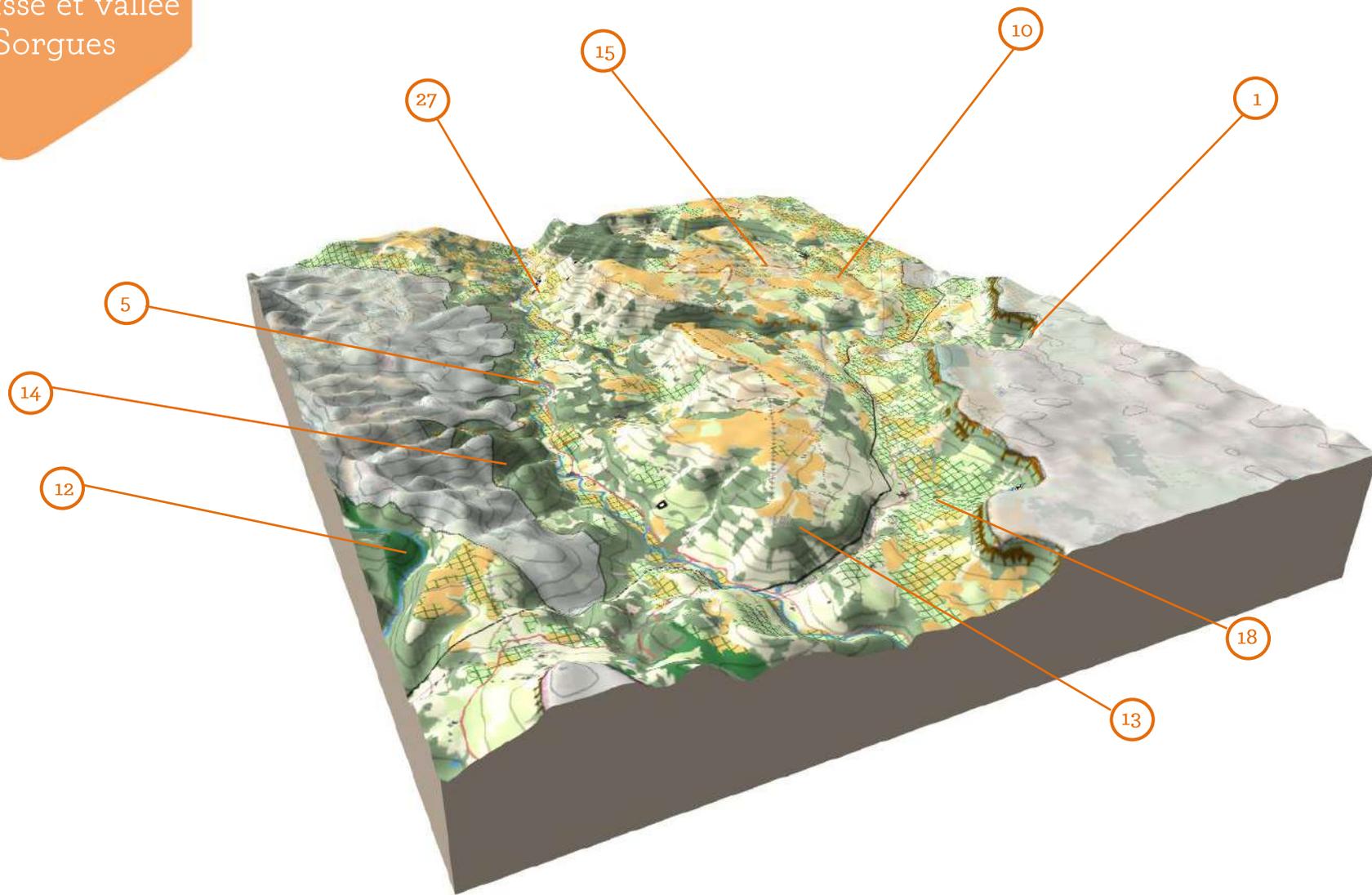
Énergies

-  Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

-  Limite du Parc naturel régional des Grands Causses
-  Limites communales

Avant-causse et vallée de la Sorgues



- 3
- 6
- 8
- 9
- 13
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 29
- 30
- 31
- 33
- 34
- 35
- 36
- 37
- 40
- 41
- 42

ENJEUX

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
1	Cirques, corniches, buttes-témoins	Préserver leur environnement naturel (Saint-Paul-des-Fonts)
3	Marnes grises	Préserver les zones de marnes grises des labours, remblais...
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves Tenir compte des zones d'expansion de crues dans les aménagements
6	Zones humides	Préserver et entretenir les zones humides

Sous-thèmes		Enjeux
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, terrasses, pierriers, caselles, lavognes, citernes, fontaines, fours...) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, bergeries de parcours, grangettes, pigeonniers...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

ENJEUX

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS
LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

Sous-thèmes	Enjeux
10 Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
12 Hêtraies	Préserver ces forêts en assurant une gestion sylvicole qui maintienne l'état de ces boisements
13 Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
14 Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
15 Pelouses sèches (parcours)	Endiguer la fermeture des grands espaces par la lande à buis et la forêt en maintenant l'agropastoralisme
18 Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente
19 Buissonnières	Protéger ces structures arborées Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements
21 Arboriculture, maraichage	Protéger et développer les zones favorables

ENJEUX

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes	Enjeux
22 Sites inscrits et classés, Opérations Grands Sites, Grand site de France	Assurer la gestion (patrimoniale, touristique...) du site de Montaigut et St-Jean-d'Alcas.
23 Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien
24 Paysages de caractère et sites géologiques remarquables	Porter une vigilance sur les secteurs emblématiques (ensembles paysagers ou géomorphologiques spécifiques et caractéristiques)
25 Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels

ENJEUX

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION LA QUALITE DE VIE

Sous-thèmes	Enjeux
27 Entrées de ville	Définir les franges urbaines et les affirmer (Cornus...) Définir et respecter les coupures d'urbanisation Limiter l'étalement urbain le long des voies (RD7 : Lapeyre/Versols) et mettre en scène les perspectives quand elles existent
29 Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
30 Equipements touristiques et de loisirs	Réhabiliter ou requalifier le site du Riou (retenue et HLL) à Cornus
31 Extensions urbaines (lotissements...)	Limiter l'étalement urbain et réfléchir à des extensions cohérentes avec des espaces publics et des plantations Concilier, selon un modèle durable, les nécessités d'extension de l'habitat et le respect de l'organisation de la trame urbaine/bâti avec la trame paysagère (jardins, cultures, haies...) et le patrimoine rural Projeter de nouvelles formes d'habitat (éco lotissements)
33 Bourg centre (Cornus)	Reconquérir les centres anciens (opérations foncières et immobilières...) Requalifier ou créer des espaces publics intégrant les enjeux du changement climatique (plantations, sols...) garant d'un cadre de vie de qualité
34 Villages	Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâti, les éléments et structures paysagères existant (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...). Préserver les écrans paysagers autour des villages
35 Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions
36 Décharges sauvages, sites et infrastructures abandonnées	Résorber et requalifier par une intégration paysagère ces sites

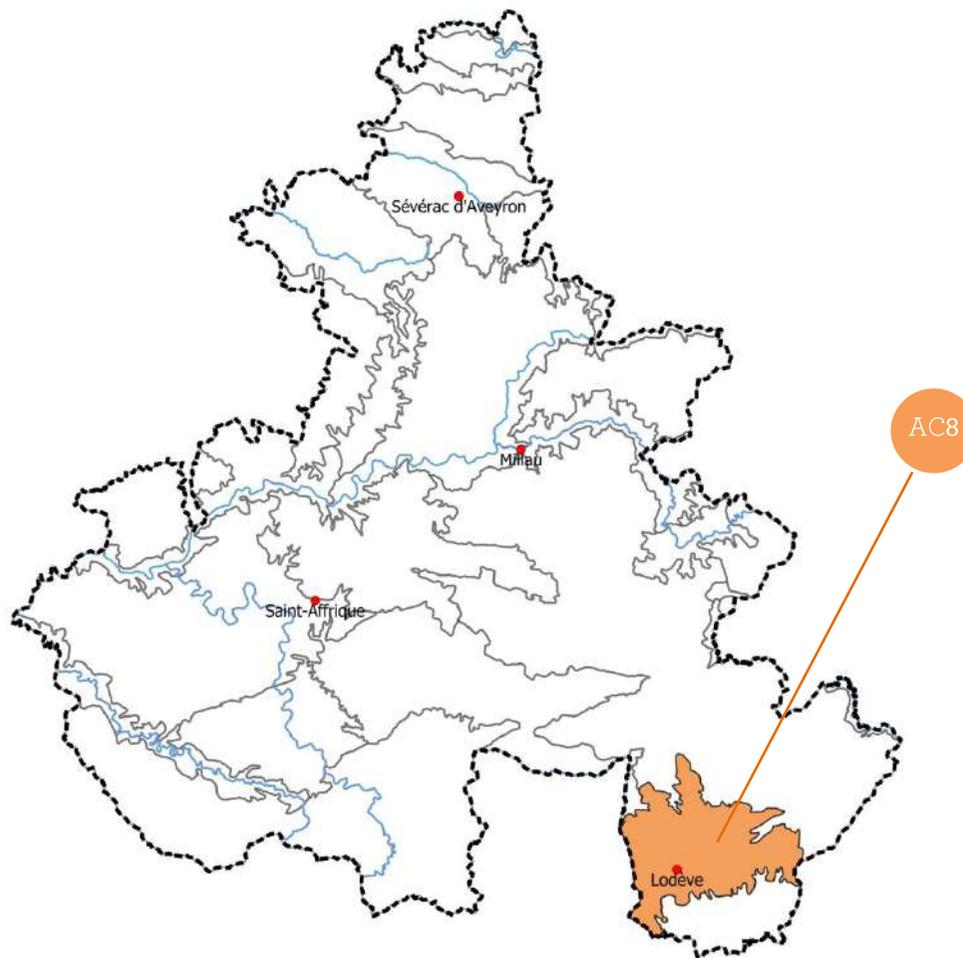
ENJEUX

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

Sous-thèmes		Enjeux
37	Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
40	Parcs éoliens	Limiter le nombre de parcs éoliens sur cette unité paysagère Adapter les implantations par rapport à l'habitat, aux lieux fréquentés, aux secteurs de très forte visibilité de proximité (périmètre rapproché) Développer des projets en concertation avec les riverains
41	Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactant pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilités (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

Unité AC8 :

Vallons du Lodèveois et vallée de la Lergue



➤ Pas de l'Escalette, vue sur la vallée de la Lergue



➤ Ville de Lodève

Unité AC8 :

Vallons du Lodèvois et vallée de la Lergue

Arc-boutées à la bordure sud du causse du Larzac et du massif volcanique de l'Escandorgue, des vallées étroites et profondes convergent autour de la Lergue, affluent du fleuve Hérault. Ce paysage accidenté s'étend sur près de 12km du nord au sud et jusqu'à 15km d'ouest en est. C'est dans ce paysage accidenté, en rive droite de la Lergue, que s'est installée la cité de Lodève.

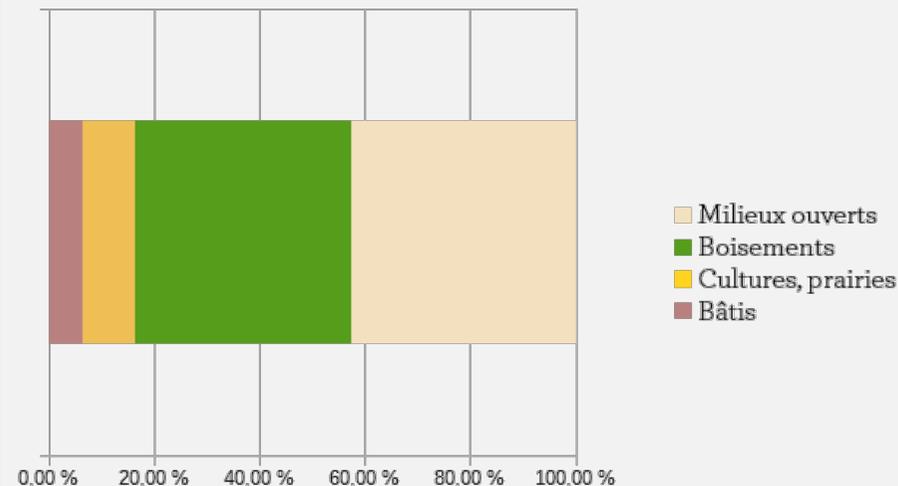
Les vallons et vallées, qui accueillent l'habitat et les routes, sont scandés par des lanières de causses, qu'il s'agisse de plateaux allongés (Grézac) ou de serres (Molenty, Mélanque). Au pied du causse, des cirques majestueux s'ouvrent en amphithéâtre vers le sud : le cirque de Labeil, à la source du Laurounet, et le cirque du Bout du Monde, à la naissance du ruisseau de la Brèze. Avec eux, les corniches, les ruiniformes et les sources constituent les principaux éléments paysagers naturels.

Géologiquement, l'érosion a creusé de profonds sillons en contrebas des corniches du causse, processus accentué par la présence de bancs marneux. Argiles et dolomies complètent le profil géologique de cette unité paysagère.

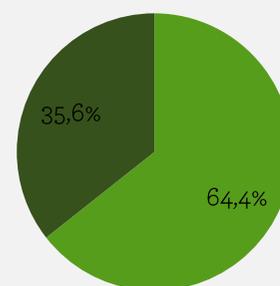
Sur les versants, les milieux ouverts alternent avec les bois de feuillus et de conifères. Parmi les surfaces cultivées, le vignoble se taille la part du lion. On dénombre quelques parcelles d'oliveraies.

L'urbanisation - habitat et zones d'activités - s'agglomère en majorité sur le site de Lodève, à la confluence de la Lergue et de la Soulondre. L'autoroute A75 concentre les zones d'activités. Des bourgs de plus faible densité ponctuent le reste de l'unité.

Occupation du sol de l'unité

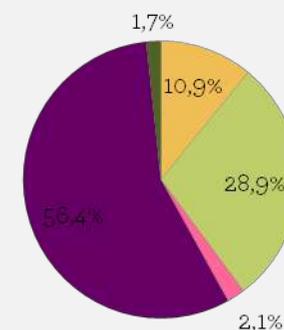


Types de boisements



■ Forêts de feuillus
■ Forêts de conifères

Types de cultures



■ Autres cultures
■ Prairies
■ Vergers
■ Vignes
■ Oliviers

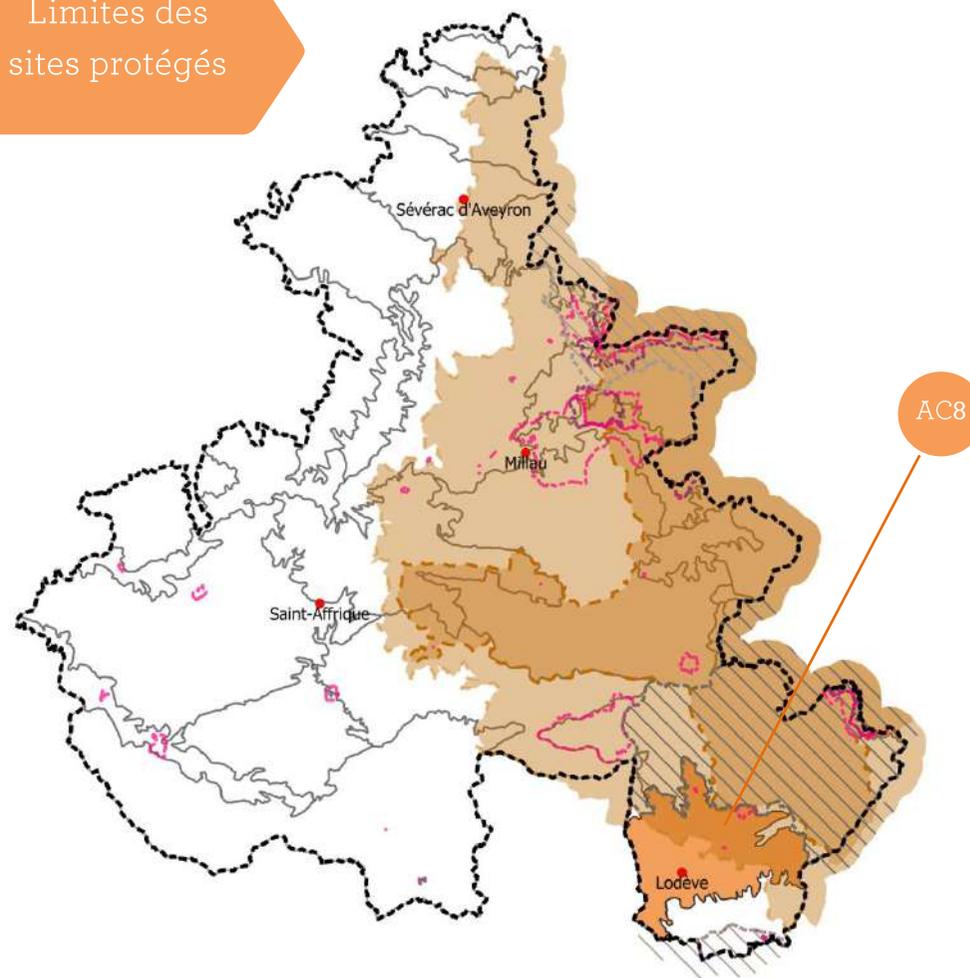
Le centre ancien de Lodève, cité épiscopale, conserve les indices d'une prospérité de plusieurs siècles dans le domaine de l'industrie textile, drapière en premier lieu. Nombre d'édifices lodévois ou alentours sont aujourd'hui classés ou inscrits comme monuments historiques : cathédrale, églises, châteaux...

L'unité se trouve à la lisière sud de la zone cœur du bien Unesco Causses et Cévennes et est incluse très partiellement (côté nord-ouest) dans sa zone tampon. Elle longe également la bordure méridionale du Larzac classé Grand Site de France. Elle accueille, du reste, des sites remarquables, à commencer par le village de Pégairolles-de-l'Escalette et ses abords, le cirque du Bout du Monde et les hameaux de Gourgas et Fonzières, tous sites inscrits.

Outre la Lergue, une quinzaine de cours d'eau irriguent l'unité paysagère, à commencer par ses affluents que sont la Brèze, la Marguerite, la Soulongre, le Louraunet. Citons encore l'Aubaygues, la Bouire, la Garelle, la Primelle, le Bousquet, le Maro, le Rieutord, le Roubieu, le ravin des Brugasses, le ravin des Tours, inventaire que complètent nombre de ruisseaux.

Communes concernées : Celles, Fozières, Lauroux, Lavalette, Le Bosc, Le Puech, Les Plans, Lodève, Olmet-et-Villecun, Pégairolles-de-l'Escalette, Pujols, Saint-Étienne-de-Gourgas, Saint-Jean-de-la-Blaquière, Saint-Pierre-de-la-Fage, Saint-Privat, Soubès, Soumont, Usclas-du-Bosc.

Limites des sites protégés



Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone cœur
- Zone tampon

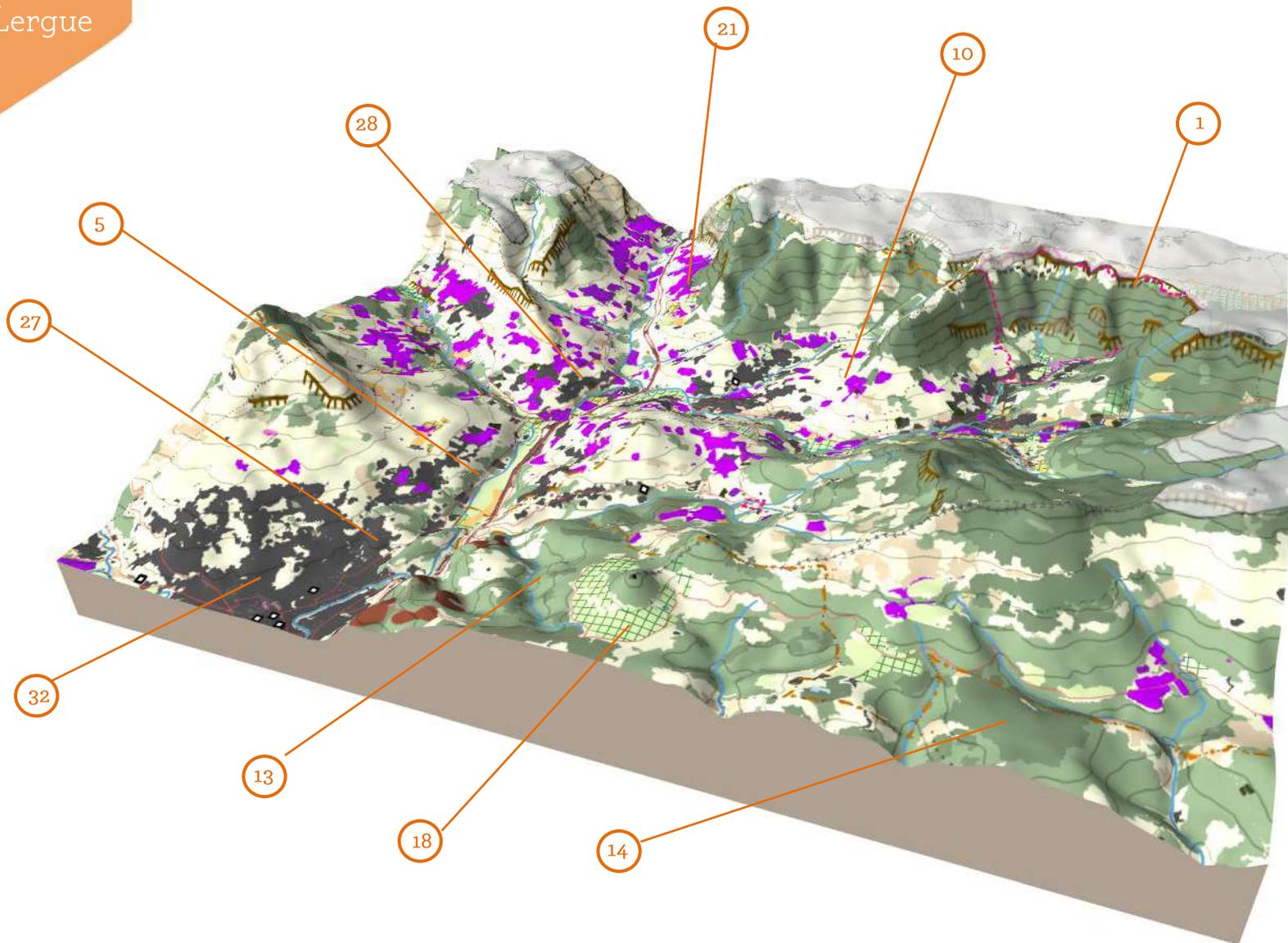
Labels Grands Sites de France

- Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés

- Sites inscrits
- Sites classés

Vallons du Lodévois et vallée de la Lergue



3 8 9

12

22 23 24 25

29 31 34 35

37 39 41 42

ENJEUX

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
1	Cirques, corniches	Préserver leur environnement naturel
3	Marnes grises	Préserver les zones de marnes grises des labours, remblais...
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves Tenir compte des zones d'expansion de crues dans les aménagements

Sous-thèmes		Enjeux
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, terrasses, pierriers, caselles, fontaines, fours...) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, bergeries, grangettes, maisons de vigne...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

ENJEUX

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS
LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

Sous-thèmes		Enjeux
10	Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
12	Hêtraies	Préserver ces forêts en assurant une gestion sylvicole qui maintienne l'état de ces boisements
13	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
14	Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
18	Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente
21	Viticulture, arboriculture (olivier, cerisier et fruitiers), maraichage	Protéger et développer les zones favorables

ENJEUX

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes	Enjeux
22 Sites inscrits et classés, Opérations Grands Sites, Grand site de France	Assurer la gestion (patrimoniale, touristique...) des sites de Pegairolles de l'Escalette et ses abords ainsi que le cirque du Bout du Monde et le hameau de Gourgas...
23 Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien
24 Paysages de caractère et sites géologiques remarquables	Porter une vigilance sur les secteurs emblématiques (ensembles paysagers ou géomorphologiques spécifiques et caractéristiques)
25 Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels

ENJEUX

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION

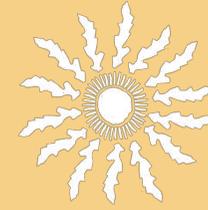
LA QUALITE DE VIE

Sous-thèmes	Enjeux
27 Entrées de ville	Définir les franges urbaines et les affirmer Définir et respecter les coupures d'urbanisation Limiter l'étalement urbain le long des voies et mettre en scène les perspectives quand elles existent
28 ZA Bâtiments d'activités	Requalifier les zones et bâtiments d'activités les plus impactant (à l'entrée de Lodève, le long, le parc d'activités des Arques...) Porter une attention particulière au développement des infrastructures le long de la A75, RD609... Développer de nouvelles infrastructures quand cela est nécessaire, en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles. Intégrer les nouvelles infrastructures dans le paysage (implantation, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...)
29 Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
31 Extensions urbaines (lotissements...)	Limiter l'étalement urbain et réfléchir à des extensions cohérentes avec des espaces publics et des plantations. L'étalement urbain est très marqué sur les contreforts dominant le centre ancien de Lodève (Grézac). Concilier, selon un modèle durable, les nécessités d'extension de l'habitat et le respect de l'organisation de la trame urbaine/bâti avec la trame paysagère (jardins, cultures, haies...) et le patrimoine rural Projeter de nouvelles formes d'habitat (éco lotissements)
32 Lodève	Préserver l'équilibre urbain/ville avec les ripisylves et les buttes boisées Revaloriser les entrées de la ville et remédier à l'impact du stationnement sur les espaces patrimoniaux Préserver la silhouette du centre ancien (cathédrale de Saint-Fulcran) Prendre en compte le risque de ruissellement Développer des voies de circulation douce intra et extra-muros
34 Villages	Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâtie, les éléments et structures paysagères existant (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...). Préserver les écrans paysagers autour des villages
35 Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions

ENJEUX

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

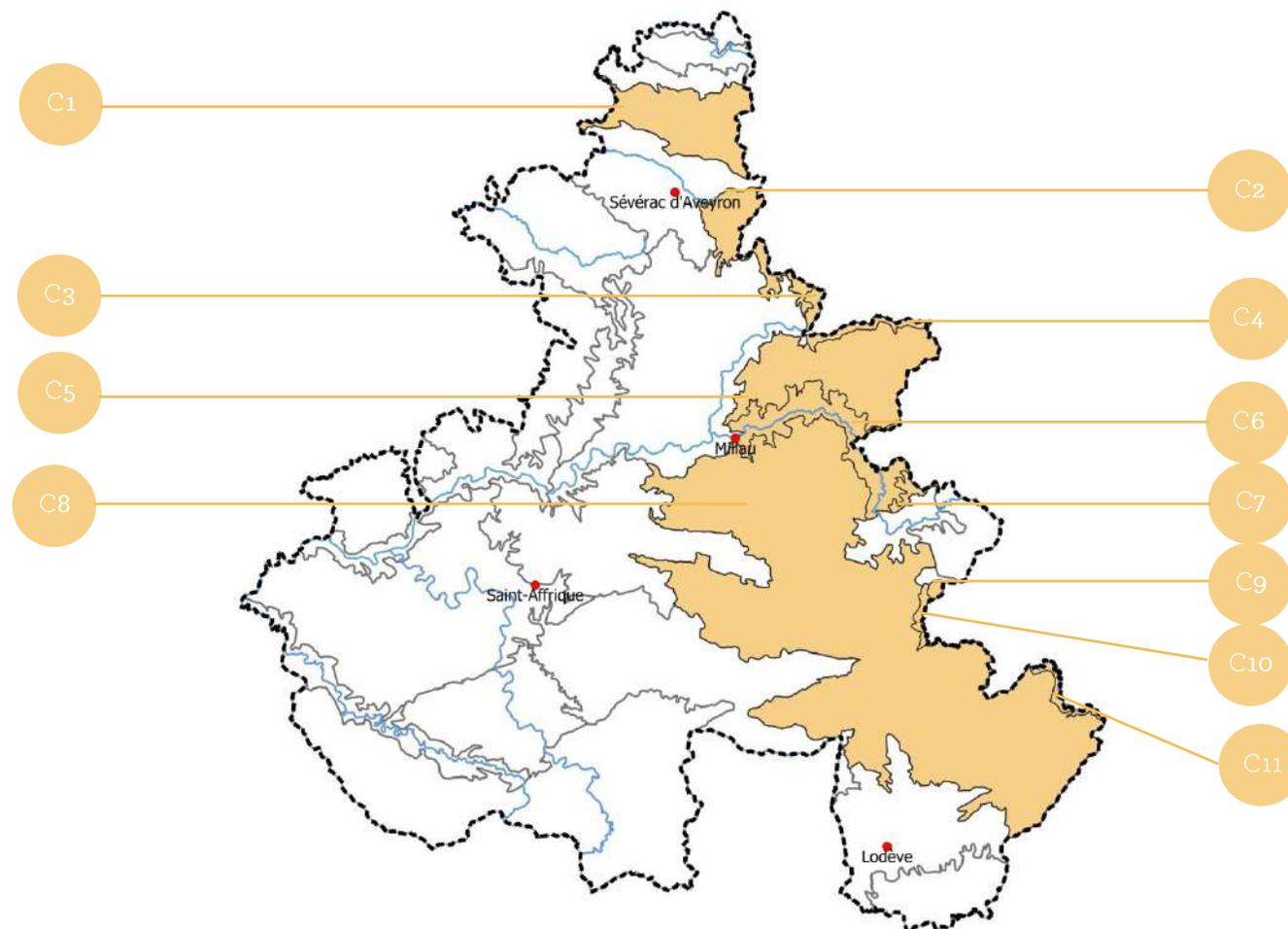
Sous-thèmes	Enjeux
37 Autoroute et routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
39 Carrières	Veiller à l'intégration paysagère des sites pendant et en fin d'exploitation (merlons, plantations, traitement des fronts de taille) : Carrières d'Usclat du Bosc Installer des centrales photovoltaïques sur les anciennes carrières comme sur l'ancienne carrière d'uranium à Tréviols.
41 Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42 Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactant pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilités (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible



LES
CAUSSES



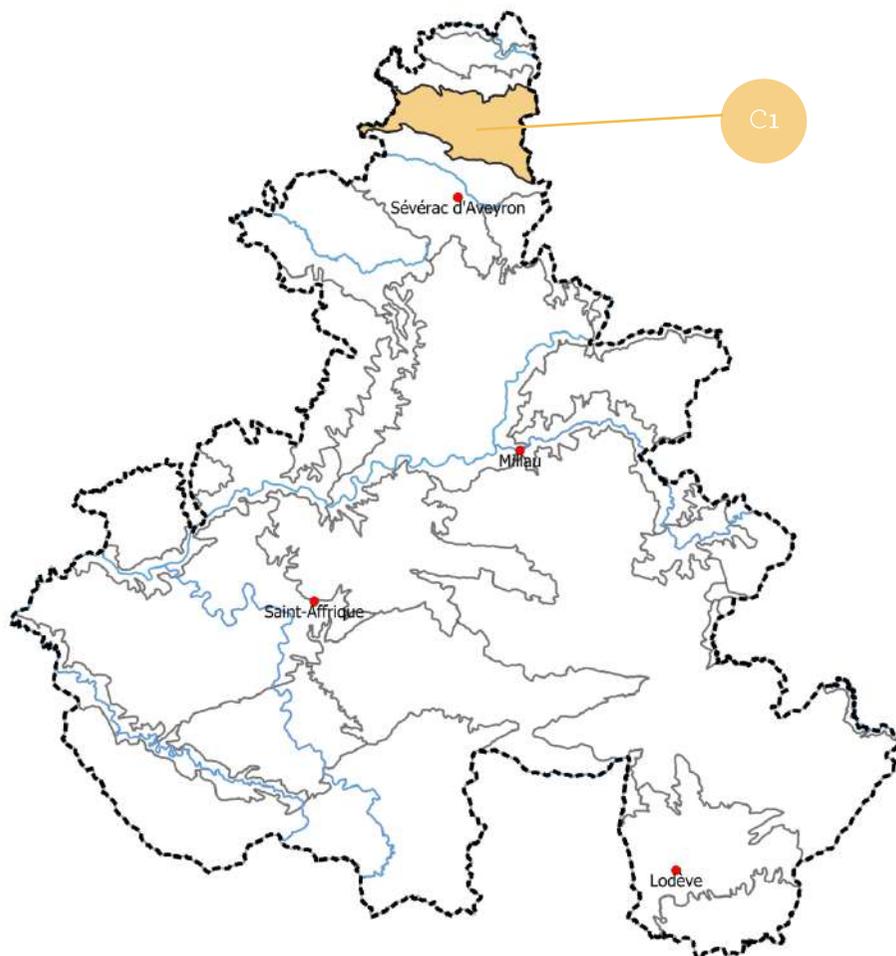
Les unités paysagères des Causses et des Gorges



Sommaire

Unité C1 : Causse de Sévérac.....	101
Unité C2 : Causse de Sauveterre.....	111
Unité C3 : Gorges du Tarn.....	121
Unité C4 : Gorges de la Jonte	129
Unité C5 : Causse Noir	137
Unité C6 : Gorges de la Dourbie.....	147
Unité C7 : Causse Bégon.....	155
Unité C8 : Causse du Larzac	163
Unité C9 : Causse de Campestre-et-Luc	177
Unité C10 : Gorges de la Virenque.....	183
Unité C11 : Gorges de la Vis	189

Unité C1 : Causse de Sévérac



➤ Cultures, prairies et bocages

Unité C1 : Causse de Sévérac

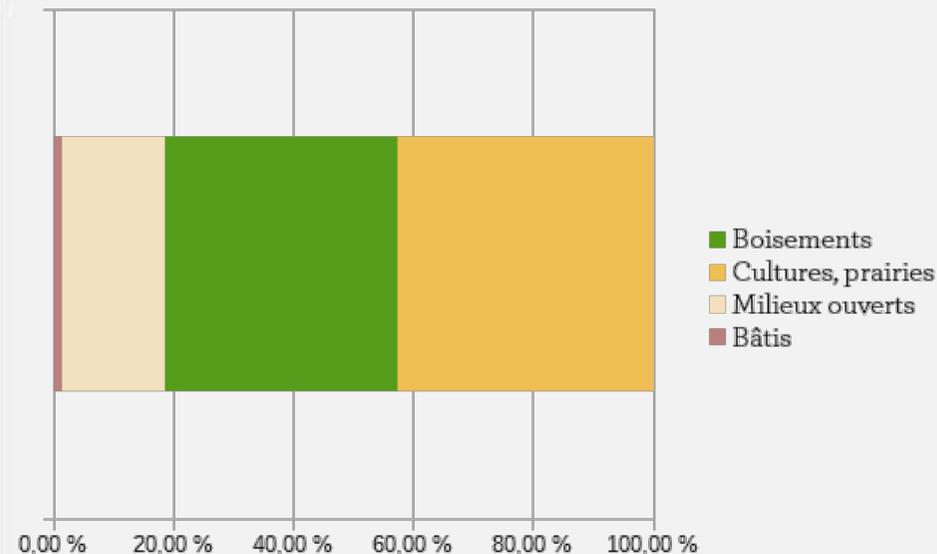
Bordé au nord par la vallée de la Serre, au sud par la vallée de l'Aveyron, le causse de Sévérac est l'avancée occidentale du causse de Sauveterre. Plateau ciselé d'altitude (600m à 900m), le causse de Sévérac est essentiellement calcaire et dolomitique. Il héberge un vaste réseau karstique dont des grottes, dolines et vallées sèches forment témoignage.

Le paysage se caractérise par une mosaïque de milieux ouverts - pelouses, landes, cultures, prairies - et de boisements, avec en premier lieu une hêtraie calcicole (au sud de Saint-Martin-de-Lenne). La géographie forestière est clairement répartie entre feuillus à l'ouest et conifères à l'est. Les landes, pâturages et cultures se disséminent sur l'ensemble de l'unité, avec plus spécialement des zones de bocage au nord.

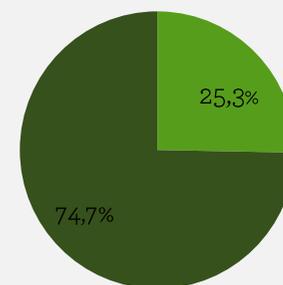
Parmi les composantes naturelles du paysage viennent s'ajouter, aux haies, dolines, buisseries, landes et parcours, des alignements de frênes émondés.

L'habitat sur le plateau se résume à quelques hameaux de bâti individuel. En plus de ces fermes isolées et maisons d'architecture caussenarde, des jasses, des murets et clapas, des caselles et toits-citernes, émaillent le paysage.

Occupation du sol de l'unité

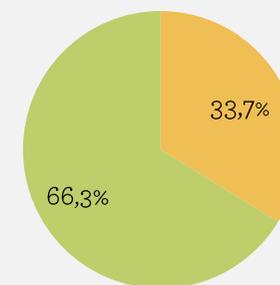


Types de boisements



■ Forêts de feuillus
■ Forêts de conifères

Types de cultures



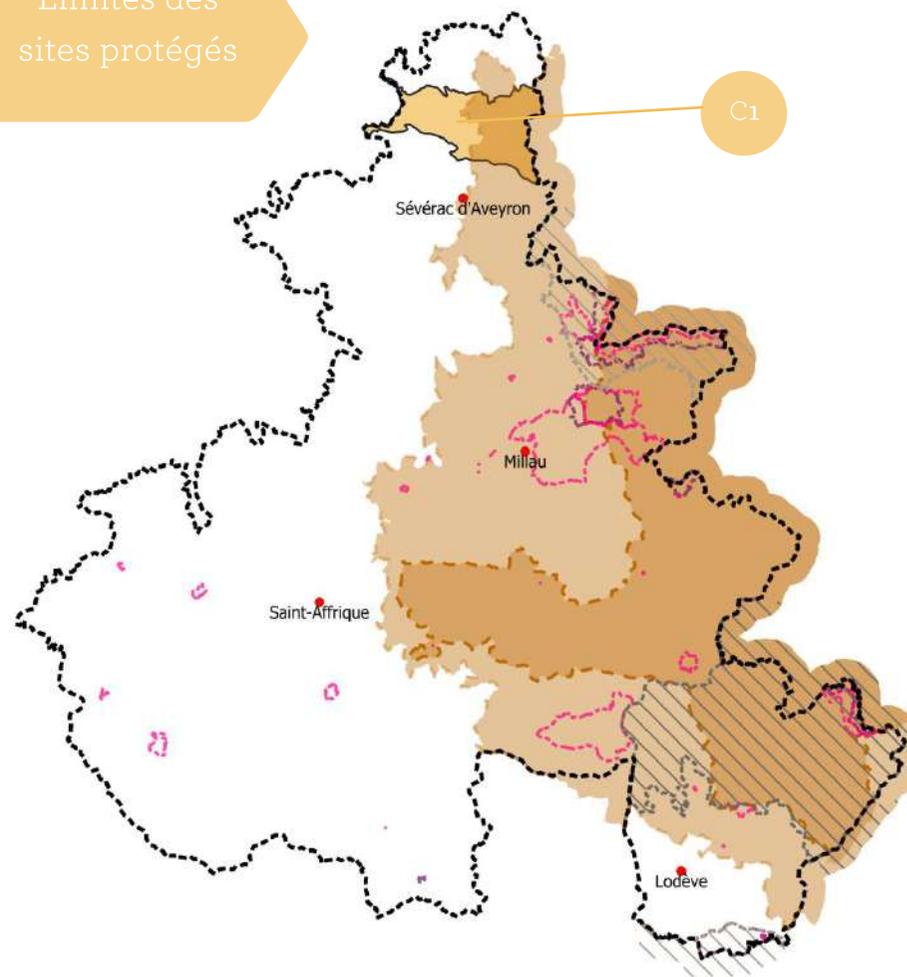
■ Autres cultures
■ Prairies

La partie orientale de l'unité se trouve dans la zone tampon du bien Unesco Causses et Cévennes.

Les ruisseaux de Cuge, Marliou et de la Serre prennent leur source en bordure de l'unité paysagère.

Communes concernées : Campagnac, Saint-Laurent-d'Olt, Saint-Martin-de-Lenne, Saint-Saturnin-de-Lenne, Sévérac d'Aveyron.

Limites des sites protégés



Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone coeur
- Zone tampon

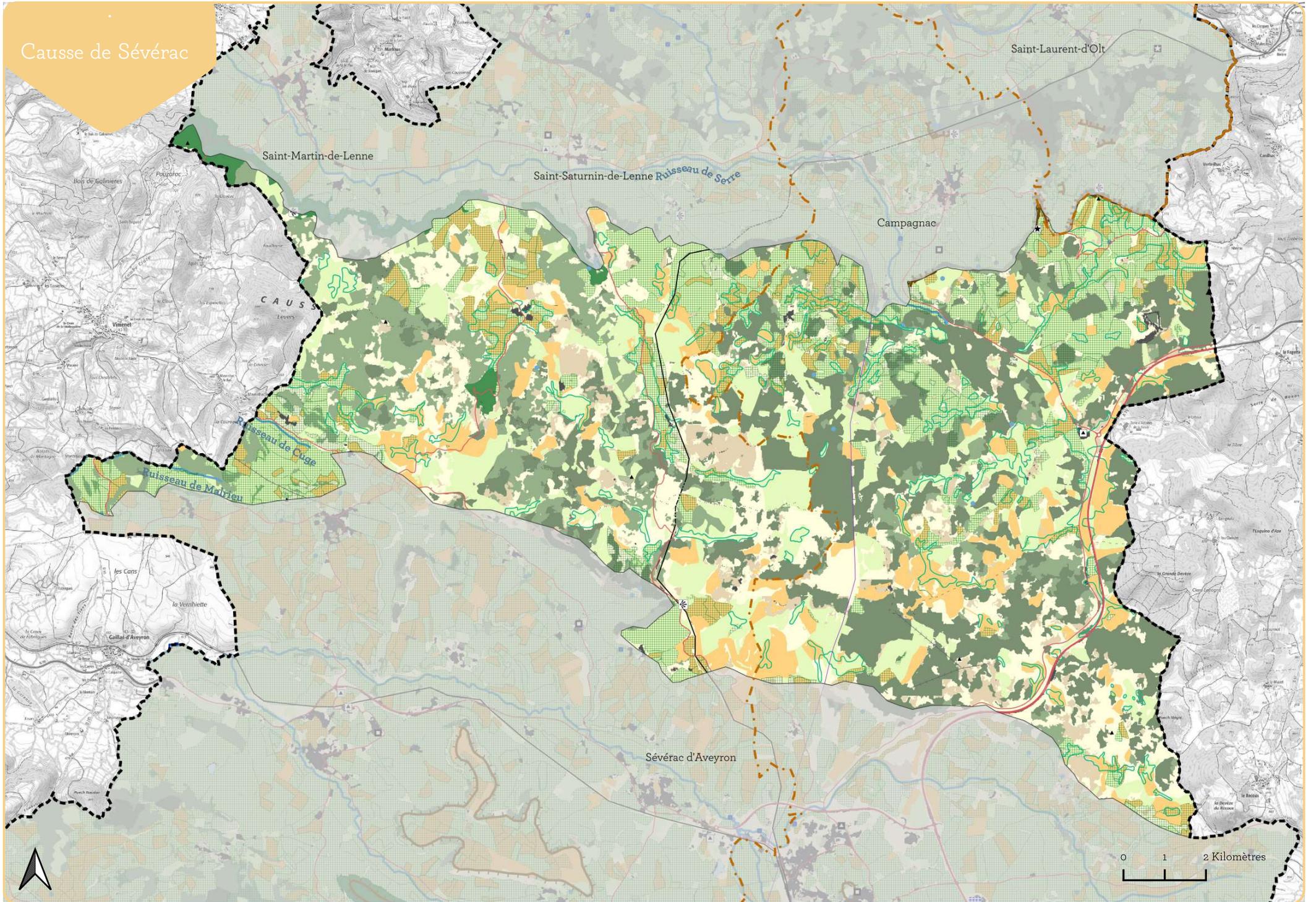
Labels Grands Sites de France

- Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés

- Sites inscrits
- Sites classés

Causse de Sévérac



ÉTAT DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

-  Cultures
-  Prairies
-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Pelouses sèches (parcours)
-  Landes ligneuses
-  Zones urbanisées et bâties

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

-  Hêtraies
-  Bocages, alignements, haies, buisseries
-  Dolines et vallées sèches
-  Calcaires affleurants et ruiniformes
-  Sources
-  Cours d'eau, ripisylves
-  Falaises
-  Crêtes
-  Sommets

PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Patrimoines classés

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

-  Zone tampon

Patrimoines non classés

-  Paysages de caractère
-  Points de vue

INFRASTRUCTURES

Réseaux

-  Voies ferrées
-  Autoroute
-  Routes nationales et départementales

Zones d'activités économiques

-  Zones d'activités secondaires

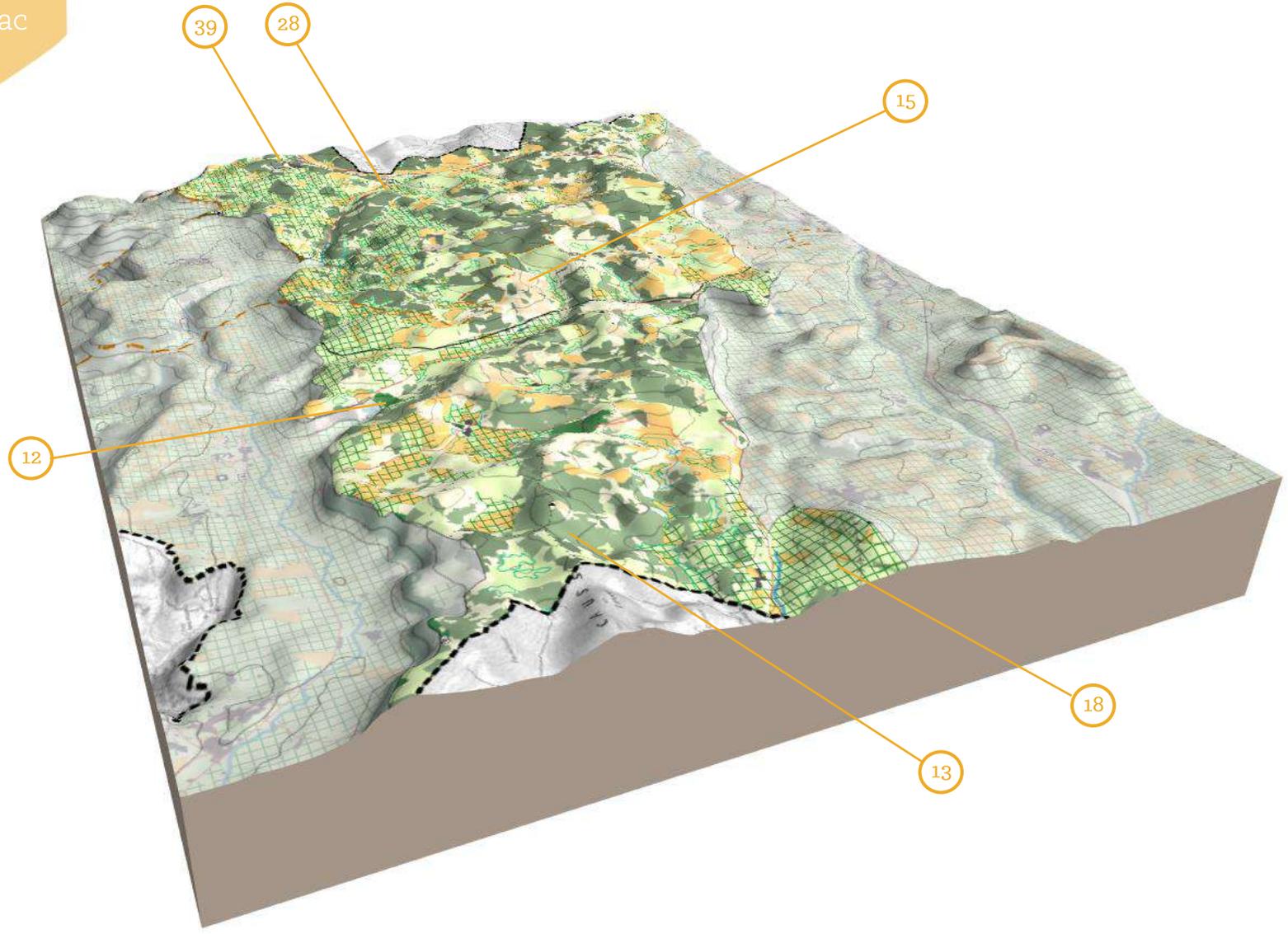
Énergies

-  Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

-  Limite du Parc naturel régional des Grands Causses
-  Limites communales

Causse de Sévérac



- 8
- 9
- 17
- 19
- 23
- 24
- 25
- 29
- 35
- 37
- 40
- 41
- 42

ENJEUX

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, pierriers, caselles, chemins et drailles) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, bergeries de parcours, citernes...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

Sous-thèmes		Enjeux
12	Hêtraies	Préserver ces forêts en assurant une gestion sylvicole qui maintienne l'état de ces boisements
13	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichage) et développer le sylvopastoralisme
15	Pelouses sèches (parcours)	Endiguer la fermeture des grands espaces par la lande à buis et la forêt en maintenant l'agropastoralisme
17	Dolines, poljés, vallées sèches	Protéger ces terres cultivables de toute artificialisation (construction)
18	Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements
19	Buissières	Protéger ces structures arborées Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements

ENJEUX

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes	Enjeux
23 Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien
24 Paysages de caractère et sites géologiques remarquables	Porter une vigilance sur les secteurs emblématiques (ensembles paysagers ou géomorphologiques spécifiques et caractéristiques)
25 Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels

ENJEUX

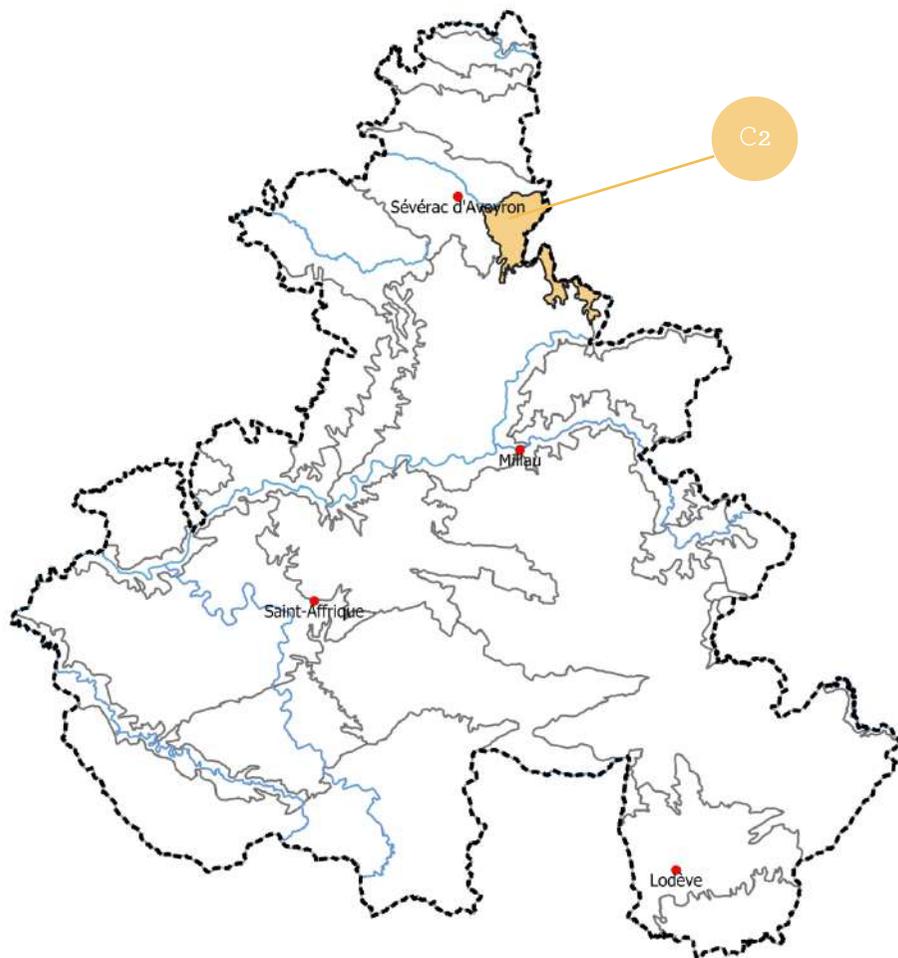
LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION LA QUALITE DE VIE

Sous-thèmes	Enjeux
28 ZA Bâtiments d'activités	Porter une attention particulière au développement de la zone d'activités à l'échangeur de l'A75 (intégration paysagère)
29 Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
35 Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions (Terménoux, le Ginou, Montagnac...)

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

Sous-thèmes	Enjeux
37 Autoroute et routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
39 Carrières	Veiller à l'intégration paysagère des sites pendant et en fin d'exploitation (merlons, plantations, traitement des fronts de taille). Installer des centrales photovoltaïques sur les anciennes carrières
40 Parcs éoliens	Limitier le nombre de parcs éoliens Adapter les implantations par rapport à l'habitat, aux lieux fréquentés, aux secteurs de très fortes visibilités de proximité (périmètre rapproché) Développer des projets en concertation avec les riverains
41 Parcs photovoltaïques au sol	Limitier les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42 Équipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactant pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à fortes co-visibilités (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

Unité C2 : Causse de Sauveterre



➤ Village de Novis



➤ Sud-est du plateau

Unité C2 : Causse de Sauveterre

Majestueux vaisseau de roche surplombant les gorges du Tarn, le causse de Sauveterre se caractérise d'abord par ses landes nues et pierreuses, qui ne doivent pas occulter toutefois ses surfaces forestières et son bocage.

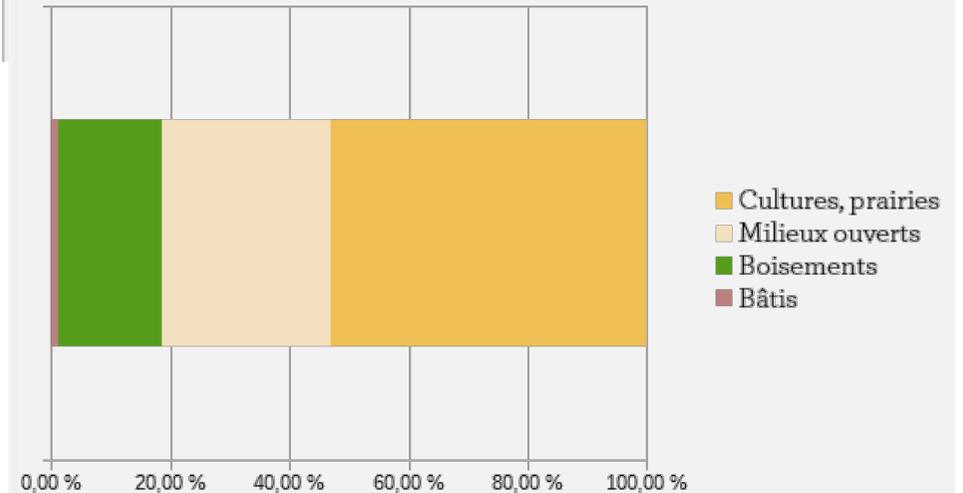
Son socle géologique se partage entre calcaires et dolomies, avec par endroits des affleurements argileux.

Le paysage présente une ample succession de milieux ouverts et de cultures ou prairies bocagères dans les bas-fonds ou les ségalas. Au sud-est néanmoins, les forêts de conifères dominent, ainsi que les pelouses.

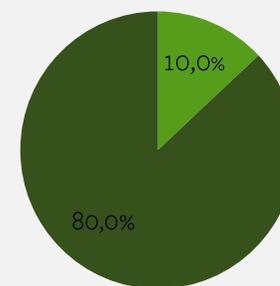
Immanquablement, le patrimoine naturel de cette unité se caractérise en premier lieu par les haies, les dolines et les ruiniformes.

La faiblesse et la dissémination de l'urbanisation (hameaux, constructions isolées) ne doivent pas masquer l'intérêt du patrimoine bâti et vernaculaire. Jasses, fermes, maisons caussenardes, clapas, caselles, citernes, murets et drailles constellent le causse, d'où émergent également une église, deux châteaux, une fontaine et le village de caractère de Novis.

Occupation du sol de l'unité

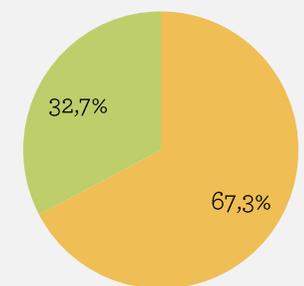


Types de boisements



■ Forêts de feuillus
■ Forêts de conifères

Types de cultures



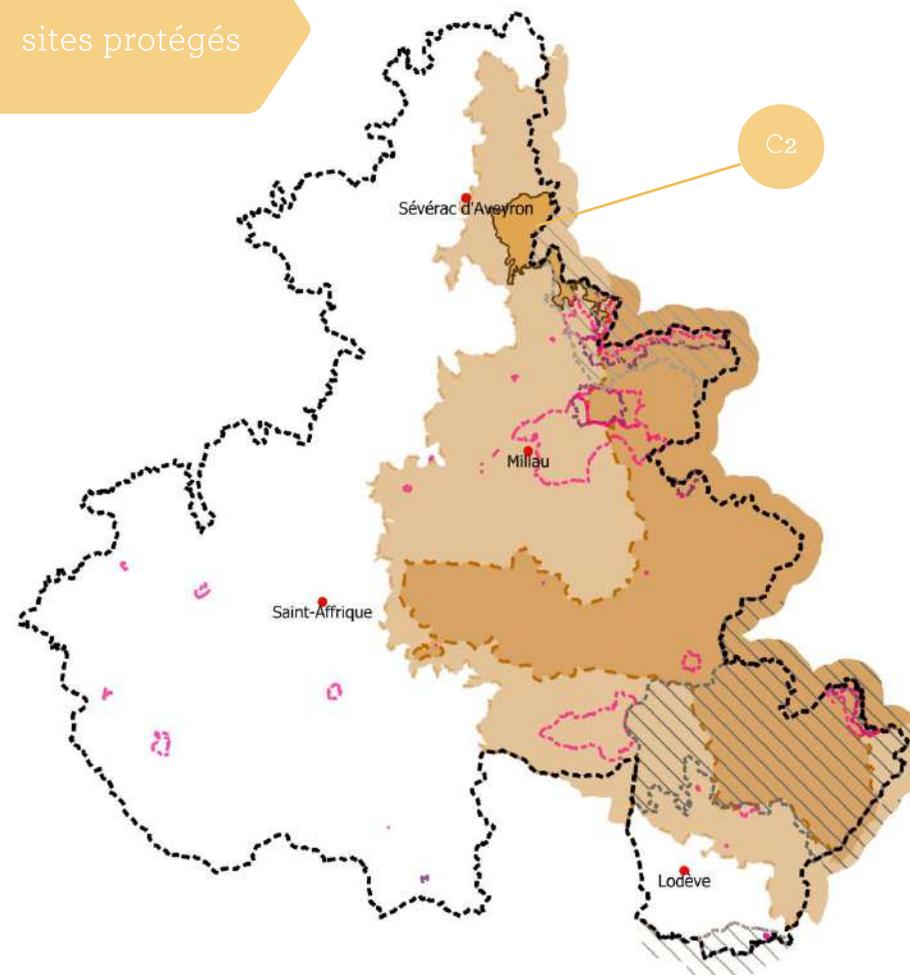
■ Autres cultures
■ Prairies

La zone tampon du bien Unesco Causses et Cévennes englobe l'ensemble du plateau, que couvrent plusieurs sites protégés. Au sud-est commencent les sites inscrits et classés des Gorges du Tarn et de la Jonte et du village de Mostuéjols. En l'occurrence, la moitié du plateau est classée dans le cadre de l'opération Grand site de France des Gorges du Tarn et de la Jonte.

La rivière et l'Aveyron prend sa source en bordure de l'unité paysagère, tout comme les ruisseaux de Mialet et des Arziles.

Communes concernées : Mostuéjols, Rivière-sur-Tarn, Sévérac-d'Aveyron.

Limites des sites protégés



Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone coeur
- Zone tampon

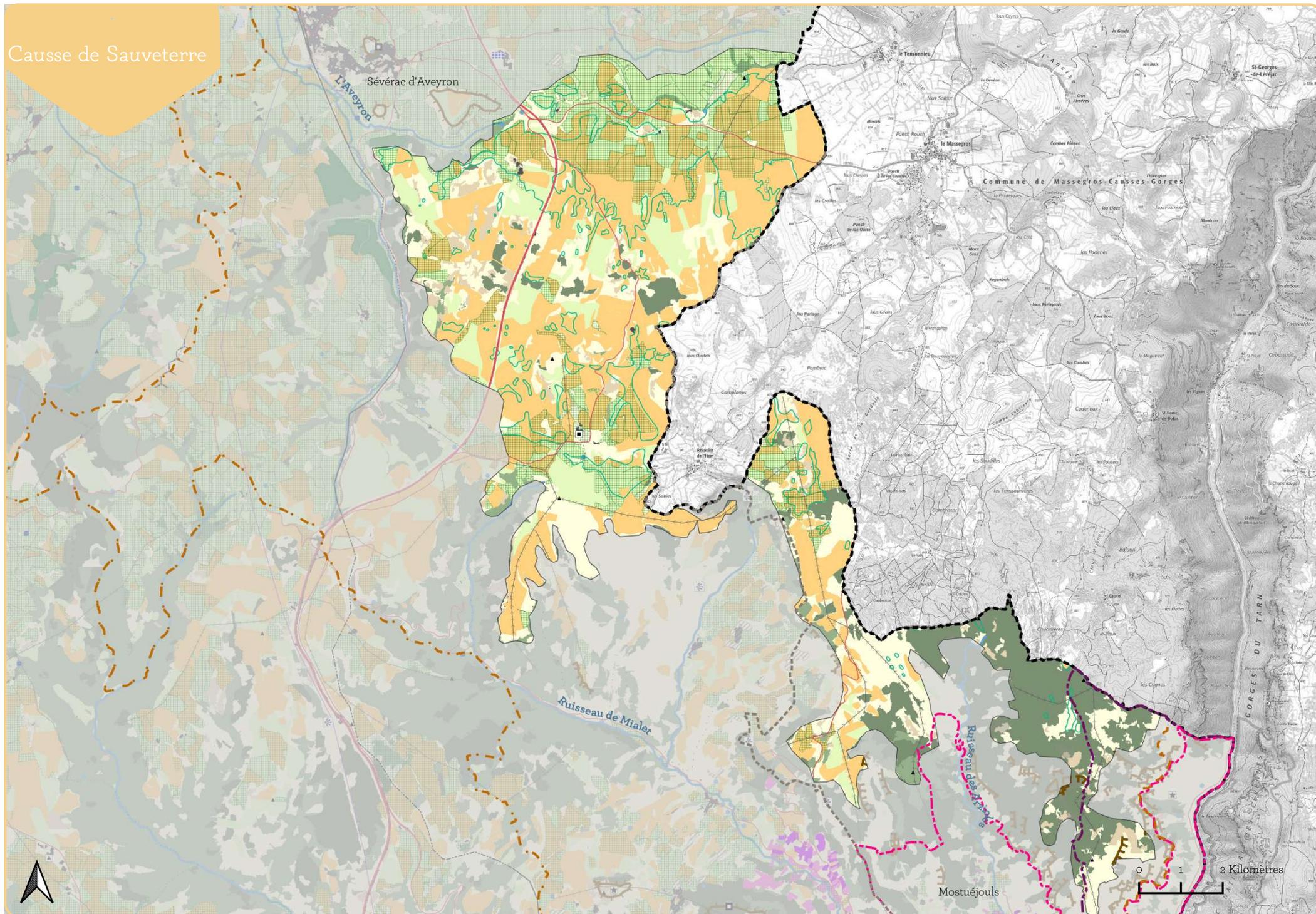
Labels Grands Sites de France

- Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés

- Sites inscrits
- Sites classés

Causse de Sauveterre



ÉTAT DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

-  Cultures
-  Prairies
-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Pelouses sèches (parcours)
-  Landes ligneuses
-  Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

-  Bocages, alignements, haies, buisseries
-  Dolines et vallées sèches
-  Calcaires affleurants et ruiniformes
-  Sources
-  Cours d'eau, ripisylves
-  Falaises
-  Crêtes
-  Sommets

PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Patrimoines classés

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

 Zone tampon

Sites inscrits, classés ou Grands Sites de France

 Sites classés

 Sites inscrits

 Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Patrimoines non classés

 Villages de caractère

INFRASTRUCTURES

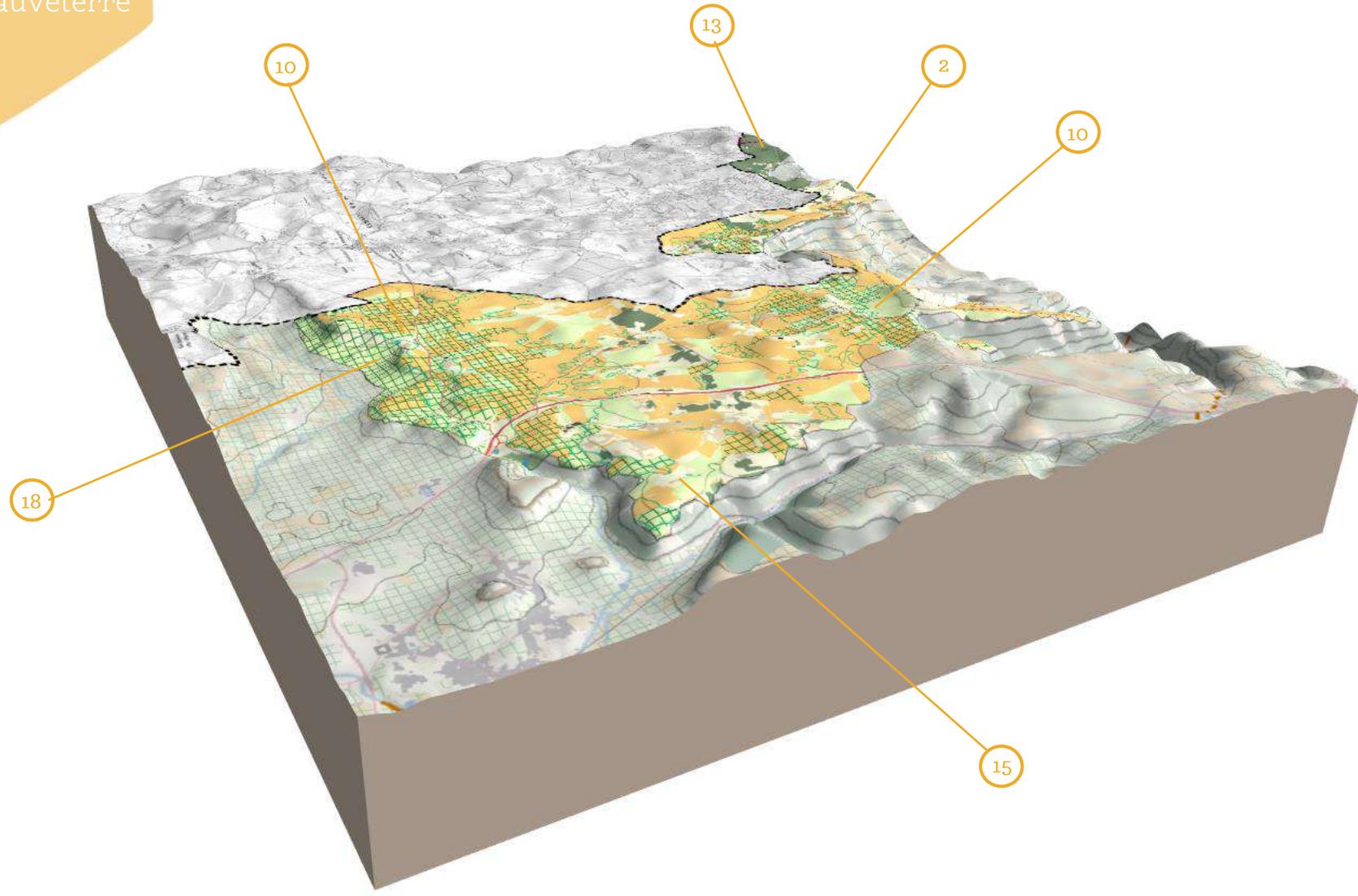
Réseaux

-  Autoroute
-  Routes nationales et départementales

LIMITES ADMINISTRATIVES

-  Limite du Parc naturel régional des Grands Causses
-  Limites communales

Causse de Sauveterre



- 8
- 9
- 17
- 19
- 22
- 23
- 26
- 29
- 35
- 37
- 41
- 42

ENJEUX**LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE**

Sous-thèmes	Enjeux
2 Chaos rocheux (ruiniformes)	Veiller à la lisibilité des ensembles rocheux, limiter leur enfrichement (secteur de Liaucous)

Sous-thèmes	Enjeux
8 Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, pierriers, caselles, citernes, chemins et drailles) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9 Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, bergeries de parcours...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

**LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS
LA DIVERSIFICATION DE LA FORET**

Sous-thèmes	Enjeux
10 Prairies et cultures sur les ségalas	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles (secteurs de Huguiés, Novis...)
13 Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion ...), et/ou développer le sylvopastoralisme
15 Pelouses sèches (parcours)	Endiguer la fermeture des grands espaces par la lande à buis et la forêt en maintenant l'agropastoralisme
17 Dolines, poljés, vallées sèches, ségalas	Protéger ces terres cultivables de toute artificialisation (construction)
18 Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements
19 Buisnières	Protéger ces structures arborées Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements

ENJEUX

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes	Enjeux
22 Sites inscrits et classés, Opérations Grands Sites, Grand site de France	Assurer la gestion (patrimoniale, touristique...) des sites inscrits et classés des Gorges sur Tarn et de la Jonte et du village de Mostuéjols. De plus la moitié est du plateau est classée en tant qu'Opération Grand site de France des Gorges du Tarn et de la Jonte Dans le cadre de l'Opération Grand Site des grands objectifs sont fixés : la réhabilitation et la requalification paysagère du site (routes et ses abords, réseaux et équipements publics, panoramas, villages, patrimoine, ...), la maîtrise du développement et de la fréquentation touristique, le soutien des activités traditionnelles gestionnaires de l'espace et du paysage (agriculture et forêt), la mise en œuvre d'une gestion partenariale et pérenne du site
23 Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien
26 Villages de caractère	Protéger et gérer les ensembles bâtis patrimoniaux (Novis...)

ENJEUX

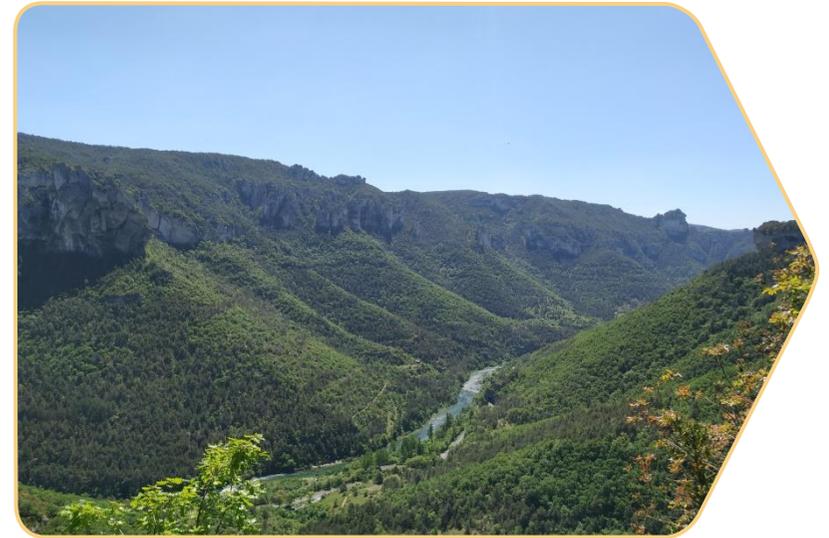
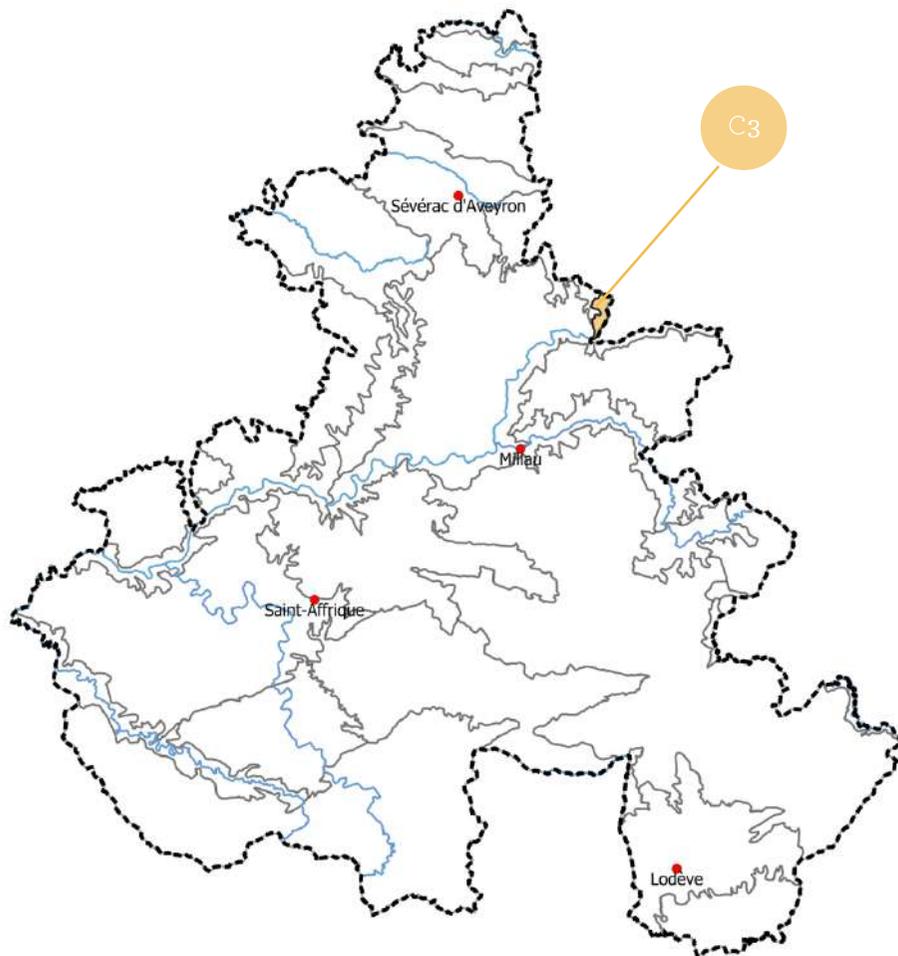
LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION
LA QUALITE DE VIE

Sous-thèmes	Enjeux
29 Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
35 Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions

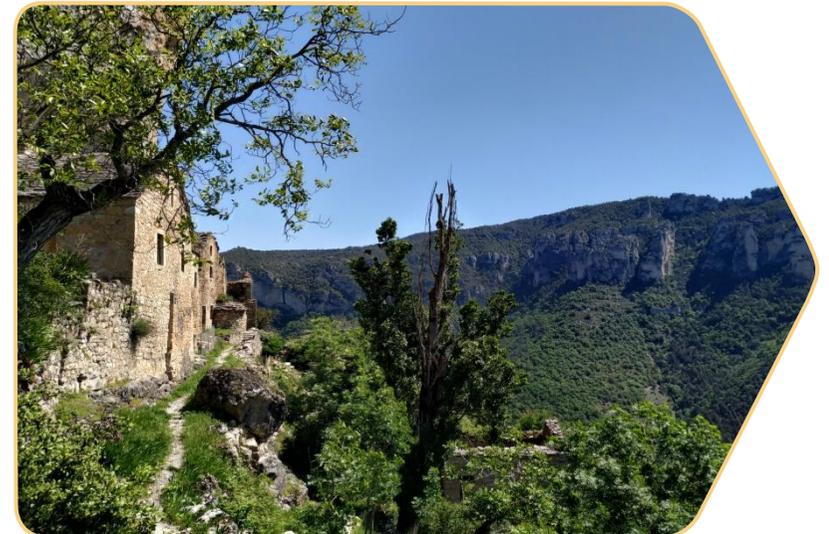
L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

Sous-thèmes	Enjeux
37 Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
41 Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42 Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactant pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à fortes co-visibilités (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

Unité C3 : Gorges du Tarn



➤ Gorges du Tarn



➤ Hameau troglodytique d'Eglazines

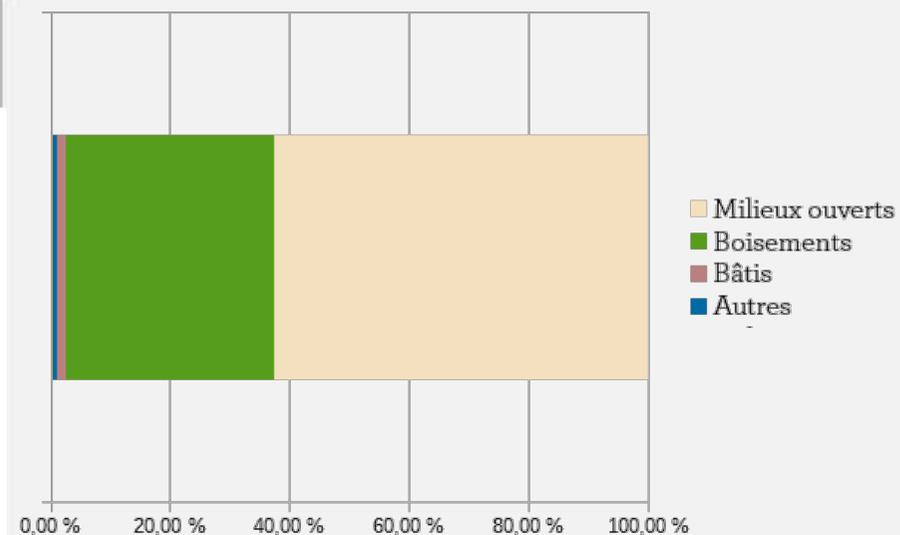
Unité C3 : Gorges du Tarn

Du somptueux canyon que forment les gorges du Tarn, seul un versant de 5km de long est intégré dans le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses. Il s'agit d'une entaille de calcaires et de dolomies, bordée de nombreuses falaises. Les ruiniformes, souvent spectaculaires, les corniches vertigineuses et les éboulis sont, indéniablement, les éléments les plus caractéristiques de cette unité paysagère, auxquels s'ajoute le cirque de Saint-Marcellin.

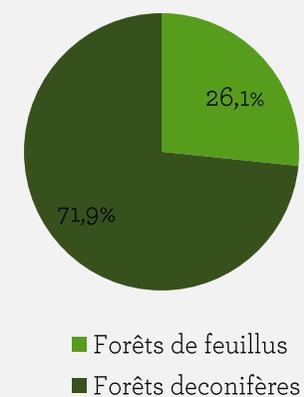
Le versant, quand il n'est pas couvert par la forêt - conifères et feuillus, permet de percevoir d'anciennes terrasses ou des zones d'éboulis. De la ripisylve s'observe également.

La pente ne facilitant guère l'implantation de l'habitat, l'urbanisation est inexistante au sein de l'unité. Le patrimoine vernaculaire se compose de terrasses, de sentiers, d'un habitat troglodytique (Eglazines).

Occupation du sol de l'unité



Types de boisements



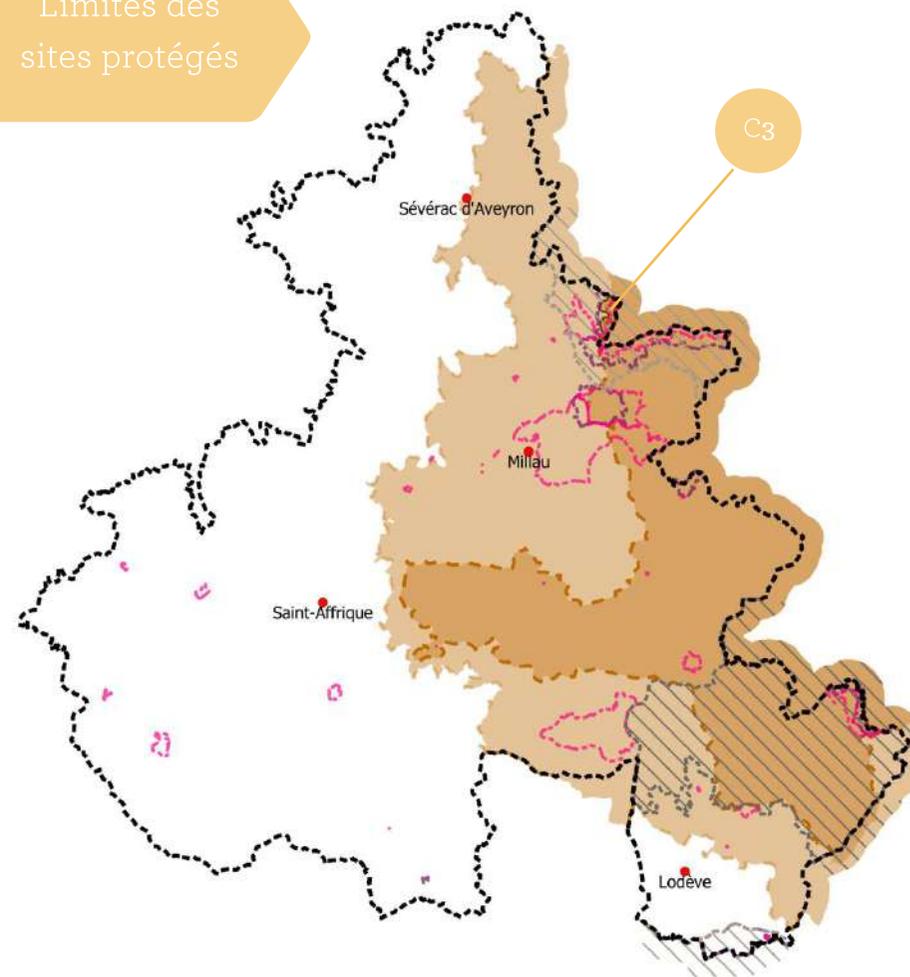
Les Gorges du Tarn font l'objet d'une protection et d'une valorisation par le biais de nombreux classements.

Elles figurent au cœur d'une opération Grand Site de France et constituent un site classé et inscrit avec le village de Mostuéjols. Elles sont englobées dans la zone cœur du bien Unesco Causses et Cévennes.

Il n'y a, sur l'unité, pas d'autre cours d'eau que la rivière Tarn.

Commune concernée : Mostuéjols.

Limites des sites protégés



Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone coeur
- Zone tampon

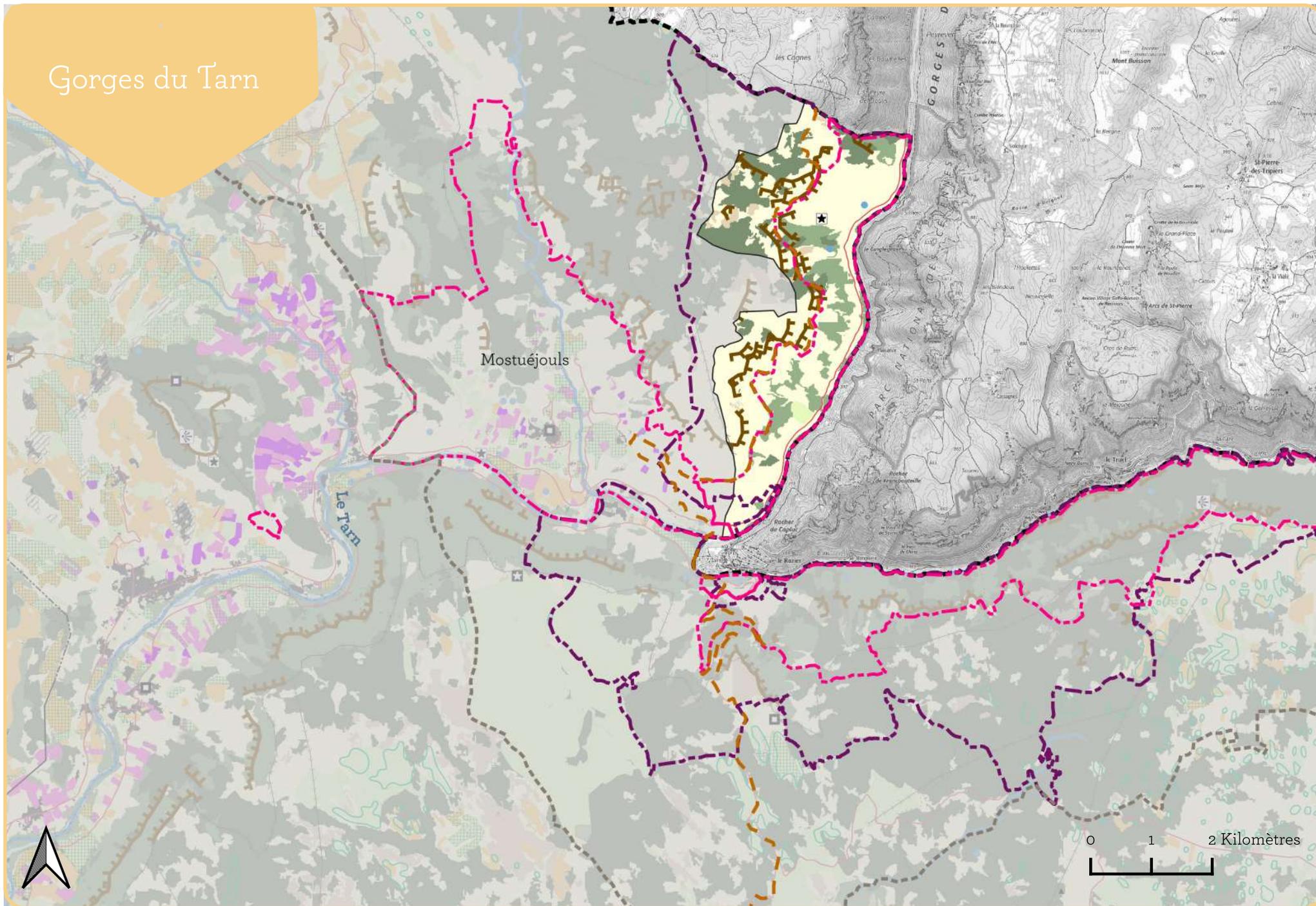
Labels Grands Sites de France

- Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés

- Sites inscrits
- Sites classés

Gorges du Tarn



ÉTAT DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Pelouses sèches (parcours)
-  Landes ligneuses
-  Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

-  Sources
-  Cours d'eau, ripisylves
-  Falaises
-  Crêtes

PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Patrimoines classés

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

-  Zone cœur
-  Zone tampon

Sites inscrits, classés ou Grands Sites de France

-  Sites classés
-  Sites inscrits
-  Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
-  Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Patrimoines non classés

-  Paysages de caractère

INFRASTRUCTURES

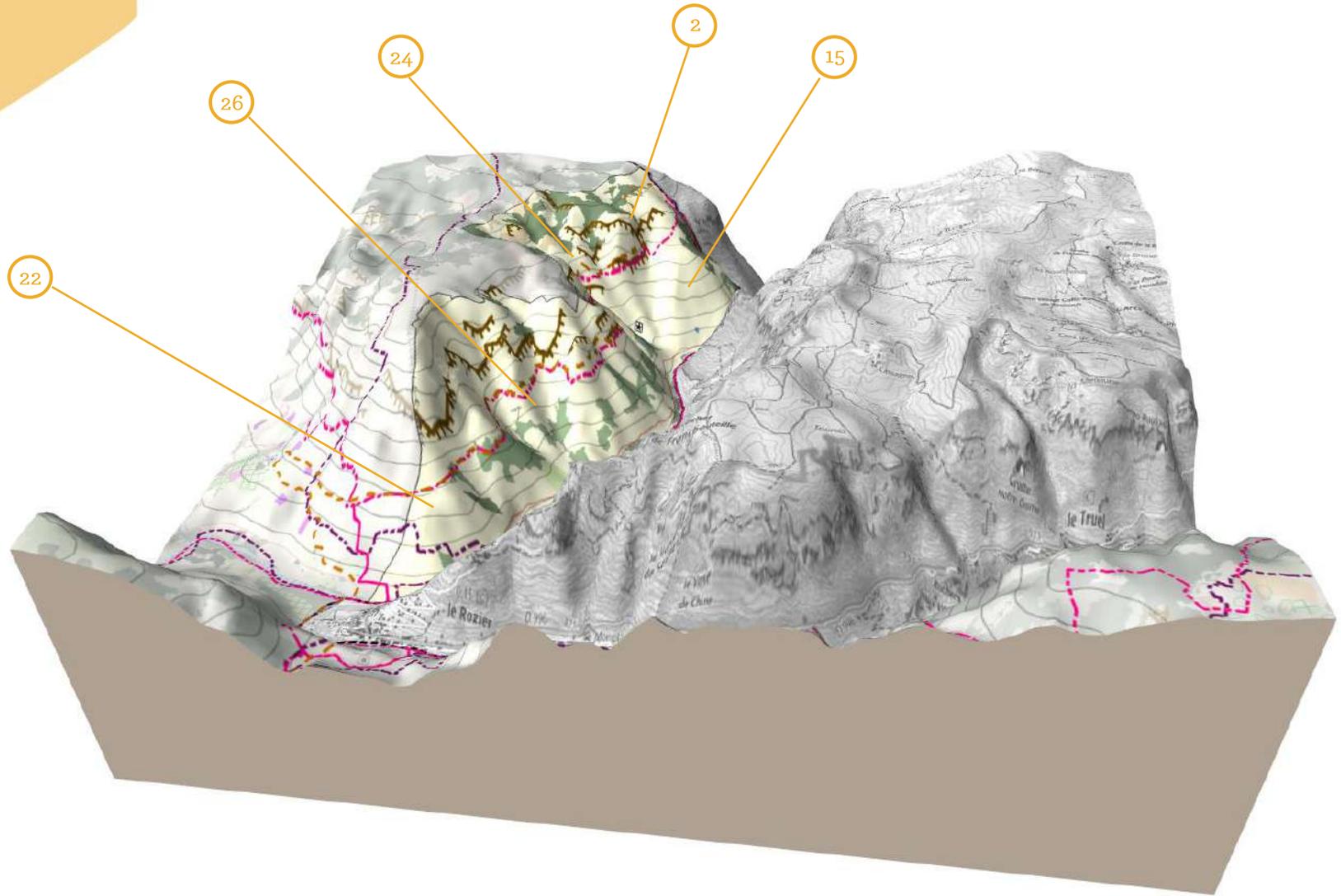
Réseaux

-  Routes nationales et départementales

LIMITES ADMINISTRATIVES

-  Limite du Parc naturel régional des Grands Causses
-  Limites communales

Gorges du Tarn



8

23

30

ENJEUX

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
2	Chaos rocheux (ruiniformes)	Veiller à la lisibilité des ensembles rocheux, limiter leur enrichissement

Sous-thèmes		Enjeux
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, pierriers, terrasses, citernes, chemins) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS

LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

Sous-thèmes		Enjeux
15	Coteaux	Limiter la fermeture des versants par la forêt en maintenant l'agropastoralisme

ENJEUX

L LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

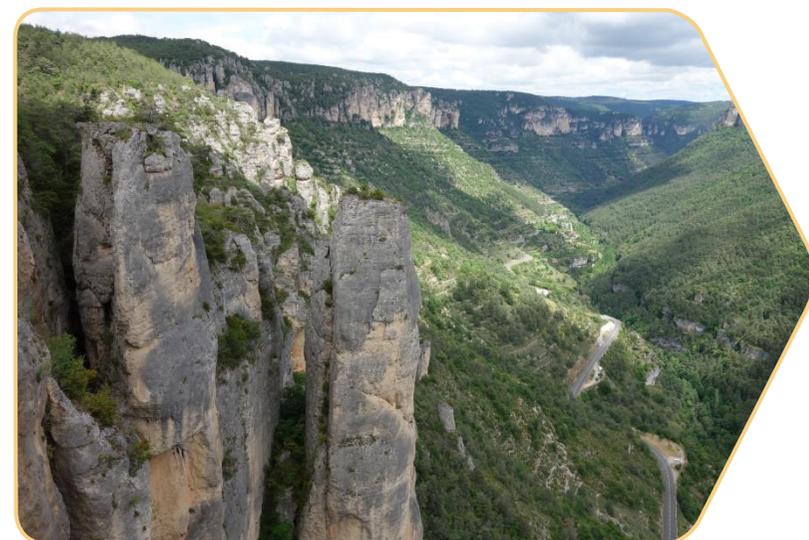
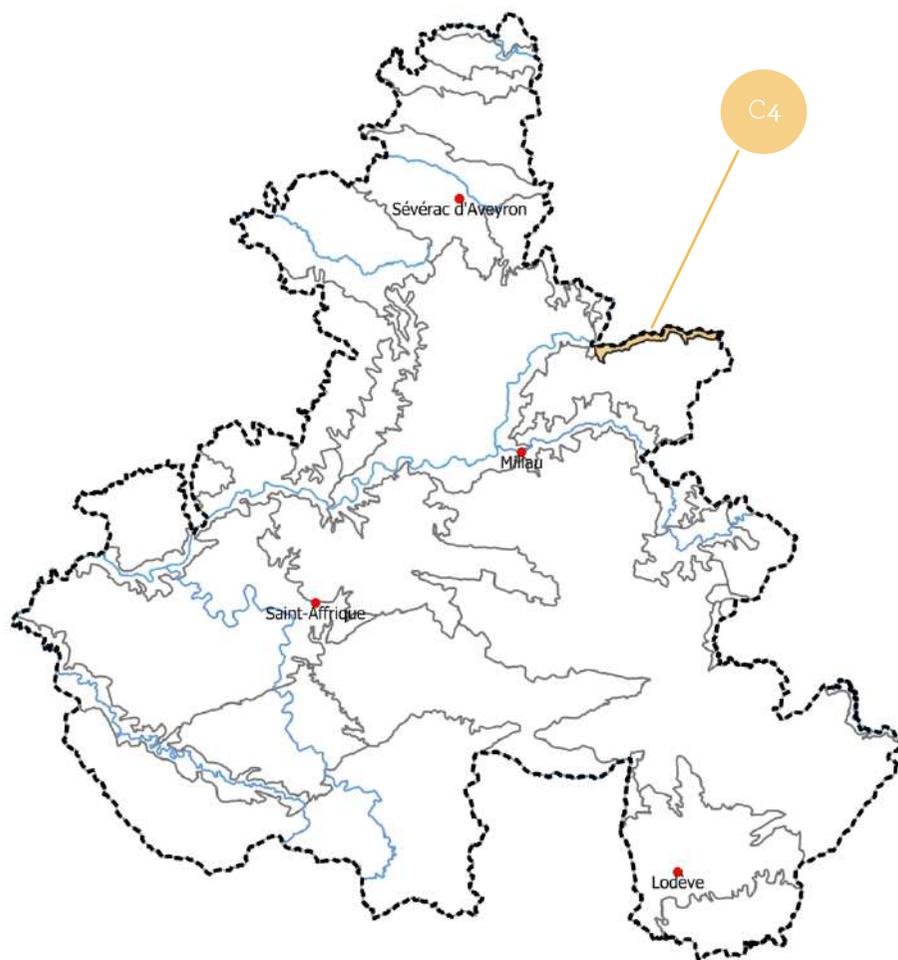
Sous-thèmes	Enjeux
22 Sites inscrits et classés, Opérations Grands Sites, Grand site de France	Assurer la gestion (patrimoniale, touristique...) des gorges du Tarn qui appartiennent à une Opération Grand Site de France et sont classées et inscrites avec le village de Mostuéjols. Dans le cadre de l'Opération Grand Site des grands objectifs sont fixés : la réhabilitation et la requalification paysagère du site (routes et ses abords, réseaux et équipements publics, panoramas, villages, patrimoine, ...), la maîtrise du développement et de la fréquentation touristique, le soutien des activités traditionnelles gestionnaires de l'espace et du paysage (agriculture et forêt), la mise en œuvre d'une gestion partenariale et pérenne du site
23 Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien
24 Paysages de caractère et sites géologiques remarquables	Porter une vigilance sur les secteurs emblématiques (ensembles paysagers ou géomorphologiques spécifiques et caractéristiques) : gorges, cirque de Saint-Marcelin...
26 Villages de caractère	Protéger et gérer les ensembles bâtis patrimoniaux (Village troglodyte d'Eglazines...)

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION

LA QUALITE DE VIE

Sous-thèmes	Enjeux
30 Equipements touristiques et de loisirs	Gérer les flux touristiques et intégrer les équipements au paysage (éléments paysagers présents, architecture, matériaux, couleur, plantation...)

Unité C4 : Gorges de la Jonte



➤ Les Gorges de la Jonte et corniches calcaires

Unité C4 : Gorges de la Jonte

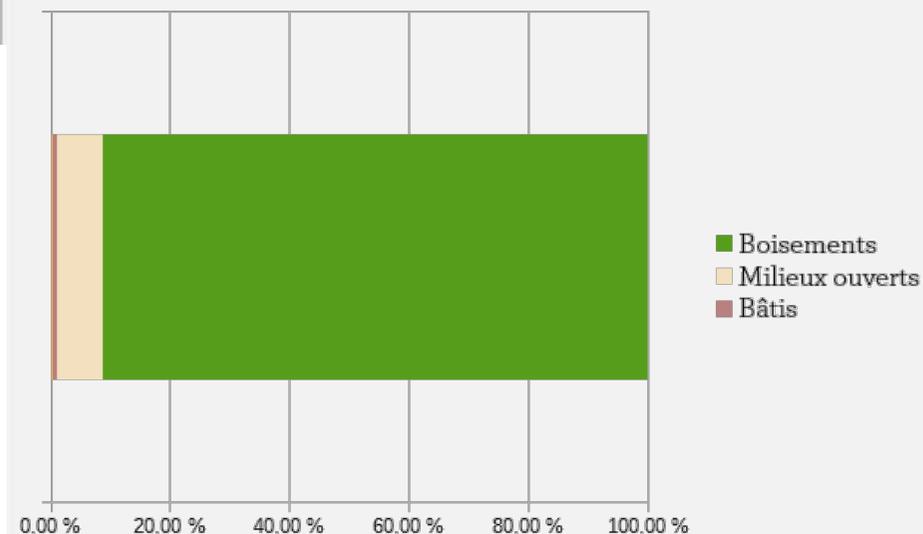
Les splendides gorges de la Jonte, canyons sauvages et verdoyants où nichent les vautours fauves, se déploient d'abord en Lozère, mais la rivière serpente sur 14km au sein du Parc naturel régional des Grands Causses, encaissée entre causses Noir et Méjean. La géologie du site se compose de calcaire, de marnes, mais également de dolomies dont l'érosion a sculpté d'étonnantes ruines.

Les forêts de conifères ont conquis les pentes, ne concédant qu'une place minoritaire aux bois de feuillus et aux landes. Le cirque de Madasse, dans la forêt domaniale du causse Noir, est classé en réserve biologique intégrale.

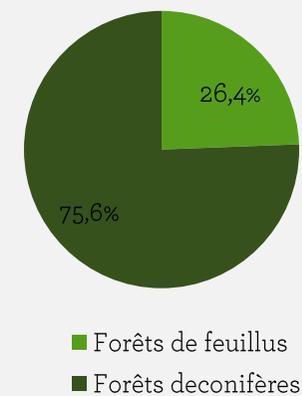
Tout naturellement, les corniches, falaises, éboulis, bois de pins, mais aussi les bois de hêtres, constituent les éléments spécifiques de cette unité paysagère.

Hors de Peyreleau, cité de caractère, l'habitat est rare. En plus du village, bâti sur les flancs du causse Noir, le patrimoine architectural est représenté par l'ermitage Saint-Michel, des moulins, des caves bâtarde, ainsi qu'un monument inscrit : le château de Triadou.

Occupation du sol de l'unité



Types de boisements

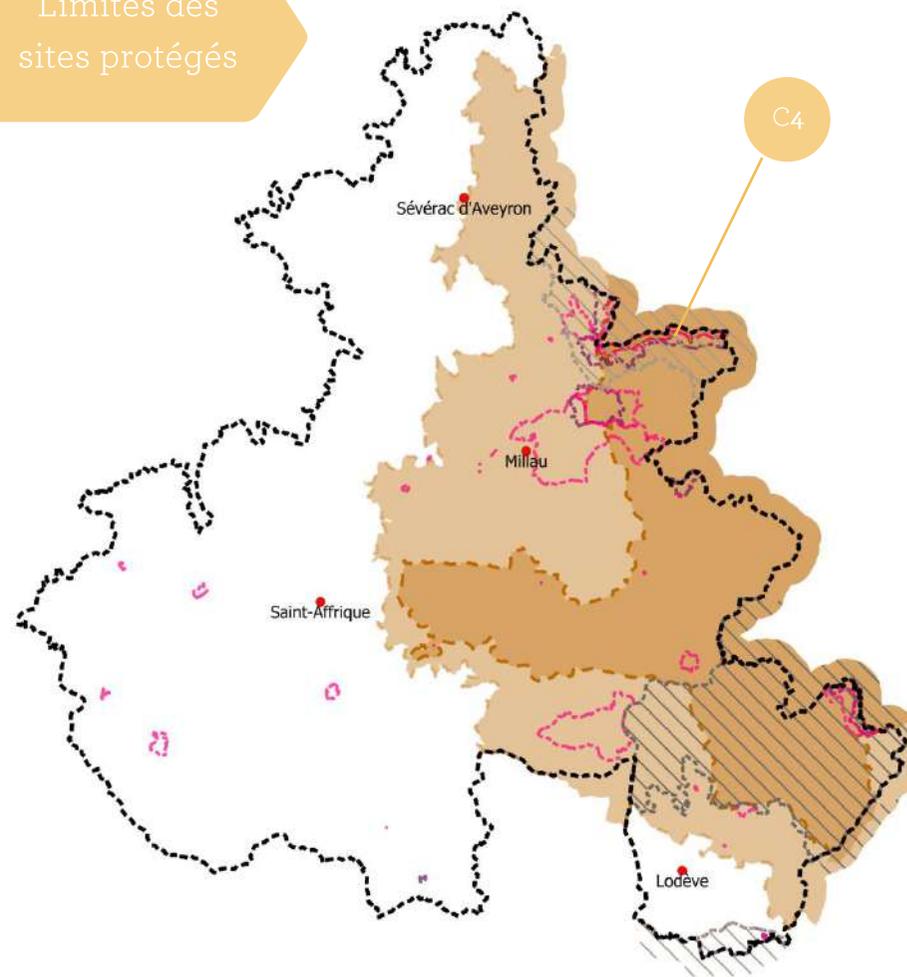


Les gorges, la vallée, le bourg de Peyreleau et la grotte d'Amelineau sont des sites inscrits et classés. Les gorges font l'objet d'une opération Grands Sites de France et sont incluses en intégralité dans la zone cœur du bien Unesco Causses et Cévennes.

Affluent du Tarn, la Jonte est le seul cours d'eau existant sur l'unité.

Communes concernées : Peyreleau, Veyreau.

Limites des sites protégés



Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone cœur
- Zone tampon

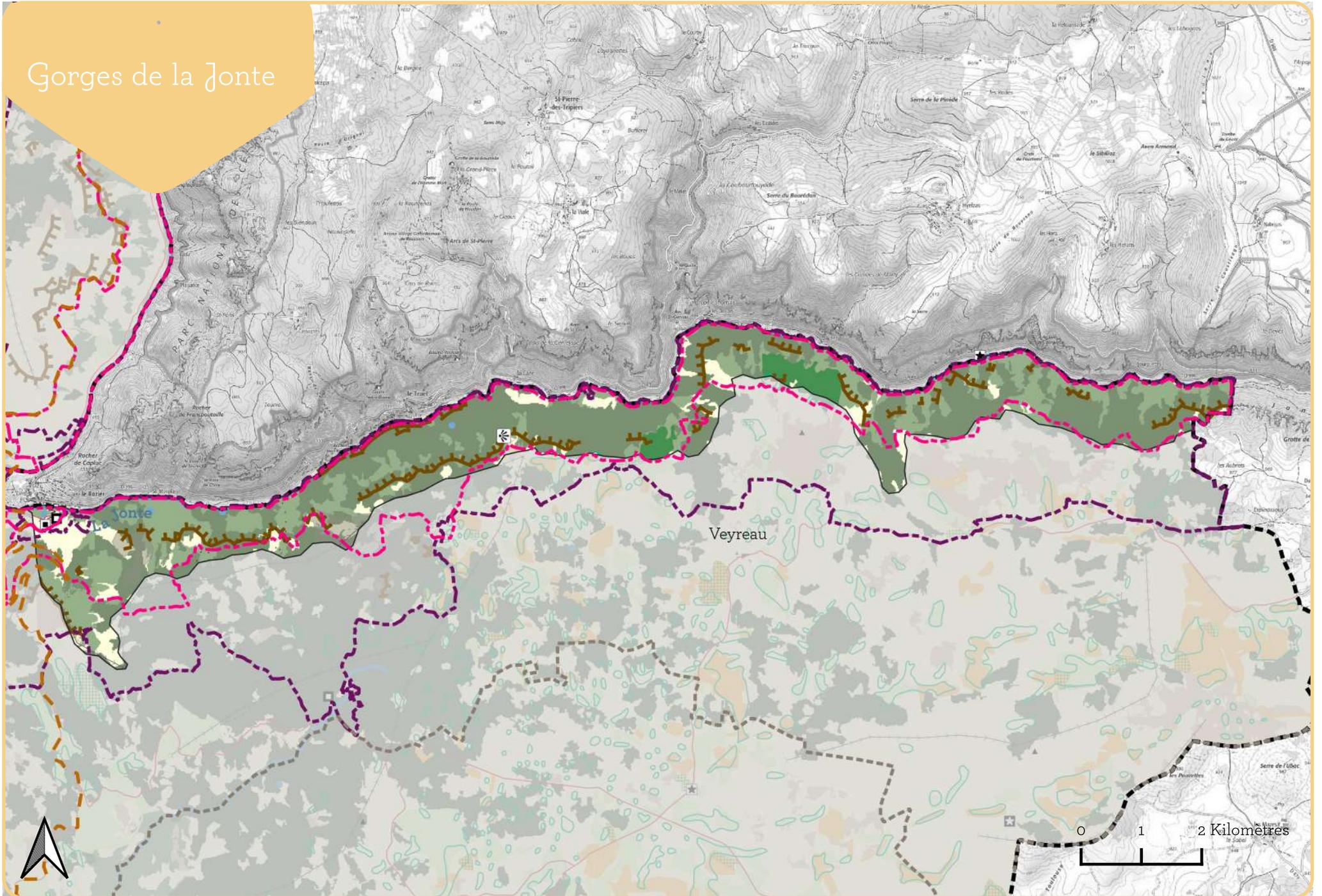
Labels Grands Sites de France

- Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés

- Sites inscrits
- Sites classés

Gorges de la Jonte



ÉTAT DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Pelouses sèches (parcours)
-  Landes ligneuses
-  Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

-  Dolines et vallées sèches
-  Calcaires affleurants et ruiniformes
-  Sources
-  Cours d'eau, ripisylves
-  Falaises
-  Crêtes

PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Patrimoines classés

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

 Zone cœur

Sites inscrits, classés ou Grands Sites de France

 Sites classés

 Sites inscrits

 Opérations Grands Sites (Gorges du Tam et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

 Monuments historiques inscrits ou classés

Patrimoines non classés

 Villages de caractère

 Paysages de caractère

 Points de vue

INFRASTRUCTURES

Réseaux

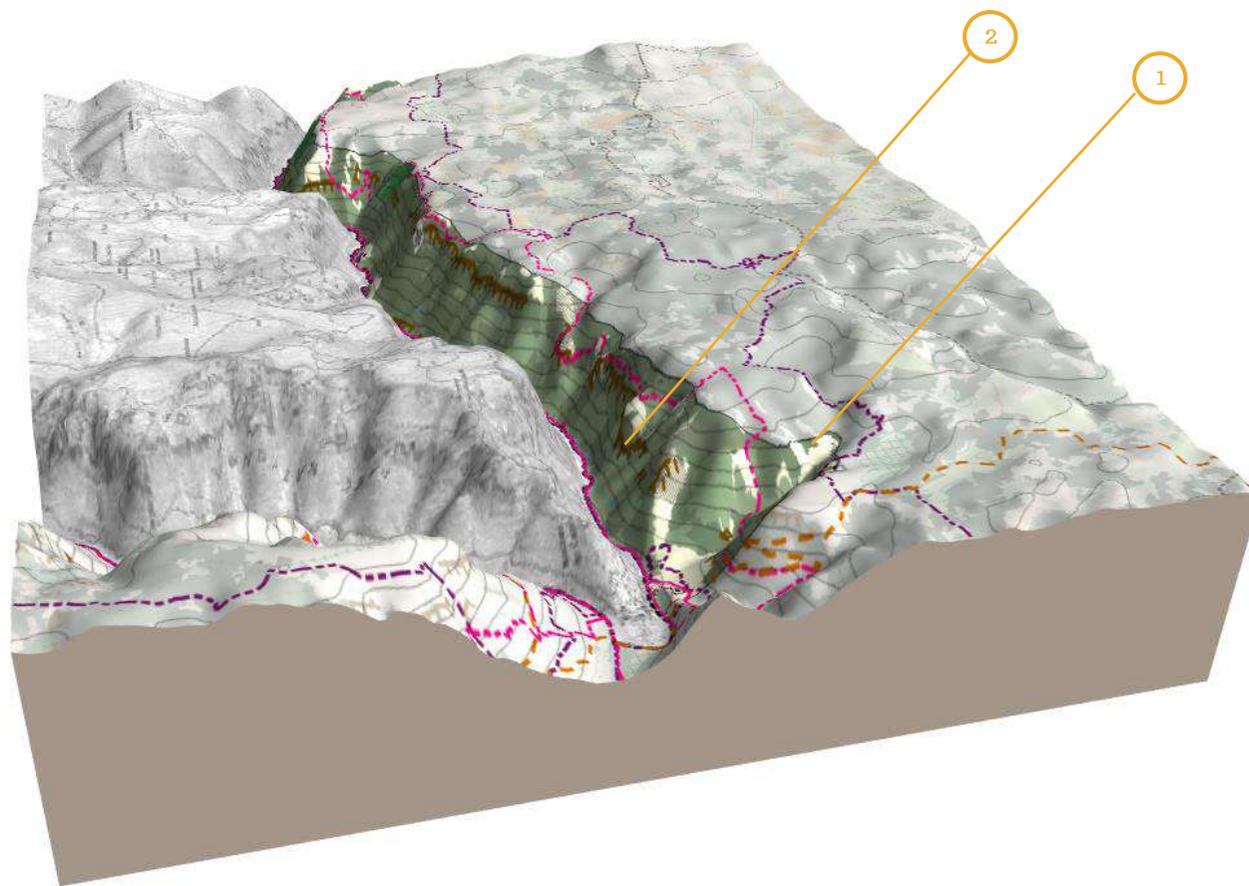
 Routes nationales et départementales

LIMITES ADMINISTRATIVES

 Limite du Parc naturel régional des Grands Causses

 Limites communales

Gorges de la Jonte



- 8
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26

ENJEUX

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

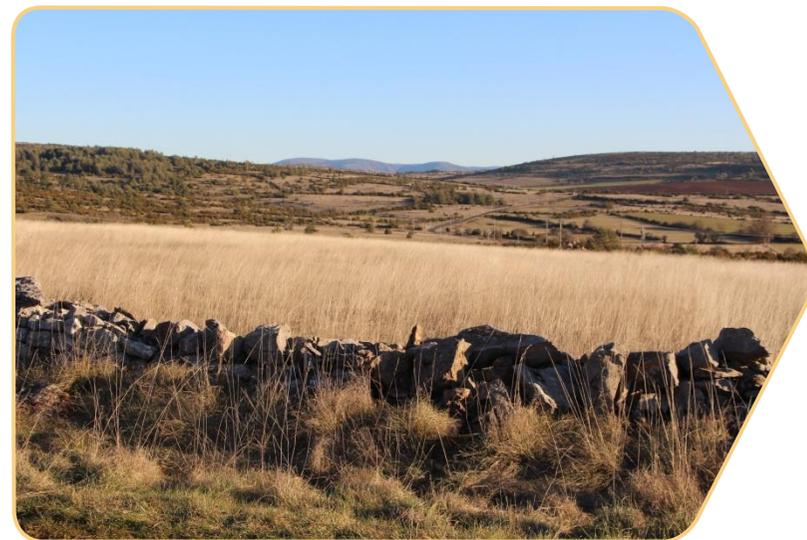
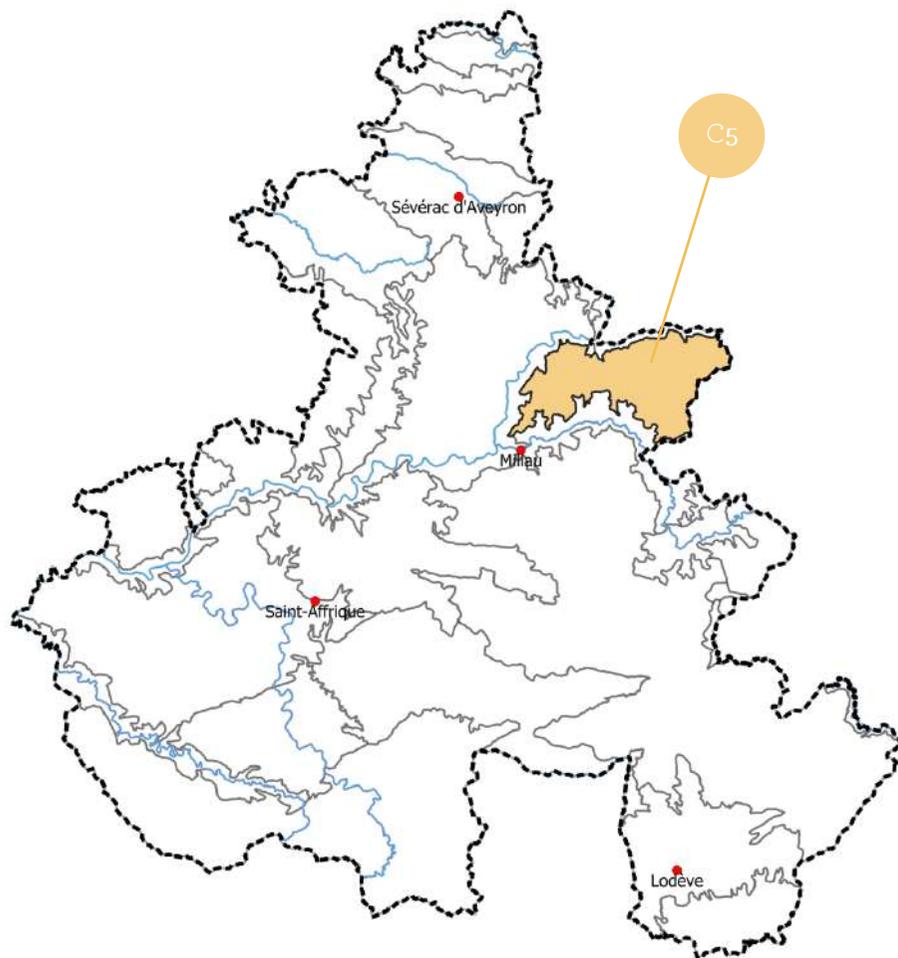
Sous-thèmes	Enjeux
1	Cirques, corniches Préserver leur environnement naturel (Cirque de Madasse) Veiller à leur lisibilité en limitant leur boisement (Corniche du Causse Noir)
2	Chaos rocheux (ruiniformes) Veiller à la lisibilité des ensembles rocheux, limiter leur enfrichement et leur boisement

Sous-thèmes	Enjeux
8	Patrimoine vernaculaire Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, terrasses, chemins)

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes	Enjeux
22	Sites inscrits et classés, Opérations Grands Sites, Grand site de France Assurer la gestion (patrimoniale, touristique...) des gorges, la vallée, ainsi que le village de Peyreleau, la grotte d'Amelineau qui sont des sites inscrits et classés. Les gorges sont aussi une Opération Grands sites de France qui a pour objectifs: la réhabilitation et la requalification paysagère du site (routes et ses abords, réseaux et équipements publics, panoramas, villages, patrimoine, ...), la maîtrise du développement et de la fréquentation touristique, le soutien des activités traditionnelles gestionnaires de l'espace et du paysage (agriculture et forêt), la mise en œuvre d'une gestion partenariale et pérenne du site
23	Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes Assurer la gestion du Bien
24	Paysages de caractère et sites géologiques remarquables Porter une vigilance sur les secteurs emblématiques (ensembles paysagers ou géomorphologiques spécifiques et caractéristiques) : gorges, chaos (Champignon Préhistorique...)
25	Points de vue remarquables Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels
26	Hameaux de caractère Protéger et gérer les ensembles bâtis patrimoniaux (le Maynial)

Unité C5 : Causse Noir



➤ Pelouses sèches à proximité de Vessac



➤ Forêt de conifères

Unité C5 : Causse Noir

Délimité par les gorges de la Jonte au nord et celles de la Dourbie au sud, le causse Noir se déploie sur un haut plateau au socle calcaire, dolomitique et argileux. à l'est, il jouxte le massif cristallin des Cévennes. La Puncho d'Agast, avancée occidentale du causse Noir, surplombe un méandre du Tarn et la ville de Millau.

C'est, selon la tradition, à ses forêts de pins sylvestres que le causse Noir doit son épithète. Les bois et les plantations de conifères (pins noirs) y foisonnent côté ouest, clairement emblématiques de ce causse mystérieux, creuset de légendes ancestrales. à l'est, le plateau s'ouvre davantage, déployant des parcelles cultivées de dimension irrégulière, mais aussi et d'abord des landes et des pelouses qui annoncent l'étendue désertique du causse Méjean.

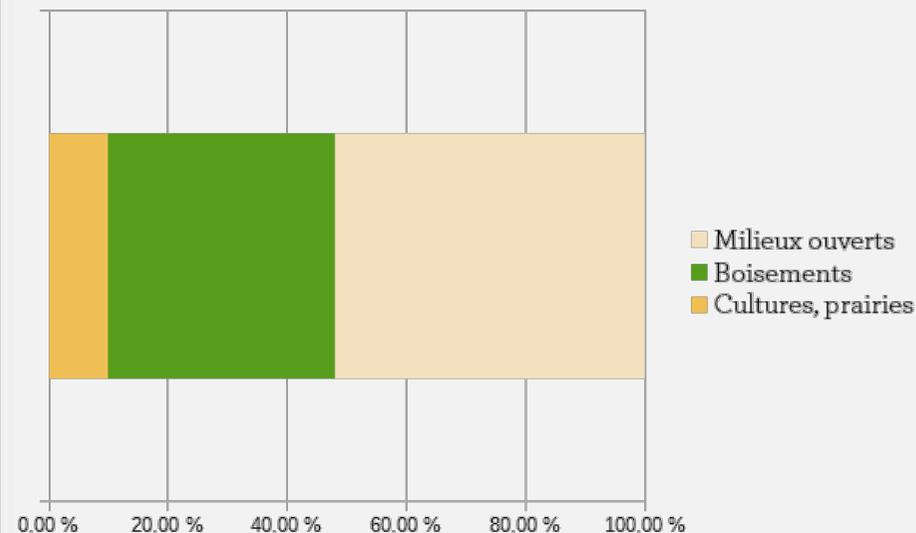
Véritable labyrinthe taillé dans les roches dolomitiques du causse Noir, le chaos de Montpellier-le-Vieux est indéniablement l'élément paysager le plus remarquable de l'unité, avec aussi les ruiniformes de Roques Altès.

L'urbanisation sur le causse Noir reste modeste : du bâti isolé, quelques villages et hameaux émergent au milieu d'un paysage ample et éminemment rural.

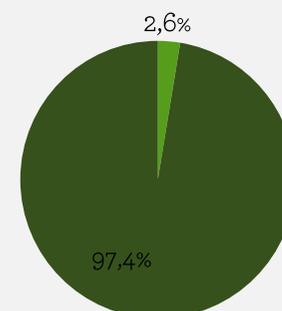
L'activité agropastorale balise le paysage au gré d'un patrimoine bâti caractéristique : murets, jasses et fermes, maisons caussenardes, caselles, toits-citernes, drailles et clapas - inventaire que complètent des fontaines et des églises. Un monument historique classé : le prieuré de Saint-Jean-de-Balmes, dans son écrin forestier.

Le ravin du Riou Sec, entaille profonde entre Montpellier-le-Vieux et les spectaculaires corniches du Rajol, est le seul cours d'eau intermittent de l'unité.

Occupation du sol de l'unité

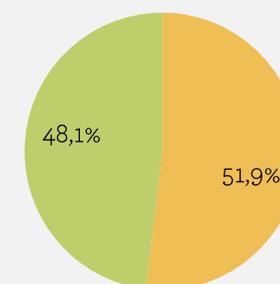


Types de boisements



■ Forêts de feuillus
■ Forêts de conifères

Types de cultures

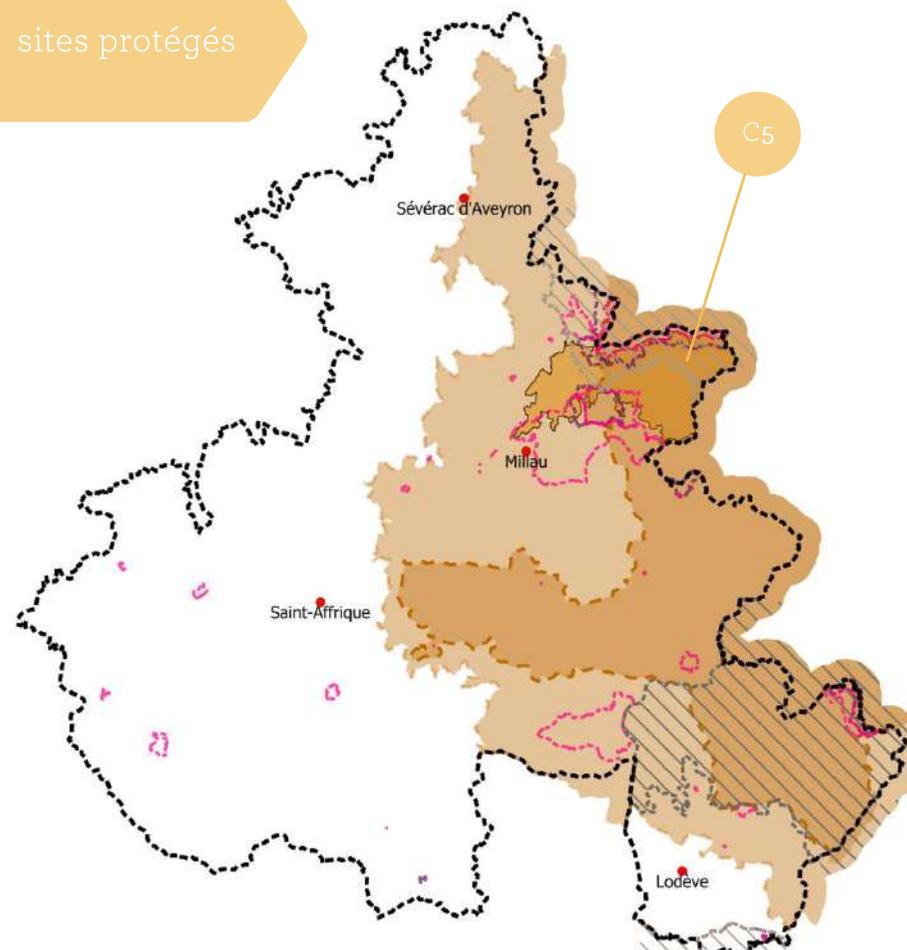


■ Autres cultures
■ Prairies

Le causse Noir est intégré à la zone cœur du bien Unesco Causses et Cévennes. Les sites inscrits et classés du chaos de Montpellier-le-Vieux, des gorges de la Dourbie, Tarn et Jonte, ainsi que l'opération Grand Site de France associée, impliquent également cette unité paysagère.

Communes concernées : La Roque-Sainte-Marguerite, Millau, Nant, Saint-André-de-Vézines.

Limites des sites protégés



Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

-  Zone cœur
-  Zone tampon

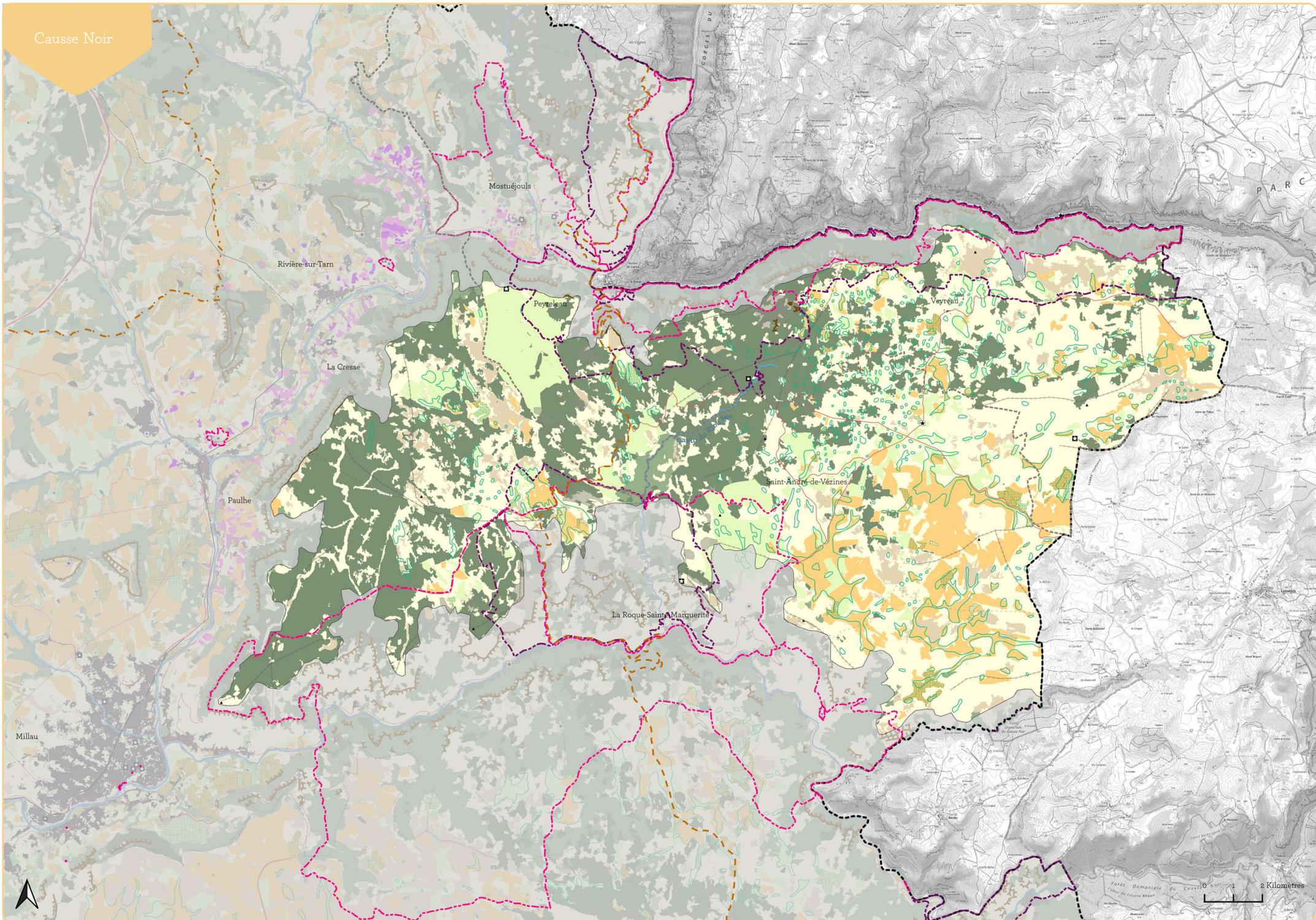
Labels Grands Sites de France

-  Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
-  Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés

-  Sites inscrits
-  Sites classés

Causse Noir



ÉTAT DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

-  Cultures
-  Prairies
-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Pelouses sèches (parcours)
-  Landes ligneuses

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

-  Bocages, alignements, haies, buisssières
-  Dolines et vallées sèches
-  Calcaires affleurants et ruiniformes
-  Sources
-  Cours d'eau, ripisylves
-  Falaises
-  Cirques
-  Buttes-témoins
-  Crêtes
-  Sommets

PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Patrimoines classés

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

-  Zone cœur
-  Zone tampon

Sites inscrits, classés ou Grands Sites de France

-  Sites classés
-  Sites inscrits
-  Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
-  Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

-  Monuments historiques inscrits ou classés

Patrimoines non classés

-  Paysages de caractère
-  Sites géologiques remarquables

INFRASTRUCTURES

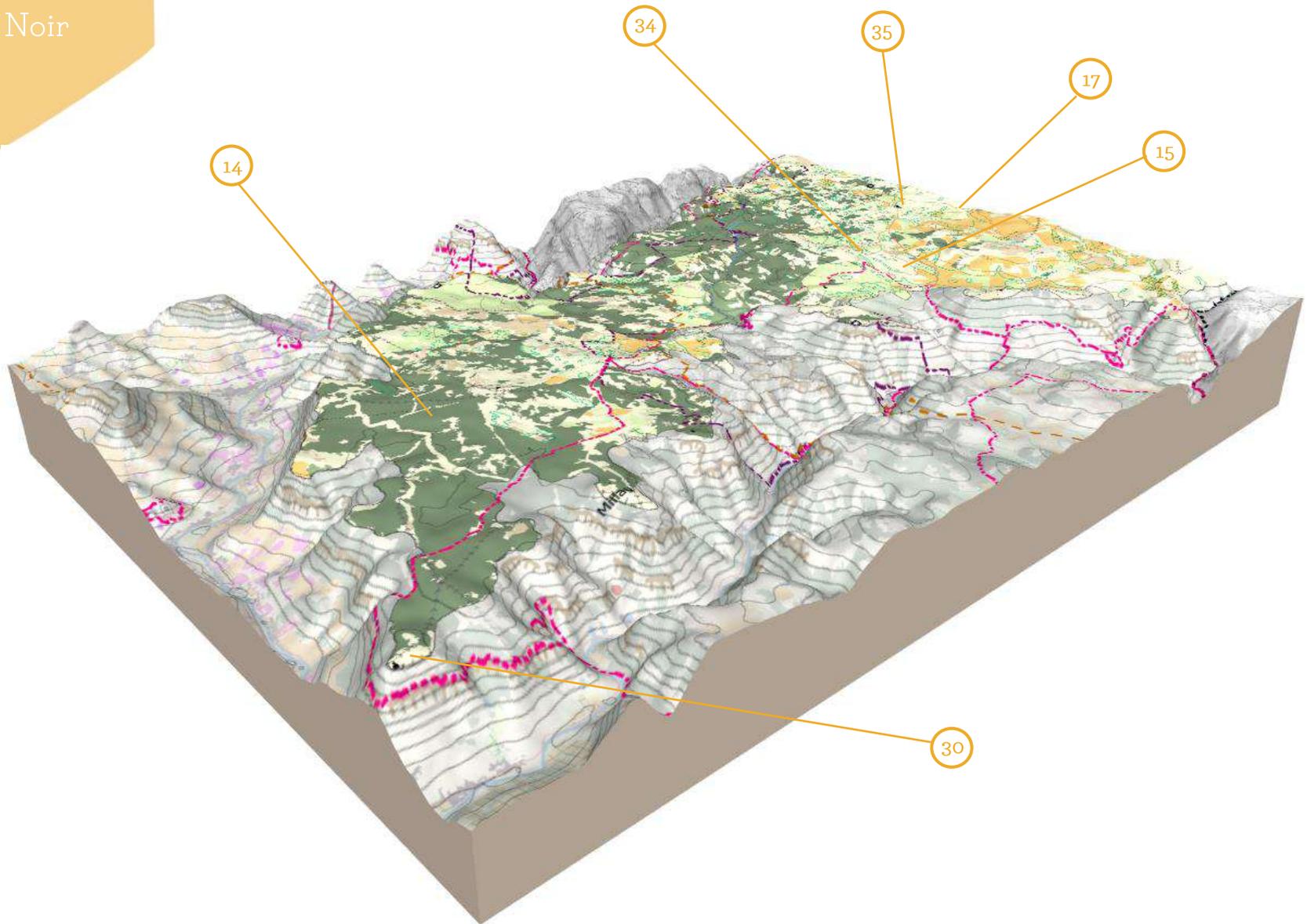
Réseaux

-  Routes nationales et départementales

LIMITES ADMINISTRATIVES

-  Limite du Parc naturel régional des Grands Causses
-  Limites communales

Causse Noir



- 2
- 8
- 9
- 19
- 22
- 23
- 24
- 29
- 37
- 41
- 42

ENJEUX**LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE**

Sous-thèmes		Enjeux
2	Chaos rocheux (ruiniformes)	Veiller à la lisibilité des ensembles rocheux, limiter leur enfrichement

Sous-thèmes		Enjeux
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, pierriers, caselles, puits, citernes et toit-citernes, chemins et drailles...) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, bergeries de parcours...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

**LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS
LA DIVERSIFICATION DE LA FORET**

Sous-thèmes		Enjeux
14	Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées Prendre en compte les activités de loisirs (activités de pleine nature) dans la forêt domaniale des grands causses
15	Pelouses sèches (parcours)	Endiguer la fermeture des grands espaces par la lande à buis et la forêt en maintenant l'agropastoralisme (secteur Saint-André-de-Vézines)
17	Dolines, poljés, vallées sèches	Protéger ces terres cultivables de toute artificialisation (construction)
19	Buissières	Protéger ces structures arborées Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements

ENJEUX

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes	Enjeux
22 Sites inscrits et classés, Opérations Grands Sites, Grand site de France	Assurer la gestion (patrimoniale, touristique...) des sites inscrits et classés du chaos de Montpellier-le-vieux, les gorges de la Dourbie, Tarn et Jonte et l'Opération grand site de France associé à ces deux dernières gorges Dans le cadre de l'Opération Grand Site des grands objectifs sont fixés : la réhabilitation et la requalification paysagère du site (routes et ses abords, réseaux et équipements publics, panoramas, villages, patrimoine, ...), la maîtrise du développement et de la fréquentation touristique, le soutien des activités traditionnelles gestionnaires de l'espace et du paysage (agriculture et forêt), la mise en œuvre d'une gestion partenariale et pérenne du site
23 Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien
24 Paysages de caractère et sites géologiques remarquables	Porter une vigilance sur les secteurs emblématiques (ensembles paysagers ou géomorphologiques spécifiques et caractéristiques) : Corniche du Rajol.

ENJEUX

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION

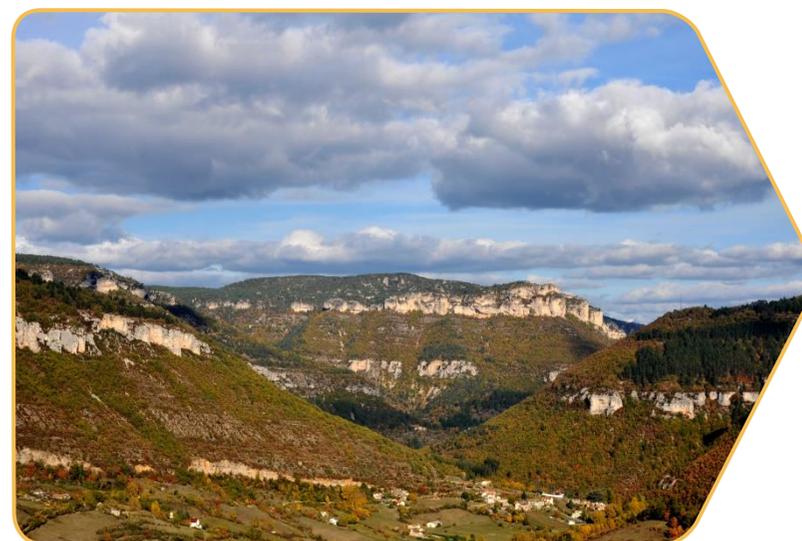
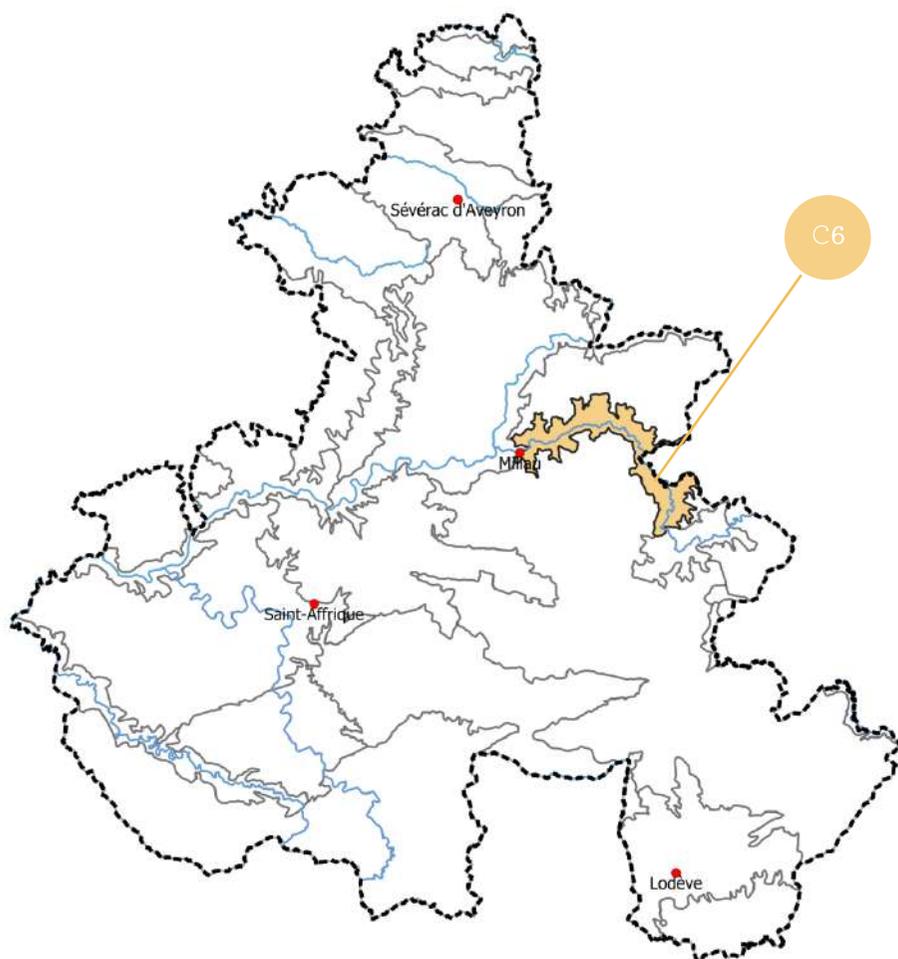
LA QUALITE DE VIE

Sous-thèmes	Enjeux
29 Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
30 Equipements touristiques et de loisirs	Gérer l'accueil du public Intégrer les équipements au paysage (éléments paysagers présents, architecture, matériaux, couleur, plantation...) Puncho d'Agast
34 Villages	Assurer un développement maîtrisé des constructions. Limiter l'étalement urbain et concilier, selon un modèle durable, les nécessités d'extension de l'habitat et le respect de l'organisation de la trame urbaine/bâti avec la trame paysagère (jardins, cultures, murets...) et le patrimoine rural Préserver les écrans paysagers autour des villages Saint-André-de-Vézines
35 Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions Vessac

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

Sous-thèmes	Enjeux
37 Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Mettre en scène les points de vue sur les paysages
41 Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42 Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactant pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilités (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

Unité C6 : Gorges de la Dourbie



➤ Gorges de la Dourbie



➤ Moulin de Corp

Unité C6 : Gorges de la Dourbie

Affluent du Tarn qu'elle rejoint à Millau, la Dourbie prend sa source dans le massif du Lingas, au sud du Mont Aigoual. Cette rivière cristalline sinue entre le causse Noir et le plateau du Larzac, au cœur d'une vallée qu'enserrent d'abruptes falaises et où s'étalent, par endroits, de petites plaines cultivables.

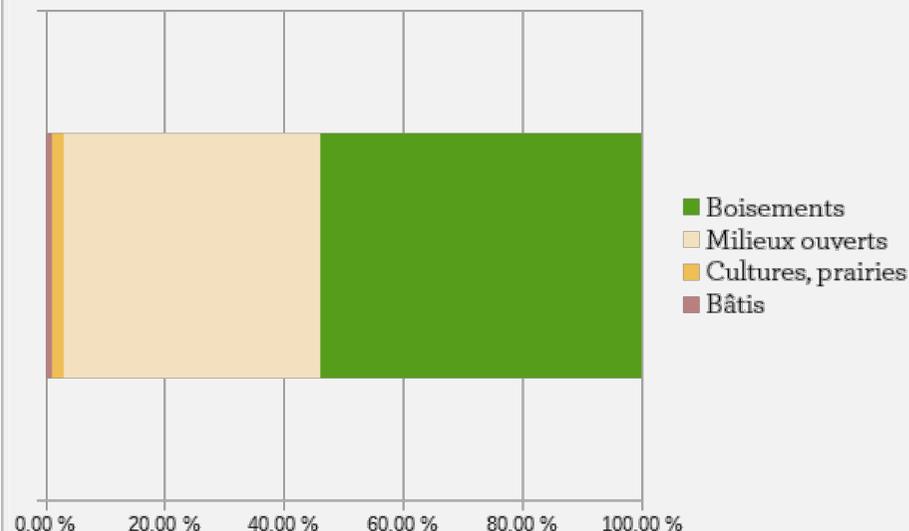
Canyons de rocaille et de verdure où bruisse à tout instant l'écoulement de la rivière, les gorges de la Dourbie forment un environnement tout à la fois sauvage et hospitalier.

Des étagements de calcaires, dolomies et marnes caractérisent la géologie de cette unité.

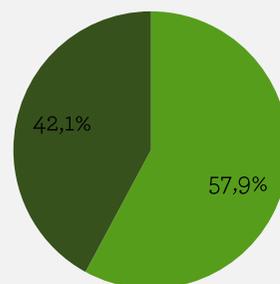
Les gorges de la Dourbie réservent un paysage chatoyant à la saison automnale : ses versants, que surplombent des falaises, sont couverts de feuillus, de conifères épars, de zones végétales en mutation. Quelques landes s'observent en rive droite. La partie méridionale de l'unité accueille essentiellement des plantations de résineux. Une variété dont témoigne l'inventaire des éléments naturels caractéristiques : corniches, éboulis, bois de hêtre et de pins, ruiniiformes, ripisylves, marnes grises, mares, sources. Sans oublier l'existence, sur le versant nord, du chaos dolomitique de Montpellier-le-Vieux.

Des villages de caractère posés dans la vallée ou agrippés sur les coteaux, du bâti isolé dans l'ample paysage verdoyant des gorges : l'urbanisation, sur l'unité, s'avère être très faible.

Occupation du sol de l'unité

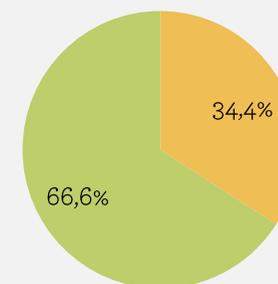


Types de boisements



■ Forêts de feuillus
■ Forêts de conifères

Types de cultures



■ Autres cultures
■ Prairies

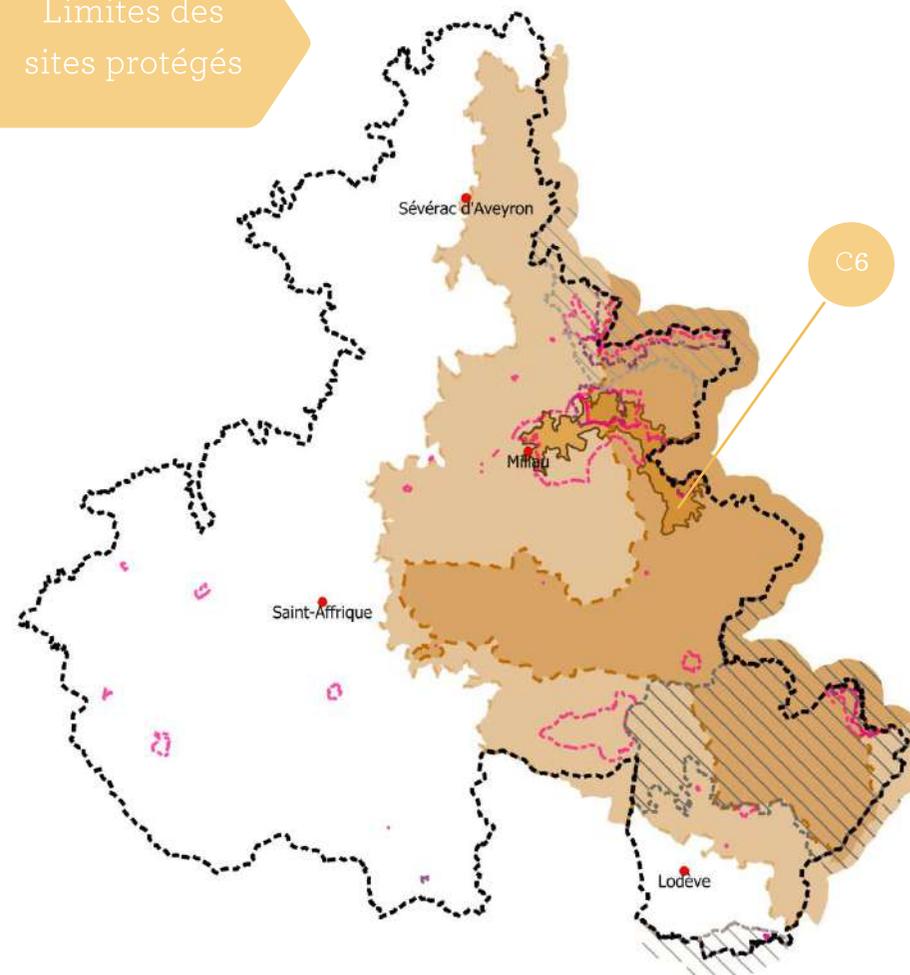
L'église Sainte-Marie-des-Cuns est classée monument historique, perle d'un patrimoine bâti qui se compose également d'un château (La Roque-Sainte-Marguerite), d'un pont, de villages de caractère (Cantobre, Saint-Véran, Montméjean, La Roque-Sainte-Marguerite), de caves bâtarde, d'autres églises parfois fortifiées, d'un pigeonnier, de moulins, de terrasses et de murets.

Les gorges de la Dourbie sont englobées dans la zone cœur du bien Unesco Causses et Cévennes. Elles abritent sept sites inscrits et classés, dont le village perché de Cantobre, le hameau de Saint-Véran, la vallée de la Dourbie, les gorges de la Dourbie elles-mêmes, le chaos de Montpellier-le-Vieux et ce joyau géologique qu'est l'aven Noir.

Outre la Dourbie, trois de ses affluents irriguent l'unité paysagère : le ruisseau de Garène, le Trèvezel et le ravin de Riou Sec.

Communes concernées : La Roque-Sainte-Marguerite, Millau, Nant, Saint-André-de-Vézines.

Limites des sites protégés



Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

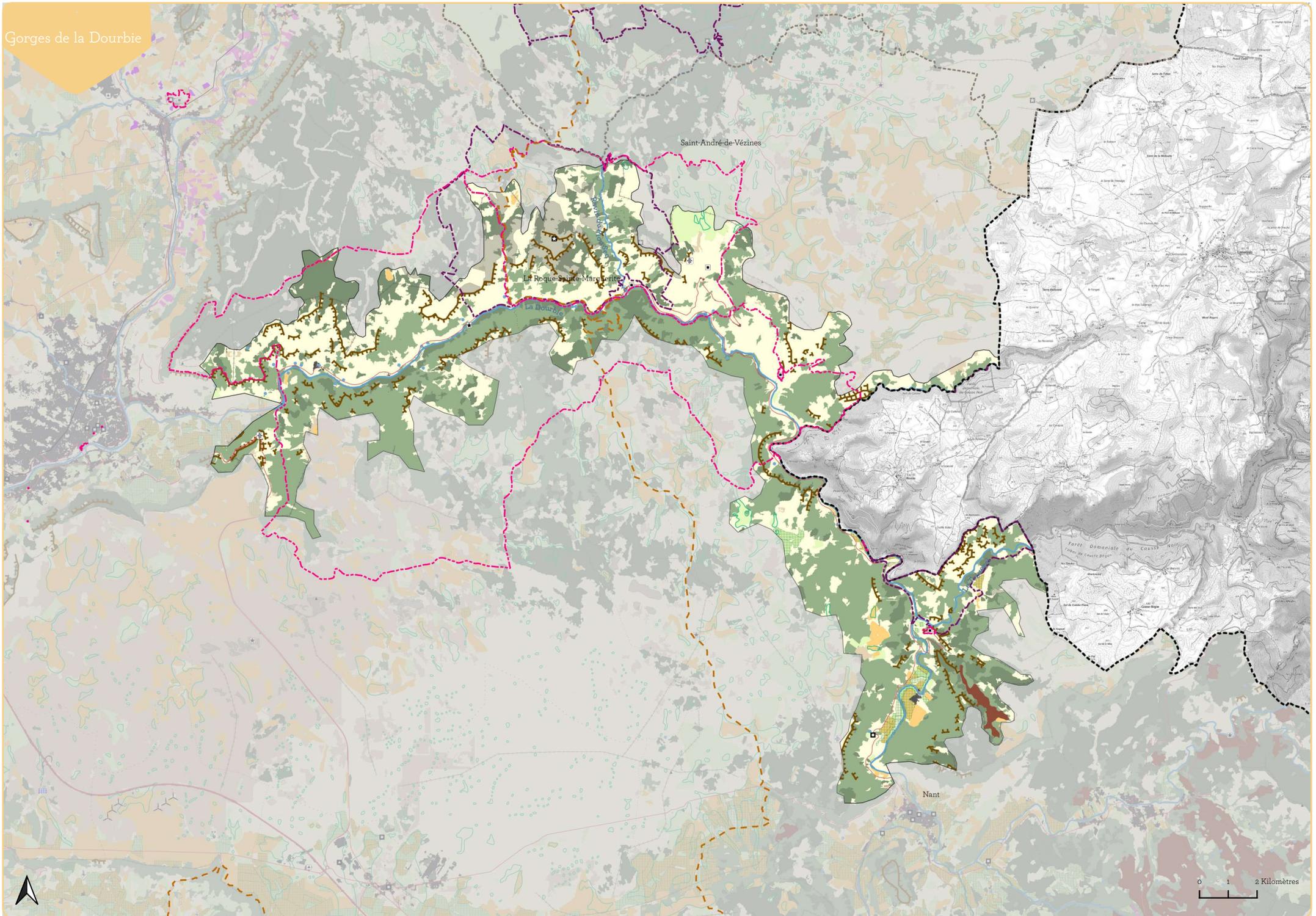
- Zone cœur
- Zone tampon

Labels Grands Sites de France

- Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés

- Sites inscrits
- Sites classés



ÉTAT DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

-  Cultures
-  Prairies
-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Pelouses sèches (parcours)
-  Landes ligneuses
-  Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

-  Châtaigneraies
-  Bocages, alignements, haies, buisseries
-  Dolines et vallées sèches
-  Calcaires affleurants et ruiniformes
-  Sources
-  Cours d'eau, ripisylves
-  Falaises
-  Crêtes
-  Sommets

PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Patrimoines classés

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

-  Zone cœur
-  Zone tampon

Sites inscrits, classés ou Grands Sites de France

-  Sites classés
-  Sites inscrits

-  Monuments historiques inscrits ou classés

Patrimoines non classés

-  Villages de caractère
-  Paysages de caractère
-  Sites géologiques remarquables
-  Points de vue

INFRASTRUCTURES

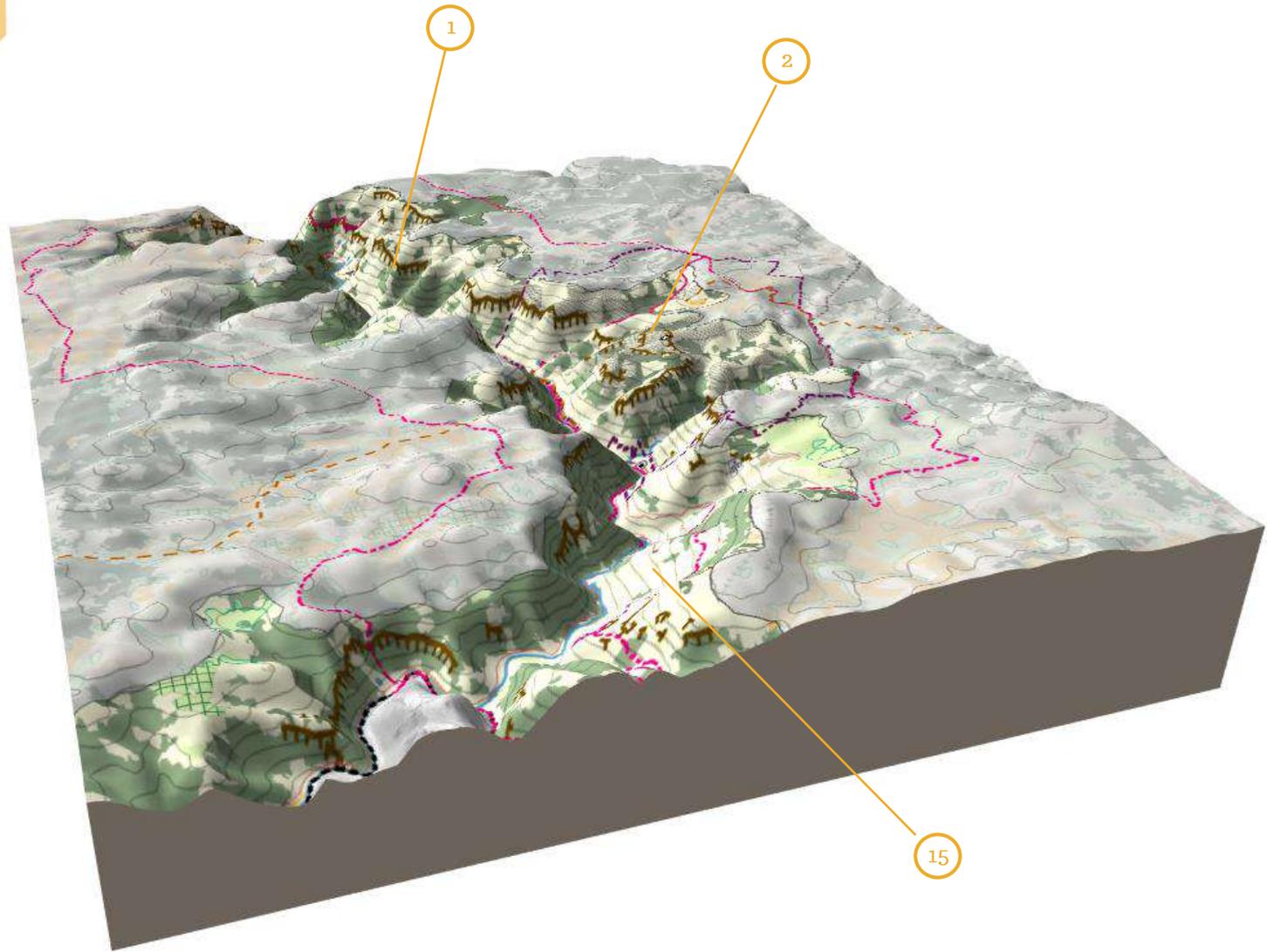
Réseaux

-  Routes nationales et départementales

LIMITES ADMINISTRATIVES

-  Limite du Parc naturel régional des Grands Causses
-  Limites communales

Gorges de la Dourbie



- 8
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 30
- 36

ENJEUX

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes	Enjeux
1 Corniches	Préserver leur environnement naturel Veiller à leur lisibilité en limitant leur boisement (corniches du causse Noir, le Boffi, du Rajol, Roc Nantais...)
2 Chaos rocheux (ruiniformes)	Veiller à la lisibilité des ensembles rocheux, limiter leur enfrichement et leur boisement (chaos du Caoussou, chaos de Montpellier le Vieux, rochers de Roques Altès...)

Sous-thèmes	Enjeux
8 Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, pierriers, terrasses, chemins)

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

Sous-thèmes	Enjeux
15 Coteaux	Endiguer la fermeture des versants et des terrasses encore ouverts par la forêt dans la mesure du possible

ENJEUX

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

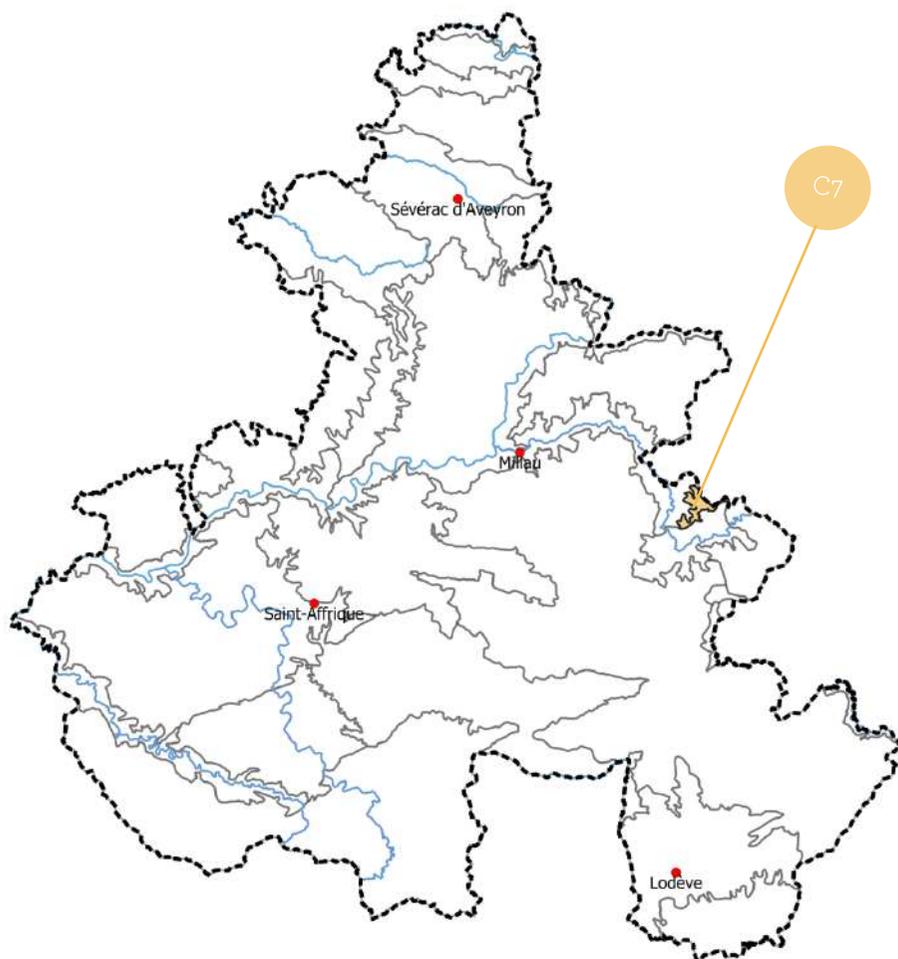
Sous-thèmes	Enjeux
22 Sites inscrits et classés, Opérations Grands Sites, Grand site de France	Assurer la gestion (patrimoniale, touristique...) des sites inscrits et classés, le village de Cantobre, la vallée de la Dourbie, le hameau de Saint-Véran, les gorges de la Dourbie, le chaos de Montpellier-le-Vieux et l'aven Noir
23 Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien
24 Paysages de caractère et sites géologiques remarquables	Porter une vigilance sur les secteurs emblématiques (ensembles paysagers ou géomorphologiques spécifiques et caractéristiques): gorges, chaos
25 Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels : Montméjean, belvédère côte de la Cavalerie...
26 Villages de caractère	Protéger et gérer les ensembles bâtis patrimoniaux (La Roque-Sainte-Marguerite, Montméjean, Saint-Véran, Cantobre, les Cuns...)

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION

LA QUALITE DE VIE

Sous-thèmes	Enjeux
30 Equipements touristiques et de loisirs	Gérer les flux touristiques et intégrer les équipements au paysage, notamment les campings (éléments paysagers présents, architecture, matériaux, couleur, plantation...)
36 Décharges sauvages, sites et infrastructures abandonnées	Résorber et requalifier par une intégration paysagère ces sites

Unité C7 : Causse Bégon



Unité C7 : Causse Bégon

Plateau de haute altitude, le causse Bégon empiète sur les deux départements de l'Aveyron et du Gard. Il est délimité à l'ouest par les gorges de la Dourbie, au nord par les gorges du Trévezel et accolé à l'est au massif des Cévennes.

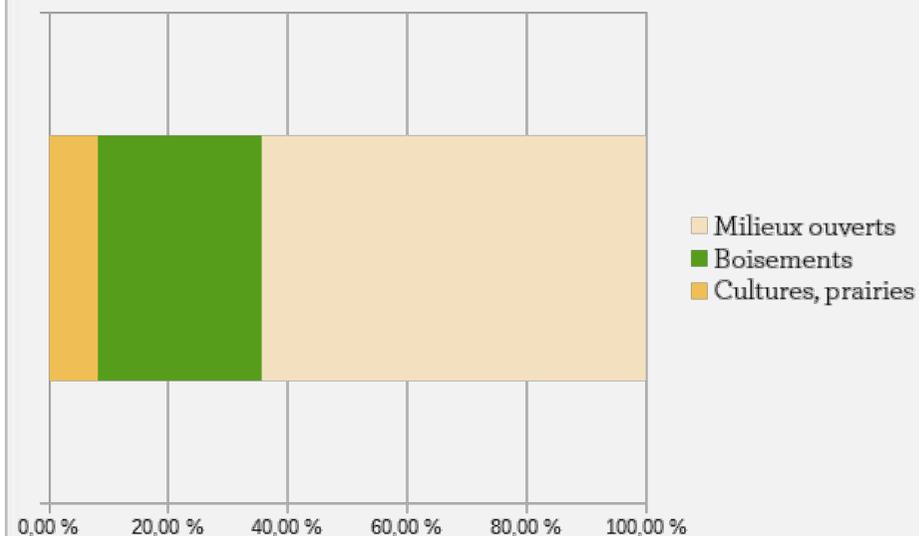
Îlot de calcaire et de dolomies, le causse Bégon est recouvert de cultures, de pâturages et de végétations en mutation. Les dolines et les parcours, marques d'une tradition agricole et pastorale, sont emblématiques de son patrimoine naturel.

L'habitat est quasiment absent du paysage.

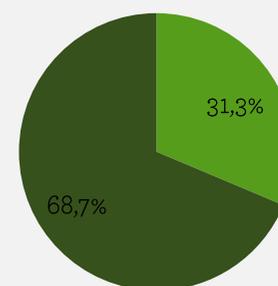
L'unité paysagère appartient à la zone cœur du bien Unesco Causses et Cévennes.

Communes concernées : Nant, Saint-Jean-du-Bruel.

Occupation du sol de l'unité

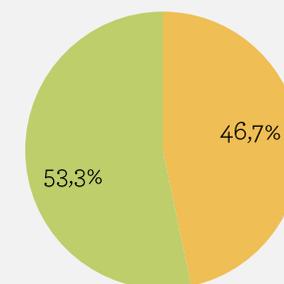


Types de boisements



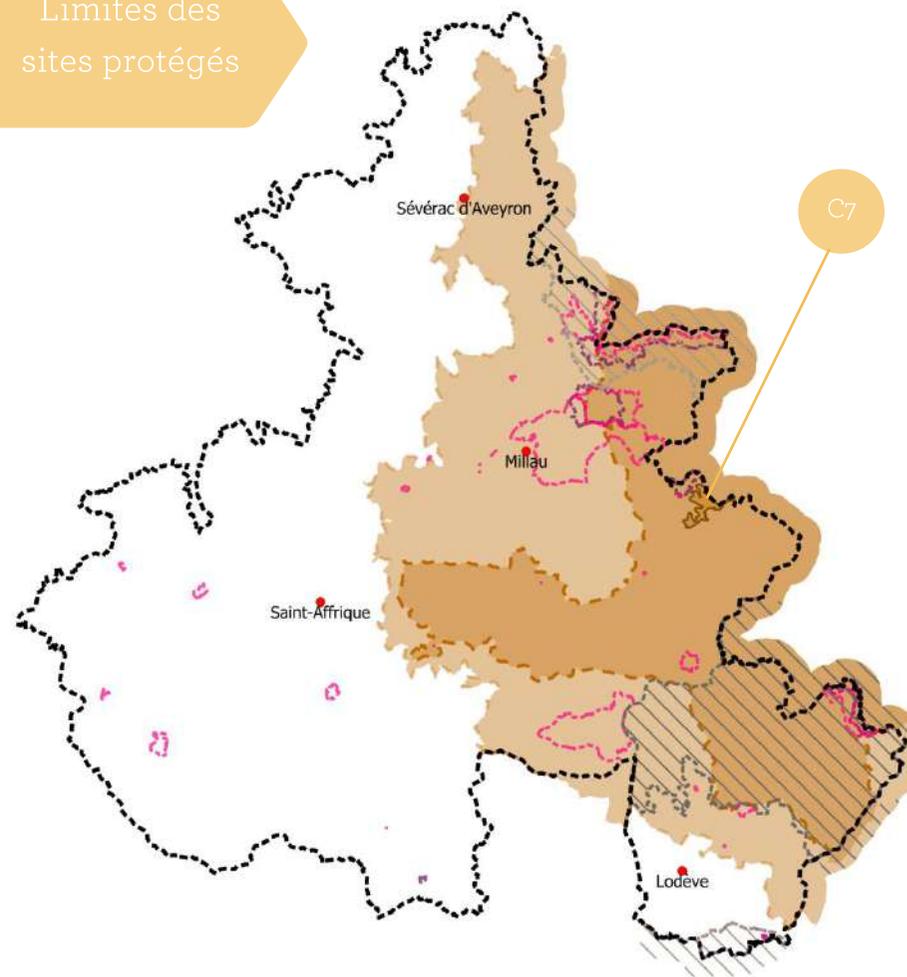
■ Forêts de feuillus
■ Forêts de conifères

Types de cultures



■ Prairies
■ Autres cultures

Limites des sites protégés



Les Causse et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone coeur
- Zone tampon

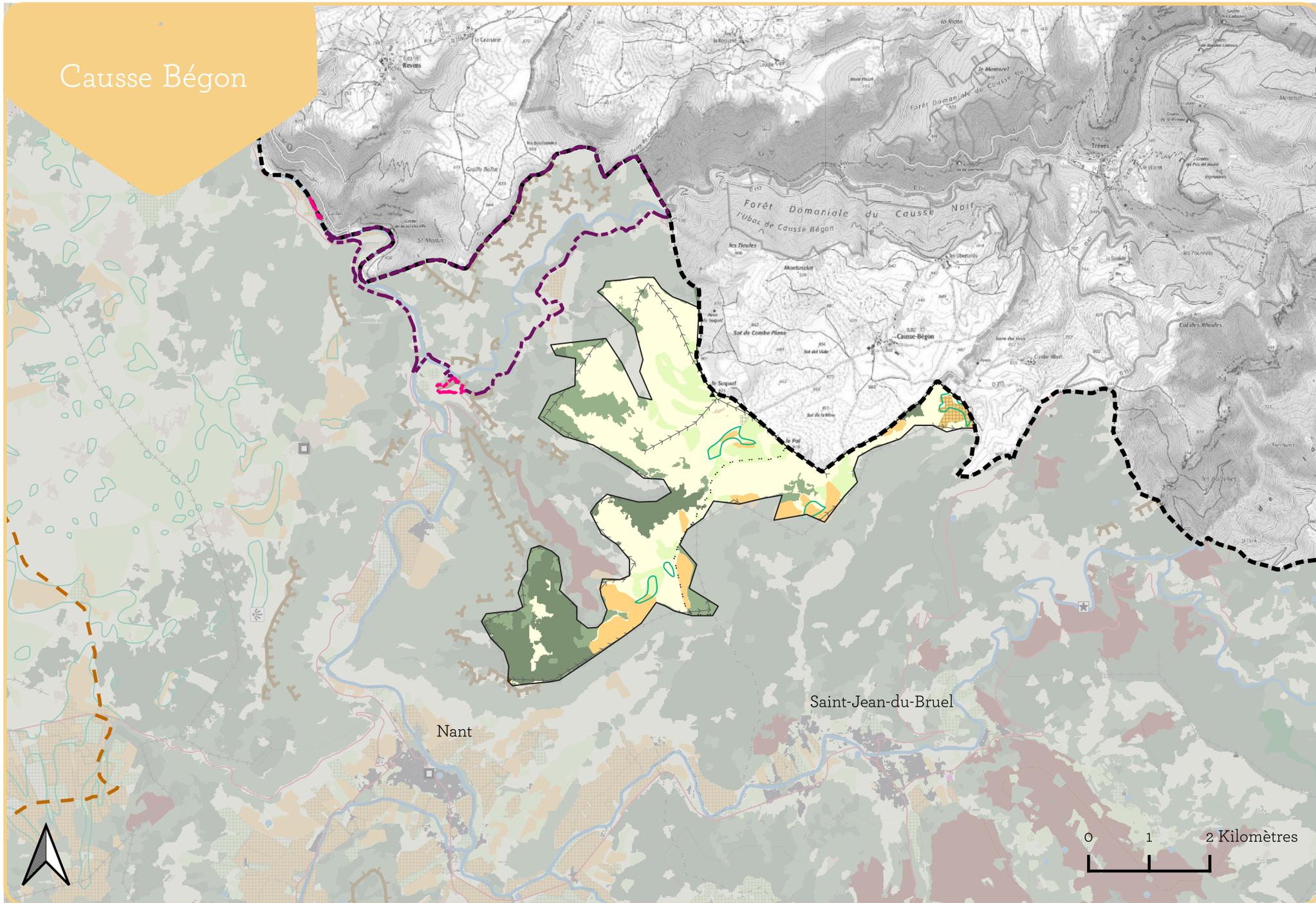
Labels Grands Sites de France

- Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés

- Sites inscrits
- Sites classés

Causse Bégon



ÉTAT DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

-  Cultures
-  Prairies
-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Pelouses sèches (parcours)
-  Landes ligneuses

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

-  Châtaigneraies
-  Bocages, alignements, haies, buisseries
-  Dolines et vallées sèches
-  Crêtes

PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Patrimoines classés

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

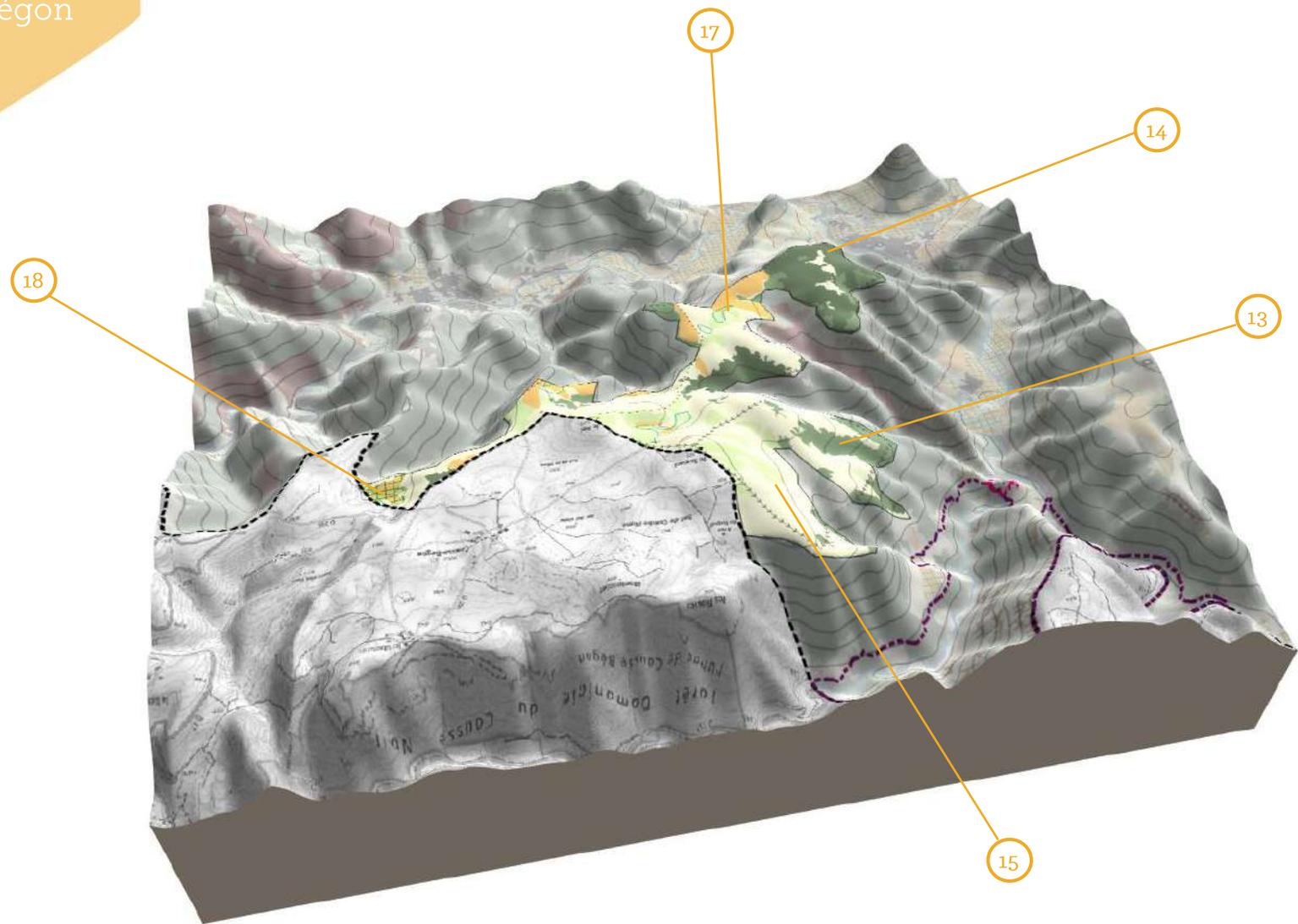
 Zone cœur

INFRASTRUCTURES

LIMITES ADMINISTRATIVES

-  Limite du Parc naturel régional des Grands Causses
-  Limites communales

Causse Bégon



- 8
- 9
- 23
- 29
- 41

ENJEUX

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, pierriers, caselles, lavognes, citernes, chemins et drailles) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, bergeries de parcours...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

A GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS

LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

Sous-thèmes		Enjeux
13	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichage) et développer le sylvopastoralisme
14	Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
15	Pelouses sèches (parcours)	Endiguer la fermeture des grands espaces par la lande à buis et la forêt en maintenant l'agropastoralisme
17	Dolines, poljés, vallées sèches, ségalas	Protéger ces terres cultivables de toute artificialisation (construction)
18	Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

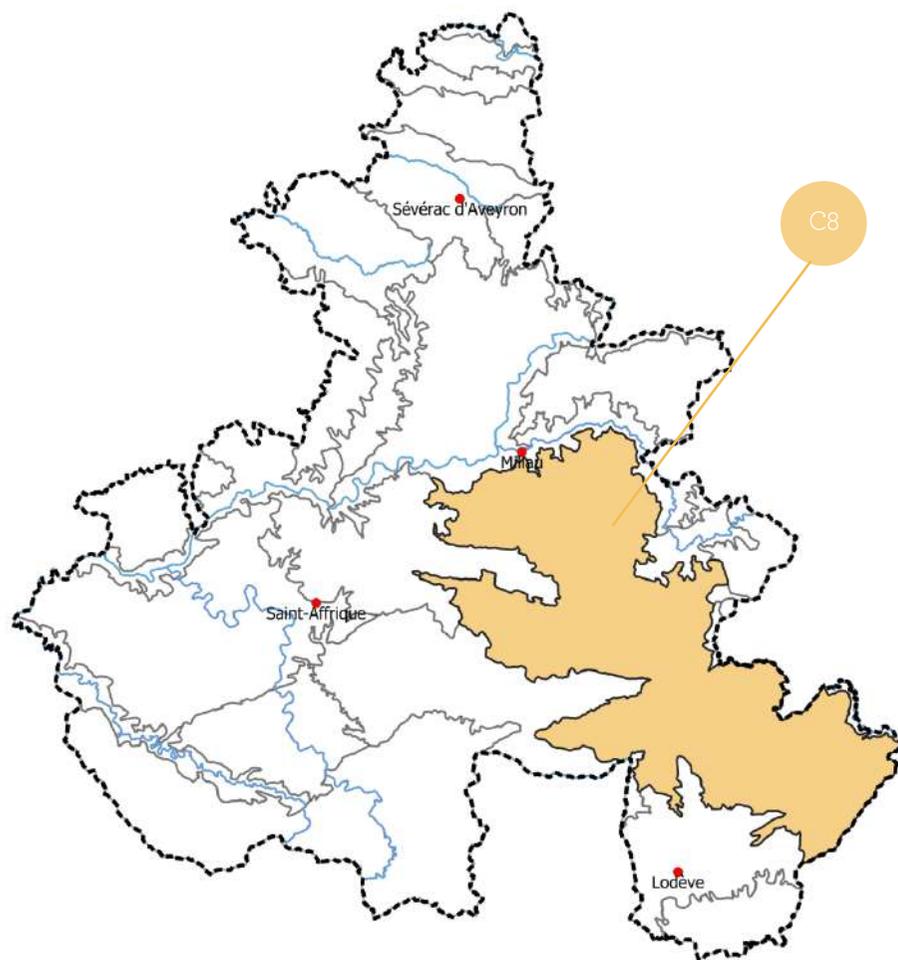
Sous-thèmes		Enjeux
23	Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien

ENJEUX

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

Sous-thèmes	Enjeux
41 Parcs photovoltaïques au sol	limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)

Unité C8 : Causse du Larzac



➤ Chaos de Rajal del Gorpet pelouses sèches



➤ Prairies dans une dépression aux environs de La Blaquerie

Unité C8 : Causse du Larzac

Paysage de steppe à nul autre pareil en Europe, entièrement façonné par plusieurs siècles de pastoralisme, le plateau du Larzac repose sur un socle calcaire dont l'altitude s'échelonne de 600m à 1100m. L'eau s'infiltrant dans le milieu karstique, les sols maigres et les pelouses sèchent dominant. Des chaos rocheux et des ruiniformes, dont le plus emblématique est le Rajal del Gorp, donnent au Larzac son caractère sauvage et son apparence rugueuse.

Cette immense unité paysagère se déploie dans les départements de l'Aveyron et de l'Hérault.

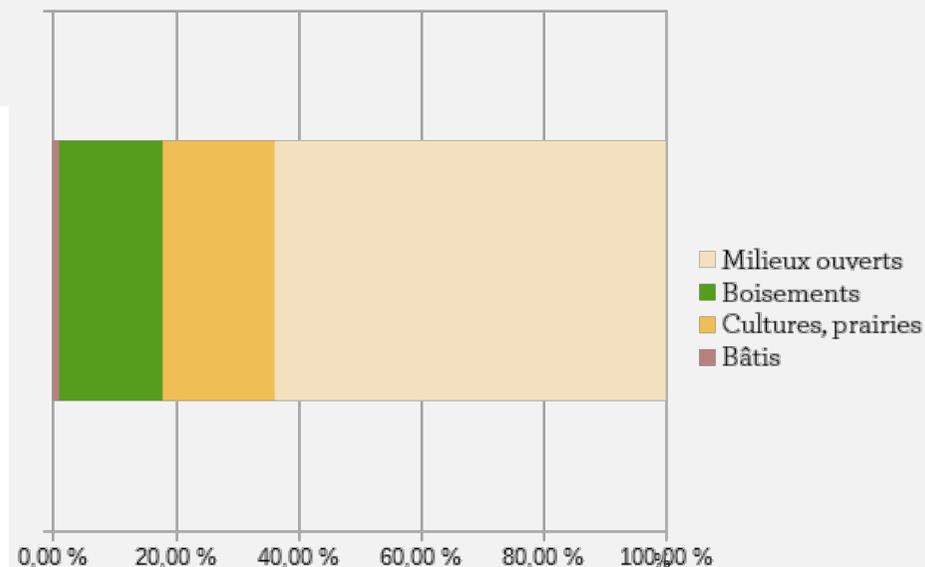
Le causse, plus vallonné qu'il ne semble au premier abord, est parsemé d'étendues fertiles, qu'il s'agisse de dépressions ou de dolines.

Quelques zones argileuses, nées de la formation de chailles dans les calcaires, ont donné naissance à des espaces agricoles plus vastes, les Ségalas, observables autour de La Cavalerie, du Caylar et au nord des vallées du Cernon et de la Sorgues. Originellement très boisé, le plateau possède quelques forêts de feuillus (hêtraies) et conifères (pins sylvestres), plus spécialement sur son versant nord-est.

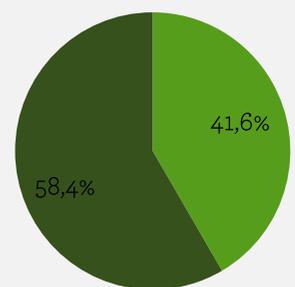
Fruit d'une tradition multiséculaire, l'agropastoralisme s'est pleinement ancré sur le territoire au Moyen Âge avec l'installation, aux XIIe et XIIIe siècles, des ordres religieux des Templiers et Hospitaliers. La permanence de milieux ouverts et le patrimoine bâti vernaculaire sont autant d'empreintes de leur action sur le paysage. Aujourd'hui, l'évolution des pratiques pastorales et de l'économie agricole se traduit par l'abandon des parcours les plus éloignés ou les moins rentables, avec pour conséquence un risque de fermeture des milieux. Les landes à buis progressent vers la forêt.

Sur le causse où la ressource en eau (sa rétention et sa protection) est une problématique cruciale, la densité de population est faible. Les villages sont positionnés en périphérie des secteurs cultivables, cependant que les landes et pelouses sèches accueillent un bâti rural disséminé aux abords des dolines.

Occupation du sol de l'unité

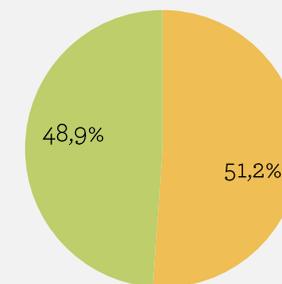


Types de boisements



■ Forêts de feuillus
■ Forêts de conifères

Types de cultures



■ Prairies
■ Autres cultures

L'autoroute A75, qui traverse le plateau du nord au sud, a généré dans son sillage des créations ou extensions de zones d'activités (La Cavalerie, Le Caylar). Le nord-est du Larzac est également le site d'implantation d'un camp militaire.

Tant par son histoire liée à la défense de la terre et à la contestation non-violente, que par ses spécificités paysagères, le Larzac constitue l'élément identitaire le plus fort du territoire. Il est le plus célèbre des Grands Causses et se trouve naturellement dans la zone cœur du bien Unesco. La frange méridionale du Larzac est incluse dans le Grand Site de France du Cirque de Navacelles.

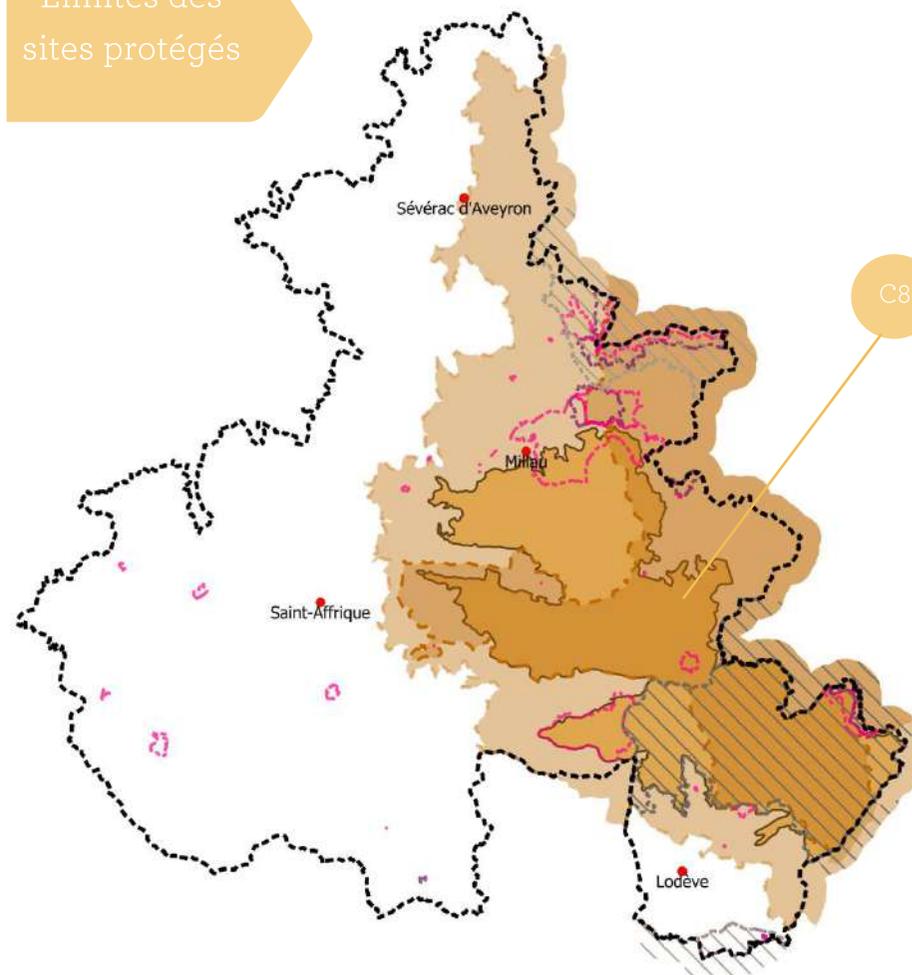
Les abords du cirque de Navacelles et des gorges de la Vis, justement, mais aussi les gorges de la Dourbie, le plateau du Guilhaumard, sont autant de sites classés et inscrits. Il en va de même pour la cité fortifiée de La Couvertoirade, joyau d'architecture templière, qui abrite à son tour plusieurs monuments historiques classés ou inscrits.

Parmi les autres monuments classés dans le périmètre de l'unité, le dolmen de la Fabière, les fortifications du XVe siècle à La Cavalerie, la tour-grenier médiévale du Viala-du-Pas-de-Jaux, des églises et chapelles, racontent chacun un pan de l'histoire du causse. La tradition d'élevage ovin, pilier de l'économie locale, se lit à même le paysage, à travers ses murets, clapas, lavognes et caselles, toutes constructions de pierres sèches.

Des maisons caussenardes traditionnelles, des caves bâtarde, des remises de charroi, des drailles, ainsi que les bourgs templiers et hospitaliers, étoffent un peu plus l'inventaire patrimonial, homogène, de cette unité.

Communes concernées : Cornus, Creissels, Fondamente, La Bastide-Pradines, La Cavalerie, La Couvertoirade, La Roque-Sainte-Marguerite, La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries, Lapanouse-de-Cernon, Lauroux, Le Caylar, Le Clapier, Le Cros, Les Rives, L'Hospitalet-du-Larzac, Millau, Nant, Pégairolles-de-l'Escalette, Poujols, Roquefort-sur-Soulzon, Saint-Beaulize, Sainte-Eulalie-de-Cernon, Saint-Étienne-de-Gourgas, Saint-Félix-de-l'Héras, Saint-Georges-de-Luzençon, Saint-Jean-et-Saint-Paul, Saint-Maurice de Navacelles, Saint-Michel, Saint-Pierre-de-la-Fage, Saint-Privat, Saint-Rome-de-Cernon, Sauclières, Sorbs, Soubès, Tournemire, Le Viala-du-Pas-de-Jaux.

Limites des sites protégés



Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

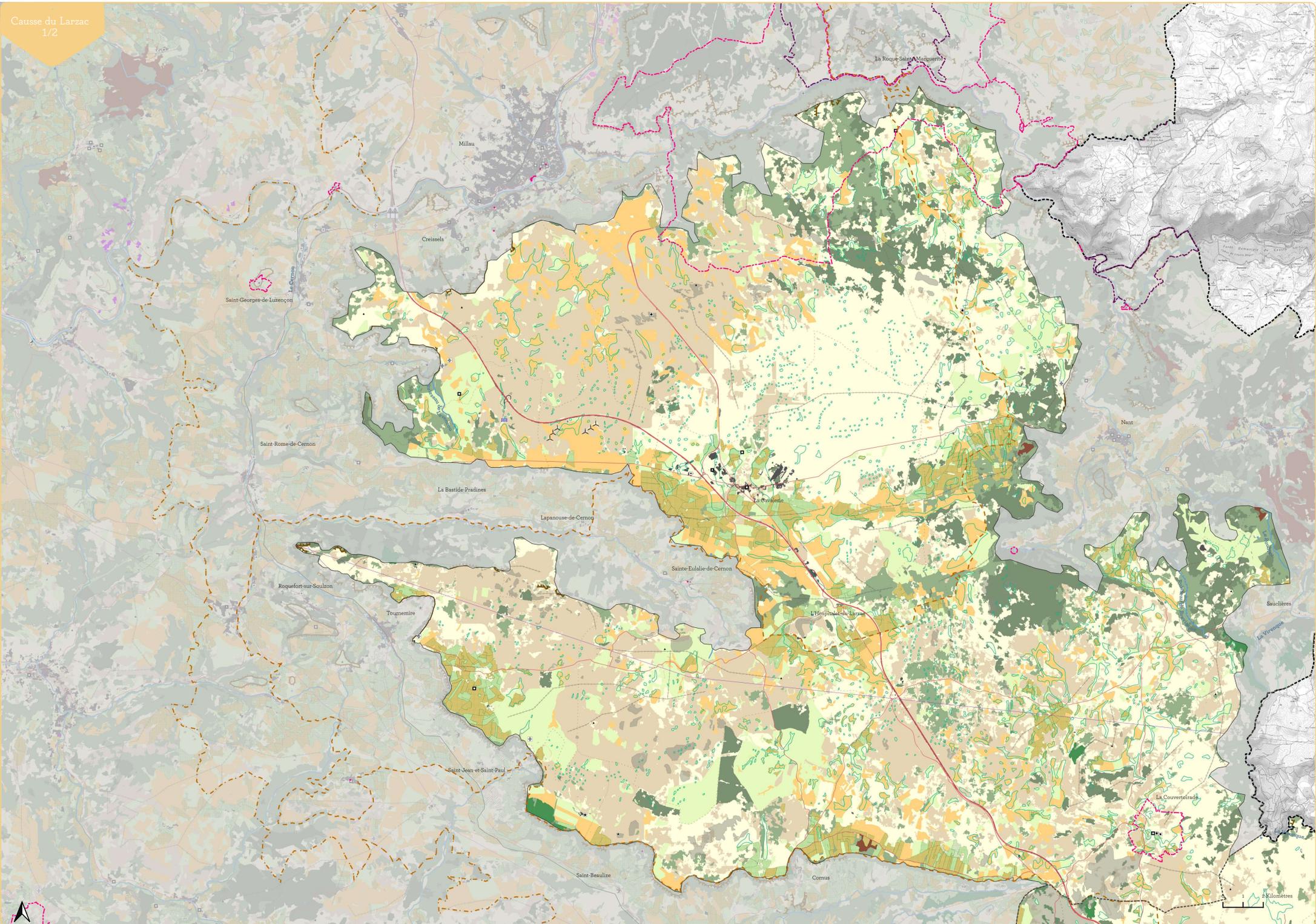
- Zone cœur
- Zone tampon

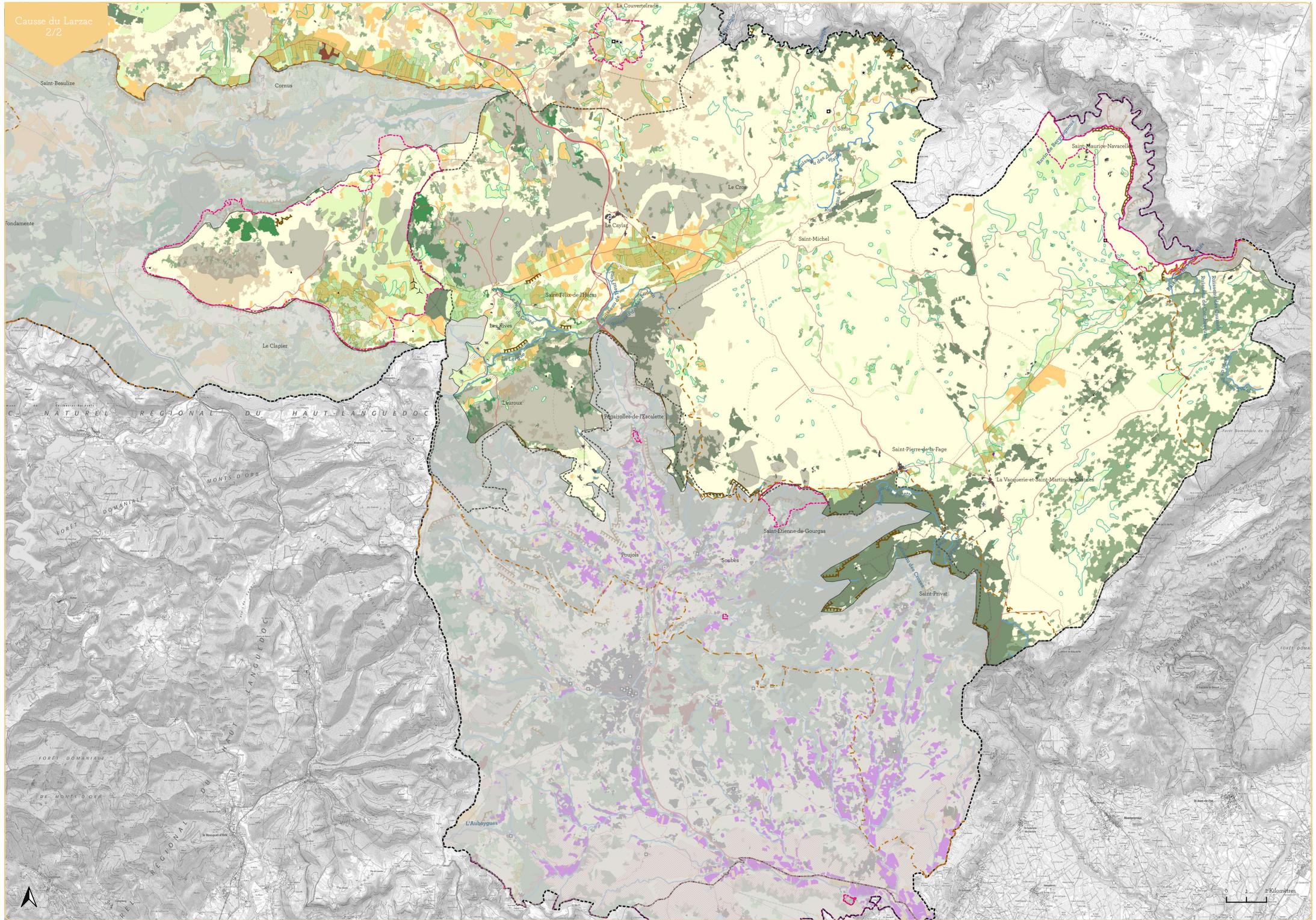
Labels Grands Sites de France

- Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés

- Sites inscrits
- Sites classés





ÉTAT DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

-  Cultures
-  Prairies
-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Pelouses sèches (parcours)
-  Landes ligneuses
-  Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

-  Châtaigneraies
-  Hêtraies
-  Bocages, alignements, haies, buisseries
-  Dolines et vallées sèches
-  Calcaires affleurants et ruiniformes
-  Marnes grises
-  Sources
-  Cours d'eau, ripisylves
-  Lacs
-  Falaises
-  Crêtes
-  Sommets

PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Patrimoines classés

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

-  Zone cœur
-  Zone tampon

Sites inscrits, classés ou Grands Sites de France

-  Sites classés
-  Sites inscrits
-  Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
-  Monuments historiques inscrits ou classés

Patrimoines non classés

-  Villages de caractère
-  Paysages de caractère
-  Points de vue

INFRASTRUCTURES

Réseaux

-  Voies ferrées
-  Autoroute
-  Routes nationales et départementales

Zones d'activités économiques

-  Zones d'activités principales
-  Zones d'activités secondaires

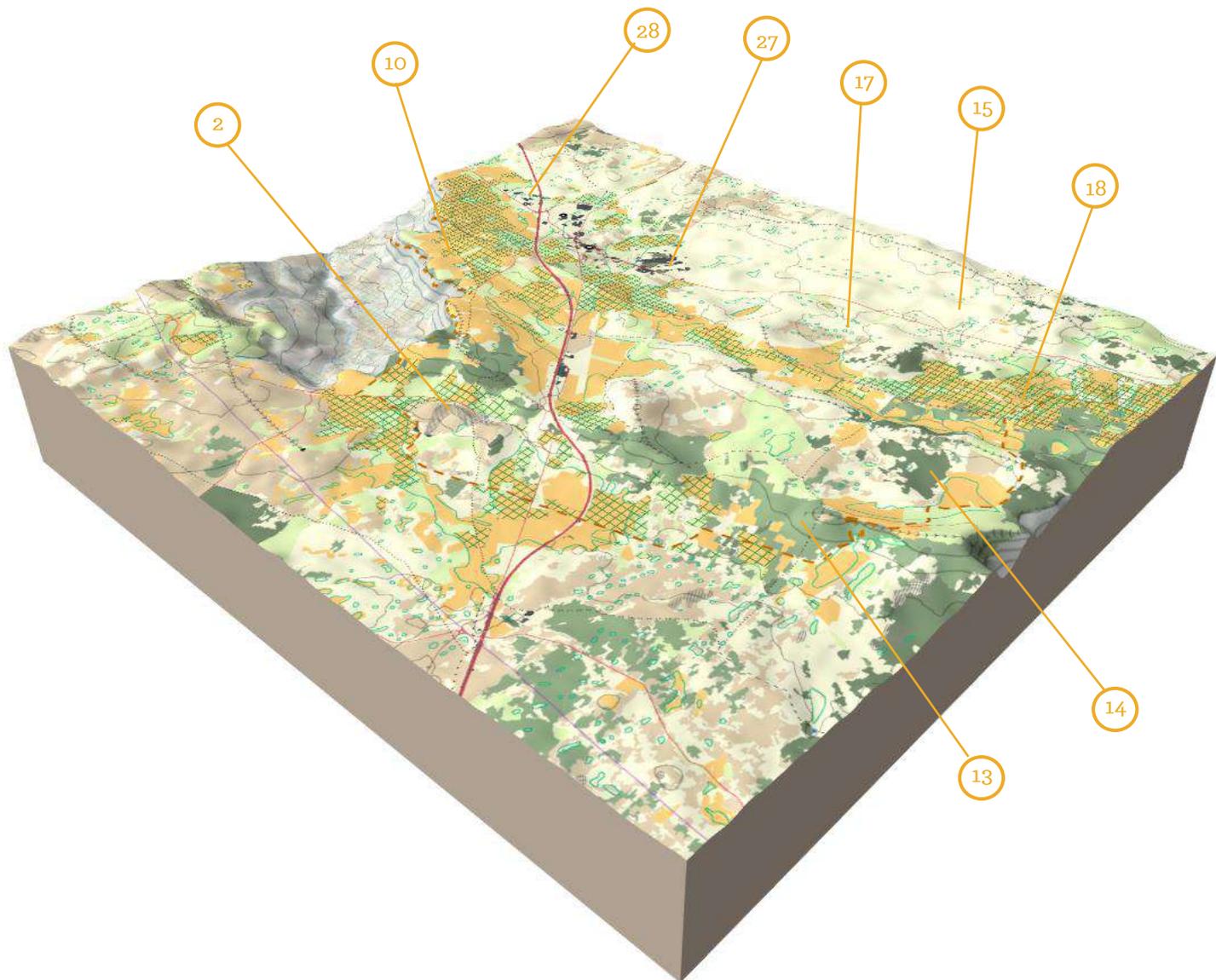
Énergies

-  Parcs éoliens
-  Parcs photovoltaïques au sol
-  Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

-  Limite du Parc naturel régional des Grands Causses
-  Limites communales

Causse du Larzac



- 8
- 9
- 12
- 19
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 29
- 31
- 33
- 34
- 35
- 36
- 37
- 39
- 40
- 41
- 42

ENJEUX

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
2	Chaos rocheux (ruiniformes)	Veiller à la lisibilité des ensembles rocheux, limiter leur enfrichement Rajal del Gorp, les Baumes, Roc Traucat, la Blaquèrerie, Figayrol, les Tourtres, Roc Castel...

Sous-thèmes		Enjeux
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, pierriers, caselles, lavognes, citernes, chemins et drailles) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, bergeries de parcours...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

ENJEUX

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS
LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

Sous-thèmes	Enjeux
10 Prairies et cultures sur les ségalas	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
12 Hêtraies	Préserver ces forêts en assurant une gestion sylvicole qui maintienne l'état de ces boisements
13 Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichage) et développer le sylvopastoralisme
14 Plantations de conifères	Pratiquer l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
15 Pelouses sèches (parcours)	Endiguer la fermeture des grands espaces par la lande à buis et la forêt en maintenant l'agropastoralisme
17 Dolines, poljés, vallées sèches, ségalas	Protéger ces terres cultivables de toute artificialisation (construction)
18 Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements
19 Buissières	Protéger ces structures arborées Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements (le Plan paysage du Larzac recense et diagnostique les principales buissières)

ENJEUX

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes		Enjeux
22	Sites inscrits et classés, Opérations Grands Sites, Grand site de France	Assurer la gestion (patrimoniale, touristique...) des abords du cirque de Navacelles et des gorges de la Vis, des gorges de la Dourbie, du plateau de Guilhaumard et du village fortifié de la Couvertoirade Les objectifs sur le plateau de Guilhaumard sont la restauration et la conservation des habitats de pelouses, les gestions des parcours, et des hêtraies... Dans les gorges de la Vis et ses abords les enjeux sont : la maîtrise de la fréquentation touristique, le maintien des milieux ouverts...
23	Patrimoine de l'Unesco Causse et Cévennes	Assurer la gestion du Bien
24	Paysages de caractère et sites géologiques remarquables	Porter une vigilance sur les secteurs emblématiques (ensembles paysagers ou géomorphologiques spécifiques et caractéristiques)
25	Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels
26	Villages de caractère	Protéger et gérer les ensembles bâtis patrimoniaux (La Couvertoirade, Viala-du-Pas-de-Jaux, ...)

ENJEUX

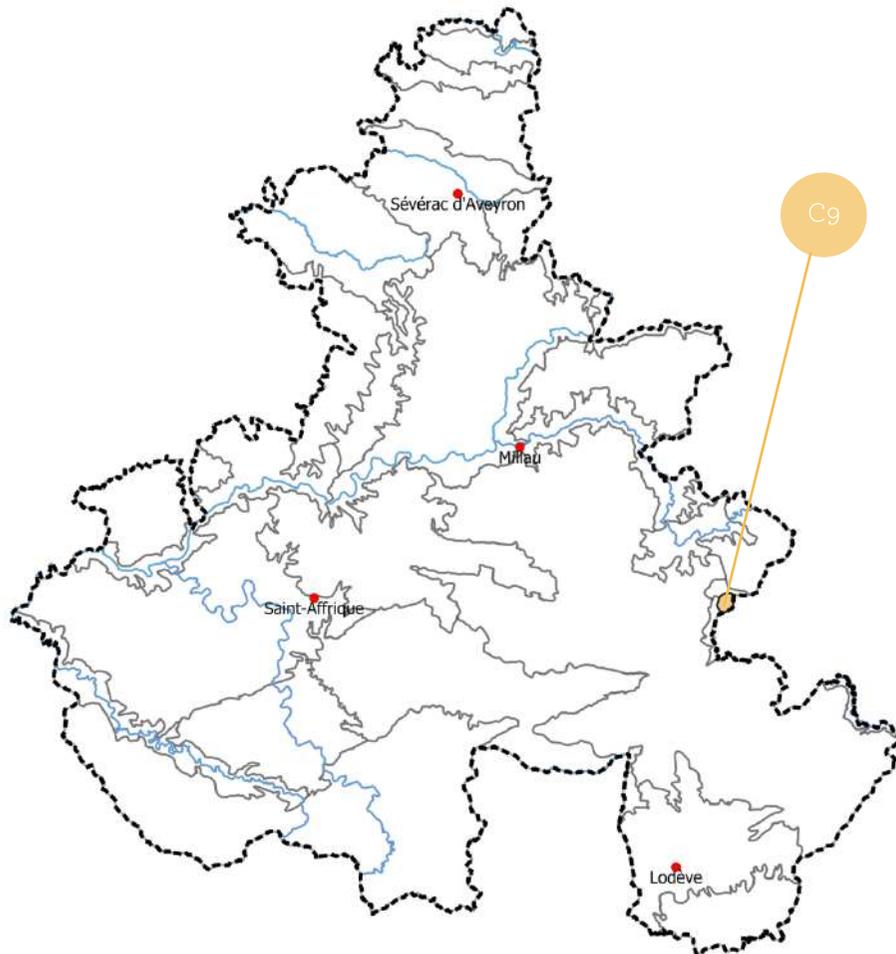
LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION LA QUALITE DE VIE

Sous-thèmes	Enjeux
27 Entrées de ville	Définir les franges urbaines et les affirmer Définir et respecter les coupures d'urbanisation Limiter l'étalement urbain le long des voies (la Cavalerie)
28 ZA Bâtiments d'activités	Requalifier les zones et bâtiments d'activités les plus impactant (la Cavalerie) Porter une attention particulière au développement des infrastructures le long de la A75, RD999, RD809. Intégrer les nouvelles infrastructures dans le paysage (implantation, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...)
29 Bâtiments et équipements agricoles	Planter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
31 Extensions urbaines (lotissements...)	Limiter l'étalement urbain et réfléchir à des extensions cohérentes avec des espaces publics et des plantations Concilier, selon un modèle durable, les nécessités d'extension de l'habitat et le respect de l'organisation de la trame urbaine/bâti avec la trame paysagère (jardins, cultures, haies...) et le patrimoine rural Projeter de nouvelles formes d'habitat (éco lotissements)
33 Bourgs centres : La Cavalerie Le Caylar	Reconquérir les centres anciens (opérations foncières et immobilières...) Requalifier ou créer des espaces publics intégrant les enjeux du changement climatique (plantations, sols...) garant d'un cadre de vie de qualité Aménagement des entrées de ville Valoriser le patrimoine bâti Développer des voies de circulation douce intra et extra-muros
34 Villages	Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâtie, les éléments et structures paysagères existants (jardins, buisseries, murets, sentiers...). Préserver les écrans paysagers autour des villages
35 Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions (ferme des Brouzes, abri troglodytique des Baumes, ferme fortifiée de la Baume)
36 Décharges sauvages, sites et infrastructures abandonnées	Résorber et requalifier par une intégration paysagère ces sites

ENJEUX**L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES**

Sous-thèmes		Enjeux
37	Autoroute et routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
39	Carrières	Veiller à l'intégration paysagère des sites pendant et en fin d'exploitation (merlons, plantations, traitement des fronts de taille). Installer des centrales photovoltaïques sur les anciennes carrières
40	Parcs éoliens	Limiter les parcs éoliens Adapter les implantations par rapport à l'habitat, aux lieux fréquentés, aux secteurs de très fortes visibilités Développer des projets en concertation avec les riverains
41	Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactant pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à fortes co-visibilités (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

Unité C9 : Causse de Campestre-et-Luc



Unité C9 : Causse de Campestre-et-Luc

A l'est du plateau du Larzac, bordée par les entailles des gorges de la Vis et de la Virenque, cette unité paysagère se trouve presque intégralement dans le département de l'Hérault. Seuls quelques kilomètres carrés empiètent sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses.

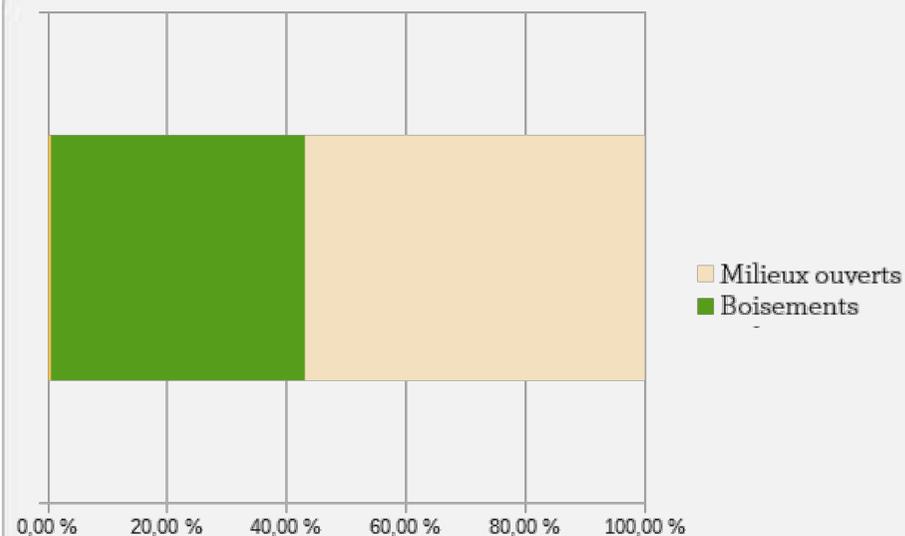
Il s'agit d'un haut plateau composé de dolomies et de marnes. Cette étendue aux douces ondulations se partage entre pâturages, végétation en mutation, bois de feuillus et hêtraies. Les dolines et les zones de parcours, témoignage d'une forte tradition agropastorale, sont les éléments naturels prédominants.

Si l'urbanisation en est absente, le causse de Campestre-et-Luc possède un important patrimoine vernaculaire : murets, clapas, jasses, lavognes et citernes.

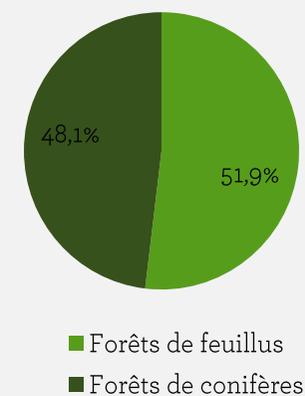
L'unité paysagère est incluse dans la zone cœur du bien Unesco Causses et Cévennes.

Commune concernée : Sauclières.

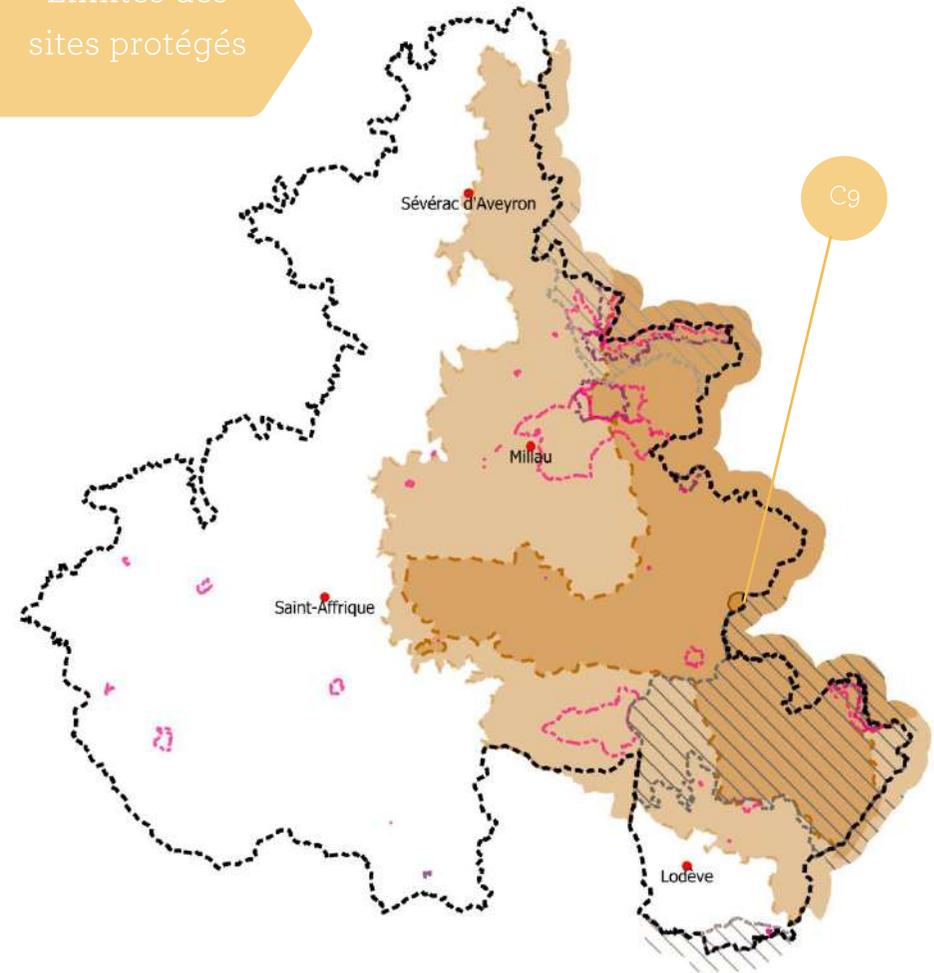
Occupation du sol de l'unité



Types de boisements



Limites des sites protégés



Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone coeur
- Zone tampon

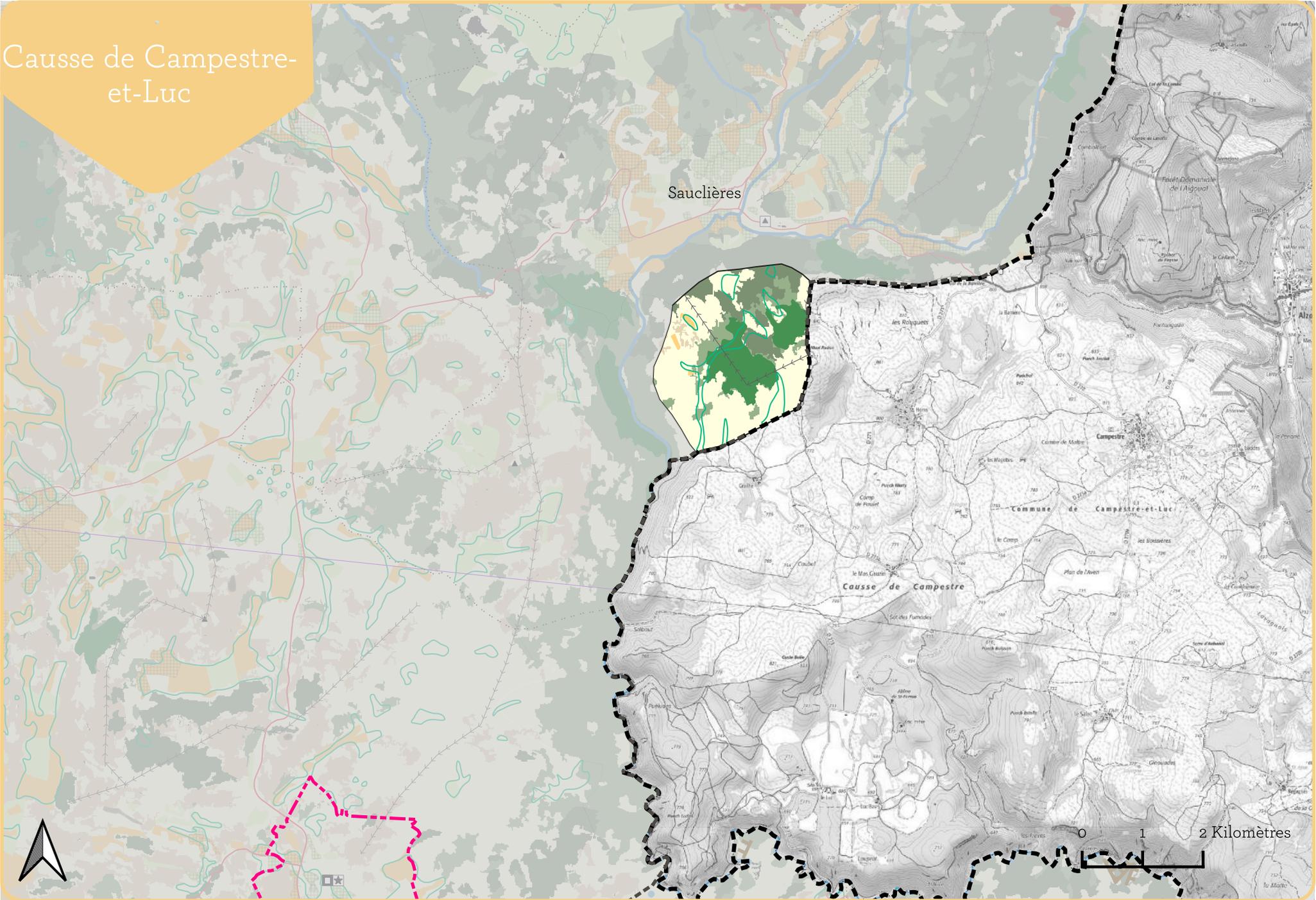
Labels Grands Sites de France

- Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés

- Sites inscrits
- Sites classés

Causse de Campestre-et-Luc



ÉTAT DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

-  Cultures
-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Pelouses sèches (parcours)
-  Landes ligneuses

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

-  Hêtraies
-  Dolines et vallées sèches
-  Crêtes

PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Patrimoines classés

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit
au patrimoine mondial de l'UNESCO

 Zone cœur

Sites inscrits, classés ou Grands Sites de France

 Grand Site de France (Cirque de Navacelles)

INFRASTRUCTURES

LIMITES ADMINISTRATIVES

 Limite du Parc naturel
régional des Grands Causses

 Limites communales

ENJEUX

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes	Enjeux
8 Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, les constructions les plus emblématiques (murets, pierriers, caselles, citernes, chemins et drailles, fermes)

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

Sous-thèmes	Enjeux
13 Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichage) et développer le sylvopastoralisme
14 Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
15 Pelouses sèches (parcours)	Endiguer la fermeture des grands espaces par la lande à buis et la forêt en maintenant l'agropastoralisme
17 Dolines, poljés, vallées sèches, ségalas	Protéger ces terres cultivables de toute artificialisation (construction)

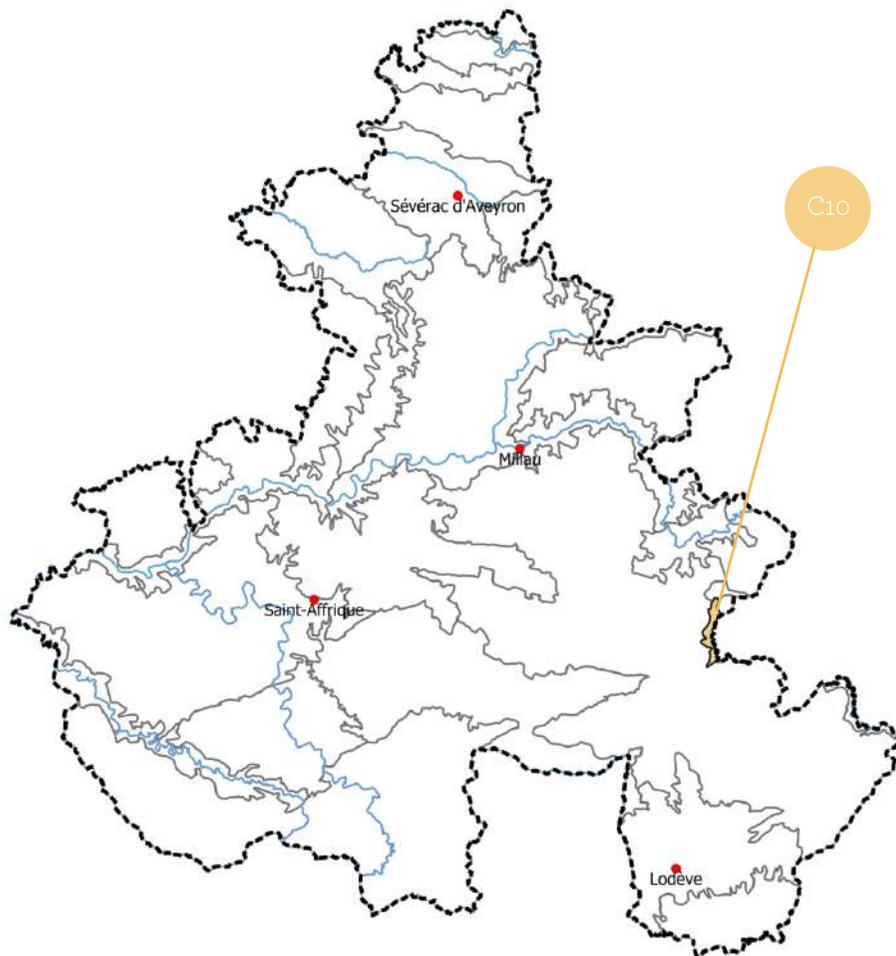
LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes	Enjeux
23 Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

Sous-thèmes	Enjeux
41 Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)

Unité C10 : Gorges de la Virenque



➤ Entrée des gorges de la Virenque

Unité C10 : Gorges de la Virenque

En provenance du massif cévenol du Lingas, le torrent de la Virenque dévale au fond de gorges humides et boisées, puis s'infiltré au sein de roches calcaires. Hors territoire, dans le département du Gard, la Virenque devient un affluent souterrain de la Vis.

Particulièrement encaissées au nord, les gorges de la Virenque s'ouvrent davantage en direction du sud. Au seuil de ce paysage sauvage et abrupt se trouvent, tel un balisage rocailleux, de petites falaises.

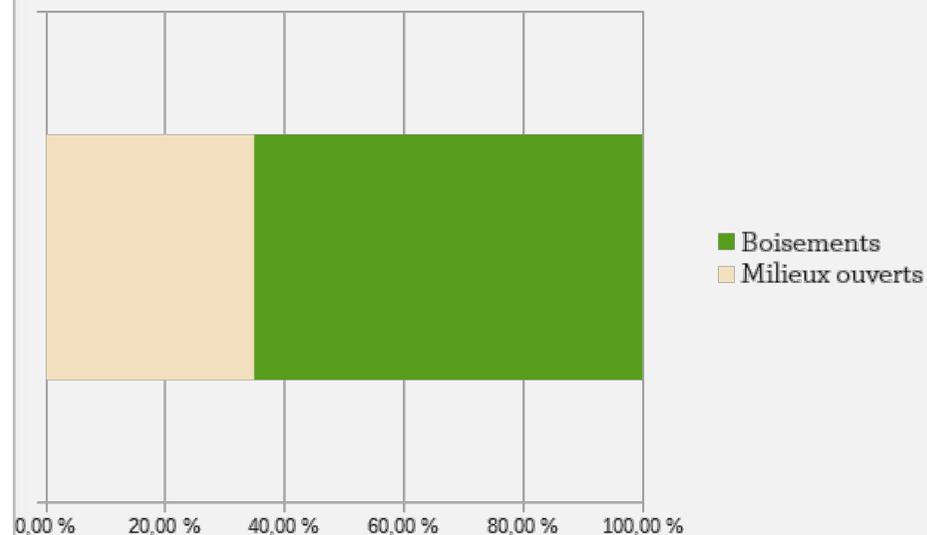
Des bois de feuillus, en majorité, et des forêts de conifères couvrent les versants des gorges. De rares pelouses et landes parviennent néanmoins à y trouver place, essentiellement sur les replats, en limite du causse.

Profonde entaille entre le Larzac et le causse Campestre, les gorges de la Virenque se signalent, quant au patrimoine naturel, par des corniches, des éboulis, des sources, des bois de hêtres, ainsi que par le lit asséché de la rivière.

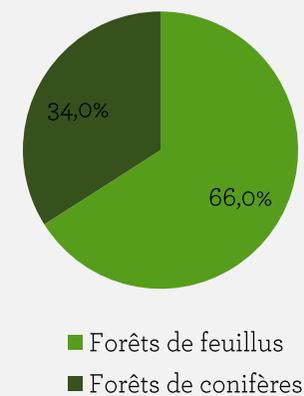
L'urbanisation en est totalement absente.

La Virenque est l'unique cours d'eau intermittent de cette unité paysagère.

Occupation du sol de l'unité



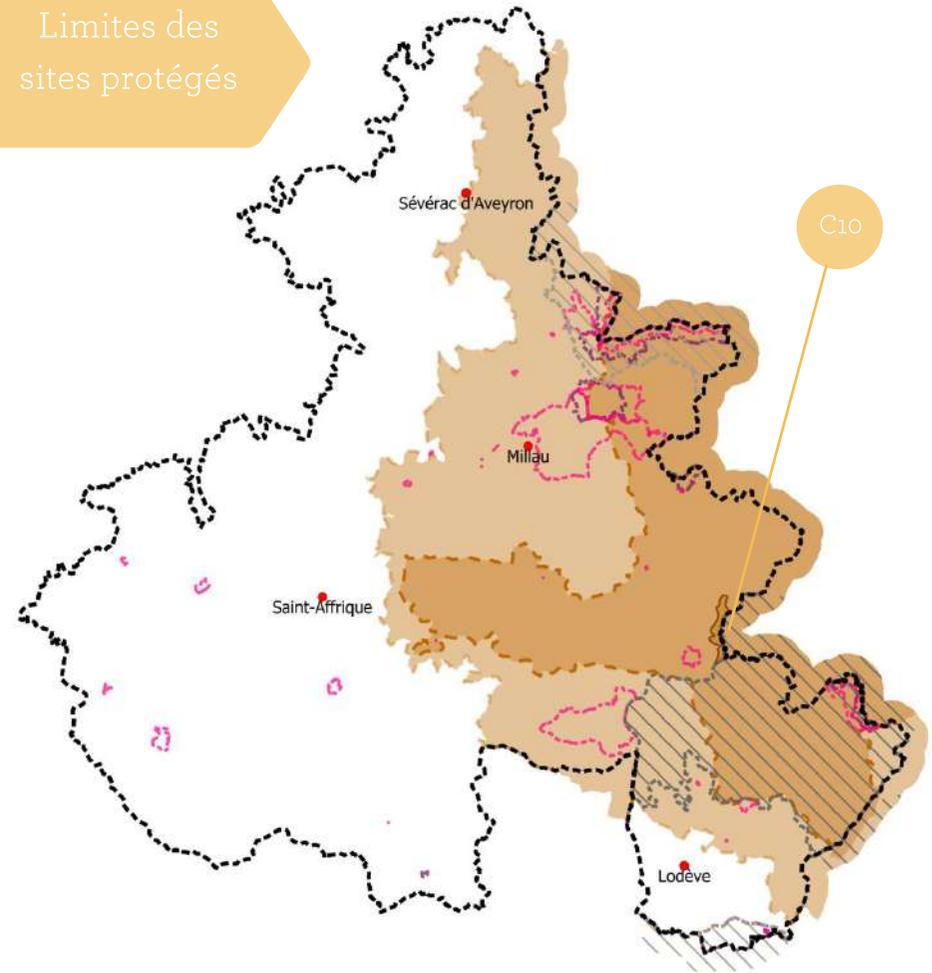
Types de boisements



Les gorges traversent la zone cœur du bien Unesco Causses et Cévennes.

Communes concernées : La Couvertoirade, Sauclières.

Limites des sites protégés



Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone coeur
- Zone tampon

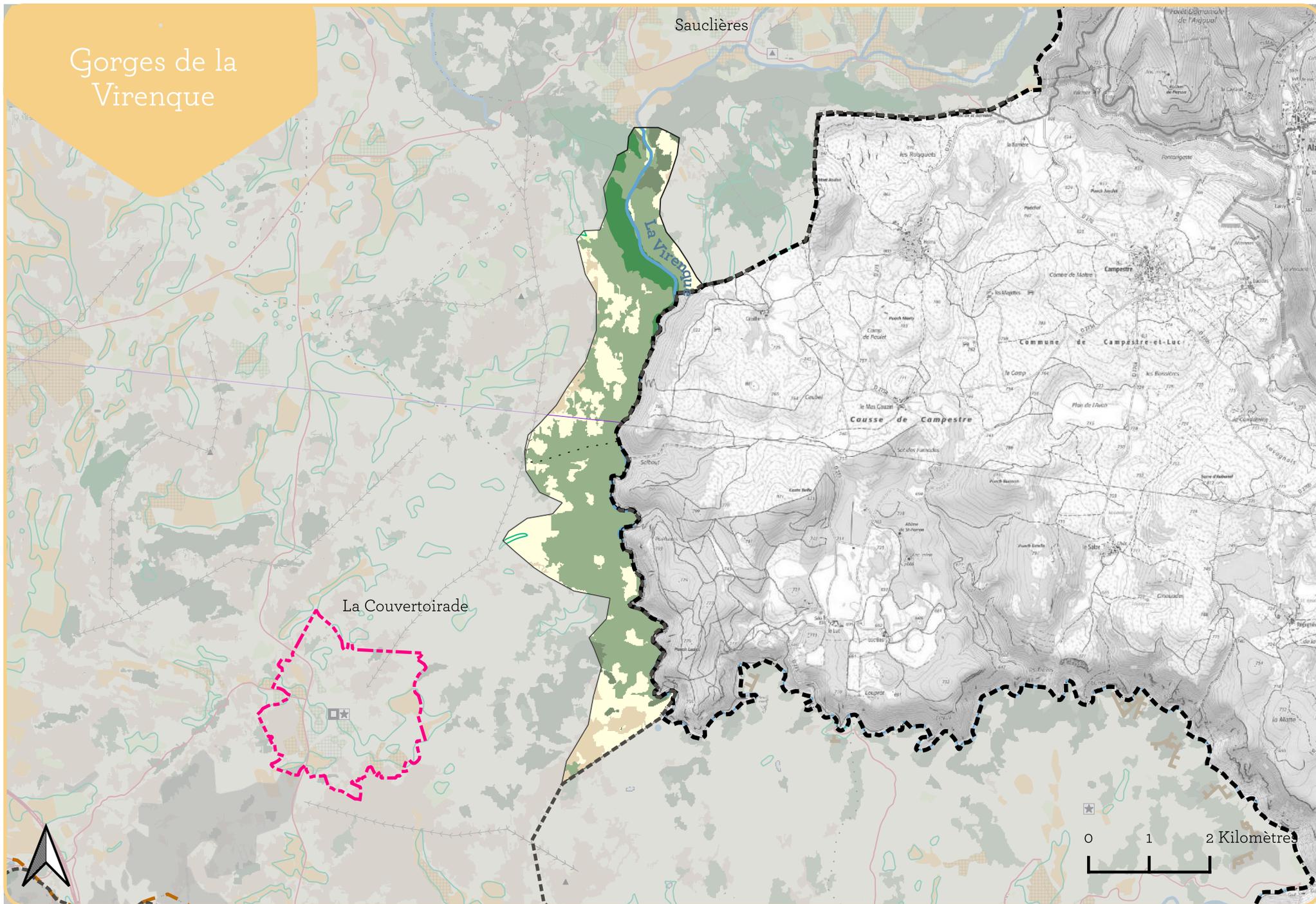
Labels Grands Sites de France

- Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés

- Sites inscrits
- Sites classés

Gorges de la Virenque



ÉTAT DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Pelouses sèches (parcours)
-  Landes ligneuses

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

-  Hêtraies
-  Dolines et vallées sèches
-  Cours d'eau, ripisylves
-  Crêtes

PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Patrimoines classés

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

 Zone cœur

Sites inscrits, classés ou Grands Sites de France

 Grand Site de France (Cirque de Navacelles)

INFRASTRUCTURES

Énergies

 Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

 Limite du Parc naturel régional des Grands Causses

 Limites communales

ENJEUX

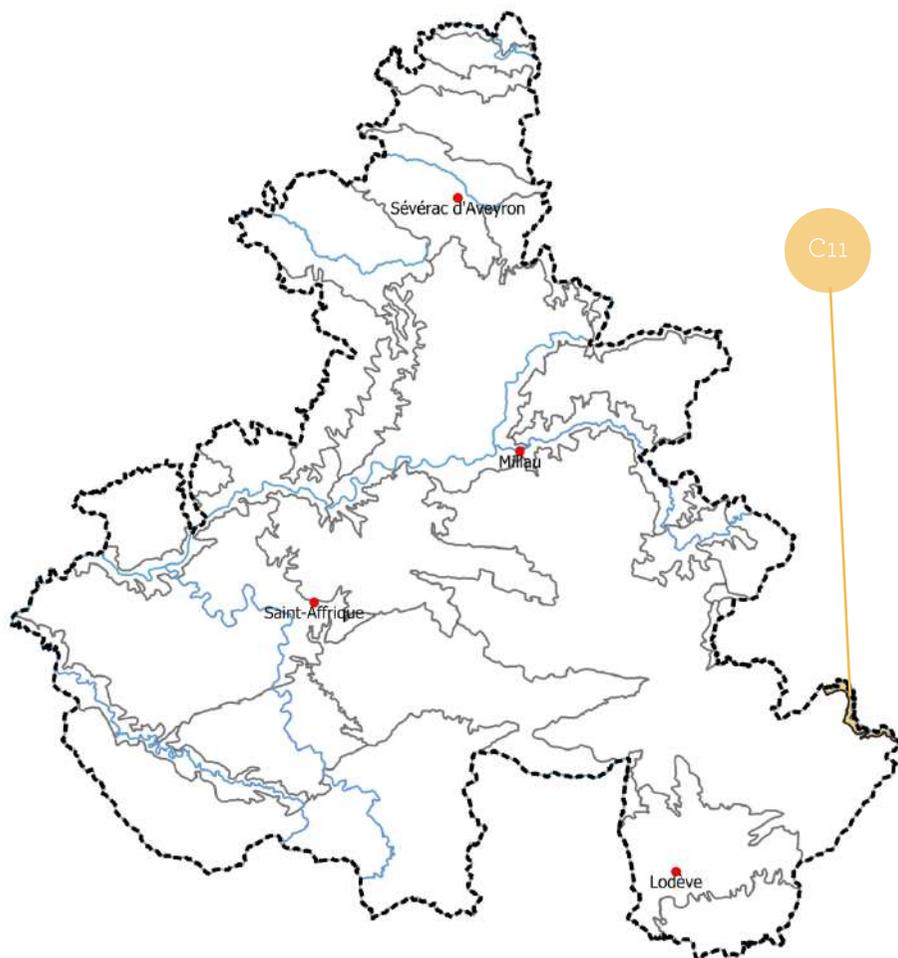
LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS
LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

Sous-thèmes		Enjeux
12	Hêtraies	Préserver ces forêts en assurant une gestion sylvicole qui maintienne l'état de ces boisements
13	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé

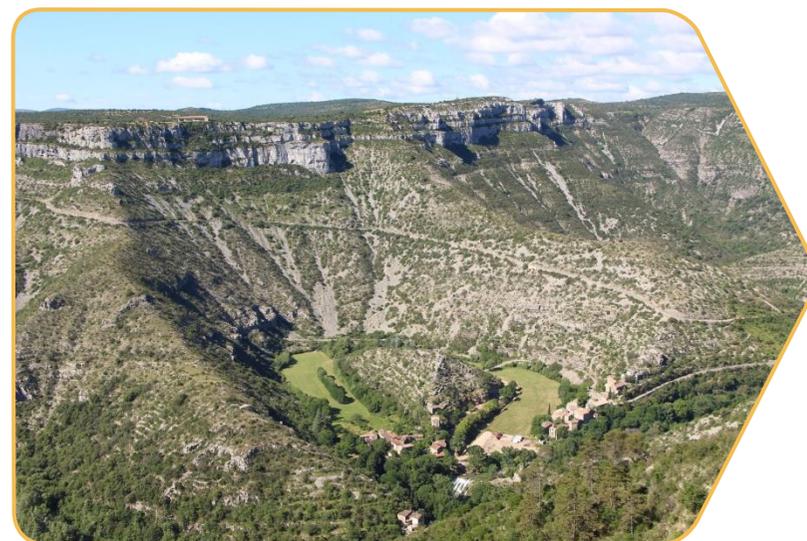
LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes		Enjeux
23	Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien

Unité C11 : Gorges de la Vis



➤ Gorges de la Vis



➤ Cirque de Navacelles

Unité C11 : Gorges de la Vis

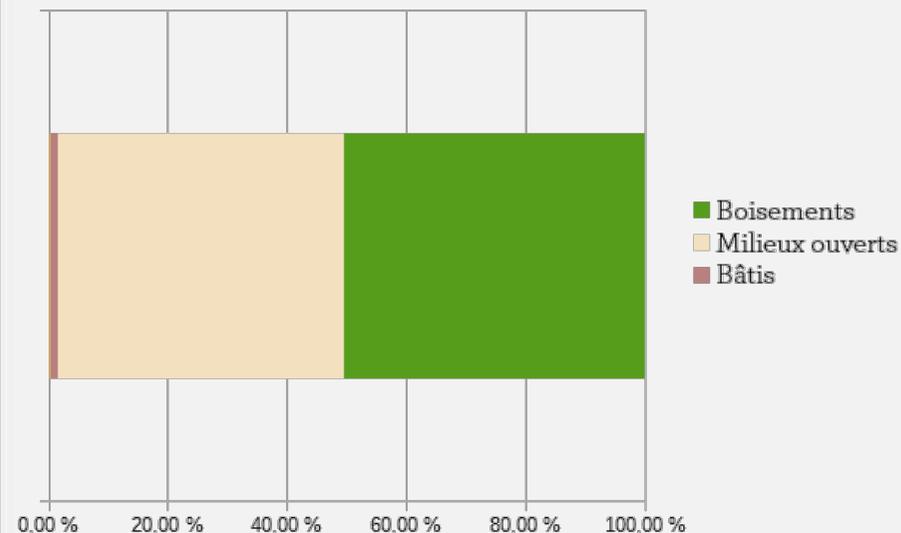
Cette unité paysagère forme comme un liseré à la frontière du Gard. C'est précisément dans ce département que la Vis prend sa source, sur les flancs cévenols du Lingas. Elle se gonfle des eaux de l'Arre près d'Alzon avant de cheminer au cœur de gorges impressionnantes, à travers les causses qu'elle contribue à scinder en trois blocs : causses de Campestre-et-Luc, de Blandas et du Larzac.

Affluent du fleuve Hérault, la Vis, rivière cristalline, dessine des méandres serrés au fond des gorges, creusant les rives concaves et déposant des alluvions sur les rives convexes. Elle forme des méandres en trois endroits, dont le plus célèbre (et, indéniablement, le plus majestueux) est le cirque de Navacelles.

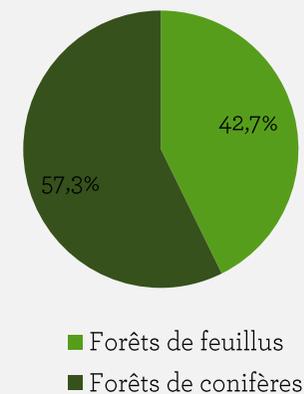
Dans l'épaisse table de calcaires et de dolomies jurassiques des causses, la Vis a taillé des gorges rocailleuses sur près de 350m de profondeur. Leurs corniches et éboulis de calcaires oxydés sont tachetés par la maigre végétation des buis, genévriers, forêts de feuillus ou de conifères qui s'agrippent aux pentes raides

Quelques villages s'accrochent aux flancs de la vallée, qui tous composent des sites bâtis de qualité, environnés de terrasses étroites aujourd'hui en friche.

Occupation du sol de l'unité



Types de boisements

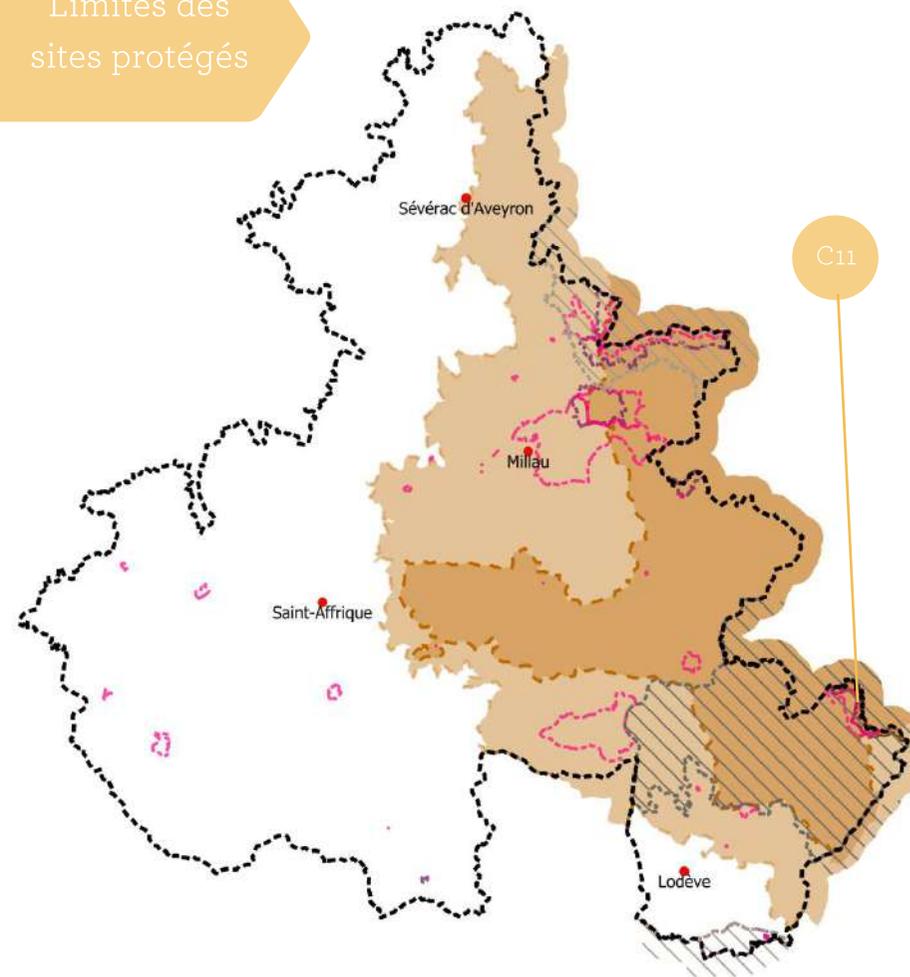


Le paysage remarquable des gorges de la Vis est inclus dans le bien Unesco Causses et Cévennes. Il est également englobé dans un Grand Site de France et dans un site classé et inscrit, tant pour sa protection que pour sa valorisation.

Outre la Vis, les ruisseaux de Caulels, Combescure, Fontenille et le ravin de Bergougnous s'écoulent dans les gorges.

Commune concernée : Saint-Maurice-de-Navacelles, qui englobe plusieurs villages des gorges.

Limites des sites protégés



Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone coeur
- Zone tampon

Labels Grands Sites de France

- Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés

- Sites inscrits
- Sites classés

Gorges de la Vis

Saint-Maurice-Navacelles

Ravin de Bergognous

La Vis

Ruisseau de Portemilles

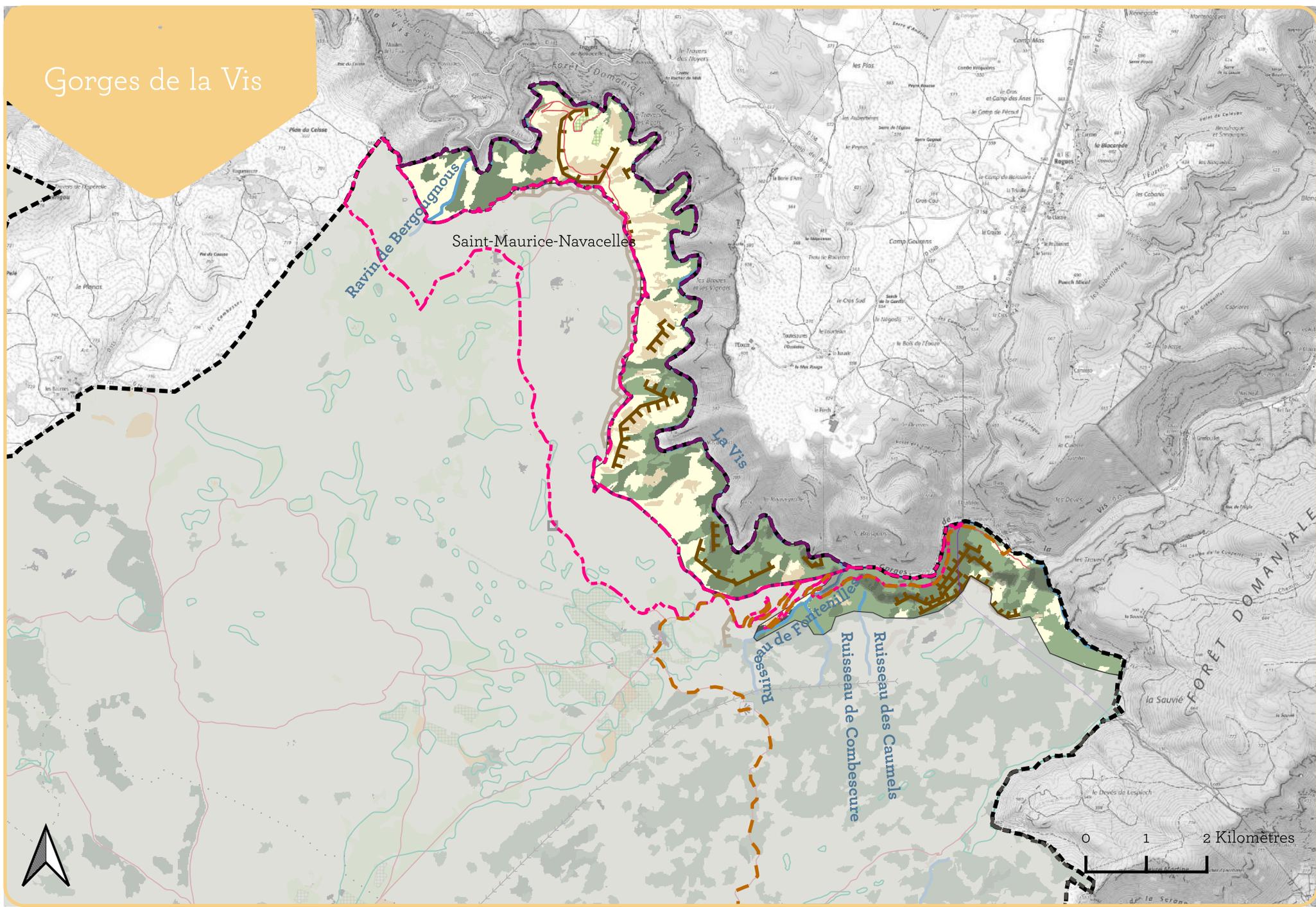
Ruisseau de Combescure

Ruisseau des Caumels

0 1 2 Kilomètres

FORET DOMANIALE

Forêt Domaniale de la Vis



ÉTAT DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

-  Cultures
-  Prairies
-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Pelouses sèches (parcours)
-  Landes ligneuses
-  Zones et bâtis urbanisés

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

-  Bocages, alignements, haies, buisseries
-  Calcaires affleurants et ruiniformes
-  Cours d'eau, ripisylves
-  Falaises
-  Cirques

PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Patrimoines classés

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

-  Zone cœur
-  Zone tampon

Sites inscrits, classés ou Grands Sites de France

-  Sites classés
-  Sites inscrits
-  Grand Site de France (Cirque de Navacelles)

INFRASTRUCTURES

Réseaux

 Routes nationales et départementales

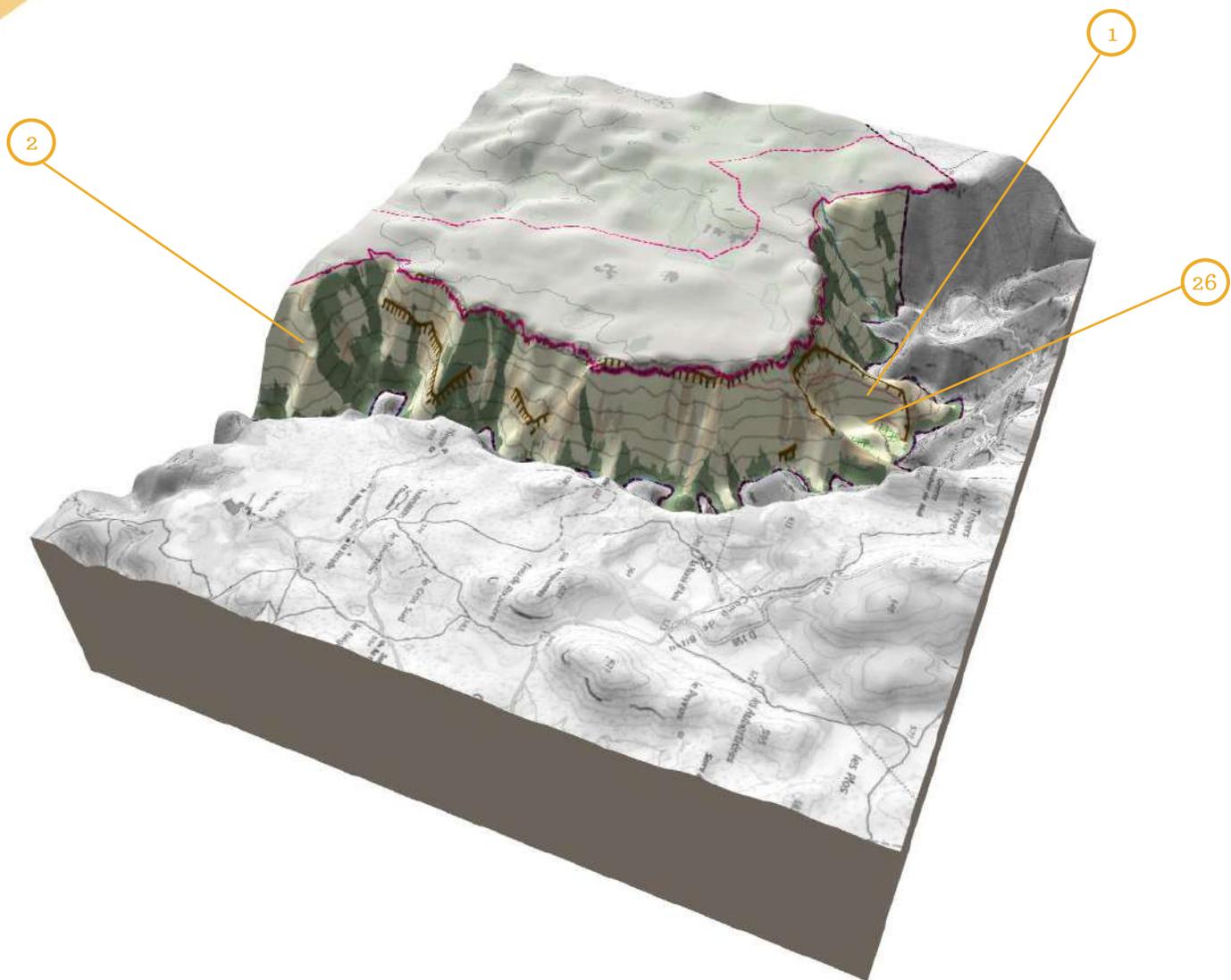
Énergies

 Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

-  Limite du Parc naturel régional des Grands Causses
-  Limites communales

Gorges de la Vis



8

22

23

30

ENJEUX

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
1	Cirques, corniches	Préserver leur environnement naturel (Cirque de Navacelles) Veiller à leur lisibilité en limitant leur boisement
2	Chaos rocheux (ruiniformes)	Veiller à la lisibilité des ensembles rocheux, limiter leur enrichissement et leur boisement

Sous-thèmes		Enjeux
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, terrasses, chemins)

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes		Enjeux
22	Sites inscrits et classés, Opérations Grands Sites, Grand site de France	Assurer la gestion (patrimoniale, touristique...) du cirque de Navacelles qui est un site classé et un Grand Site de France. Le classement en Grand Site a pour objectif : la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine bâtis, le maintien du paysage caussenard, l'amélioration de l'accueil du public et le développement d'un tourisme durable respectueux
23	Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien
26	Hameaux de caractère	Protéger et gérer les ensembles bâtis patrimoniaux (Navacelles)

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION

LA QUALITE DE VIE

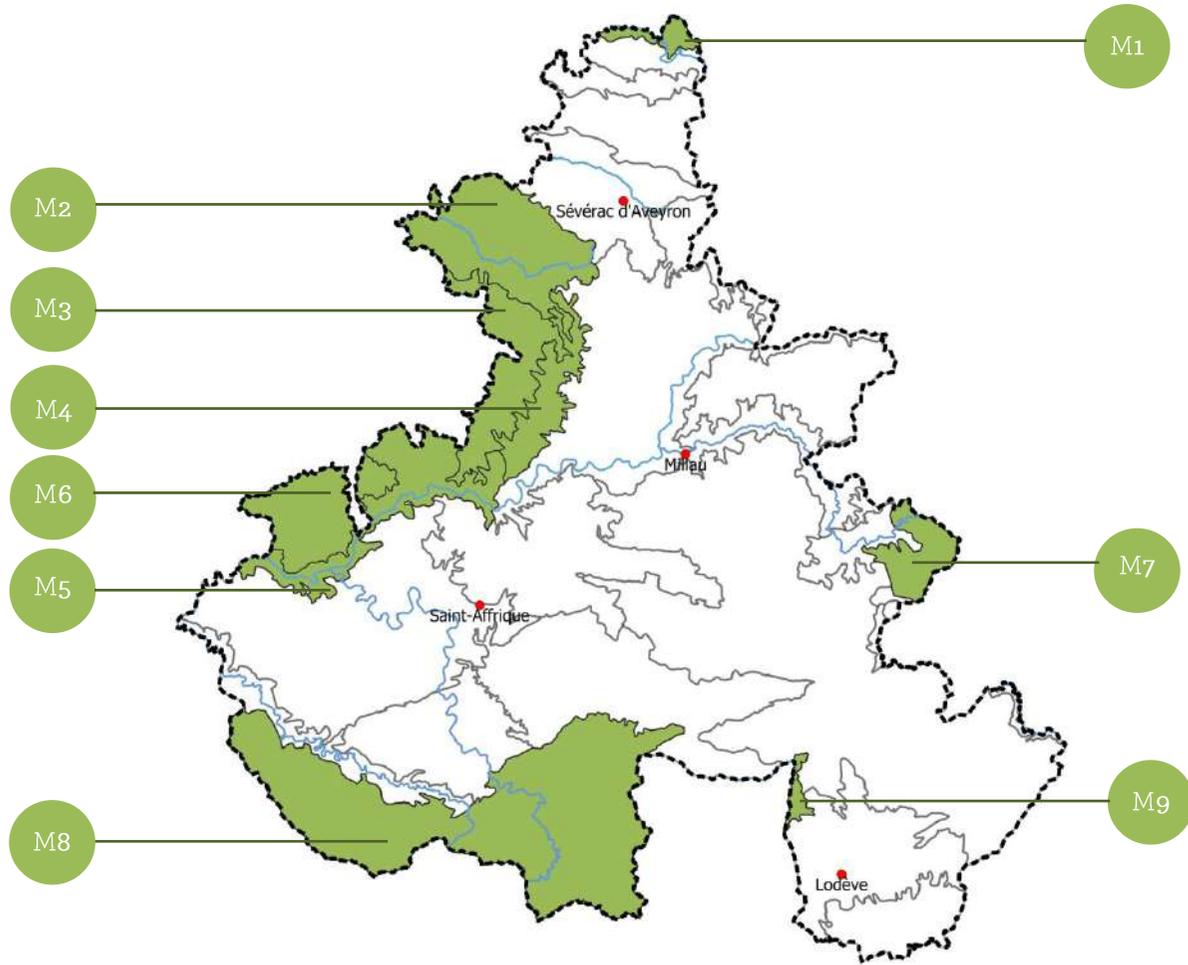
Sous-thèmes		Enjeux
30	Equipements touristiques et de loisirs	Gérer les flux touristiques et intégrer les équipements au paysage (éléments paysagers présents, architecture, matériaux, couleur, plantation...)



LES
MONT'S



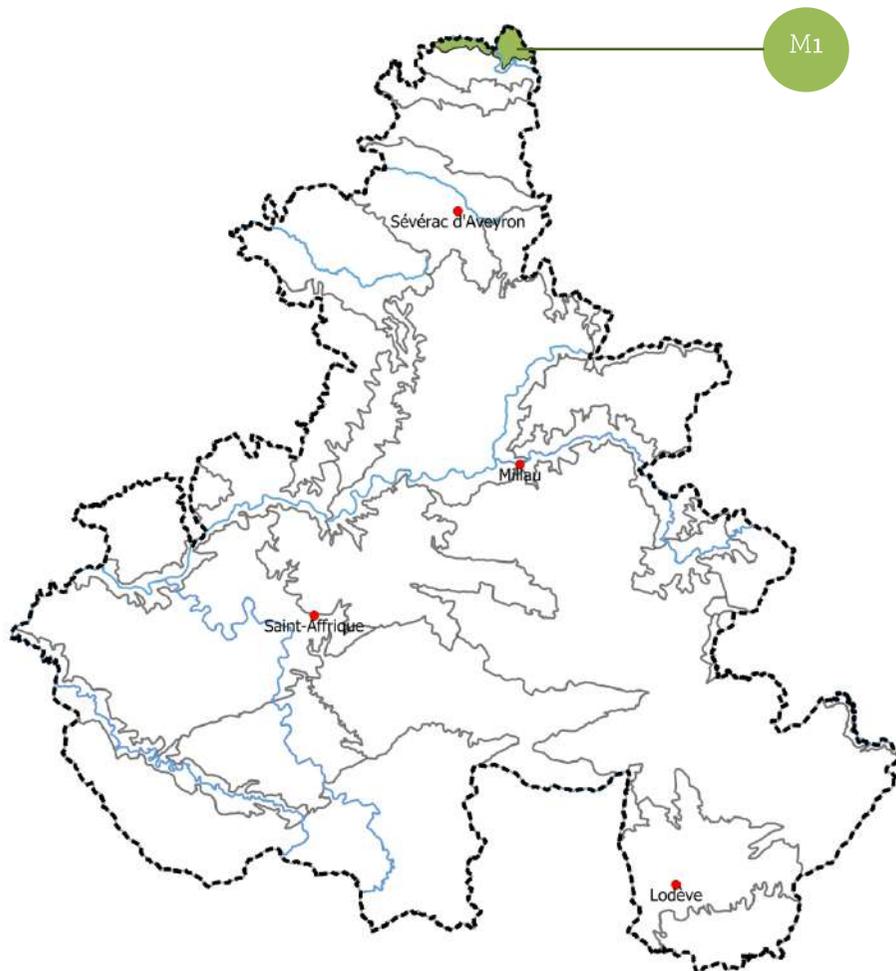
Les unités paysagères des Monts



Sommaire

Unité M1 : Vallée du Lot	201
Unité M2 : Crêtes du Puech du Pal et vallée du Viaur	211
Unité M3 : Crêtes du Mont Seigne	221
Unité M4 : Vallée de la Muse	231
Unité M5 : Raspes du Tarn	241
Unité M6 : Plateau ciselé du Ségala	251
Unité M7 : Versants Cévenols.....	259
Unité M8 : Monts de Lacaune, vallées du Dourdou et du Nuéjous.....	269
Unité M9 : Plateau de l'Escandorgue	281

Unité M1 : Vallée du Lot



➤ Environs du lieu-dit de Lalo

Unité M1 : Vallée du Lot

Il s'agit de l'unité paysagère la plus septentrionale du territoire. Elle jouxte le Parc naturel régional de l'Aubrac.

La rivière Lot, qui prend sa source au nord du mont Lozère, est le principal affluent de la Garonne avec le Tarn.

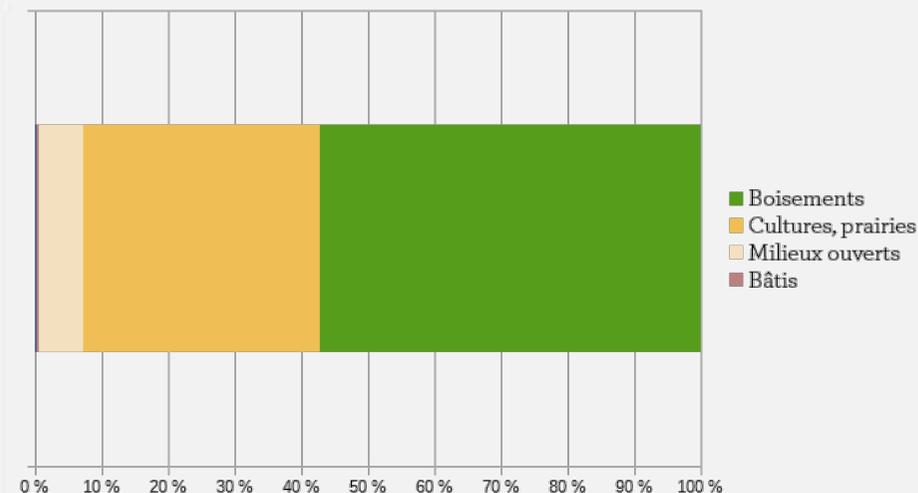
D'abord prise en tenaille entre le causse de Sauveterre et l'Aubrac, elle serpente, une fois en Aveyron, dans une vallée parfois encaissée, taillé dans des roches acides, schistes en premier lieu.

Des saules aux érables, des aulnes aux tilleuls : les versants pentus de la vallée se couvrent en majorité de forêts de feuillus, mais aussi de châtaigneraies. Les hameaux sont cerclés de milieux plus ouverts, prairies et landes. L'urbanisation, en l'occurrence, se caractérise par un habitat diffus, des fermes isolées.

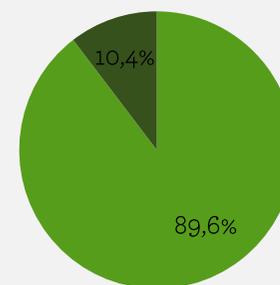
Le patrimoine bâti et vernaculaire se compose de sécadous (les séchoirs à châtaignes), de terrasses, d'une église, d'un hameau de caractère (Le Navech), ainsi que d'une chapelle protégée.

La rivière Lot est le seul cours d'eau traversant l'unité paysagère.
Communes concernées : La Capelle-Bonance, Saint-Laurent-d'Olt.

Occupation du sol de l'unité

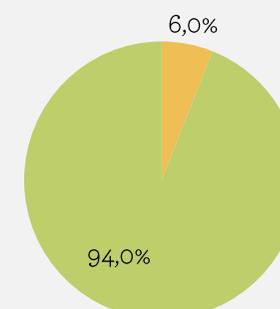


Types de boisements



■ Forêts de feuillus
■ Forêts de conifères

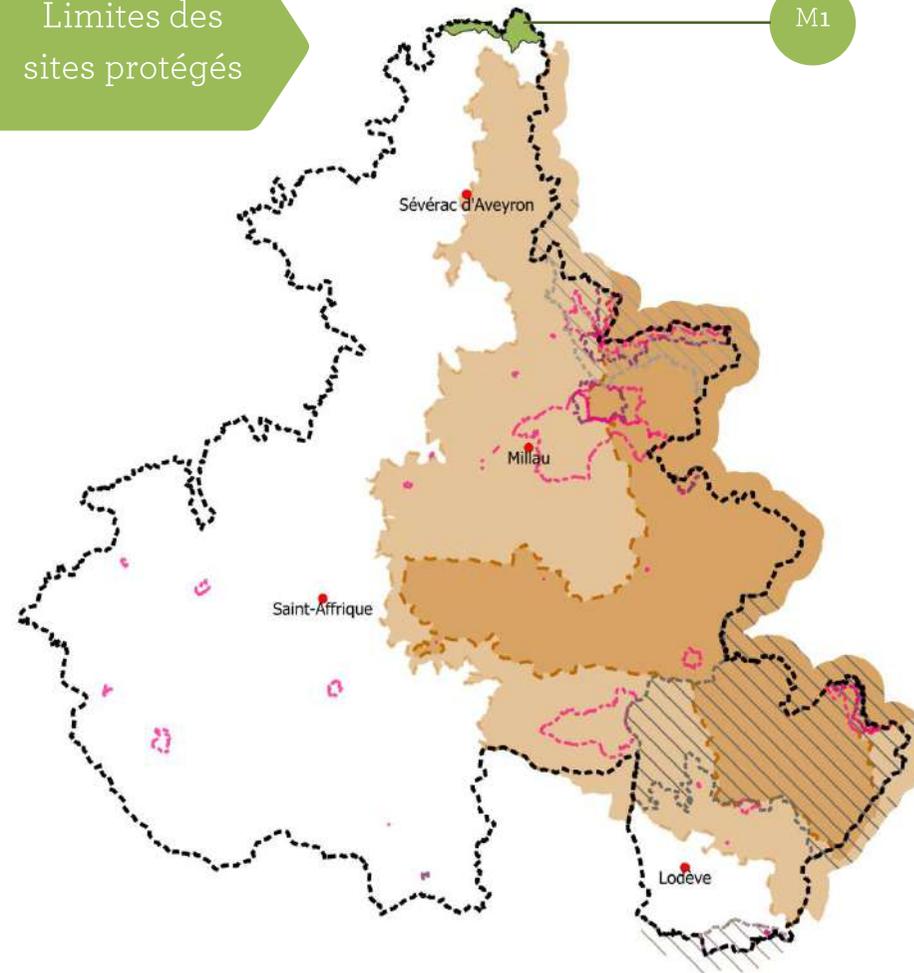
Types de cultures



■ Autres cultures
■ Prairies

Limites des sites protégés

M1



Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone coeur
- Zone tampon

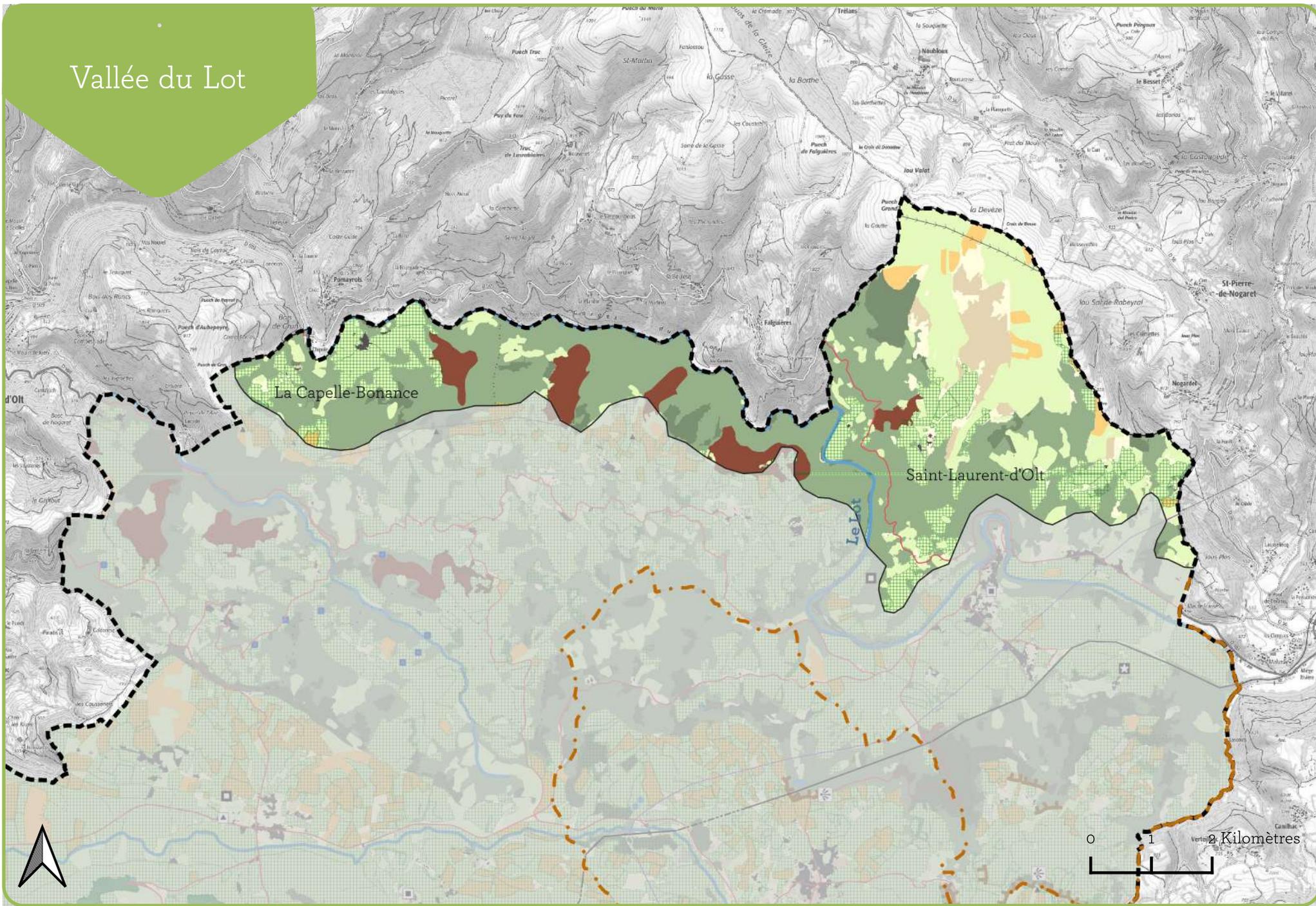
Labels Grands Sites de France

- Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés

- Sites inscrits
- Sites classés

Vallée du Lot



La Capelle-Bonance

Saint-Laurent-d'Olt

0 1 2 Kilomètres

ÉTAT DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

-  Cultures
-  Prairies
-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Landes ligneuses
-  Zones urbanisées et bâties

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

-  Châtaigneraies
-  Bocages, alignements, haies, buisseries
-  Cours d'eau, ripisylves
-  Crêtes
-  Sommets

INFRASTRUCTURES

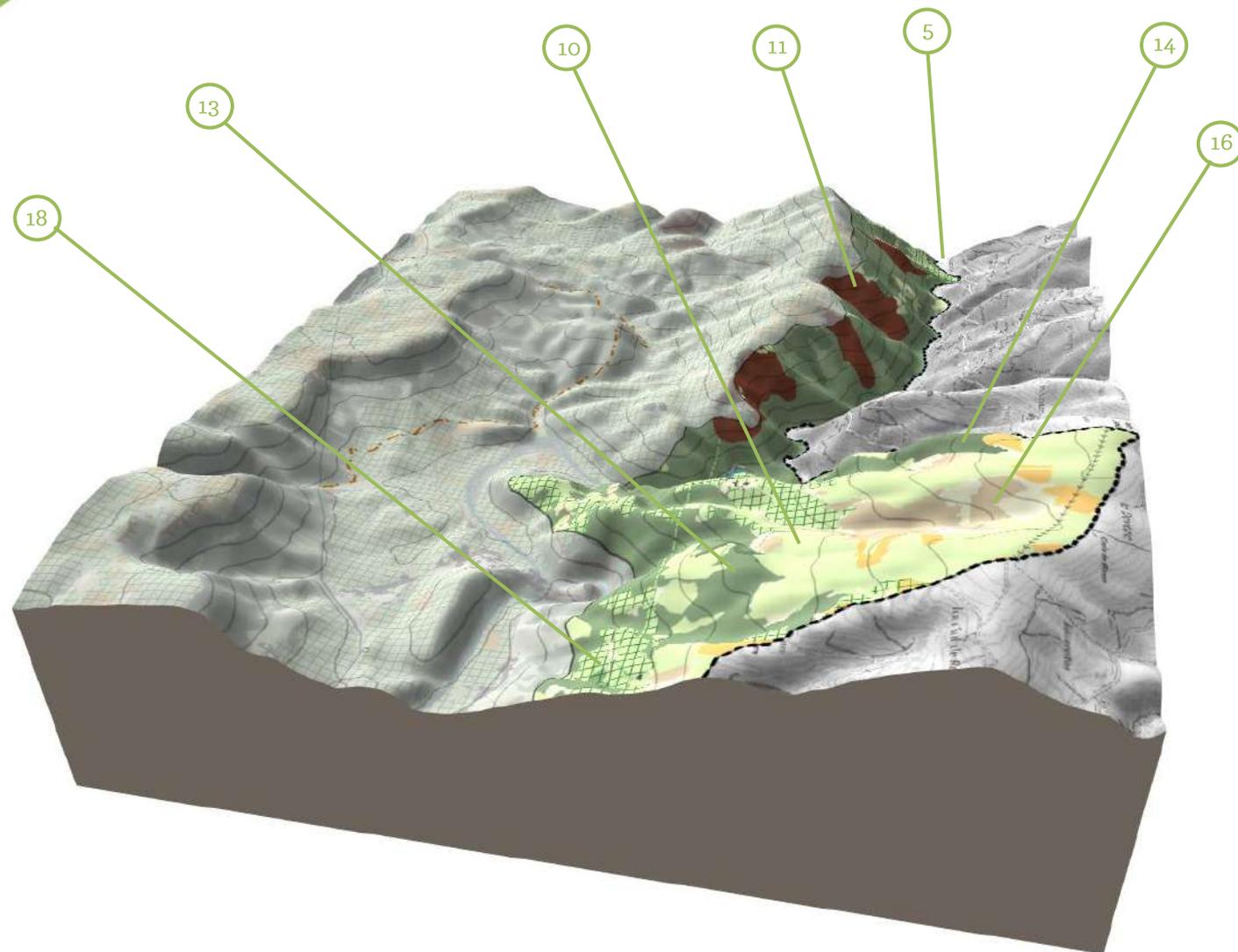
Réseaux

-  Routes nationales et départementales

LIMITES ADMINISTRATIVES

-  Limite du Parc naturel régional des Grands Causses
-  Limites communales

Vallée du Lot



- 8
- 9
- 24
- 29
- 35
- 37
- 41
- 42

ENJEUX

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves (Lot) Tenir compte des zones d'expansion de crues dans les aménagements

Sous-thèmes		Enjeux
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (terrasses, fontaines, séchoirs à châtaignes) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, grangettes, maisons de vigne...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

Sous-thèmes	Enjeux
10 Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
11 Châtaigneraies	Maintenir ces boisements en développant une production fruitière ou convertir les anciennes châtaigneraies en forêt de production par un rajeunissement (recépage)
13 Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
14 Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
16 Landes	Limiter la fermeture des boraldes et des croupes par la lande à genêts et la forêt
18 Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes	Enjeux
24 Paysages de caractère et sites géologiques remarquables	Porter une vigilance sur les secteurs emblématiques (ensembles paysagers ou géomorphologiques spécifiques et caractéristiques) Vallée du Lot

ENJEUX

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION

LA QUALITE DE VIE

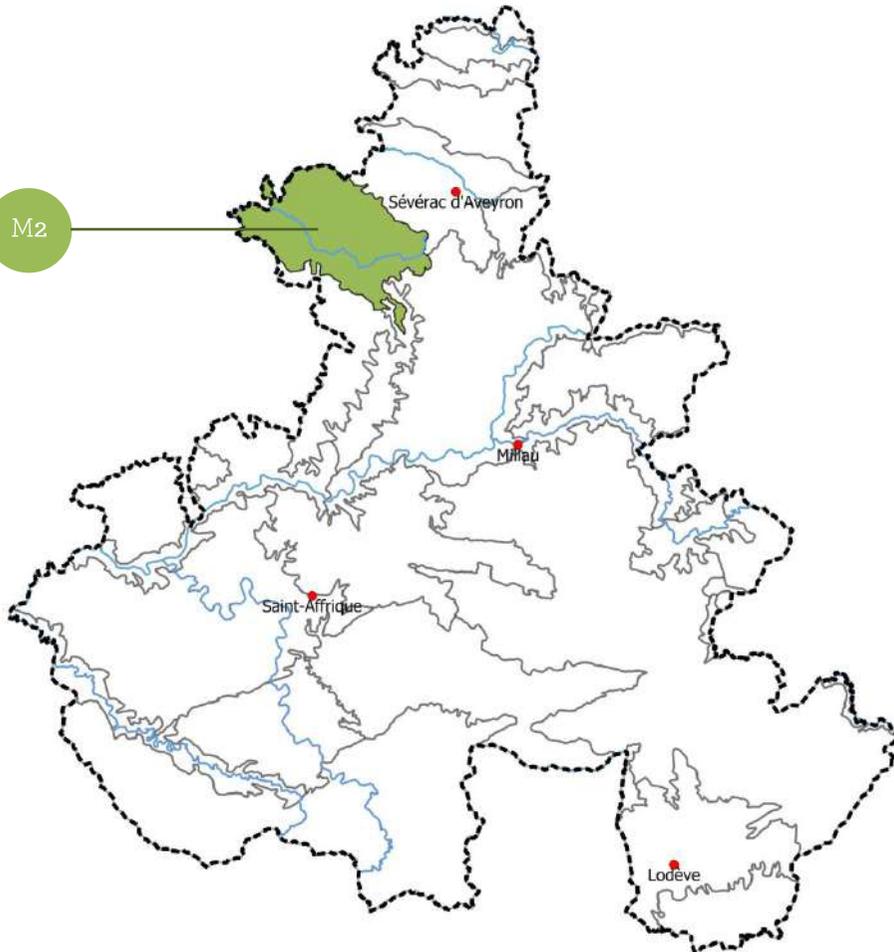
Sous-thèmes		Enjeux
29	Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
35	Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, arbres, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

Sous-thèmes		Enjeux
37	Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
41	Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactant pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilités (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

Unité M2 :

- Crêtes du Puech du Pal et vallée du Viaur



➤ Environs de Ségur



➤ Vézins-de-Lévézou

Unité M2 :

Crêtes du Puech du Pal et vallée du Viaur

Le sommet du Puech du Pal offre une vue splendide sur la vallée de l'Aveyron, les monts d'Aubrac, le causse du Larzac et même la chaîne des Pyrénées. Il s'agit, tout bonnement, du point culminant du Lézézou mais aussi du territoire du Parc naturel régional des Grands Causses, avec une altitude maximale de 1155m.

Les crêtes du Puech du Pal ceignent l'unité paysagère sur sa bordure nord-est.

A 1090m, la rivière Viaur, affluent de l'Aveyron en rive gauche, prend sa source. Plus exactement : ses sources. Au cœur de ce Lézézou gorgé de zones humides, le Viaur et ses affluents se fauillent parmi des vallées et vallons.

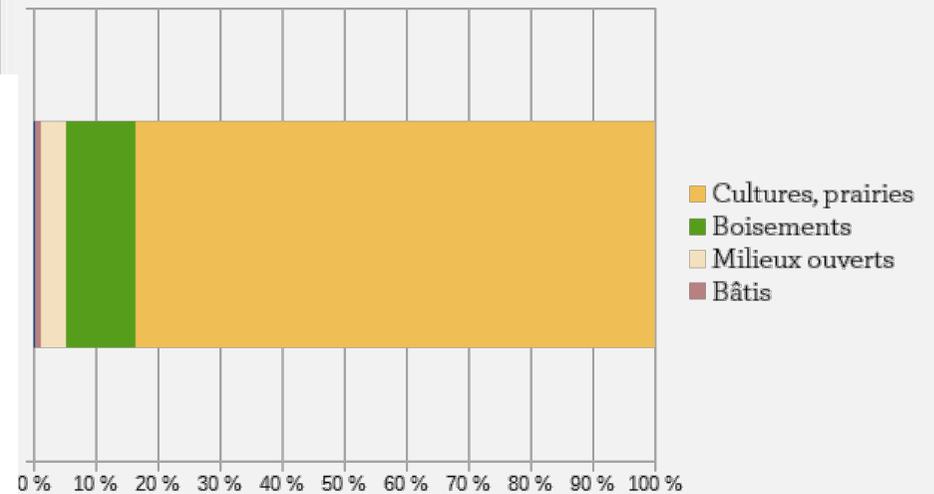
Les gneiss et les marnes constituent le socle géologique de cette unité paysagère.

Le chaulage des terres acides favorise un havre de verdure accueillie majoritairement des cultures fourragères, sur d'amples parcelles, certaines en bocage. Si les plantations de conifères ont conquis les hautes crêtes, les feuillus et les hêtraies se partagent les versants avec une végétation buissonnante : landes à genêts, bruyère, fougères. Le patrimoine naturel est marqué par des bosquets de hêtres et haies de houx.

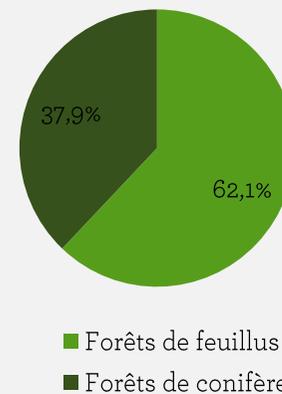
L'urbanisation y est moyenne. Outre deux villages autour desquels gravitent plusieurs hameaux, elle se caractérise par une dissémination du bâti rural, avec des fermes parfois massives. De la vocation rurale du Lézézou, les éléments du patrimoine architectural sont autant de marqueurs : vastes domaines, granges et étables, moulins, remises de charroie. Des jasses témoignent de la tradition agropastorale de l'estive.

Des villages de caractère, des fontaines et des églises, parfois fortifiées, complètent cet inventaire.

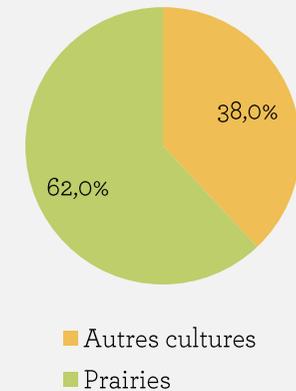
Occupation du sol de l'unité



Types de boisements



Types de cultures

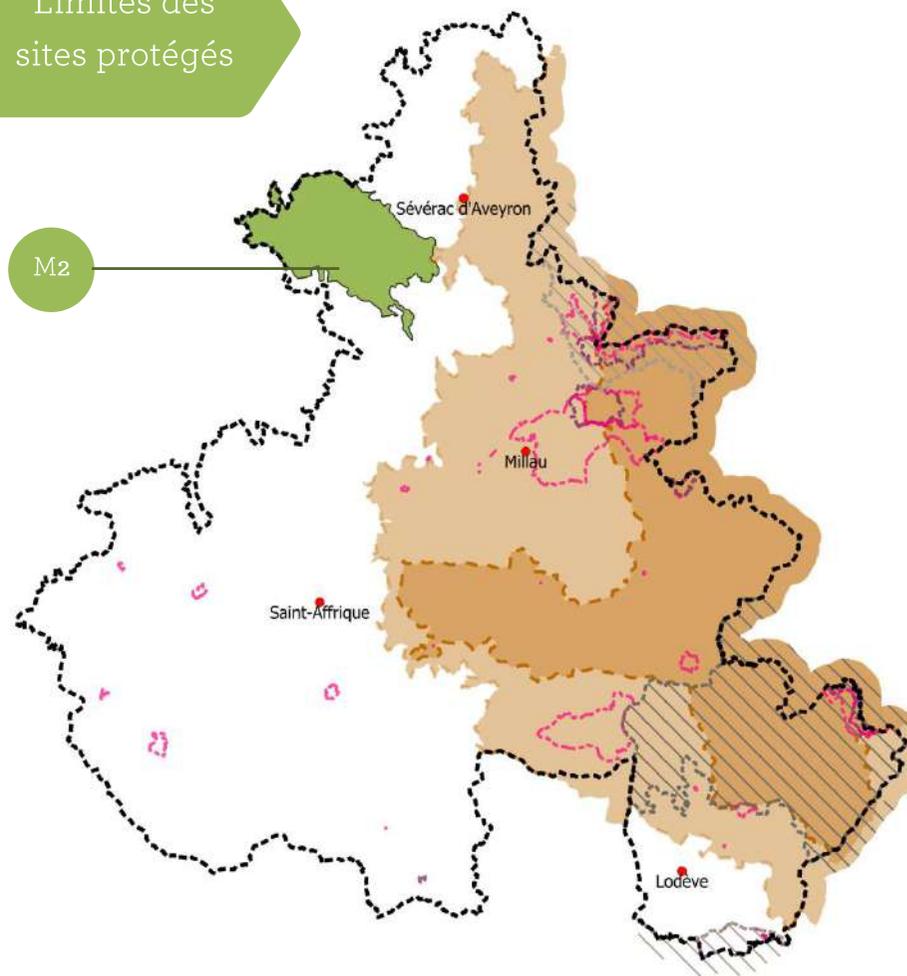


Le Viaur se gonfle de plusieurs ruisseaux dans sa traversée de l'unité : le Bouzou, les ruisseaux d'Estache, Bouteille, Cadousse, Rieutord et Varayrous. La Muze, qui se jette in fine dans le Tarn, et son affluent la Muzette prennent toutes deux leur source au sein de cette unité paysagère.

Communes concernées : Vézins-de-Lévézou et Ségur essentiellement, mais aussi Saint-Laurent-de-Lévézou, Saint-Léons, Sévérac d'Aveyron, Verrières.

Limites des sites protégés

M2



Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

-  Zone coeur
-  Zone tampon

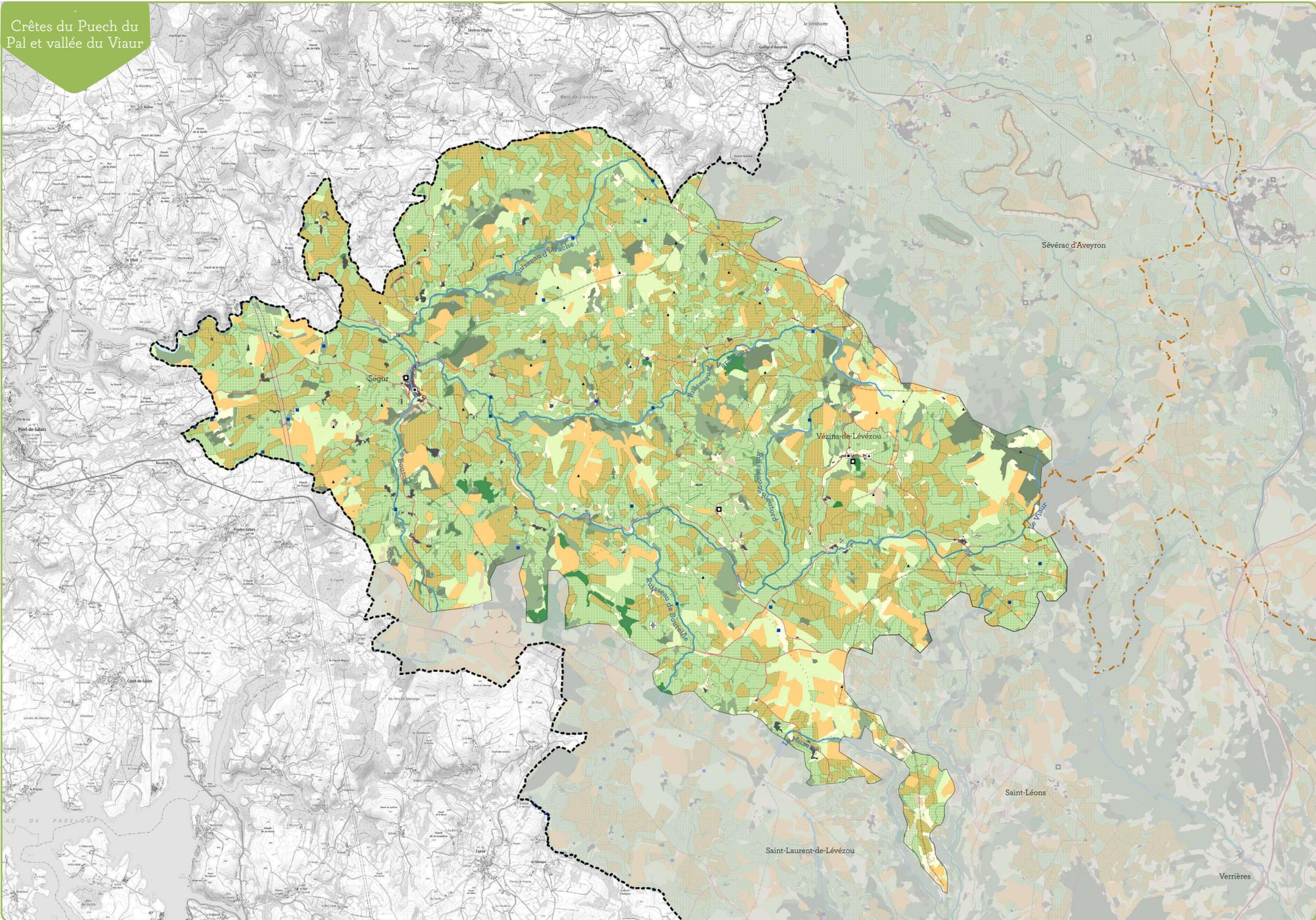
Labels Grands Sites de France

-  Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
-  Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés

-  Sites inscrits
-  Sites classés

Crêtes du Puech du Pal et vallée du Viaur



ÉTAT DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

-  Cultures
-  Prairies
-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Landes ligneuses
-  Zones urbanisées et bâties

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

-  Hêtraies
-  Bocages, alignements, haies, buisseries
-  Calcaires affleurants et ruiniformes
-  Zones humides
-  Sources
-  Cours d'eau, ripisylves
-  Lacs
-  Crêtes
-  Sommets

PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Patrimoines classés

-  Monuments historiques inscrits ou classés

Patrimoines non classés

-  Villages de caractère
-  Points de vue

INFRASTRUCTURES

Réseaux

-  Routes nationales et départementales

Zones d'activités économiques

-  Zones d'activités secondaires

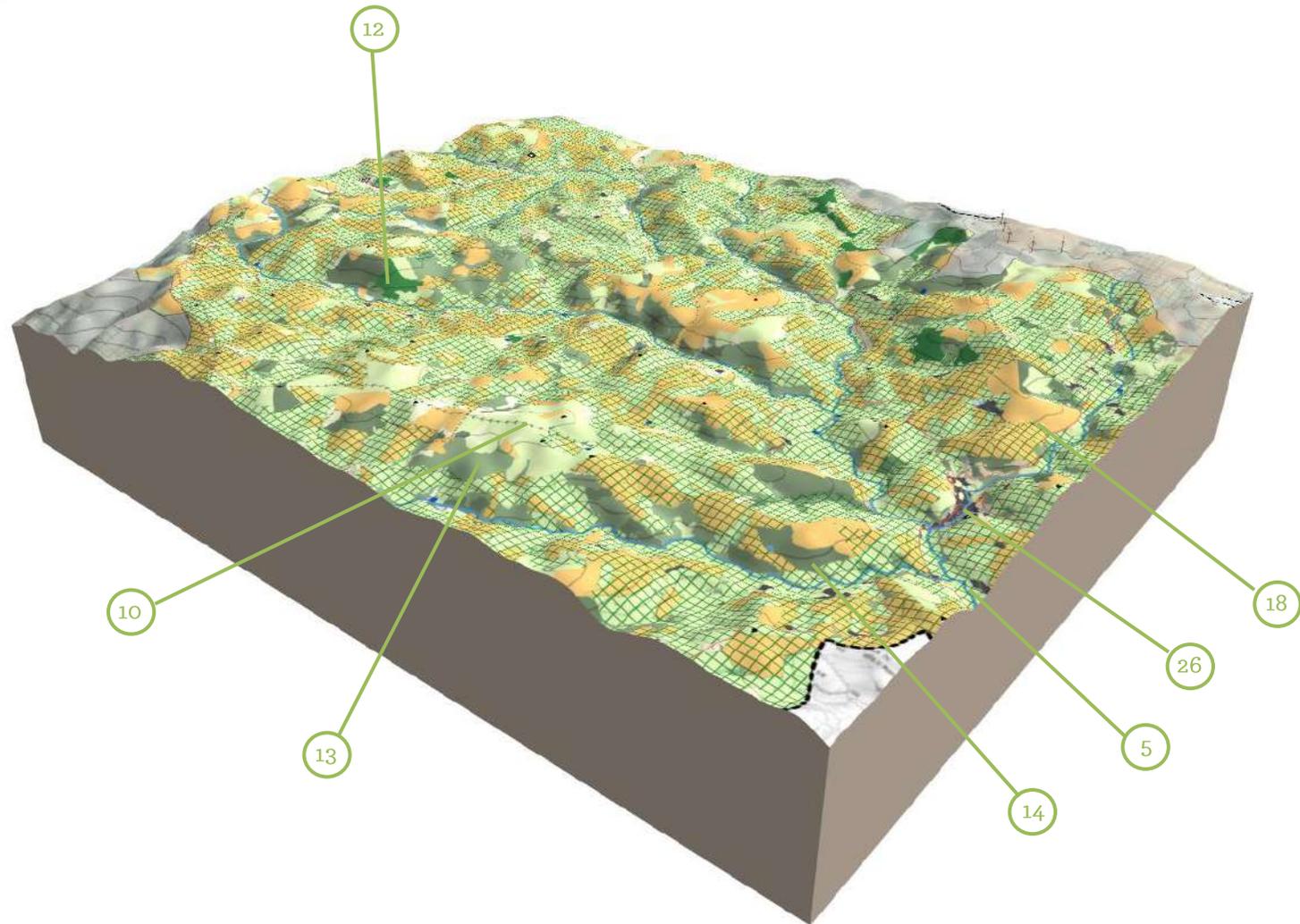
Énergies

-  Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

-  Limite du Parc naturel régional des Grands Causses
-  Limites communales

Crêtes du Puech du Pal et vallée du Viaur



- 6
- 8
- 9
- 20
- 25
- 26
- 27
- 28
- 29
- 31
- 34
- 35
- 37
- 40
- 41
- 42

ENJEUX

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves Vallée du Viaur et ses affluents
6	Zones humides	Préserver et entretenir les zones humides Développer les actions de protection (tourbière des Rauzes)

Sous-thèmes		Enjeux
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, fontaines...) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, bergeries d'estive, grangettes...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

ENJEUX

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS
LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

Sous-thèmes	Enjeux
10 Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
12 Hêtraies	Préserver ces forêts en assurant une gestion sylvicole qui maintienne l'état de ces boisements. Le hêtre représente une essence emblématique du Lévézou
13 Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichage) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
14 Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
18 Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente
20 Haies de houx	Protéger ces structures arborées Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes	Enjeux
25 Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels Puech du Pal (1155m)
26 Villages de caractère	Protéger et gérer les ensembles bâtis patrimoniaux (Vézins-de-Lévézou, Ségur...)

ENJEUX

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION

LA QUALITE DE VIE

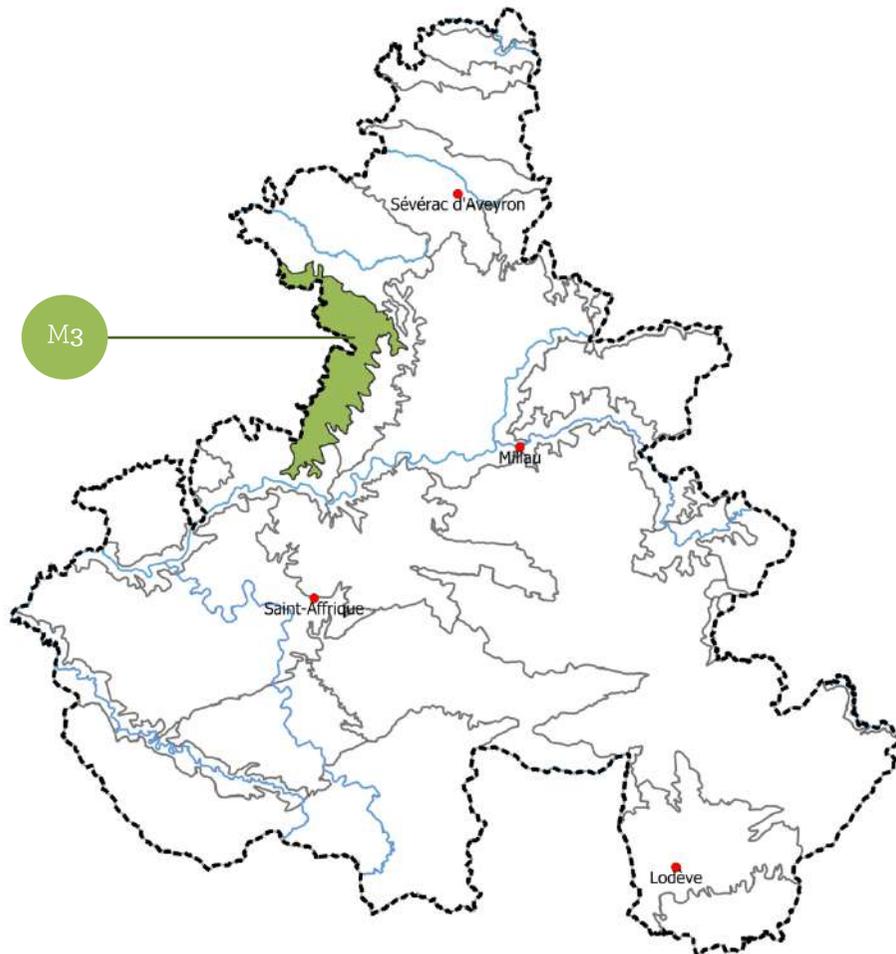
Sous-thèmes	Enjeux
27 Entrées de ville	Définir les franges urbaines et les affirmer
28 ZA Bâtiments d'activités	Requalifier les zones et bâtiments d'activités les plus impactant (Vézins-de-Lévézou) Porter une attention particulière au développement des infrastructures le long de la RD911 Intégrer les nouvelles infrastructures dans le paysage (implantation, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...)
29 Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
31 Extensions urbaines (lotissements...)	Limiter l'étalement urbain et réfléchir à des extensions cohérentes avec des espaces publics et des plantations Concilier, selon un modèle durable, les nécessités d'extension de l'habitat et le respect de l'organisation de la trame urbaine/bâti avec la trame paysagère (jardins, cultures, haies...) et le patrimoine rural Projeter de nouvelles formes d'habitat (éco lotissements)
34 Villages	Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâti, les éléments et structures paysagères existant (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...). Préserver les écrans paysagers autour des villages : Vézins-de-Lévézou, Ségur...
35 Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, haies de houx, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions

ENJEUX

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

Sous-thèmes		Enjeux
37	Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
40	Parcs éoliens	Limiter le nombre de parcs éoliens pour éviter toute saturation Adapter les implantations par rapport à l'habitat, aux lieux fréquentés, aux secteurs de très fortes visibilité de proximité (périmètre rapproché) Développer des projets en concertation avec les riverains
41	Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactant pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilités (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

Unité M3 : Crêtes du Mont Seigne



➤ Environs de Viarouge



➤ Plantation de conifère

Unité M3 : Crêtes du Mont Seigne

Lieu d'hibernation privilégié des coccinelles, le Mont Seigne culmine à une altitude de 1128m, s'imposant après le Puech du Pal comme le deuxième sommet du territoire. Ses hautes crêtes, aux versants fortement pentus, se composent de gneiss et de micaschistes.

Sauf sur les crêtes, conquises par des plantations de conifères, le sol est dédié essentiellement aux cultures. Le chaulage des terres acides favorise une abondante production fourragère à destination du bétail.

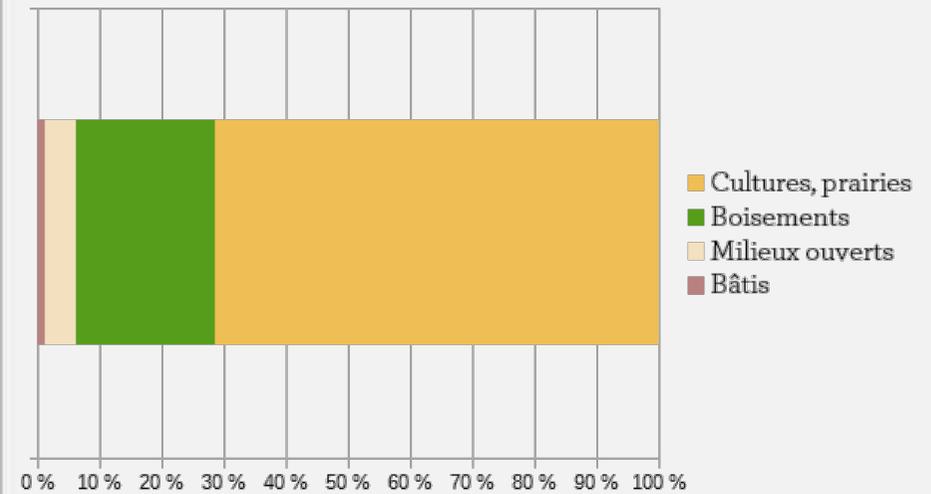
Le patrimoine naturel de cette unité englobe de précieuses zones humides, des landes à bruyères, des châtaigneraies. S'y ajoutent deux espèces végétales emblématiques du Lézou : le hêtre, au sein de bosquets et de haies, et le houx, sous forme de bocage.

L'urbanisation, modeste, se résume quelques hameaux et fermes isolés, d'où se détachent des éléments notables de patrimoine bâti : grands domaines, granges, étables, moulins et fontaines.

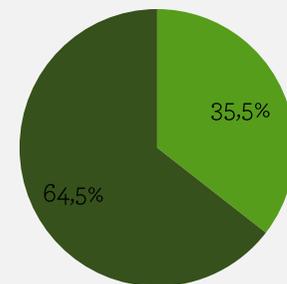
L'unité paysagère abrite un monument historique inscrit : les sanctuaires gallo-romains des Basiols, sur la commune de Saint-Beauzély.

Plusieurs centrales éoliennes marquent les paysages du Lézou de leur empreinte industrielle.

Occupation du sol de l'unité

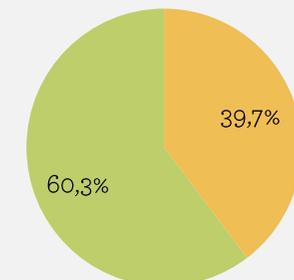


Types de boisements



■ Forêts de feuillus
■ Forêts de conifères

Types de cultures

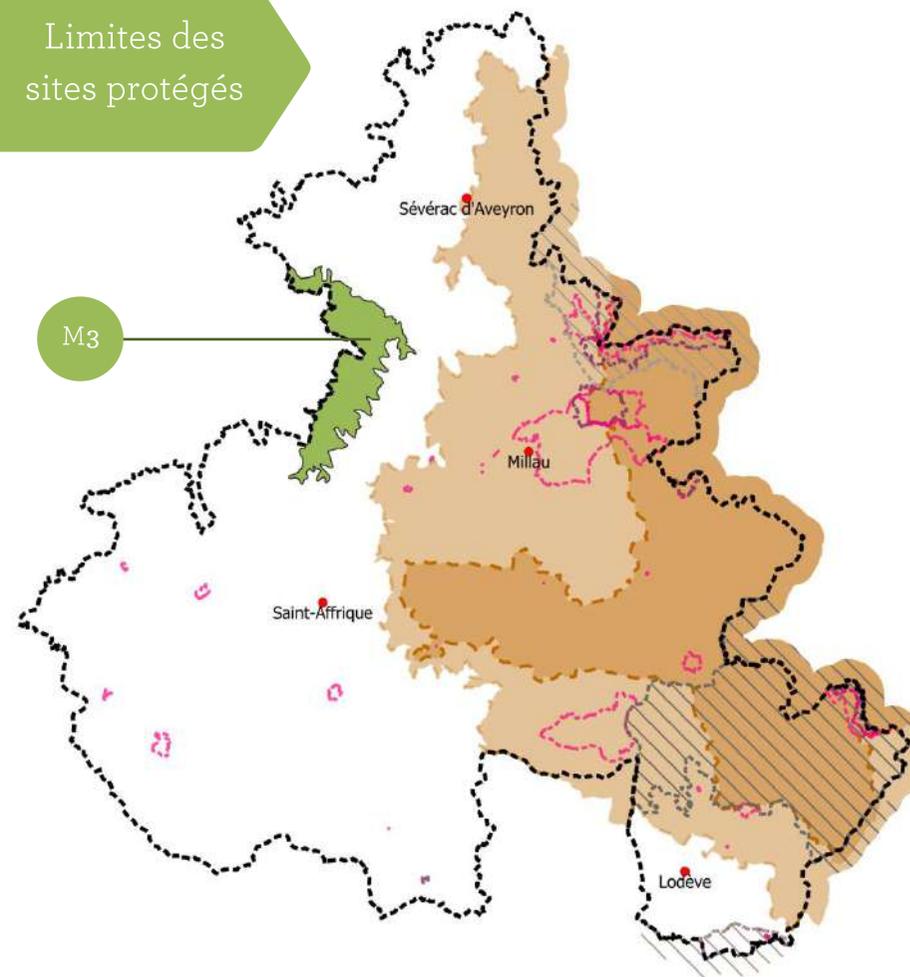


■ Autres cultures
■ Prairies

Onze cours d'eau prennent leur source dans les monts : la Muzette, le Bouzou, le Vioulou, les ruisseaux d'Estalane, de Bouteille, Brinhac, Coudols, Falguières, Fouyruse, Prat Long, Sauganne.

Communes concernées : Castelnau-Pégayrols, Montjoux, Saint-Beauzély, Saint-Laurent-du-Lévézou, Ségur, Vézins-de-Lévézou, Viala-du-Tarn.

Limites des sites protégés



Les Causse et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

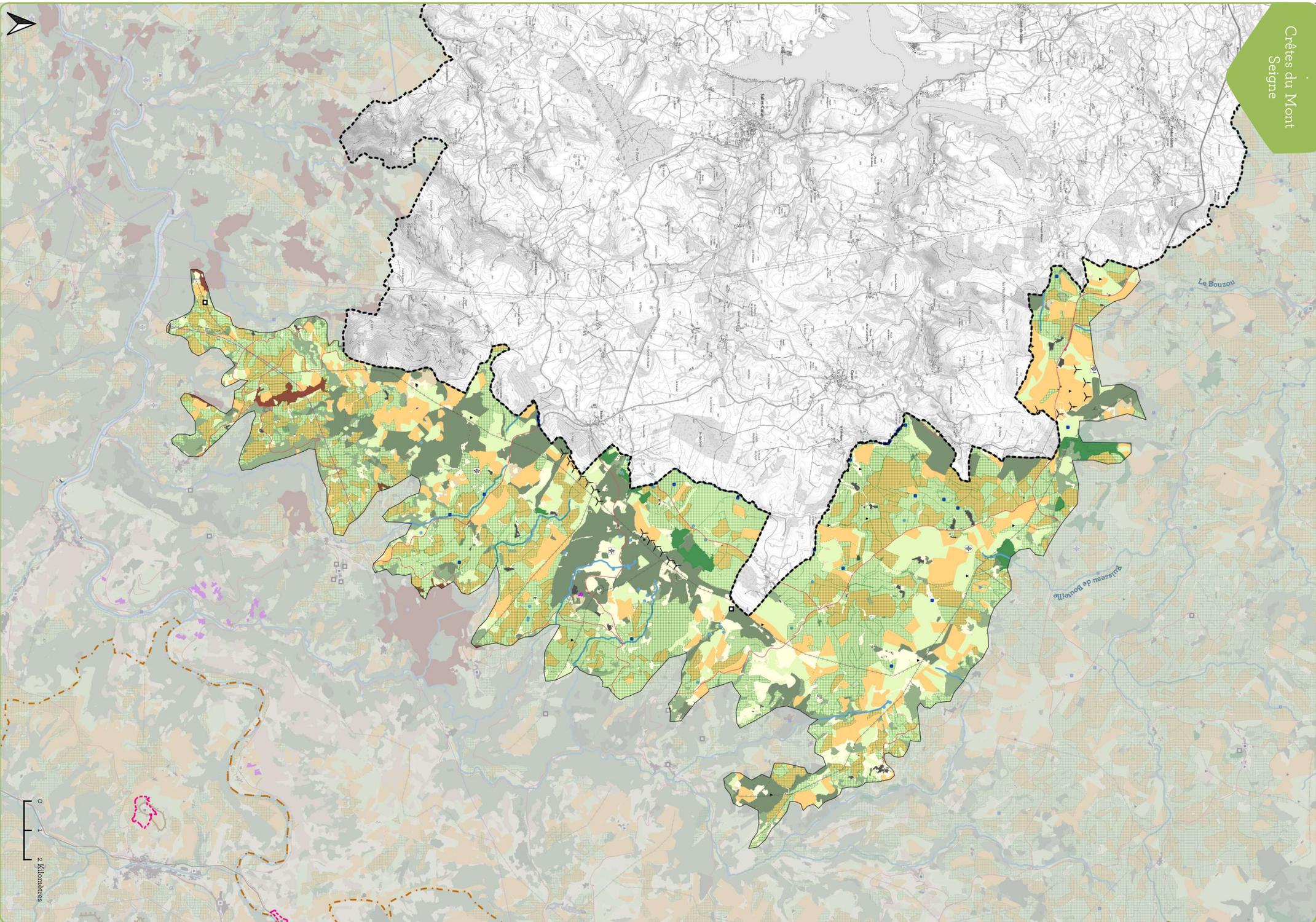
- Zone coeur
- Zone tampon

Labels Grands Sites de France

- Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés

- Sites inscrits
- Sites classés



ÉTAT DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

-  Cultures
-  Prairies
-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Landes ligneuses
-  Zones urbanisés et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

-  Châtaigneraies
-  Hêtraies
-  Bocages, alignements, haies, buisnières
-  Marnes grises
-  Zones humides
-  Sources
-  Cours d'eau, ripisylves
-  Lacs
-  Crêtes
-  Sommets

PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Patrimoines classés

-  Monuments historiques inscrits ou classés

Patrimoines non classés

-  Points de vue

INFRASTRUCTURES

Réseaux

-  Routes nationales et départementales

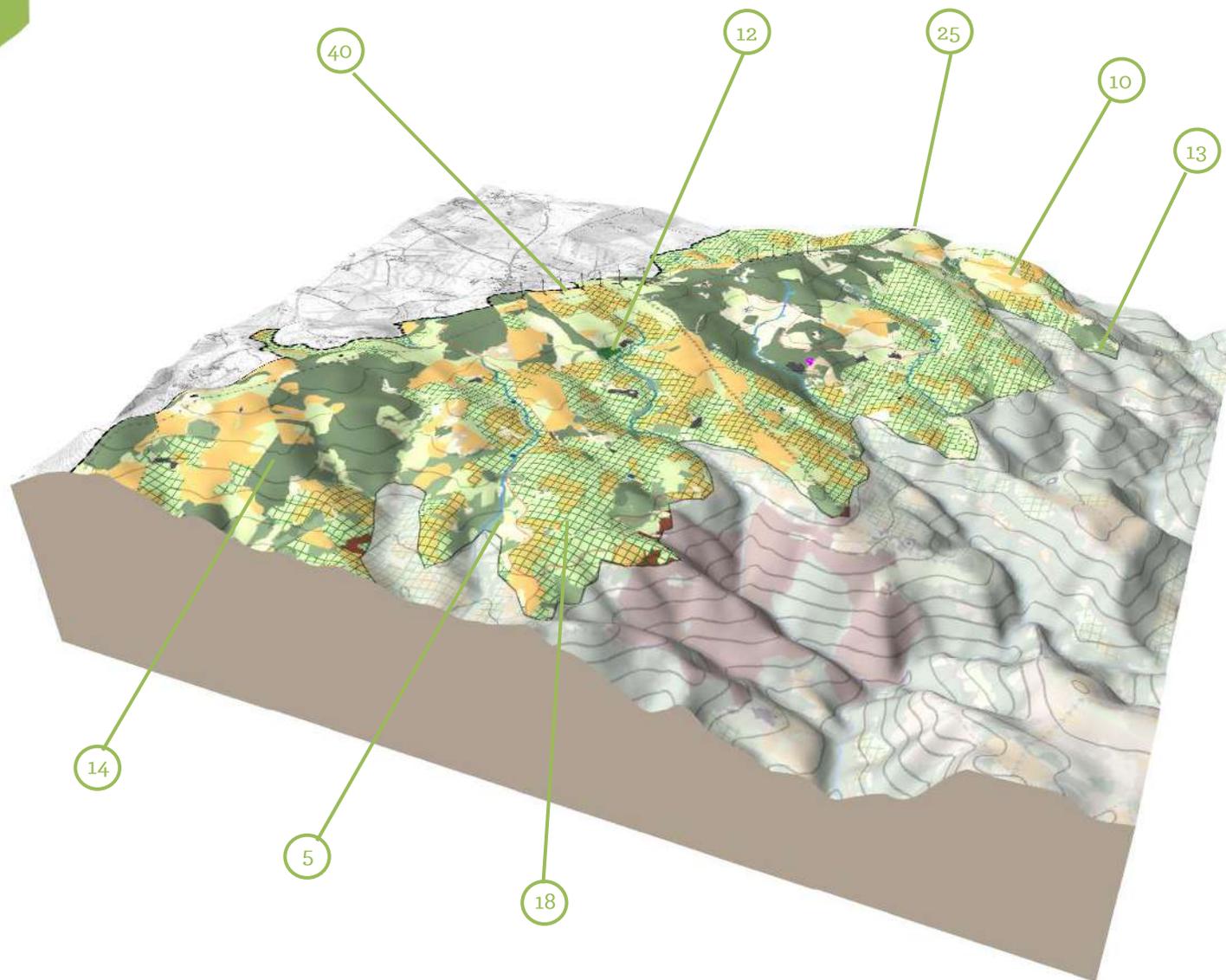
Énergies

-  Parcs éoliens
-  Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

-  Limite du Parc naturel régional des Grands Causses
-  Limites communales

Crêtes du Mont Seigne



- 6
- 8
- 9
- 20
- 29
- 34
- 35
- 37
- 41
- 42

ENJEUX

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves (érosion)
6	Zones humides	Préserver et entretenir les zones humides

Sous-thèmes		Enjeux
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, bergeries d'estive, grangettes...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

ENJEUX

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

Sous-thèmes	Enjeux
10 Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
12 Hêtraies	Préserver ces forêts en assurant une gestion sylvicole qui maintienne l'état de ces boisements
13 Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
14 Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
18 Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente
20 Haies de houx	Protéger ces structures arborées Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes	Enjeux
25 Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels : Mont Seigne (1121m), Viarouge, Castries, Col de Poulzinières, route de Montjoux ...

ENJEUX

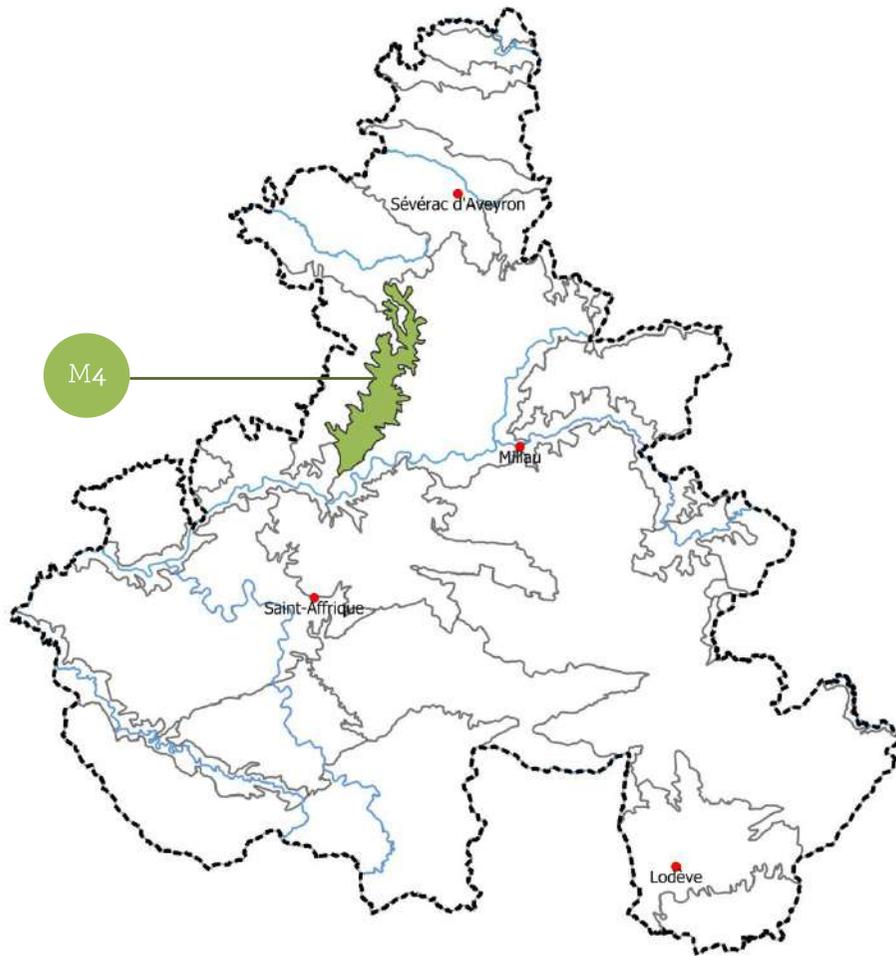
LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION LA QUALITE DE VIE

Sous-thèmes	Enjeux
29 Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
34 Villages Saint-Laurent-de-Lévézou	Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâti, les éléments et structures paysagères existants (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...). Préserver les écrins paysagers autour des villages
35 Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existant et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

Sous-thèmes	Enjeux
37 Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
40 Parcs éoliens	Limiter l'extension des parcs éoliens existant pour éviter toute saturation Adapter les implantations par rapport à l'habitat, aux lieux fréquentés, aux secteurs de très fortes visibilités de proximité (périmètre rapproché) Développer des projets en concertation avec les riverains
41 Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42 Équipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactant pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilités (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

Unité M4 : Vallée de la Muse



➤ Village de Montjaux



➤ Saint-Beauzély, vallée de la Muse

Unité M4 : Vallée de la Muse

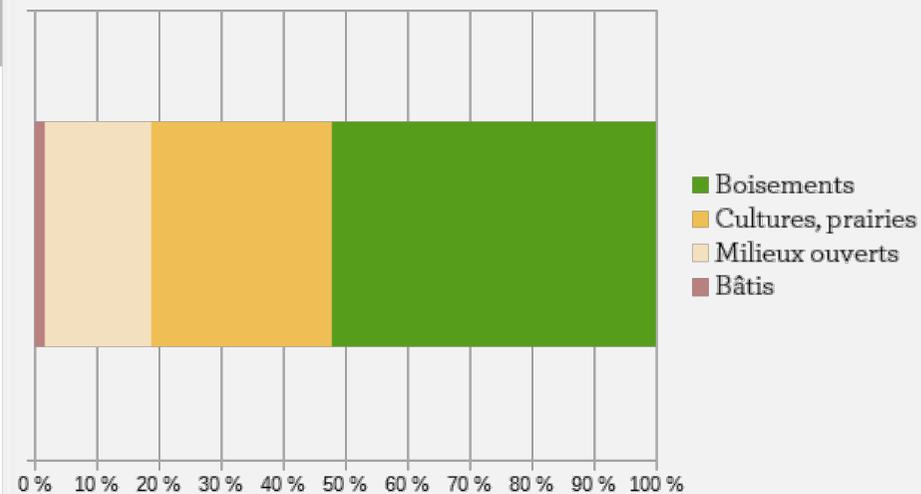
Havre de verdure et de fraîcheur, la vallée de la Muse s'incruste entre le Lévézou et les avant-causses.

Dans cette vallée encaissée, où serpente un ruisseau cristallin, les versants se couvrent de forêts de feuillus et de châtaigneraies (en rive droite), laissant poindre également des terrasses autrefois mises en culture (on trouve encore quelques arpents de vignes). Un parcellaire bocager, dont le frêne constitue l'armature, se déploie sur les replats, qui bénéficient d'une bonne exposition.

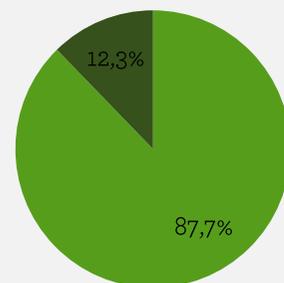
La vallée de la Muse présente une étonnante variété géologique : calcaire, marnes, grès, gneiss et micachistes s'y observent, avec encore, au niveau de la plaine, de récents alluvions. D'une marne rouge s'écoule, en amont de Roquetaillade, une source ferrugineuse. Cette vallée est aussi appelée vallée des maçons car elle accueille d'anciennes carrières réputées pour son grès de bonne qualité.

L'urbanisation, moyenne, s'articule autour de trois bourgs (Saint-Beauzély, Montjoux et Castelnau-Pégayrols) et de villages satellites tels Castelmus, Marzials, Roquetaillade, s'égrenant à mi-pente sur des replats et au sein des vallées.

Occupation du sol de l'unité

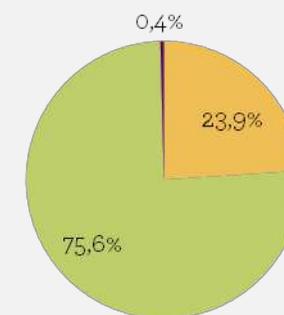


Types de boisements



■ Forêts de feuillus
■ Forêts de conifères

Types de cultures



■ Autres cultures
■ Prairies
■ Vignes

La vallée accueille plusieurs édifices, inscrits ou classés monuments historiques, qui contribuent au charme de l'unité paysagère : anciens prieurés de Comberoumal et Saint-Michel, églises de Saint-Jacques-de-Salsac, Montjoux et Notre-Dame, châteaux de Saint-Beauzély, Castelnau-Pégayrols et Montjoux. Castelnau-Pégayrols, village de caractère, recèle aussi un ancien réseau hydraulique du Moyen Âge. A Montjoux, le dolmen du Puech est également référencé comme monument historique.

Des sécadous, des terrasses, des moulins et des fontaines étoffent un peu plus le riche patrimoine architectural de la vallée.

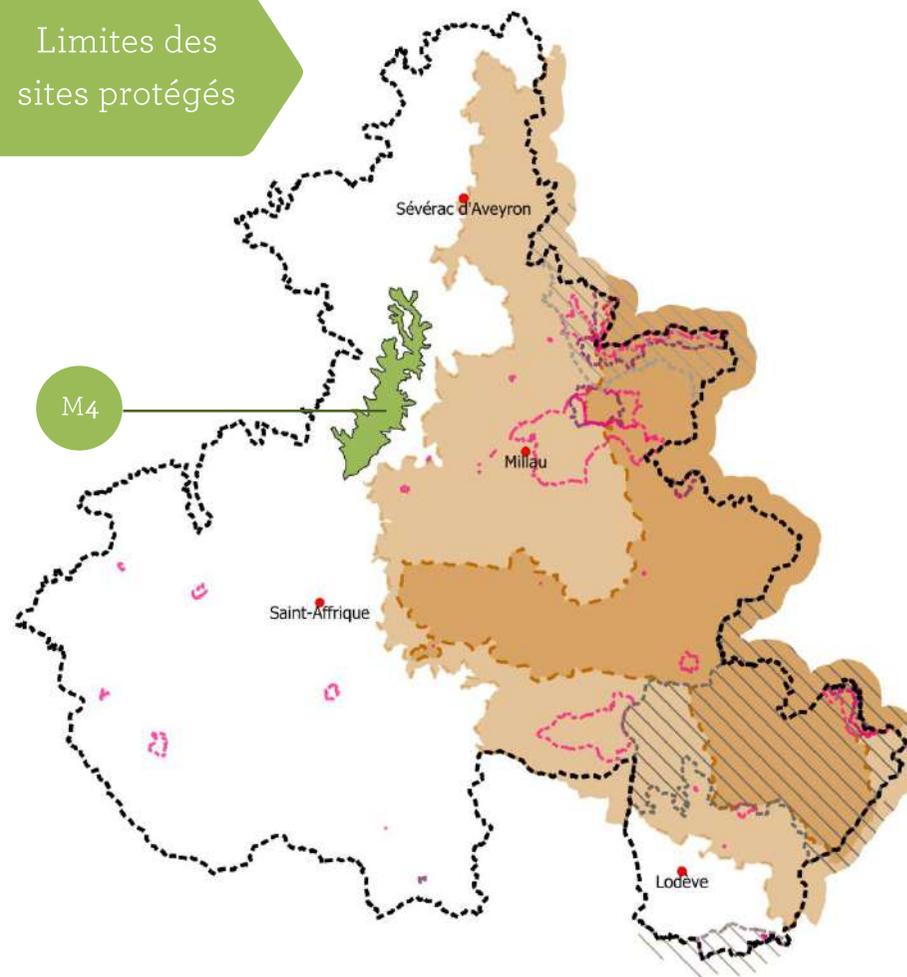
La Muze, qui se jette dans le Tarn, traverse l'unité paysagère du nord au sud en se gonflant au passage de six affluents : la Muzette, les ruisseaux d'Estalane, de Brinhac, de Falguières, de Fouyrouse et de Prat Long.

Communes concernées : Castelnau-Pégayrols, Montjoux, Saint-Beauzély, Saint-Laurent-du-Lévêzou, Saint-Léons.



➤ Eglise de Saint-Beauzély

Limites des sites protégés



Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone coeur
- Zone tampon

Labels Grands Sites de France

- Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés

- Sites inscrits
- Sites classés

ÉTAT DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

-  Cultures
-  Prairies
-  Vignes
-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Landes ligneuses
-  Zones urbanisés et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

-  Châtaigneraies
-  Bocages, alignements, haies, buisssières
-  Marnes grises
-  Zones humides
-  Sources
-  Cours d'eau, ripisylves
-  Lacs
-  Crêtes
-  Sommets

PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Patrimoines classés

-  Monuments historiques inscrits ou classés

Patrimoines non classés

-  Villages de caractère

INFRASTRUCTURES

Réseaux

-  Routes nationales et départementales

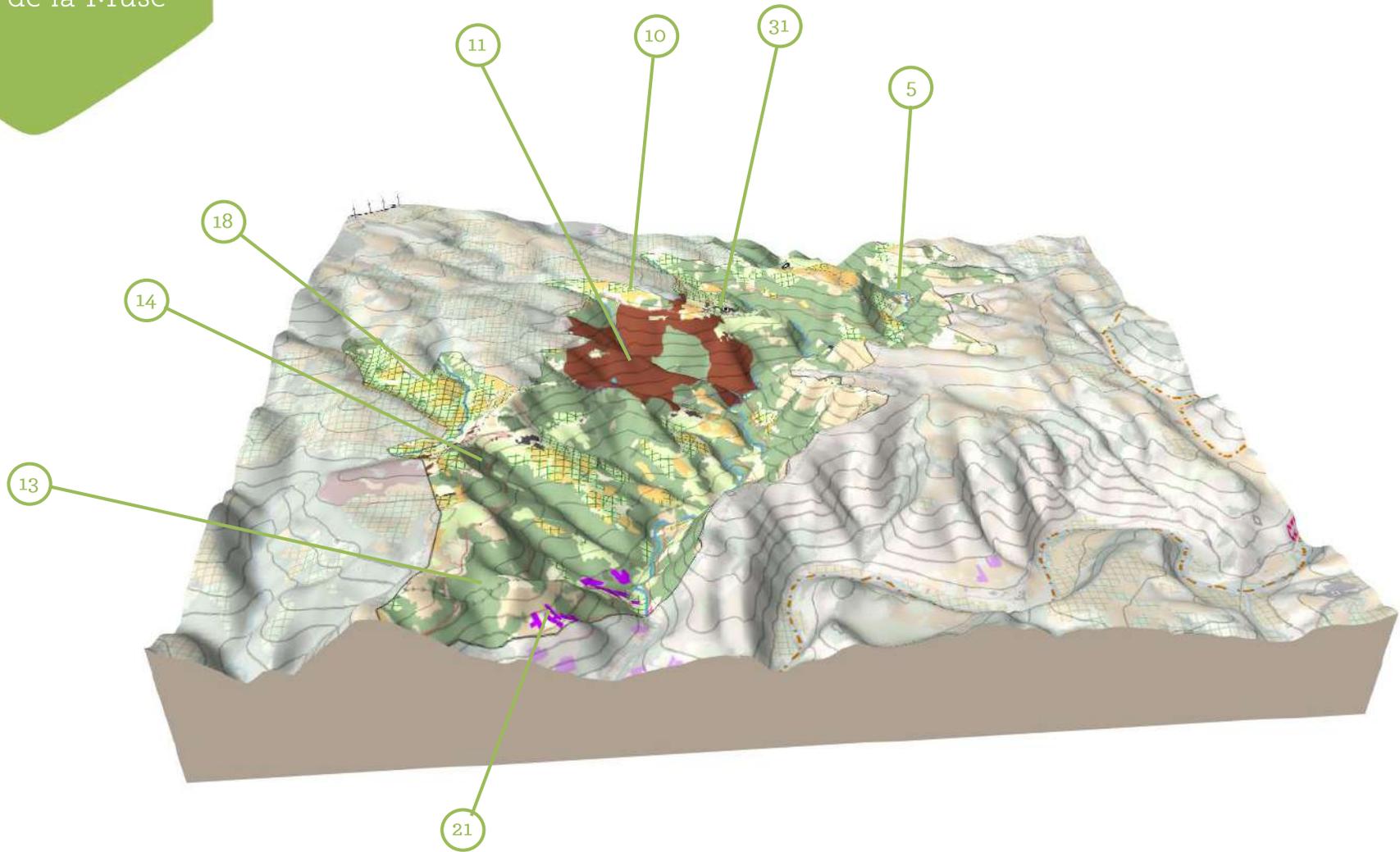
Énergies

-  Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

-  Limite du Parc naturel régional des Grands Causses
-  Limites communales

Vallée de la Muse



8 9

26

28 29 34 35

37 39 41 42

ENJEUX

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves La Muse

Sous-thèmes		Enjeux
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, terrasses, fontaines, séchoirs à châtaignes) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, maisons de vigne...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

ENJEUX

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

Sous-thèmes	Enjeux
10 Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
11 Châtaigneraies	Maintenir ces boisements en développant une production fruitière ou convertir les anciennes châtaigneraies en forêt de production par un rajeunissement (recépage)
13 Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichage) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
14 Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
18 Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente
21 Viticulture, arboriculture (fruitiers), maraichage	Protéger et développer les zones favorables Maintenir et développer les plantations de vignes

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes	Enjeux
26 Villages de caractère	Protéger et gérer les ensembles bâtis patrimoniaux (Saint-Léons, Castelnau-Pégayrols, Montjaux...)

ENJEUX

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION LA QUALITE DE VIE

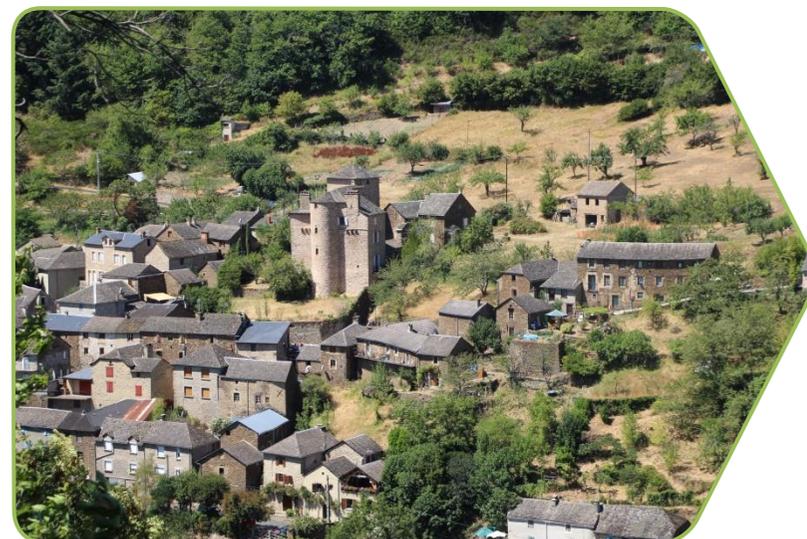
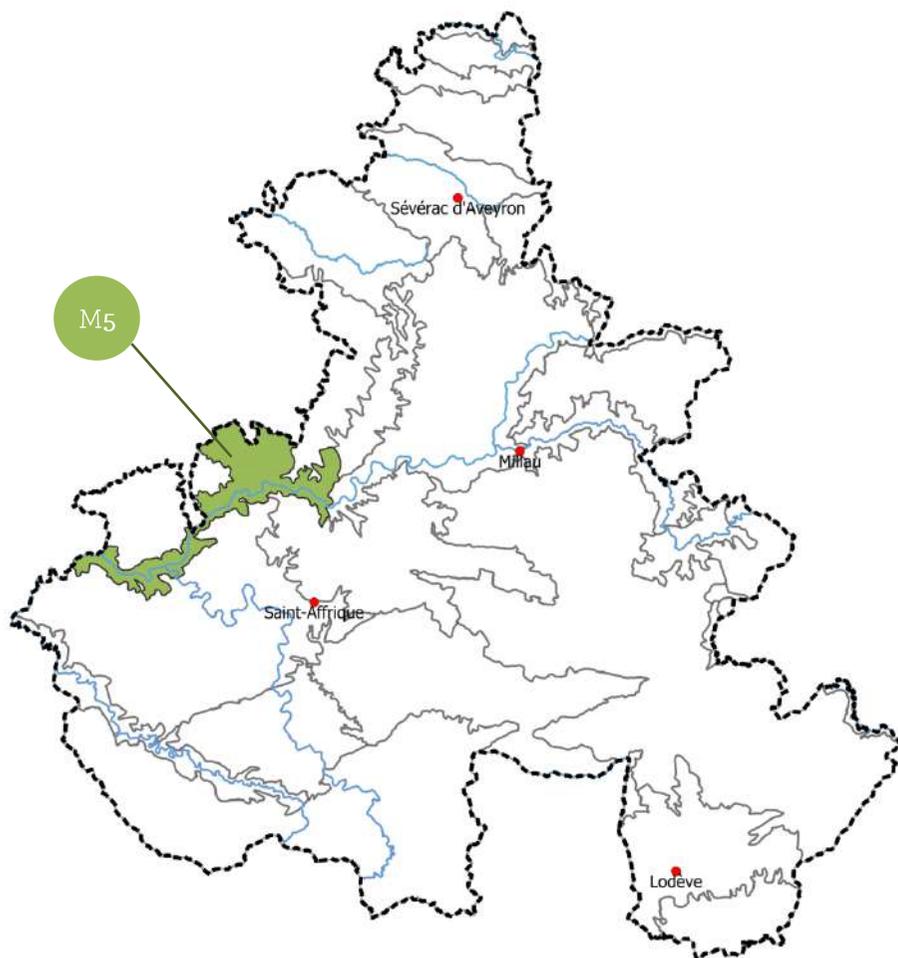
Sous-thèmes	Enjeux
28 Bâtiments d'activités	Requalifier les zones et bâtiments d'activités les plus impactant Intégrer les nouvelles infrastructures dans le paysage (implantation, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...)
29 Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
31 Extensions urbaines (lotissements...)	Limiter l'étalement urbain et réfléchir à des extensions cohérentes avec des espaces publics et des plantations Concilier, selon un modèle durable, les nécessités d'extension de l'habitat et le respect de l'organisation de la trame urbaine/bâti avec la trame paysagère (jardins, cultures, haies...) et le patrimoine rural Projeter de nouvelles formes d'habitat (éco lotissements) Saint-Léons, Saint-Beauzély, Castelnau-Pégayrols, Montjoux
34 Villages	Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâti, les éléments et structures paysagères existant (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...). Préserver les écrans paysagers autour des villages
35 Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions

ENJEUX

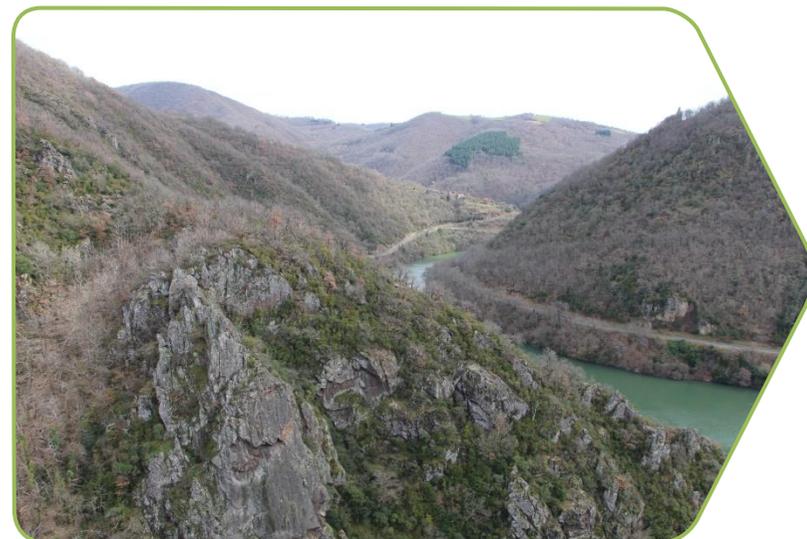
L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

Sous-thèmes	Enjeux
37 Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
39 Carrières	Veiller à l'intégration paysagère des sites pendant et en fin d'exploitation Permettre la réouverture de micro-carrières de grès pour restaurer le patrimoine
41 Parcs photovoltaïques au sol	Limitier les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42 Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactant pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilités (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

Unité M5 : Raspes du Tarn



➤ Le village de Coudols



➤ Rasperes du Tarn

Unité M5 : Raspes du Tarn

Les Raspes désignent des escarpements rocheux et sauvages, en contrebas desquels coule la rivière Tarn.

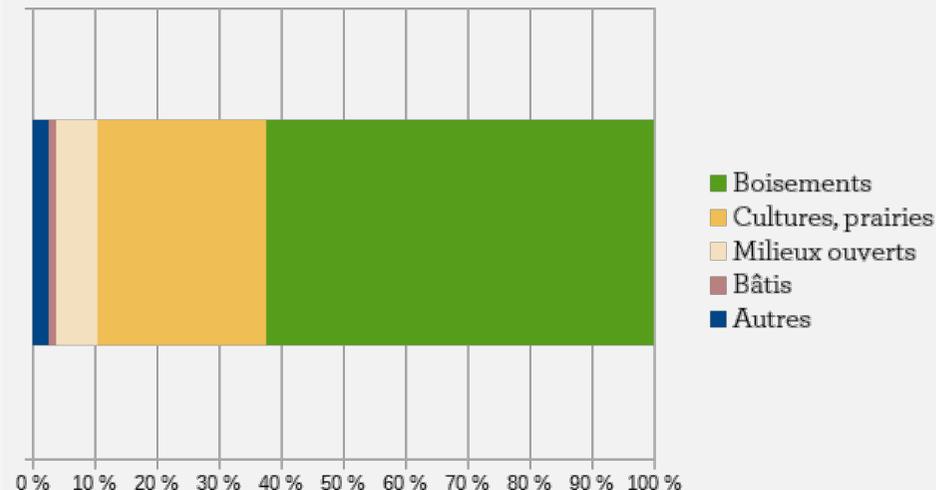
Géologiquement, le grès y coexiste avec des roches métamorphiques : schistes, granites et amphibolites.

Les forêts de feuillus ont conquis cette vallée encaissée aux versants pentus, que parsèment aussi des plantations de conifères, des châtaigneraies, des landes et des cultures.

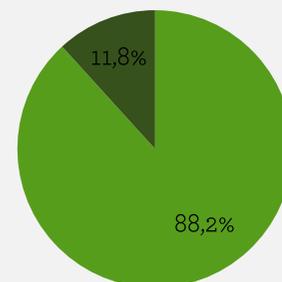
Conséquence du relief, les Raspes ne présentent qu'une urbanisation moyenne, où les villages à mi-pente tels Le Viala-du-Tarn et Ayssènes alternent avec les bourgs de la vallée (Le Truel, Broquiès, Brousse-le-Château). Hameaux et anciennes fermes constellent les versants. Les « faïsses », terrasses cultivables aujourd'hui en désuétude, et les sécadous caractérisent un patrimoine vernaculaire jadis dédié à la vigne et à la châtaigne.

Brousse-le-Château et ses abords sont le joyau historique des Raspes : ce site inscrit possède plusieurs monuments historiques classés ou inscrits, tels la forteresse médiévale, l'église gothique et le pont vieux surplombant la rivière Alrance. Plus en amont, perché au-dessus du Tarn, se profile un autre village de caractère : Ayssènes.

Occupation du sol de l'unité

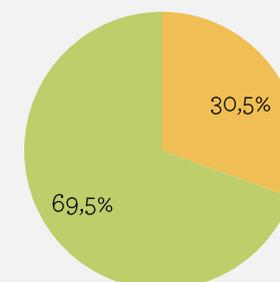


Types de boisements



■ Forêts de feuillus
■ Forêts de conifères

Types de cultures



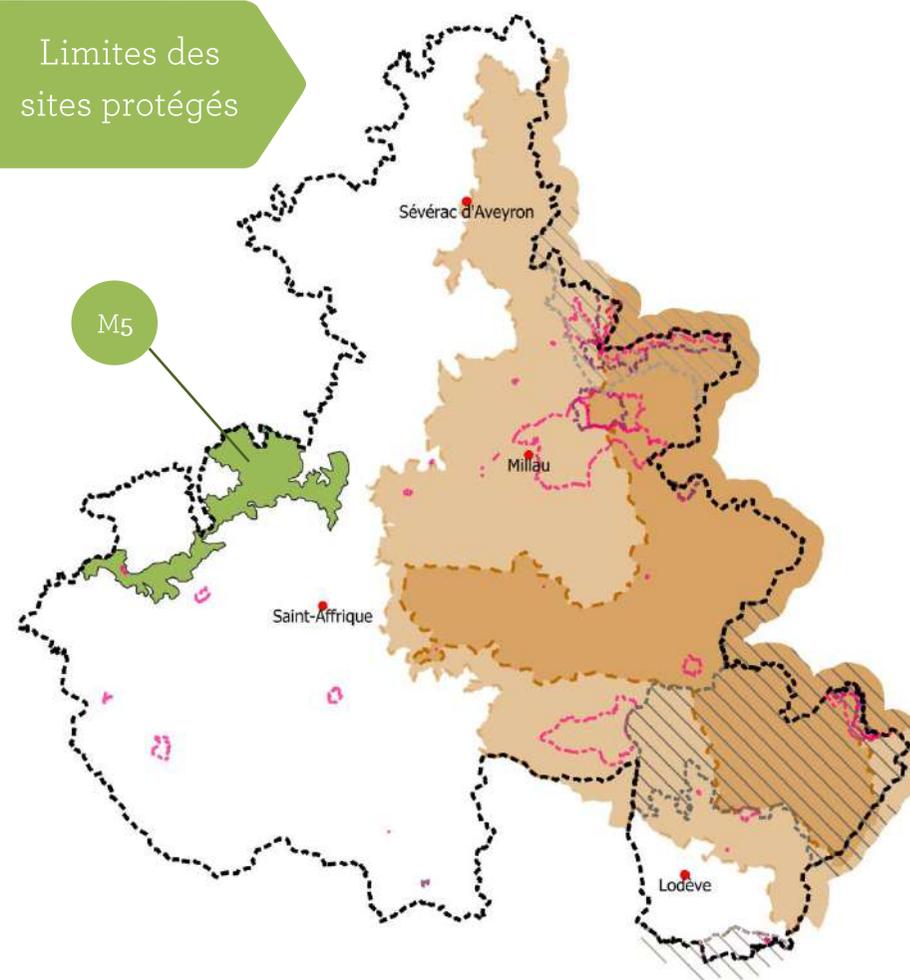
■ Autres cultures
■ Prairies

L'industrie a fortement marqué le paysage de son empreinte, avec la construction entre 1920 et 1959 de trois barrages et quatre usines hydroélectriques, de deux conduites forcées à flanc de versant, l'ensemble s'accompagnant de nombreuses lignes à haute tension.

13 cours d'eau, à commencer par la rivière Tarn, traversent l'unité : l'Alrance, le Dourdou de Camarès, le Gos, le Vernobre, les ruisseaux de Coudols, Geneve, la Valade, Lavandou, Linsouse, Prat Long, des Pougets et des Vabrettes.

Communes concernées : Ayssènes, Brasc, Broquiès, Brousse-le-Château, Le Truel, Montclar, Montjoux, Saint-Izaire, Saint-Rome-de-Tarn, Saint-Victor-et-Melvieu, Viala-du-Tarn.

Limites des sites protégés



Les Causse et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone coeur
- Zone tampon

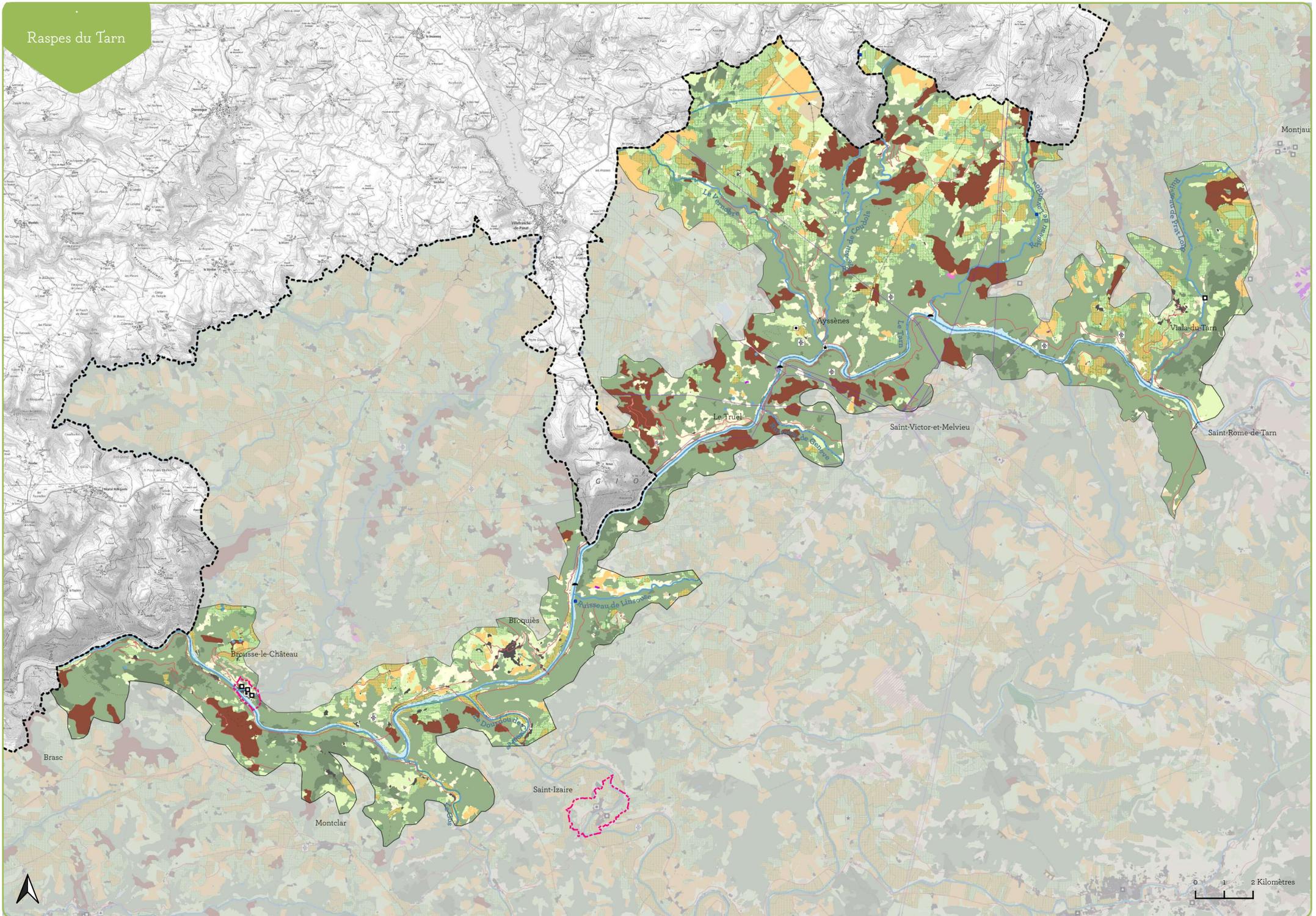
Labels Grands Sites de France

- Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés

- Sites inscrits
- Sites classés

Raspes du Tarn



ÉTAT DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

-  Cultures
-  Prairies
-  Vergers
-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Landes ligneuses
-  Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

-  Châtaigneraies
-  Bocages, alignements, haies, buisseries
-  Zones humides
-  Sources
-  Cours d'eau, ripisylves
-  Lacs
-  Crêtes
-  Sommets

PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Patrimoines classés

Sites inscrits, classés ou Grands Sites de France

-  Sites inscrits

-  Monuments historiques inscrits ou classés

Patrimoines non classés

-  Villages de caractère
-  Paysages de caractère
-  Points de vue

INFRASTRUCTURES

Réseaux

-  Routes nationales et départementales

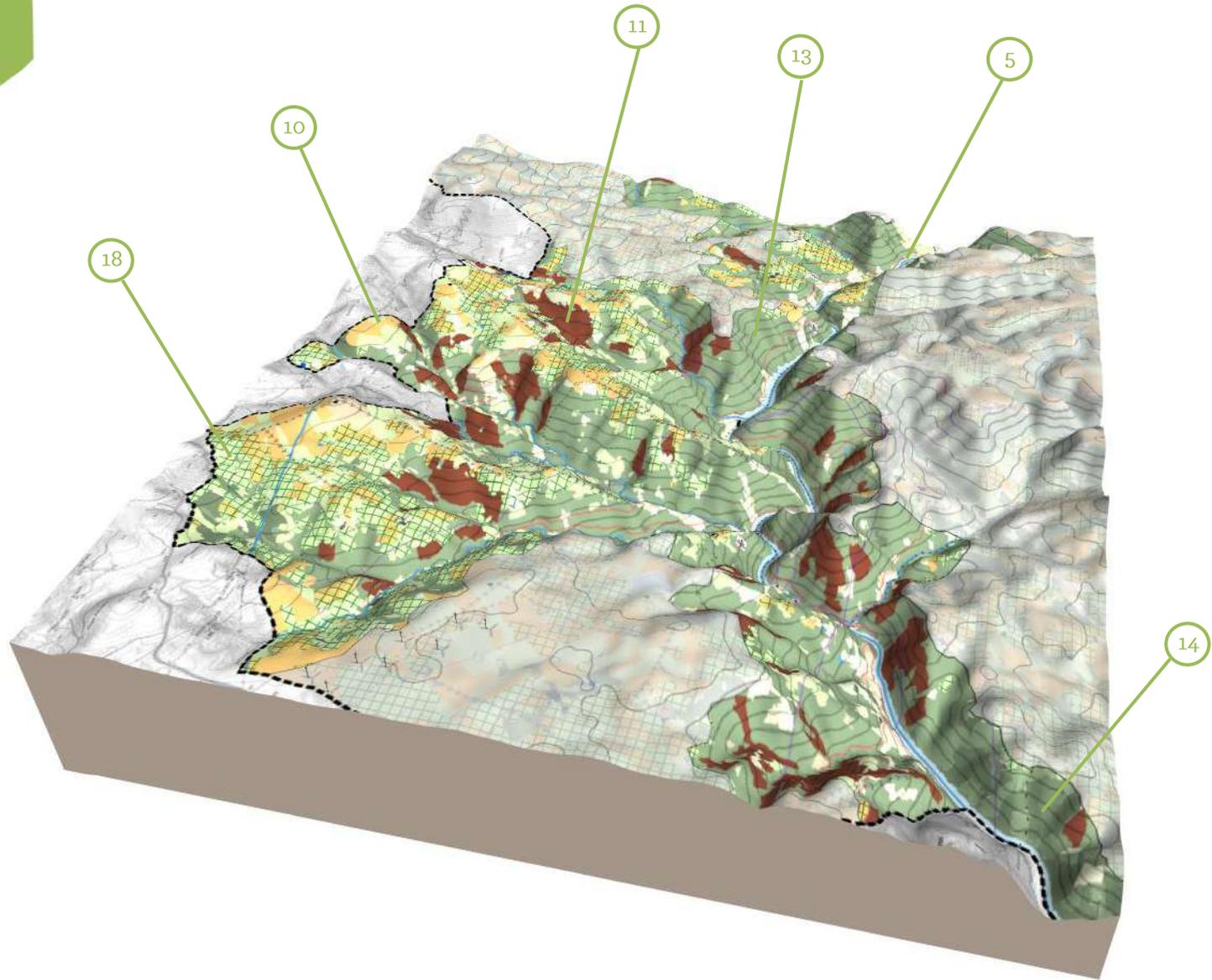
Énergies

-  Barrages
-  Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

-  Limite du Parc naturel régional des Grands Causses
-  Limites communales

Raspes du Tarn



- 8
- 9
- 22
- 24
- 25
- 26
- 29
- 30
- 34
- 35
- 36
- 37
- 42

ENJEUX

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves Tenir compte des zones d'expansion de crues dans les aménagements Le Tarn

Sous-thèmes		Enjeux
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (terrasses, séchoirs à châtaignes) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, grangettes...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

Sous-thèmes		Enjeux
10	Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
11	Châtaigneraies	Maintenir ces boisements en développant une production fruitière ou convertir les anciennes châtaigneraies en forêt de production par un rajeunissement (recépage)
13	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
14	Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
18	Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente

ENJEUX

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes		Enjeux
22	Sites inscrits et classés, Opérations Grands Sites, Grand site de France	Assurer la gestion (patrimoniale, touristique...) du site inscrit du village de Brousse-le-château et ses abords
24	Paysages de caractère et sites géologiques remarquables	Porter une vigilance sur les secteurs emblématiques (ensembles paysagers ou géomorphologiques spécifiques et caractéristiques)
25	Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels Eglise Saint-Cyrice, Roc Saint-Jean, Viala-du-Tarn...
26	Villages de caractère	Protéger et gérer les ensembles bâtis patrimoniaux (Brousse-le-Château, Ayssènes...)

ENJEUX

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION

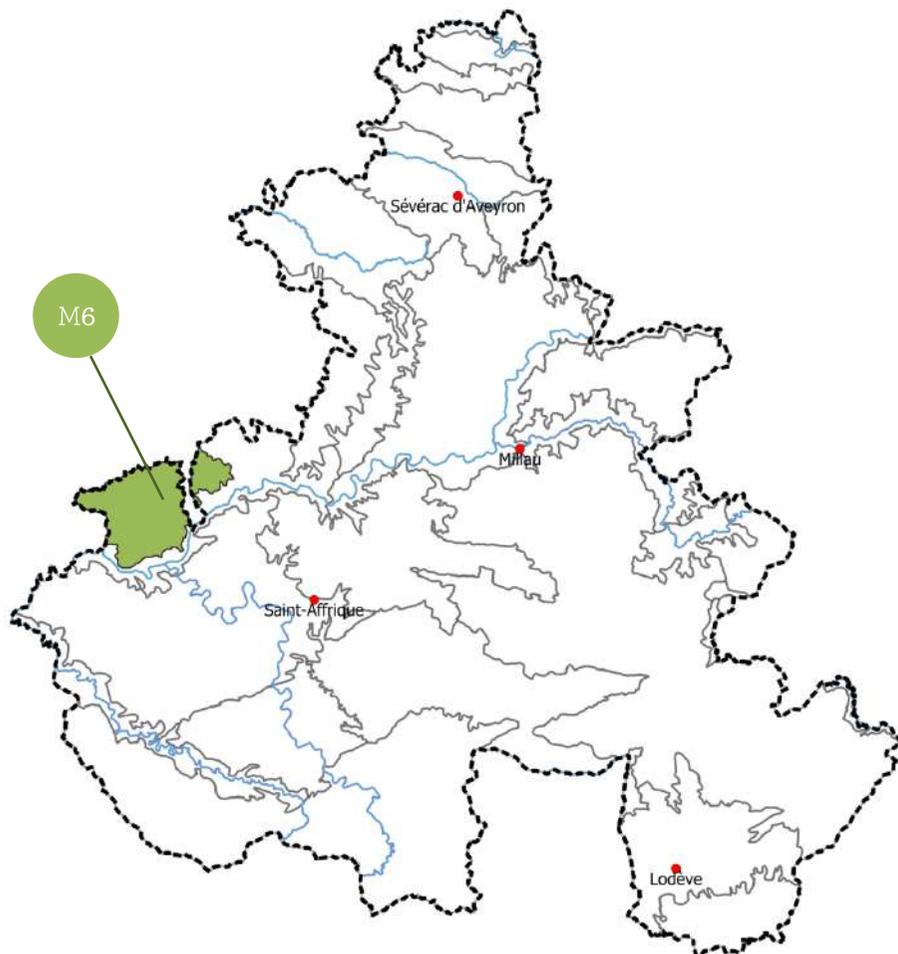
LA QUALITE DE VIE

Sous-thèmes	Enjeux
29 Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
30 Equipements touristiques et de loisirs	Intégrer les équipements au paysage (éléments paysagers présents, architecture, matériaux, couleur, plantation...) Raspes du Tarn et barrages
34 Villages	Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâti, les éléments et structures paysagères existant (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...). Préserver les écrans paysagers autour des villages Brousse-le-Château, Broquiès, le Truel, Ayssènes, Viala-du-Tarn, Coudols.....
35 Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existant et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions
36 Décharges sauvages, sites et infrastructures abandonnées	Résorber et requalifier par une intégration paysagère ces sites

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

Sous-thèmes	Enjeux
37 Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
42 Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactant pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilités (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

Unité M6 : Plateau ciselé du Ségala



➤ Prairies et cultures



➤ Les environs de Lestrades

Unité M6 : Plateau ciselé du Ségala

Ses sols, anciennement pauvres, ont donné son nom à cette région agricole transformée par le chaulage : Ségala, terre à seigle. Ils lui ont également légué des châtaigniers, tant leur acidité fut propice à la pousse de cet « arbre à pain », véritable ressource nourricière pour les populations rurales.

Alternance de vallons et de crêtes, le plateau du Ségala repose sur un socle de gneiss, de granites, d'amphibolites, de micaschistes, de schistes et grès.

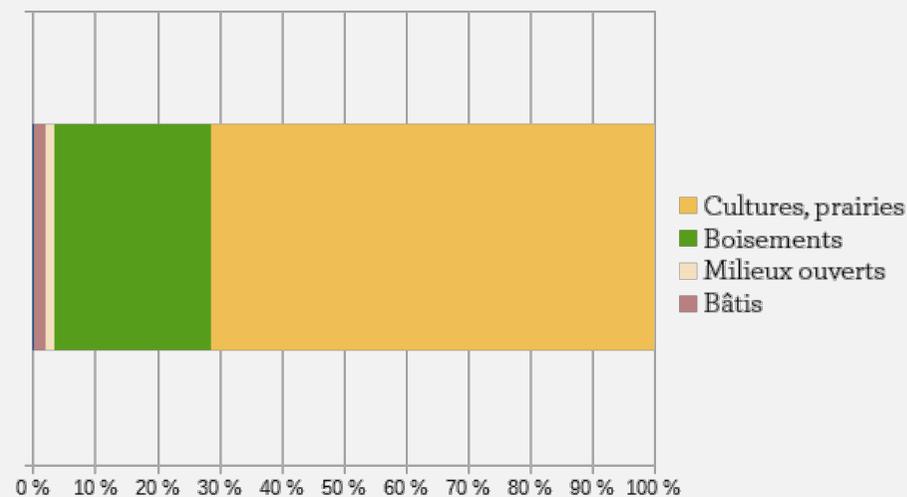
Les cultures et les prairies se déploient sur les crêtes, cependant que les forêts de feuillus et les châtaigneraies se partagent les vallées. L'unité paysagère présente une faible urbanisation. Seuls y contribuent, à proportion égale, le village de Lestrade et un habitat dispersé que composent des fermes et hameaux. Néanmoins, la commune de Villefranche-de-Panat se trouve en lisière de l'unité.

Par-delà les constructions agricoles, se retient d'abord l'emprise visuelle des éoliennes dans le paysage.

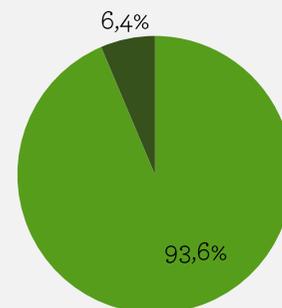
Cinq cours d'eau irriguent cette unité : l'Alrance, la Nédouze, le Griffon, les ruisseaux du Genras et du Fraysse.

Communes concernées Ayssènes, Broquiès, Brousse-le-Château, Le Truel, Lestrade-et-Thouels.

Occupation du sol de l'unité

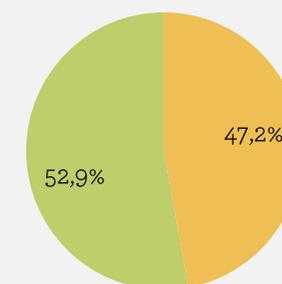


Types de boisements



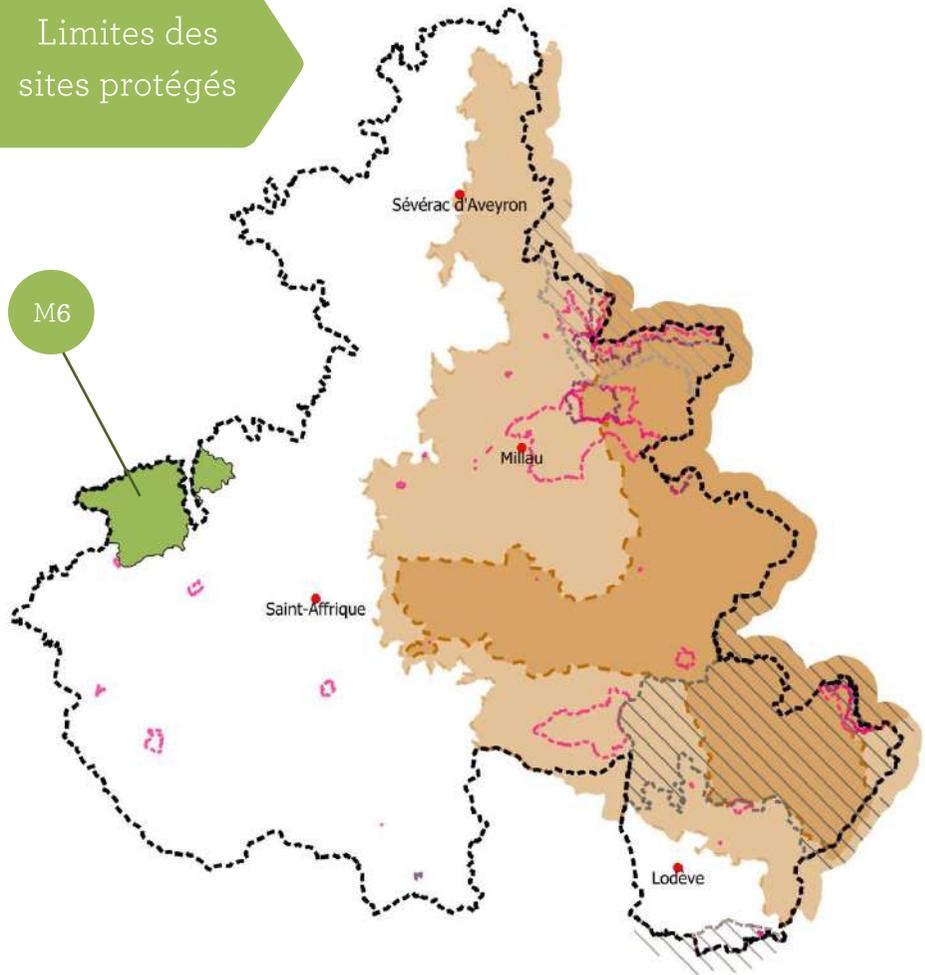
■ Forêts de feuillus
■ Forêts de conifères

Types de cultures



■ Autres cultures
■ Prairies

Limites des sites protégés



Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone coeur
- Zone tampon

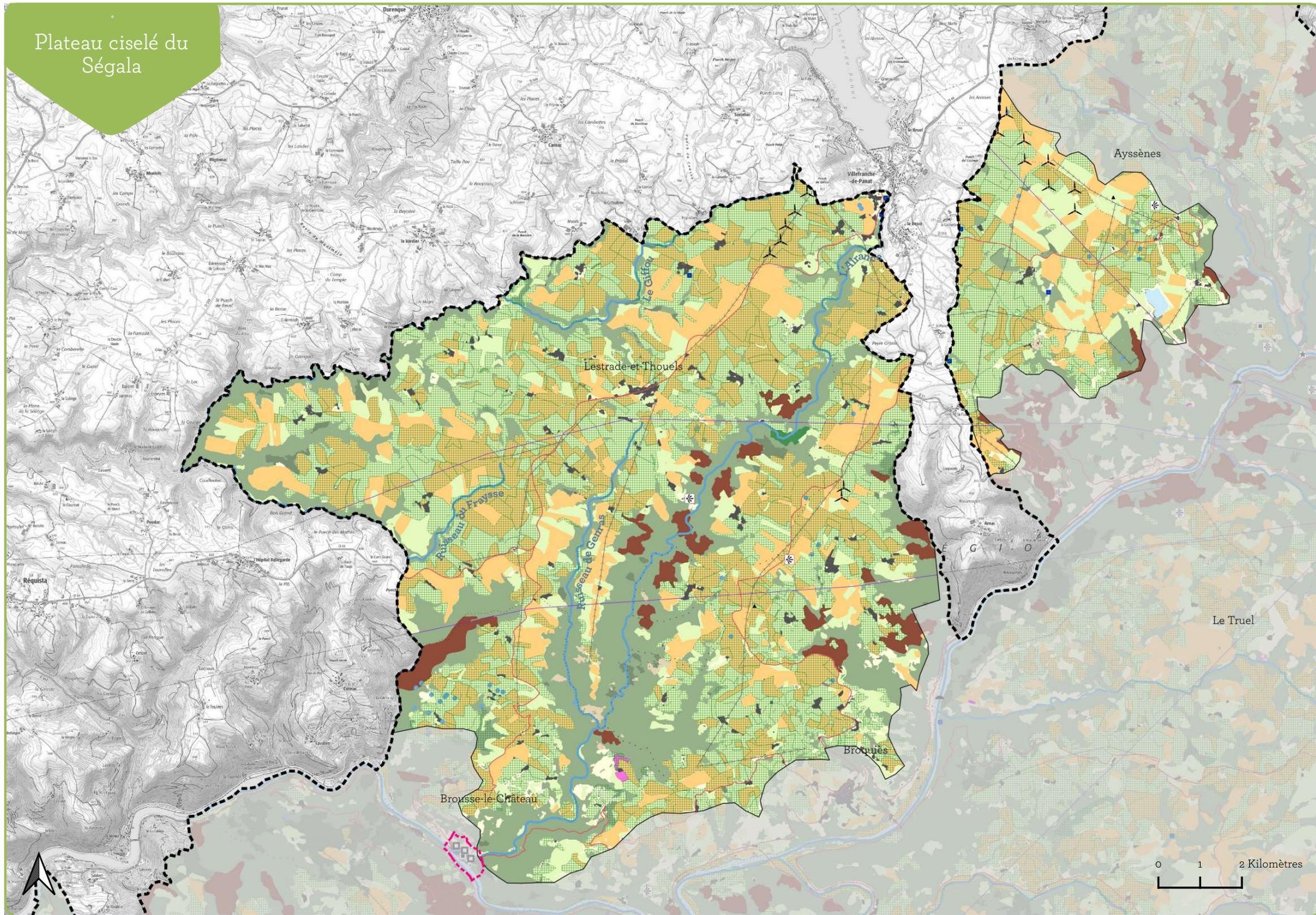
Labels Grands Sites de France

- Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés

- Sites inscrits
- Sites classés

Plateau ciselé du
Ségala



ÉTAT DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

-  Cultures
-  Prairies
-  Vergers
-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Landes ligneuses
-  Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

-  Châtaigneraies
-  Hêtraies
-  Bocages, alignements, haies, buisnières
-  Zones humides
-  Sources
-  Cours d'eau, ripisylves
-  Lacs
-  Crêtes
-  Sommets

PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Patrimoines non classés

-  Points de vue

INFRASTRUCTURES

Réseaux

-  Routes nationales et départementales

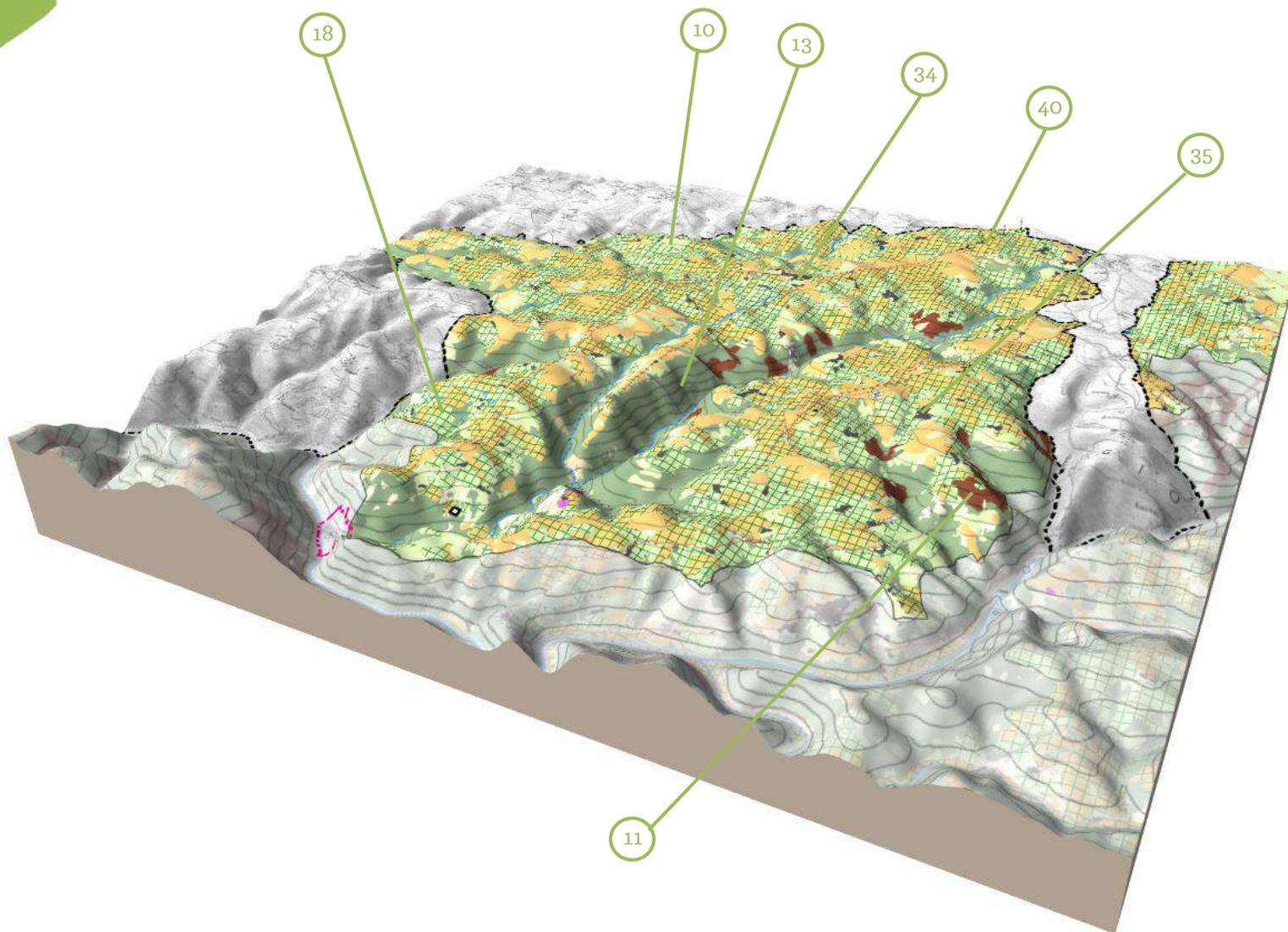
Énergies

-  Parcs éoliens
-  Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

-  Limite du Parc naturel régional des Grands Causses
-  Limites communales

Plateau ciselé du Ségala



- 8
- 9
- 25
- 29
- 37
- 41
- 42

ENJEUX

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (fontaines, séchoirs à châtaignes) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, grangettes...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

Sous-thèmes		Enjeux
10	Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
11	Châtaigneraies	Maintenir ces boisements en développant une production fruitière ou convertir les anciennes châtaigneraies en forêt de production par un rajeunissement (recépage)
13	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichage) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
18	Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes		Enjeux
25	Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels Thouels, Saint-Rémy...

ENJEUX

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION

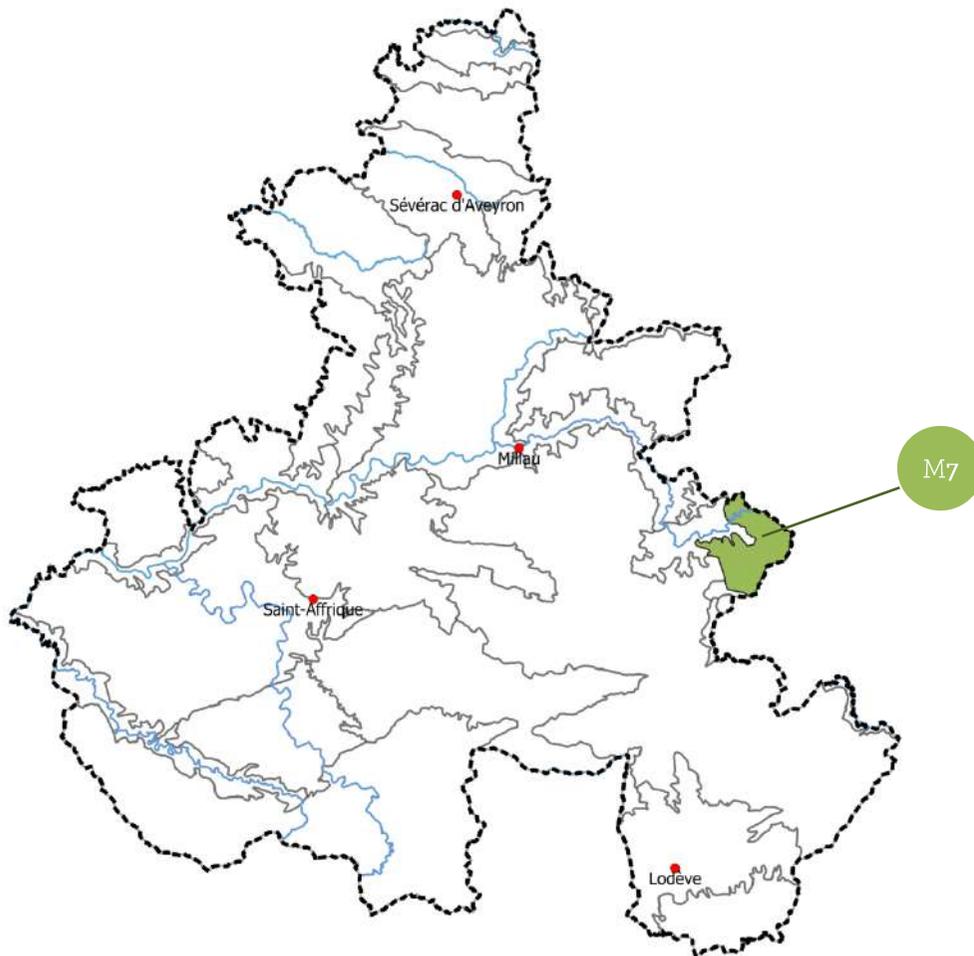
LA QUALITE DE VIE

Sous-thèmes	Enjeux
29 Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
34 Villages	Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame paysagère et les éléments et structures paysagères existant (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...) Lestrade
35 Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions Habitat dispersé particulièrement développé

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

Sous-thèmes	Enjeux
37 Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
40 Parcs éoliens	Limiter l'extension des parcs éoliens existants pour éviter toute saturation Adapter les implantations par rapport à l'habitat, aux lieux fréquentés, aux secteurs de très fortes visibilités de proximité (périmètre rapproché) Développer des projets en concertation avec les riverains
41 Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42 Équipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactant pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à fortes co-visibilités (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

Unité M7 : Versants Cévenols



➤ Gorges de la Dourbie

Unité M7 : Versants Cévenols

L'incursion du massif cévenol dans le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses ne concerne que quelques versants. Véritable marche reliant le Massif central au Languedoc, les Cévennes sont protégées par le Parc national du même nom.

Ce débord aveyronnais des Cévennes se caractérise par des escarpements de schistes et de granites. Son altitude élevée s'abaisse légèrement dans la partie méridionale de l'unité.

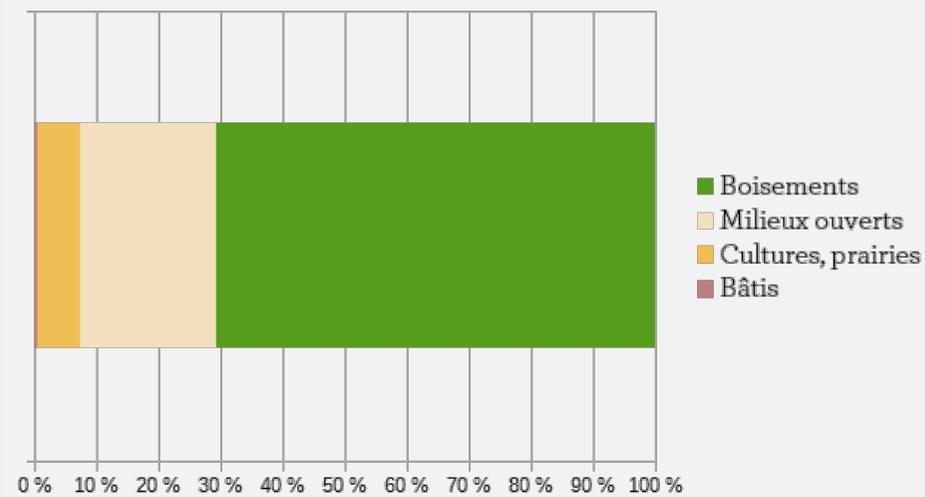
Tel un condensé de la forêt cévenole, les pentes accueillent des feuillus, des châtaigniers et des hêtres qui, sur les plus hauts versants, passent le relais aux plantations de conifères. Le couvert boisé s'estompe sur les crêtes, royaume des landes. Les vallées, peu nombreuses, recèlent des cultures et du bocage.

Le patrimoine naturel se distingue en premier lieu par les landes à bruyère, les châtaigniers et ces vallées encaissées que l'on nomme les « burles », orientées sud-ouest/nord-ouest.

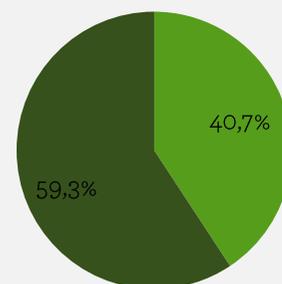
Six cours d'eau traversent l'unité paysagère : la Dourbie et la Virenque d'abord, mais aussi les burles du Gressentis et du Jaoul, le Roubiau, le ruisseau des Crozes.

L'urbanisation se restreint à quelques fermes isolées dans les vallées.

Occupation du sol de l'unité

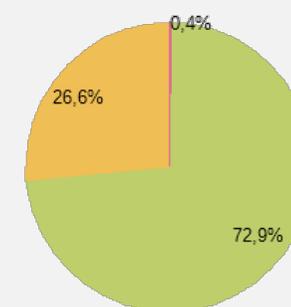


Types de boisements



■ Forêts de feuillus
■ Forêts de conifères

Types de cultures

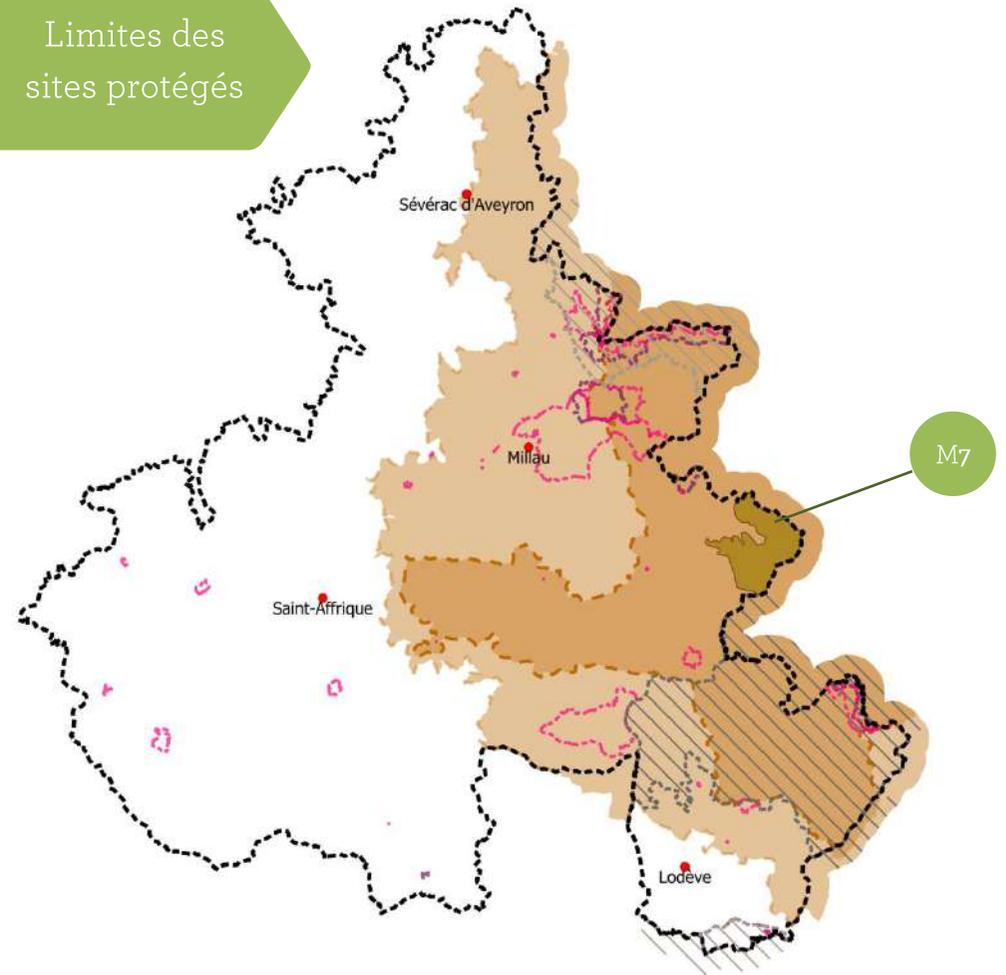


■ Autres cultures
■ Prairies
■ Vergers

L'unité toute entière est incluse dans la zone cœur du bien Unesco Causses et Cévennes.

Communes concernées : Nant, Saint-Jean-du-Bruel, Sauclières.

Limites des sites protégés



Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone cœur
- Zone tampon

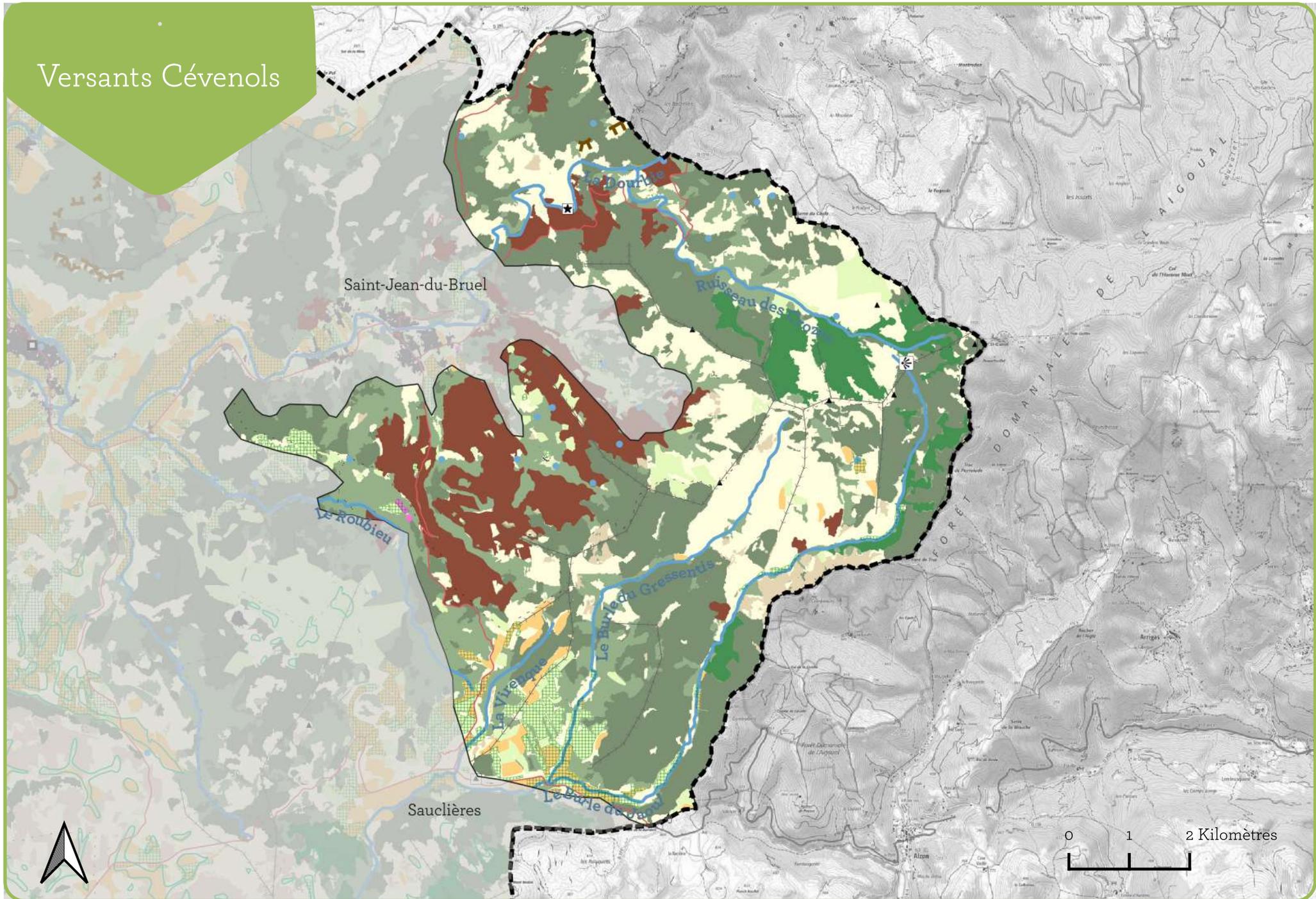
Labels Grands Sites de France

- Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés

- Sites inscrits
- Sites classés

Versants Cévenols



ÉTAT DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

-  Cultures
-  Prairies
-  Vergers
-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Landes ligneuses
-  Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

-  Châtaigneraies
-  Hêtraies
-  Bocages, alignements, haies, buisssières
-  Sources
-  Cours d'eau, ripisylves
-  Falaises
-  Crêtes
-  Sommets

PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Patrimoines classés

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

 Zone cœur

Patrimoines non classés

-  Paysages de caractère
-  Points de vue

INFRASTRUCTURES

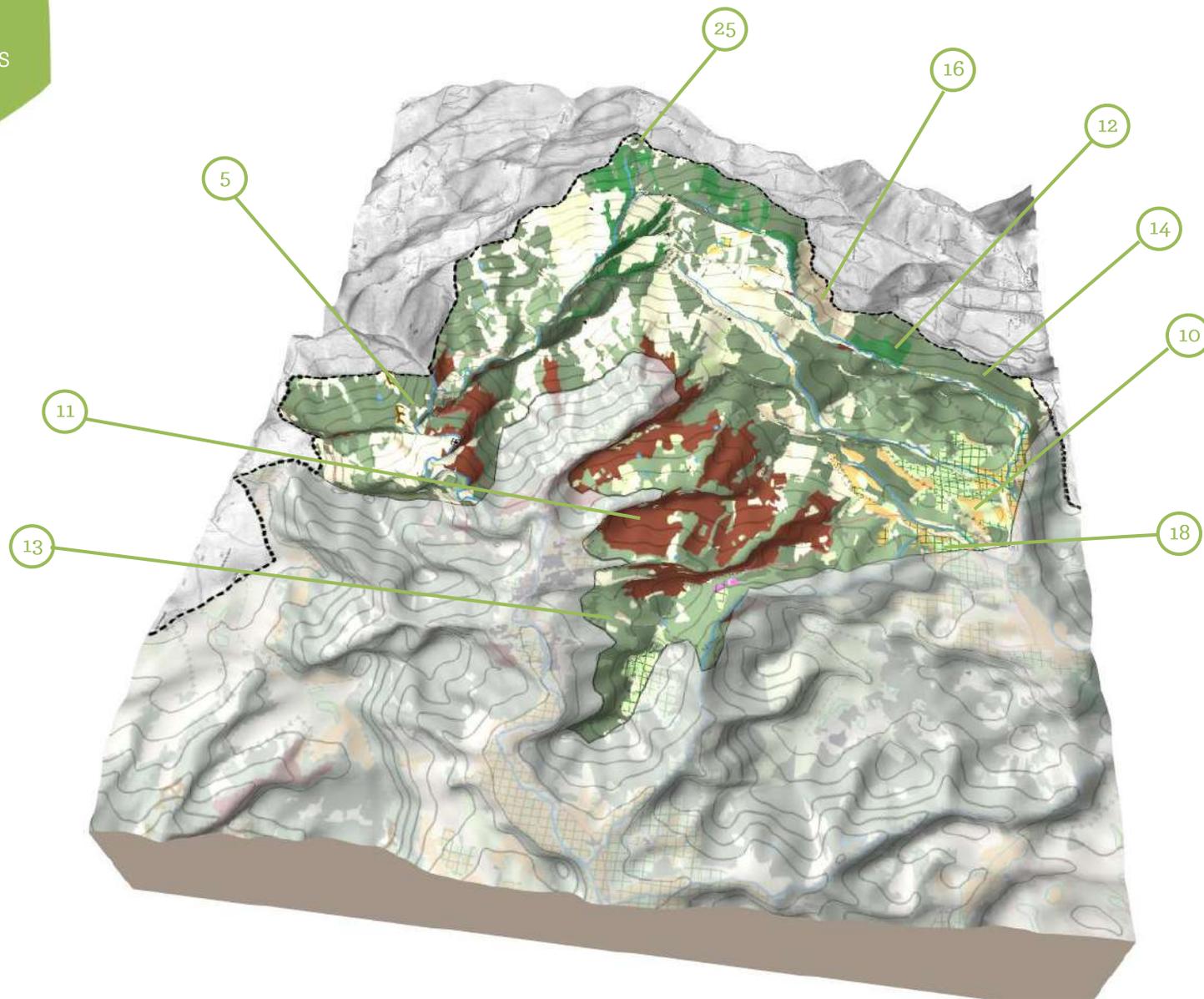
Réseaux

 Routes nationales et départementales

LIMITES ADMINISTRATIVES

-  Limite du Parc naturel régional des Grands Causses
-  Limites communales

Versants Cévenols



- 8
- 23
- 24
- 29
- 35

ENJEUX

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves

Sous-thèmes		Enjeux
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, terrasses, fontaines, séchoirs à châtaignes) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements

ENJEUX

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

Sous-thèmes		Enjeux
10	Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
11	Châtaigneraies	Maintenir ces boisements en développant une production fruitière ou convertir les anciennes châtaigneraies en forêt de production par un rajeunissement (recepape)
12	Hêtraies	Préserver ces forêts en assurant une gestion sylvicole qui maintienne l'état de ces boisements
13	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
14	Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
16	Landes	Limiter la fermeture des croupes par la lande à genets et la forêt
18	Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes		Enjeux
23	Patrimoine de l'Unesco Causses et Cévennes	Assurer la gestion du Bien
24	Paysages de caractère et sites géologiques remarquables	Porter une vigilance sur les secteurs emblématiques (ensembles paysagers ou géomorphologiques spécifiques et caractéristiques) Gorges de la Dourbie, Pic Saint-Guiral
25	Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels Croix de la Guérite

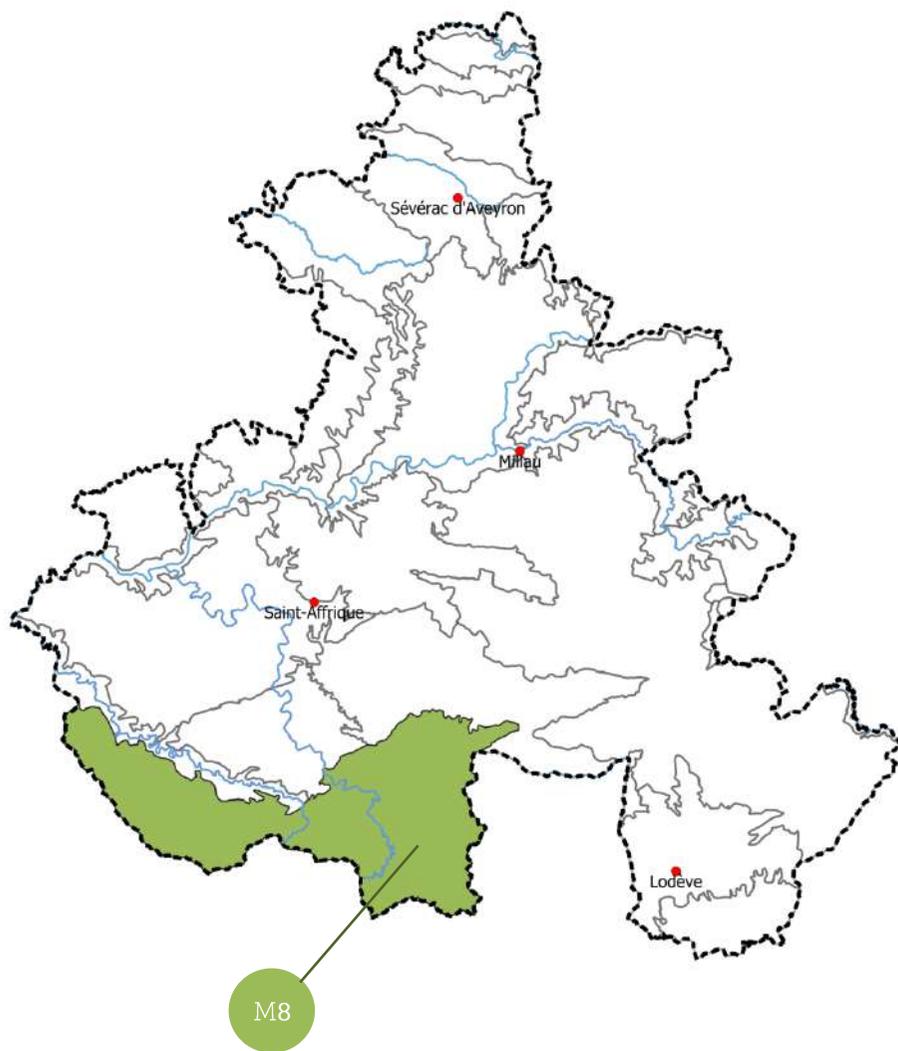
ENJEUX

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION

LA QUALITE DE VIE

Sous-thèmes		Enjeux
29	Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
35	Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existant et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions

Unité M8 : Monts de Lacaune, vallées du Dourdou et du Nuéjous



➤ Abbaye de Sylvanès



➤ Crêtes autour de Murasson

Unité M8 : Monts de Lacaune, vallées du Dourdou et du Nuéjols

Ultime soubresauts du Massif central, les monts de Lacaune forment la bordure sud-ouest du territoire, imposant obstacle séparant celui-ci du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

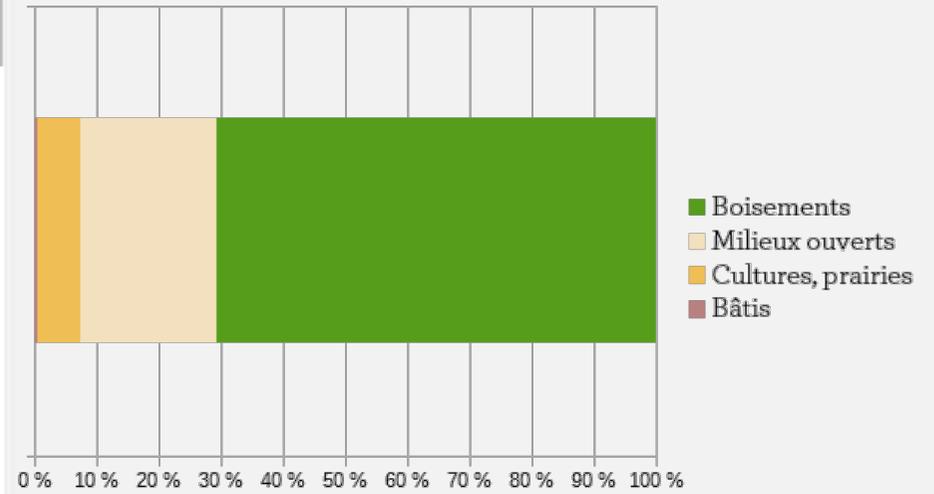
Le paysage y est parfois austère et ombragé. Des monts très accidentés s'entaillent de vallées étroites, au fort enclavement, orientées nord-sud. Le relief de cette chaîne de moyenne montagne s'adoucit d'est en ouest.

La géologie des monts de Lacaune se rapporte à l'ère primaire : les roches affleurant en surface alternent des bancs de schistes, de grès et de calcaires cristallins. Ruffes, dolomies et produits volcaniques complètent le profil géologique de l'unité paysagère.

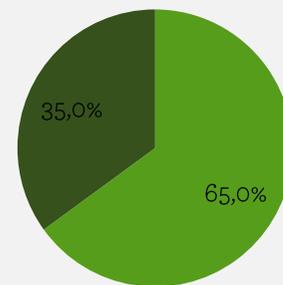
La production forestière de résineux couvre les pentes, laissant place, dans les secteurs les moins accessibles, à des hêtraies d'altitude. Les parties sommitales sont parfois semées de pelouses et de landes.

De par le relief, la rudesse du climat et l'éloignement des axes majeurs de communication, l'unité accueille essentiellement des villages disséminés et de petite taille principalement dans les vallées. à cet habitat s'ajoutent des fermes isolées ponctuant les pentes faibles et les vallées. Les crêtes des monts portent désormais l'empreinte industrielle de parcs éoliens.

Occupation du sol de l'unité

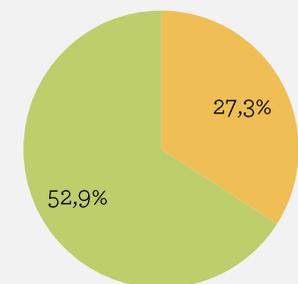


Types de boisements



■ Forêts de feuillus
■ Forêts de conifères

Types de cultures



■ Autres cultures
■ Prairies

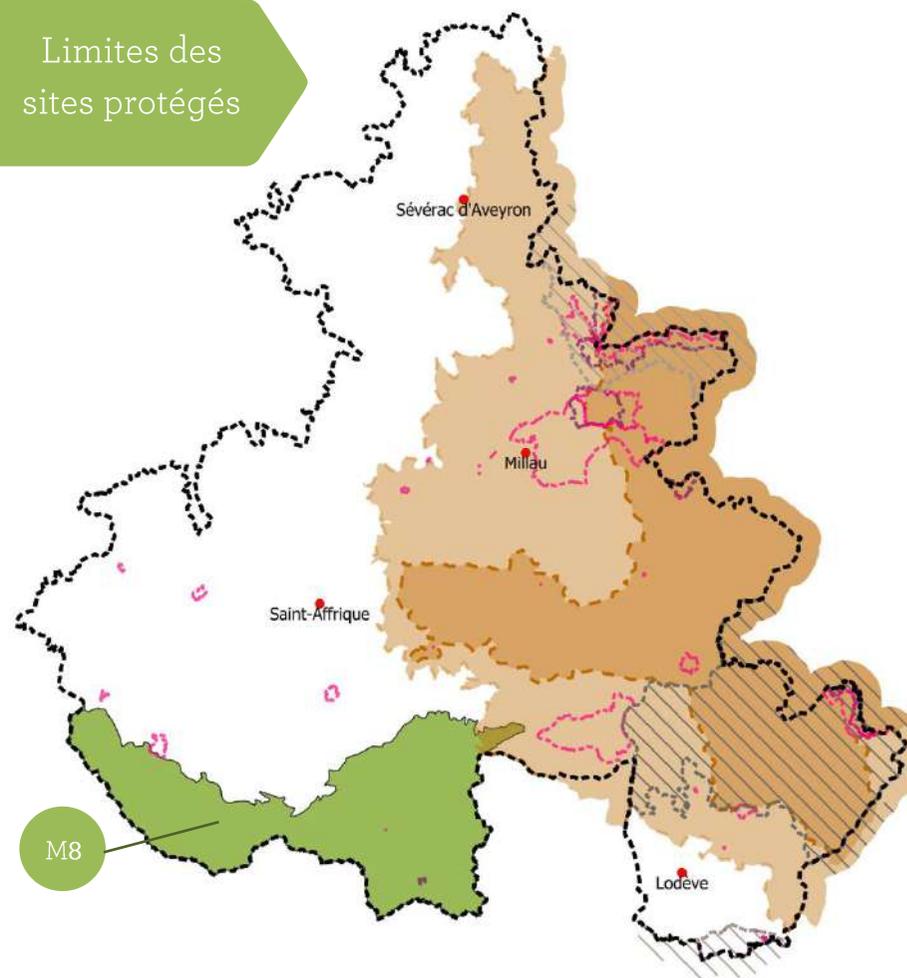
Par-delà les deux sites inscrits - château de Brusque et abords, aven des Perles -, un patrimoine historique remarquable niche dans l'immensité des monts de Lacaune : châteaux de Falgous et de la Roque, monastère de Laval-Roquecezière, ancienne abbaye cistercienne de Sylvanès, fontaine de Pousthomy. Autre curiosité : l'ancienne mine de Cénomes, d'où les Romains extrayaient du cuivre argentifère.

Moulins, églises et villages de caractères tels Pousthomy et Saint-Sever-du-Moustier sont autant d'îlots d'architecture dans le décor vert sombre des monts.

Nombre de cours d'eau, affluents du Rance ou du Dourdou, creusent les vallées. Dix-sept d'entre eux sillonnent l'unité paysagère : l'Ambiasselle, la Nuéjols, le Cabot, le Dargou, le Liamou, le Sarlenq, le Toudoure, le Vernobre, le Rieu Mates, les ruisseaux d'Avène, Corbières, de la Barraque, de Luzerp, Prugnes, Sibot, del Rouergue, des Graves.

Communes concernées : Mounès-Prohencoux, Pousthomy, Combret, Fayet, Gissac, Arnac-sur-Dourdou, Sylvanès, Camarès, Peux-et-Couffouleux, Tauriac-de-Camarès, Saint-Sever-du-Moustier, Laval-Roquecezière, Balaguiet-sur-Rance, Montagnol, Marnhagues-et-Latour, Brusque, Murasson, Mélagues, Saint-Félix-de-Sorgues, Montfranc, Fondamente, Belmont-sur-Rance.

Limites des sites protégés



Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

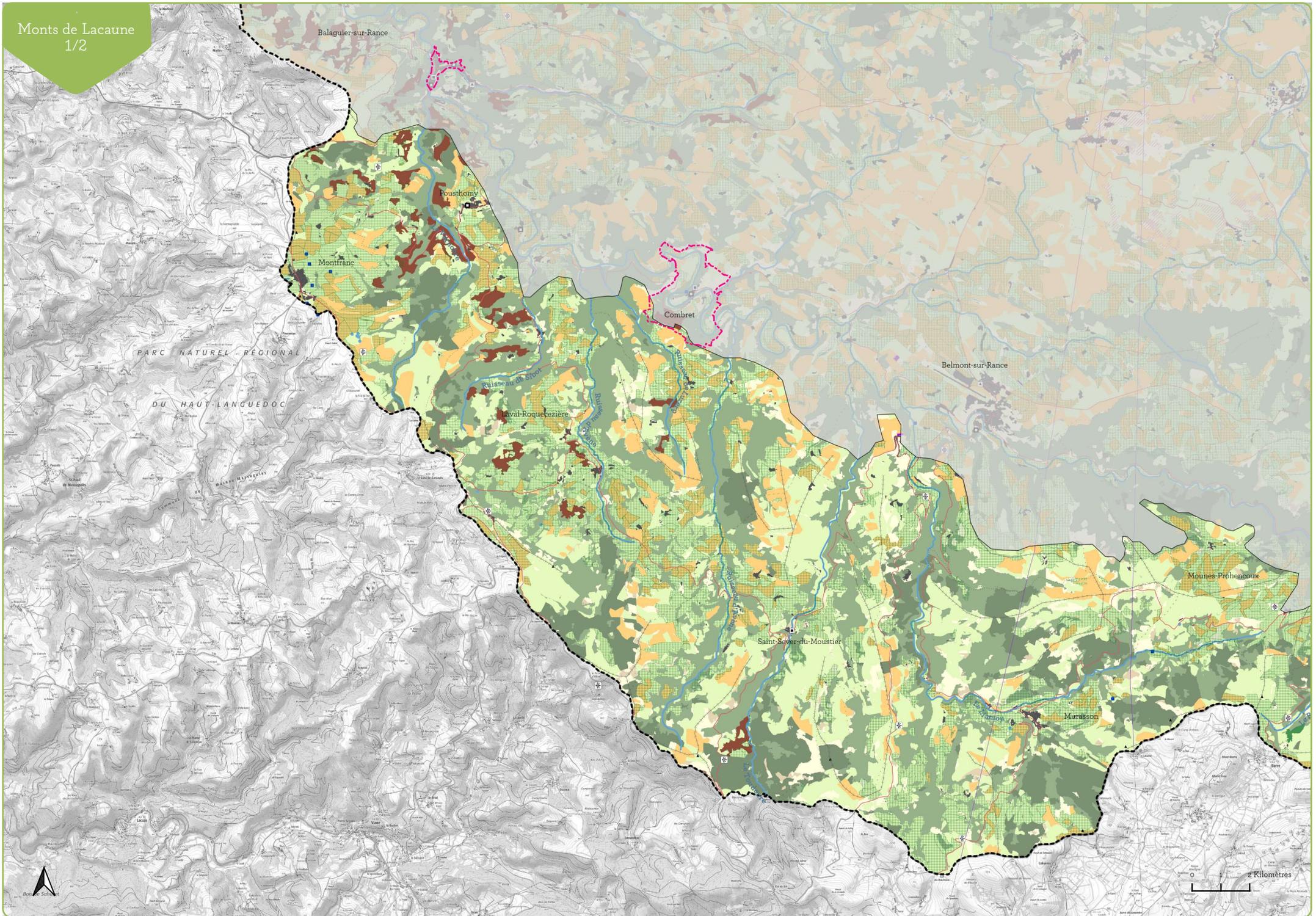
-  Zone coeur
-  Zone tampon

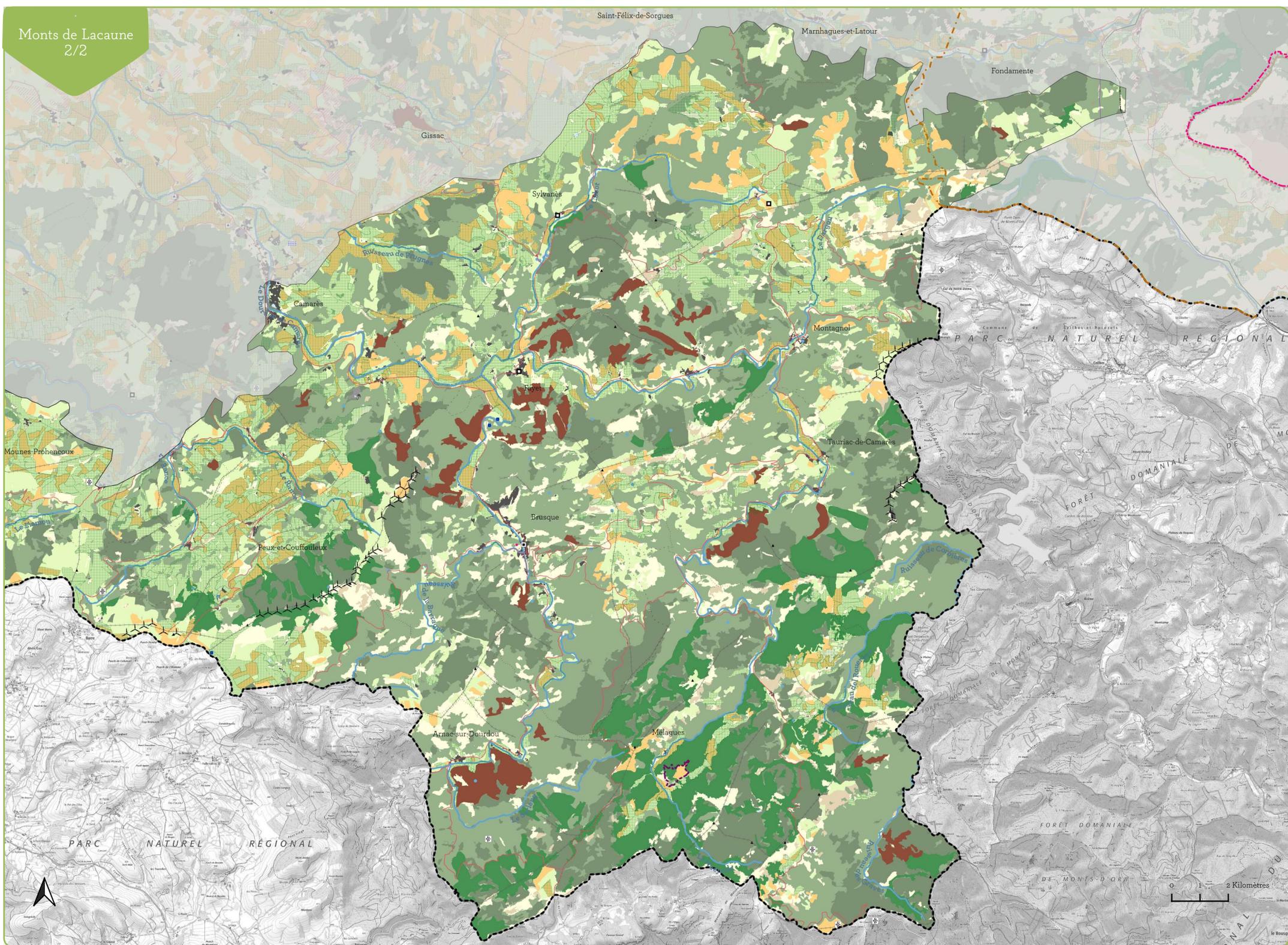
Labels Grands Sites de France

-  Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
-  Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés

-  Sites inscrits
-  Sites classés





Monts de Lacaune, vallées du Dourdou et du Nuéjols

ÉTAT DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

-  Cultures
-  Prairies
-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Pelouses sèches (parcours)
-  Landes ligneuses
-  Zones urbanisées et bâties

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

-  Châtaigneraies
-  Hêtraies
-  Bocages, alignements, haies, buisssières
-  Calcaires affleurants et ruiniformes
-  Zones humides
-  Sources
-  Cours d'eau, ripisylves
-  Lacs
-  Crêtes
-  Sommets

PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Patrimoines classés

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

 Zone tampon

Sites inscrits, classés ou Grands Sites de France

 Sites classés

 Sites inscrits

 Monuments historiques inscrits ou classés

Patrimoines non classés

 Villages de caractère

 Points de vue

INFRASTRUCTURES

Réseaux

-  Voies ferrées
-  Routes nationales et départementales

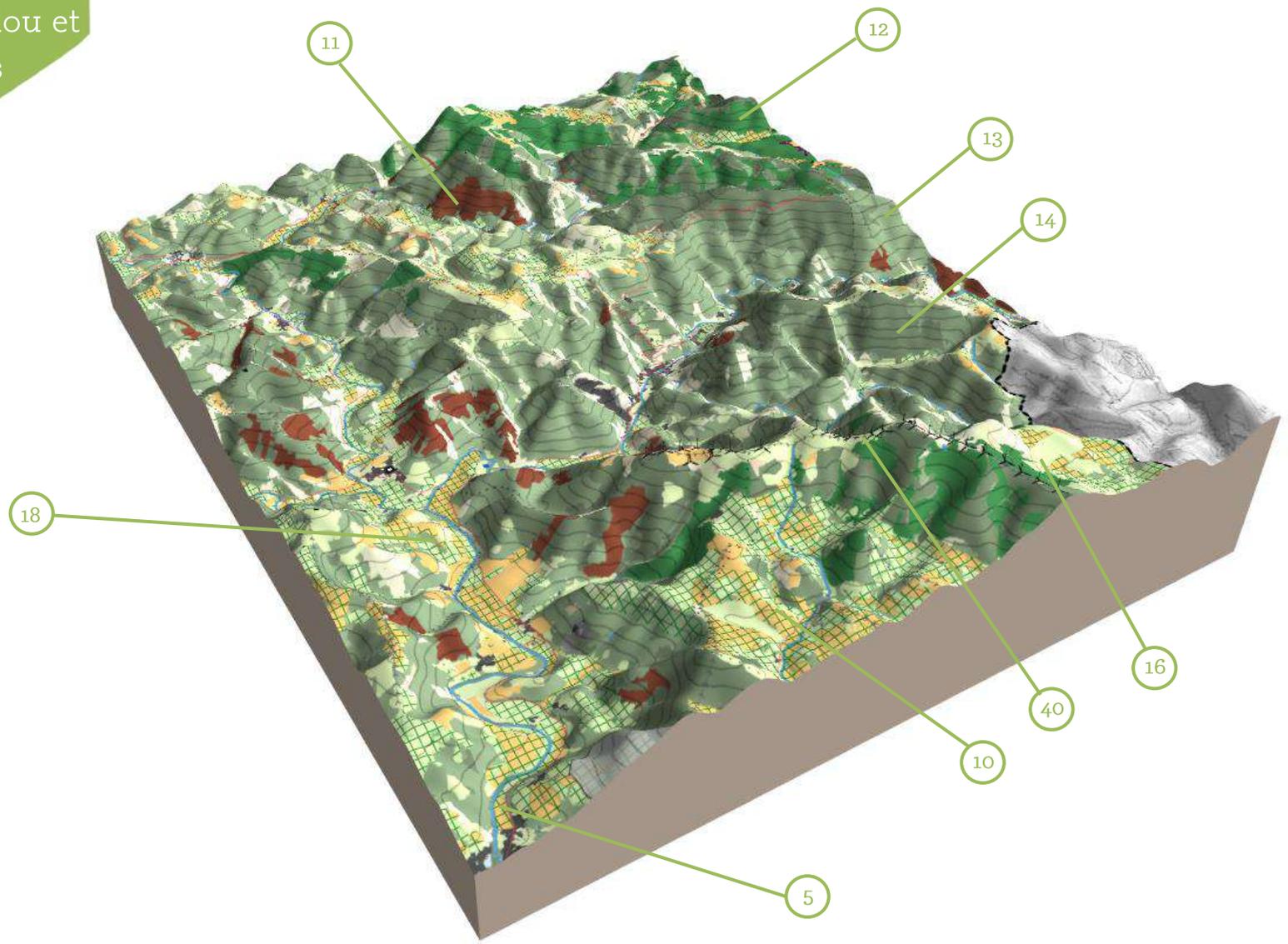
Énergies

-  Parcs éoliens
-  Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

-  Limite du Parc naturel régional des Grands Causses
-  Limites communales

Monts de Lacaune,
vallées du Dourdou et
du Nuéjols



- 6
- 8
- 9
- 25
- 26
- 28
- 29
- 30
- 34
- 35
- 36
- 37
- 39
- 41
- 42

ENJEUX

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves Tenir compte des zones d'expansion de crues dans les aménagements
6	Zones humides	Préserver et entretenir les zones humides

Sous-thèmes		Enjeux
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, terrasses, fontaines, séchoirs à châtaignes) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, bergeries d'estive, grangettes...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

ENJEUX

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

Sous-thèmes		Enjeux
10	Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
11	Châtaigneraies	Maintenir ces boisements en développant une production fruitière ou convertir les anciennes châtaigneraies en forêt de production par un rajeunissement (recépage)
12	Hêtraies	Préserver ces forêts en assurant une gestion sylvicole qui maintienne l'état de ces boisements
13	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
14	Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
16	Landes	Limiter la fermeture des croupes, des puechs par la lande à genêts et la forêt
18	Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes		Enjeux
25	Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels Puech de Lion (916m), Le Merdelou (1110m), Roquecézière (930m)
26	Villages de caractère	Protéger et gérer les ensembles bâtis patrimoniaux (Brusque, Saint-Sever-du-Moustier...)

ENJEUX

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION
LA QUALITE DE VIE

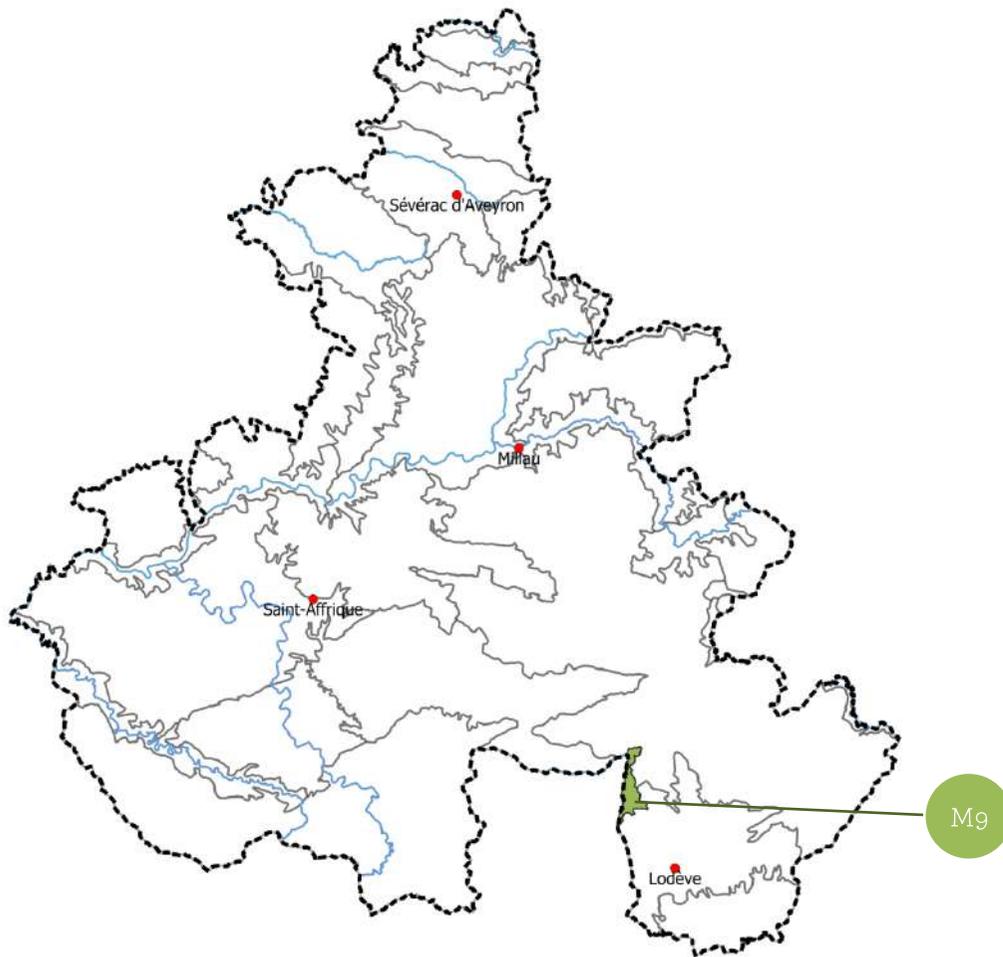
Sous-thèmes	Enjeux
28 Bâtiments d'activités	Réhabiliter les bains de Sylvanès et mettre en valeur le site à travers une activité économique
29 Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
30 Equipements touristiques	Poursuivre la mise en valeur de l'Abbaye de Sylvanes (cloître, parking...)
34 Villages	Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâti, les éléments et structures paysagères existant (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...), la topographie. Préserver les écrans paysagers autour des villages. Montagnol, Sylvanès, Brusque, Mélaques, Arnac-sur-Dourdou, Mounes-Prohencoux, Murasson, Saint-Sever-du-Moustier, Laval-Roquecézière, Montfranc, Pousthomy Préserver l'écrin forestier autour de l'Abbaye de Sylvanès
35 Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existant et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions
36 Décharges sauvages, sites et infrastructures abandonnées	Résorber et requalifier par une intégration paysagère ces sites

ENJEUX

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

Sous-thèmes		Enjeux
37	Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
39	Carrières	Veiller à l'intégration paysagère des sites pendant et en fin d'exploitation (merlons, plantations, traitement des fronts de taille), notamment pour les plus visibles (Ouyre (Camarès), Saint-Martin (Brusque)). Installer des centrales photovoltaïques sur les anciennes carrières
40	Parcs éoliens	Limiter le nombre de parcs éoliens supplémentaires pour éviter toute saturation Adapter les implantations par rapport à l'habitat, aux lieux fréquentés, aux secteurs de très forte visibilité de proximité (périmètre rapproché) Développer des projets en concertation avec les riverains
41	Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactant pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilités (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

Unité M9 : Plateau de l'Escandorgue



➤ Granges en pierres basaltiques

Unité M9 : Plateau de l'Escandorgue

Petit massif volcanique amarré au sud du causse larzacien, le plateau de l'Escandorgue s'avance entre la vallée de la Lergue à l'est et le bassin de l'Orb à l'ouest.

Seule une frange du plateau, qui se déploie en majorité sur le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, est incluse dans le territoire.

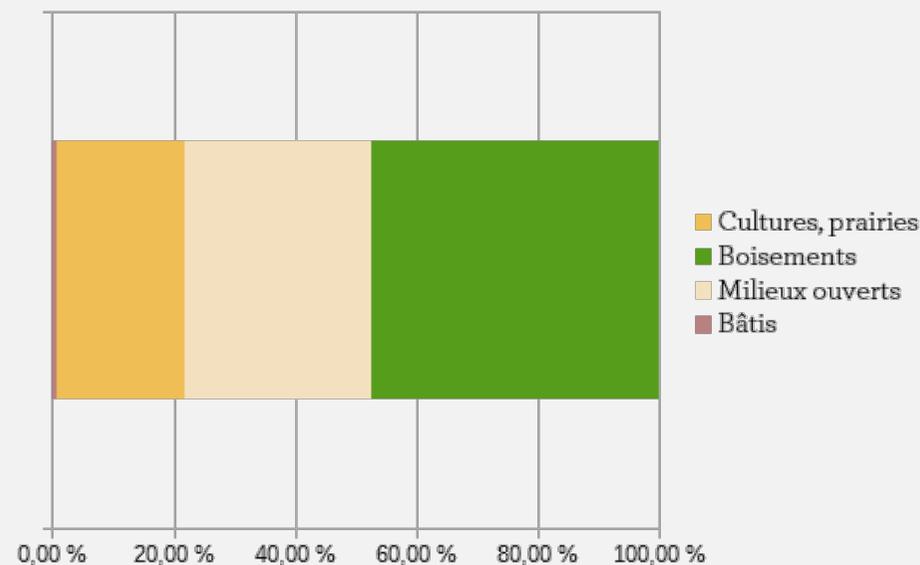
Les pâturages et les forêts verdoyantes de l'Escandorgue rendent insoupçonnable, au premier abord, le caractère anciennement volcanique de ce paysage où les laves se sont épanchées il y a quelque deux millions d'années. Ce sont les rivières qui, décapant la bordure du causse de ses vieux calcaires et grès, mettent au jour les coulées de basalte.

Cette géologie favorise l'épanouissement de végétations acidophiles coexistant, selon la nature des sols, avec une végétation calcicole. Le marqueur de l'acidité des sols est en l'occurrence la fougère-aigle. Si le nord de l'unité paysagère accueille des forêts de conifères, feuillus et des hêtraies, le sud est dévolu principalement aux cultures et prairies, qui forment une mosaïque avec les landes et les pelouses.

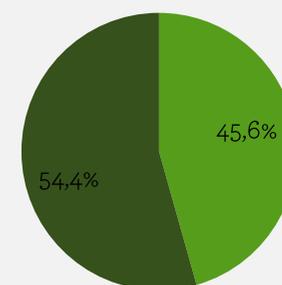
L'unité est traversée par la Lergue ainsi que par les ruisseaux de Granouillet et Reyrenoux.

Sur ce plateau splendide, où l'érosion a sculpté des rochers dolomites, l'urbanisation se résume à quelques fermes isolées.

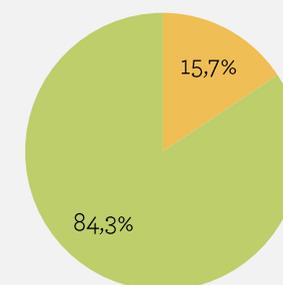
Occupation du sol de l'unité



Types de boisements



Types de cultures



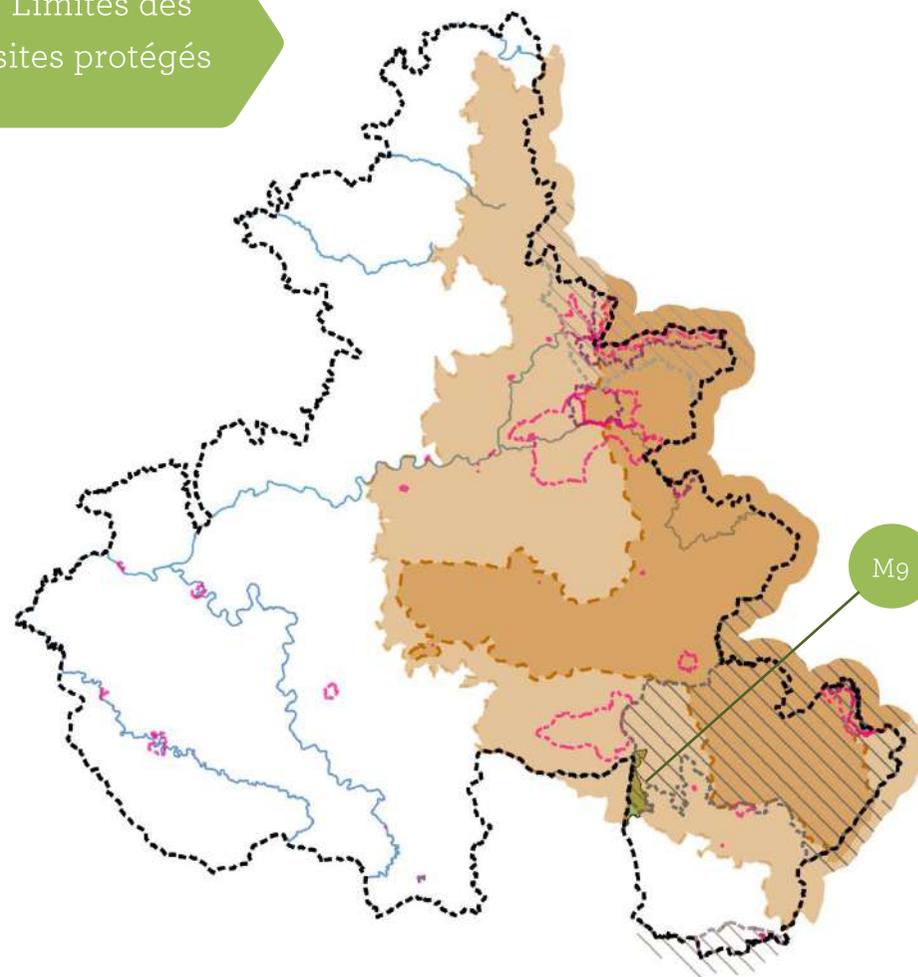
■ Forêts de feuillus
■ Forêts de conifères

■ Autres cultures
■ Prairies

L'unité paysagère se trouve dans la zone tampon du bien Unesco Causses et Cévennes, mais également dans le Grand Site de France du Cirque de Navacelles.

Communes concernées : Lauroux, Les Plans, Les Rives.

Limites des sites protégés



Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone coeur
- Zone tampon

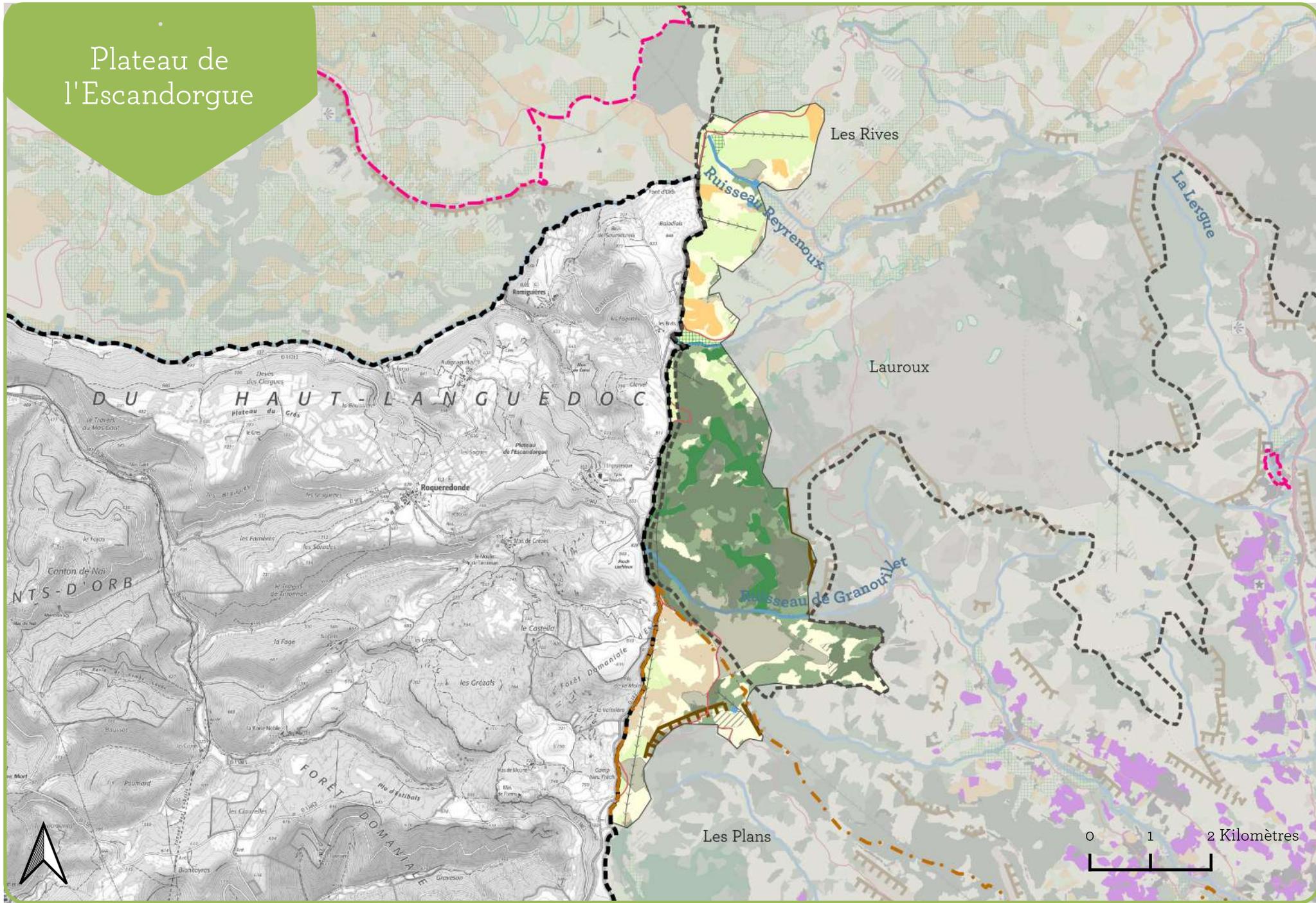
Labels Grands Sites de France

- Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés

- Sites inscrits
- Sites classés

Plateau de l'Escandorgue



ÉTAT DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

-  Cultures
-  Prairies
-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Pelouses sèches (parcours)
-  Landes ligneuses

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

-  Hêtraies
-  Bocages, alignements, haies, buisssières
-  Calcaires affleurants et ruiniformes
-  Marnes grises
-  Sources
-  Cours d'eau, ripisylves
-  Falaises
-  Cirques
-  Crêtes

PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Patrimoines classés

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

 Zone tampon

Sites inscrits, classés ou Grands Sites de France

 Grand Site de France (Cirque de Navacelles)

INFRASTRUCTURES

Réseaux

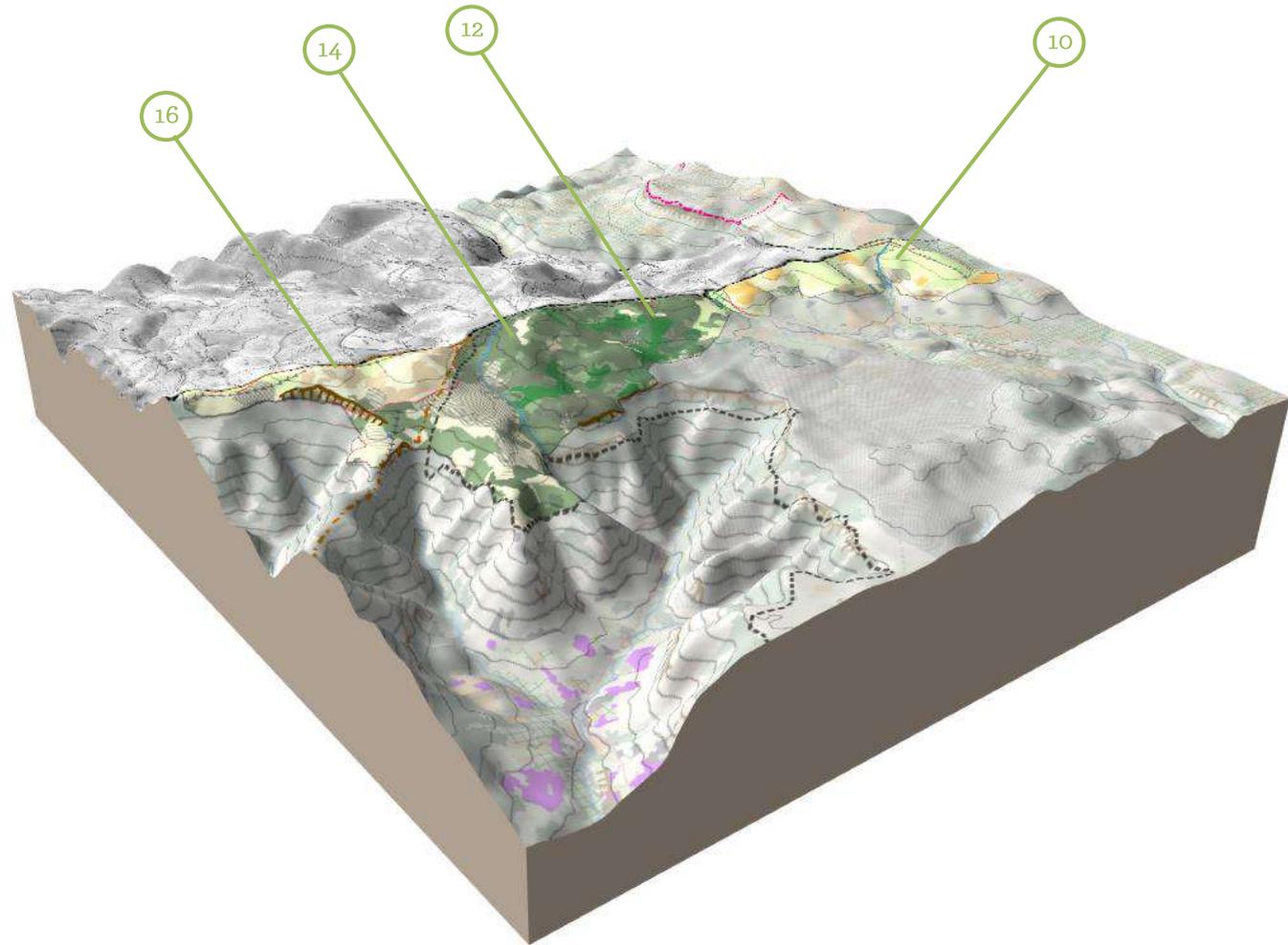
 Routes nationales et départementales

LIMITES ADMINISTRATIVES

 Limite du Parc naturel régional des Grands Causses

 Limites communales

Plateau de l'Escandorgue



24

25

40

41

42

ENJEUX

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

Sous-thèmes	Enjeux
10 Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
12 Hêtraies	Préserver ces forêts en assurant une gestion sylvicole qui maintienne l'état de ces boisements
14 Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
16 Landes	Limiter la fermeture des croupes par la lande et la forêt

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes	Enjeux
24 Sites géologiques remarquables	Porter une vigilance sur les secteurs emblématiques (ensembles paysagers ou géomorphologiques spécifiques et caractéristiques) Remontées de lave basaltique
25 Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels GR71 le Perthus

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

Sous-thèmes	Enjeux
40 Parcs éoliens	Limiter le développement de parcs éoliens
41 Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42 Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactants pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilité (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

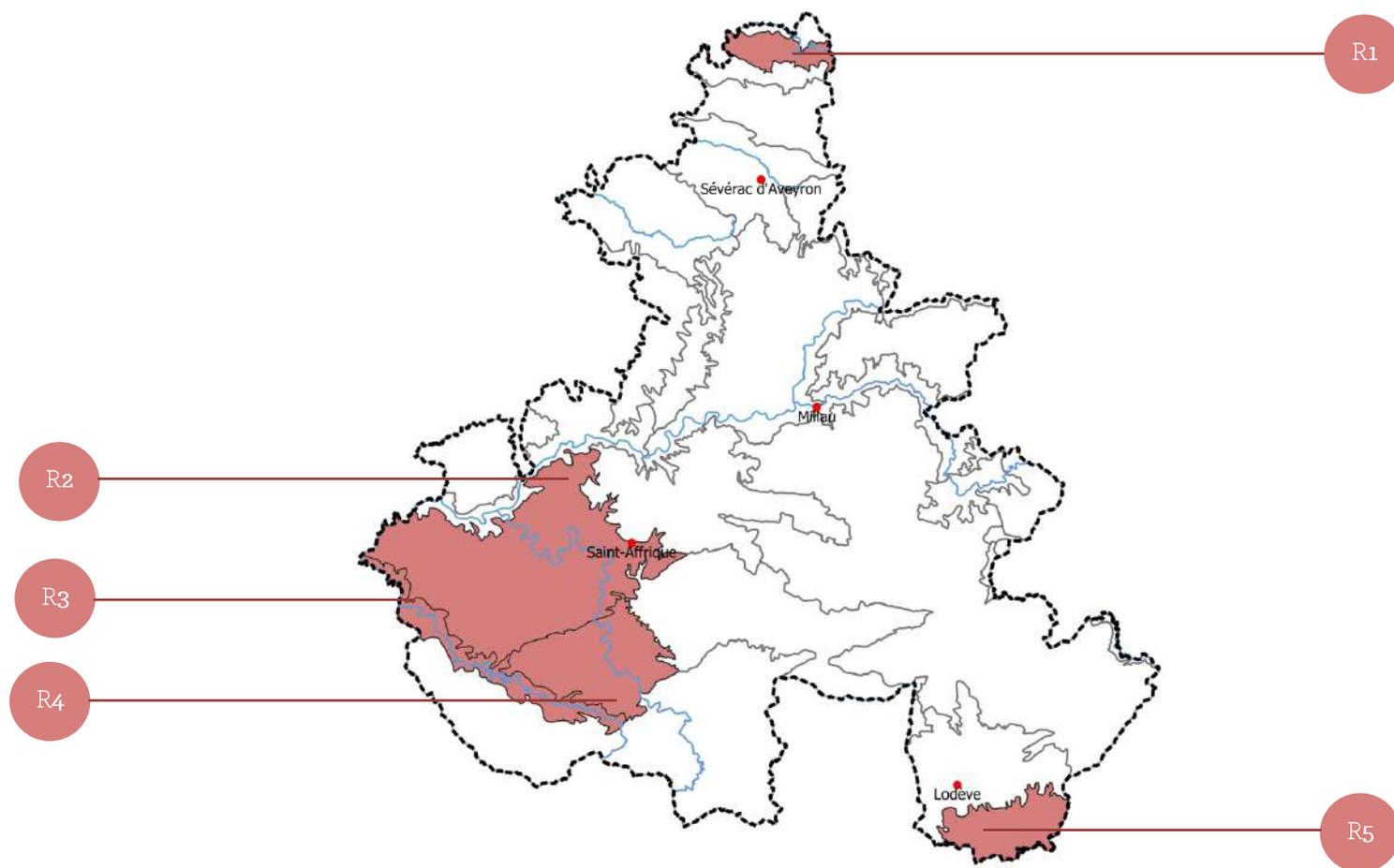


LES ROUGIERS



Parc
national
régional
des Grands Causses

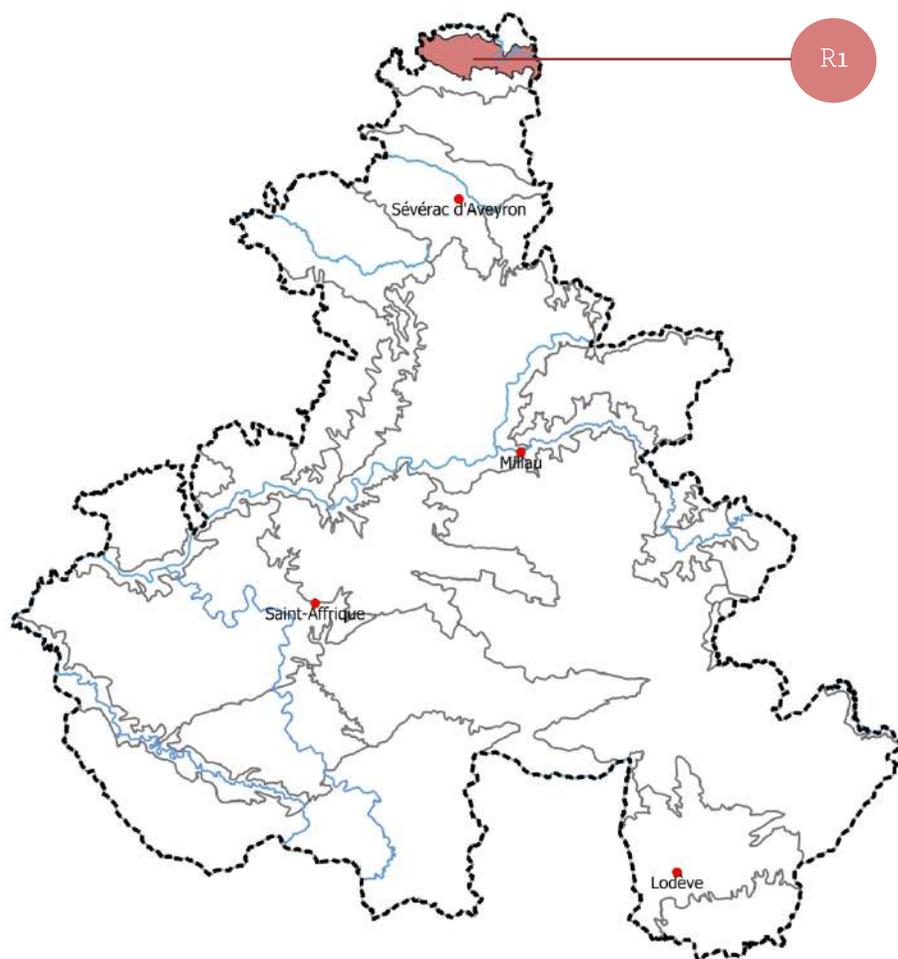
Les unités paysagères des Rougiers



Sommaire

Unité R1 : Collines et vallons du rougier de Saint-Laurent d'Olt à la Capelle-Bonance	291
Unité R2 : Montagnettes et vallée du Dourdou, de Saint-Affrique à Martrin	301
Unité R3 : Vallée du Rance	311
Unité R4 : Pénéplaine du Dourdou autour de Montlaur (rougier de Camarès)	321
Unité R5 : Collines et vallons du rougier du Salagou	331

Unité R1 :
Collines et vallons du rougier de
Saint-Laurent d'Olt à la Capelle-
Bonance



➤ Saint-Laurent-d'Olt



➤ Environ de Saint-Laurent-d'Olt

Unité R1 :

Collines et vallons du rougier de Saint-Laurent-d'Olt à la Capelle-Bonance

Avec la vallée du Lot, qui la traverse, et les monts d'Aubrac dont elle accueille les retombées méridionales, cette unité paysagère partage une même spécificité : les grès rouges. Ceux-ci en constituent, avec les argiles et les alluvions du cours d'eau, le milieu géologique.

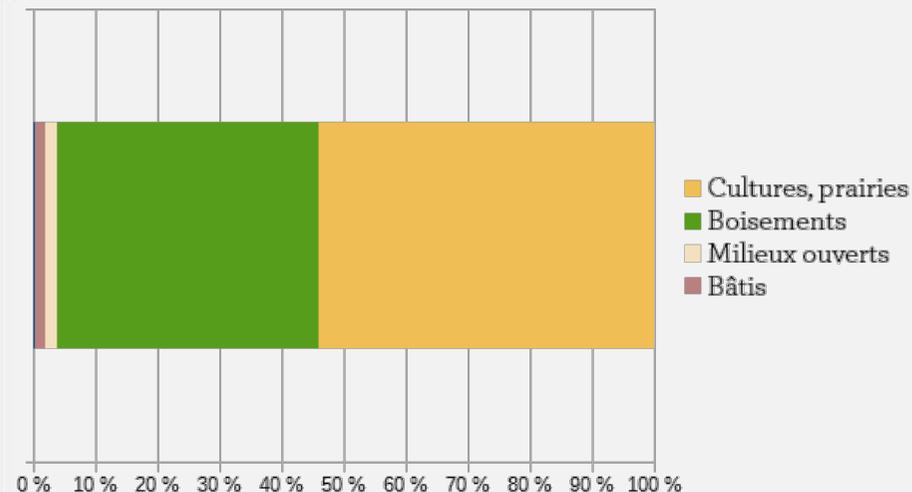
De faible à moyenne altitudes, le versant nord de la vallée est couvert par des forêts de feuillus. Ailleurs, le bocage domine, entrecoupé de cultures, de prairies et de secteurs boisés. Les haies, en conséquence, sont un élément naturel typique de cette unité paysagère, de même que les châtaigneraies, les sources et les zones humides.

L'unité est irriguée par la rivière Lot et le ruisseau de Nozeran, qui en est un affluent.

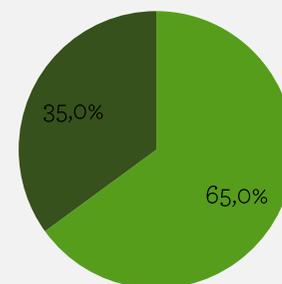
Granges, étables, sécadous, grangettes, terrasses, ainsi qu'un ancien moulin, forment le patrimoine bâti vernaculaire.

L'urbanisation, outre des domaines bourgeois et des fermes isolées sur les replats, se restreint à deux villages : La Capelle-Bonance et Saint-Laurent-d'Olt, édifié sur un éperon rocheux surplombant un méandre du Lot. L'église romane d'Estables, monument historique inscrit, est bâtie précisément en grès rouge.

Occupation du sol de l'unité

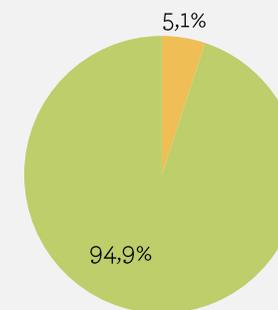


Types de boisements



- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères

Types de cultures



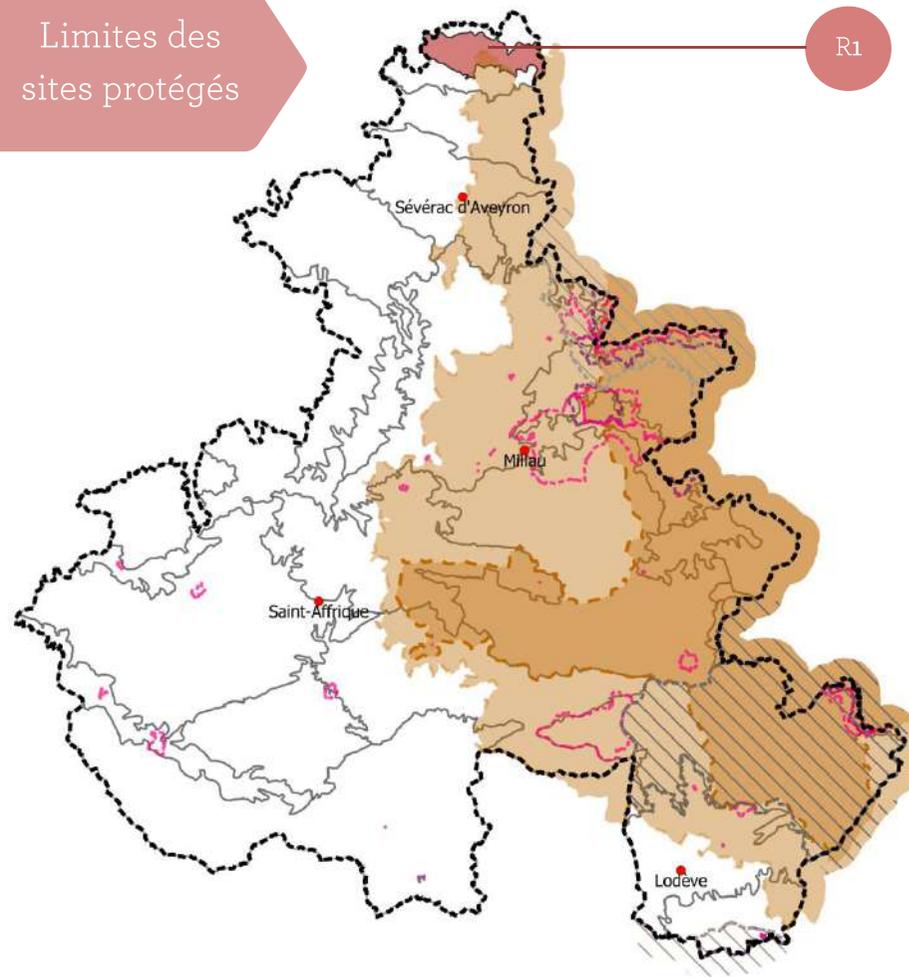
- Autres cultures
- Prairies

La zone tampon du bien Unesco Causses et Cévennes empiète sur le sud de l'unité paysagère.

Communes concernées : Campagnac, La Capelle-Bonance, Saint-Laurent-d'Olt, Saint-Saturnin-de-Lenne.

Limites des sites protégés

R1



Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone coeur
- Zone tampon

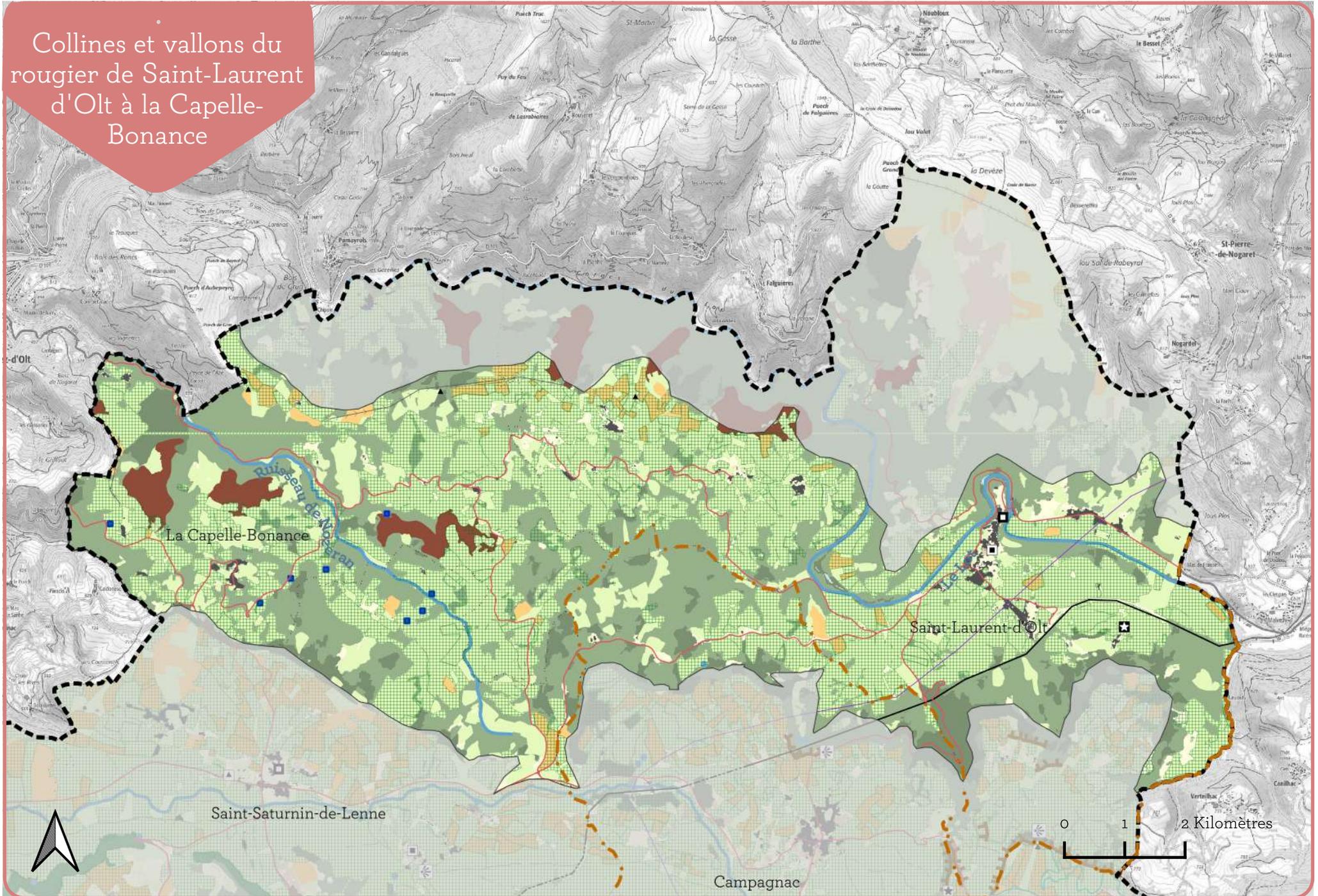
Labels Grands Sites de France

- Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés

- Sites inscrits
- Sites classés

Collines et vallons du
rougier de Saint-Laurent
d'Olt à la Capelle-
Bonance



Collines et vallons du
rougier de Saint-Laurent
d'Olt à la Capelle-
Bonance

ÉTAT DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

-  Cultures
-  Prairies
-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Zones urbanisées et bâties

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

-  Châtaigneraies
-  Bocages, alignements, haies, buisseries
-  Zones humides
-  Sources
-  Cours d'eau, ripisylves
-  Lacs
-  Crêtes
-  Sommets

PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Patrimoines classés

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

 Zone tampon

 Monuments historiques inscrits ou classés

Patrimoines non classés

 Villages de caractère

 Sites géologiques remarquables

INFRASTRUCTURES

Réseaux

-  Voies ferrées
-  Routes nationales et départementales

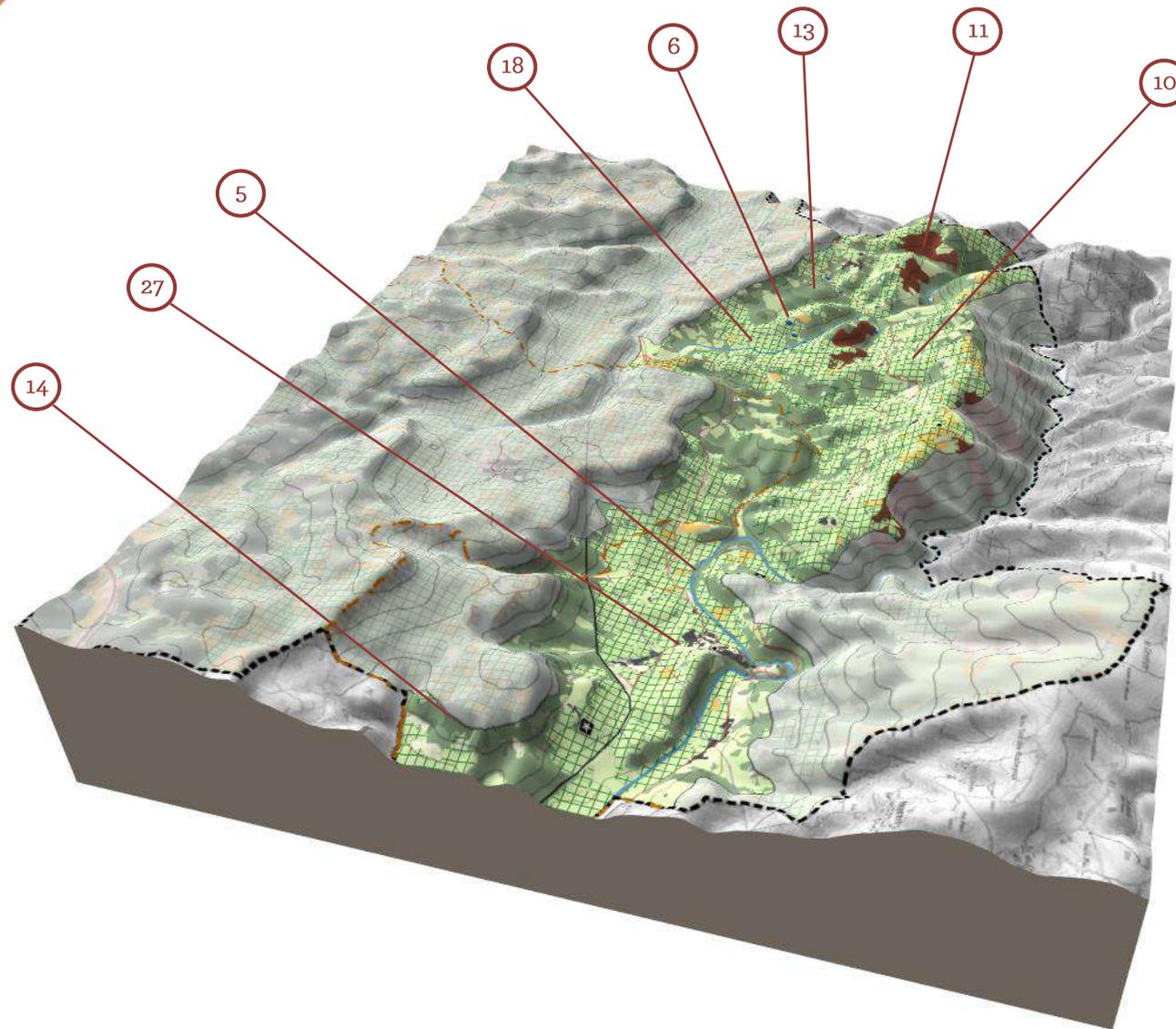
Énergies

-  Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

-  Limite du Parc naturel régional des Grands Causses
-  Limites communales

Collines et vallons du
rougier de Saint-Laurent
d'Olt à la Capelle-
Bonance



- 8
- 9
- 21
- 24
- 25
- 26
- 28
- 29
- 31
- 34
- 35
- 37
- 41
- 42

ENJEUX

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves Tenir compte des zones d'expansion de crues dans les aménagements (Lot)
6	Zones humides	Préserver et entretenir les zones humides

Sous-thèmes		Enjeux
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, terrasses, fontaines, fours...) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, grangettes, pigeonniers, maisons de vigne...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

ENJEUX

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

Sous-thèmes	Enjeux
10 Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
11 Châtaigneraies	Maintenir ces boisements en développant une production fruitière ou convertir les anciennes châtaigneraies en forêt de production par un rajeunissement (recépage)
13 Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichage) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
14 Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
18 Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente
21 Maraichage, arboriculture	Protéger et développer les zones favorables (autour de Saint-Laurent-d'Olt)

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes	Enjeux
24 Paysages de caractère et sites géologiques remarquables	Porter une vigilance sur les secteurs emblématiques (ensembles paysagers ou géomorphologiques spécifiques et caractéristiques)
25 Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels, notamment depuis Bonneterre
26 Villages de caractère	Protéger et gérer les ensembles bâtis patrimoniaux (village éperon de Saint-Laurent d'Olt)

ENJEUX

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION LA QUALITE DE VIE

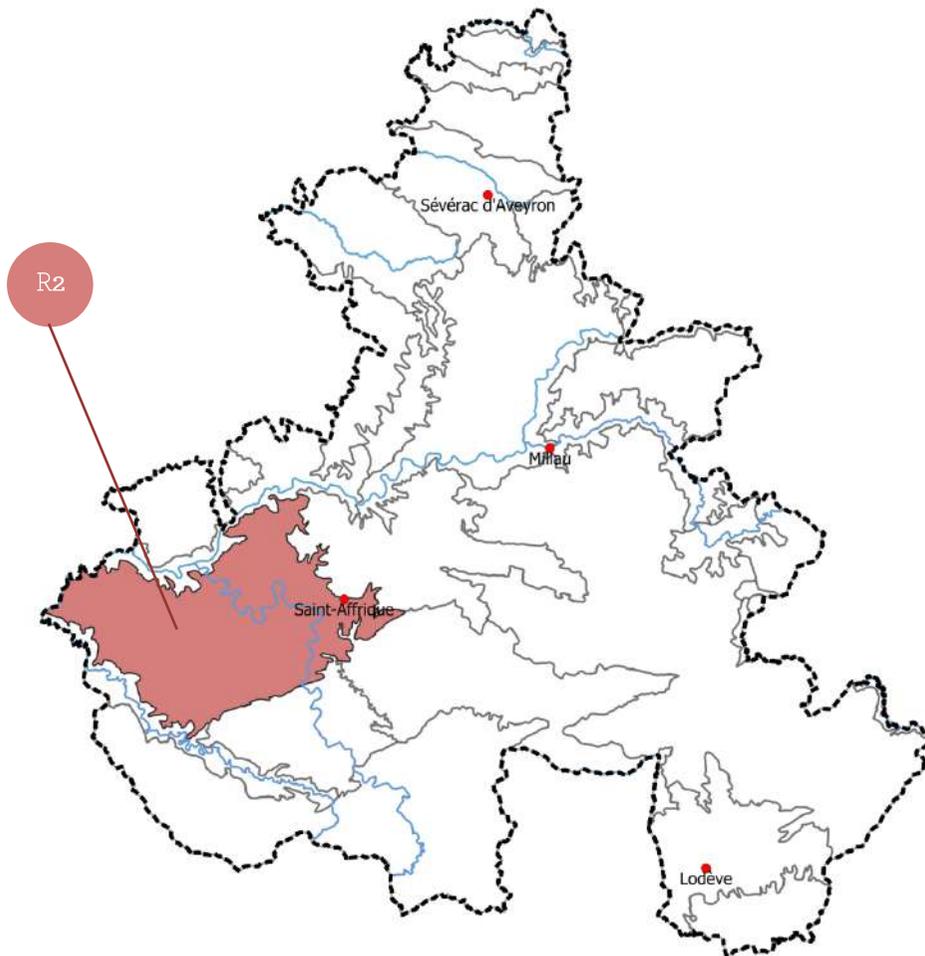
Sous-thèmes		Enjeux
27	Entrées de ville	Définir les franges urbaines et les affirmer (Saint-Laurent d'Olt) Définir et respecter les coupures d'urbanisation Limiter l'étalement urbain le long des voies et mettre en scène les perspectives quand elles existent
28	ZA Bâtiments d'activités	Requalifier les zones et bâtiments d'activités les plus impactant Intégrer les nouvelles infrastructures dans le paysage (implantation, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...)
29	Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
31	Extensions urbaines (lotissements...)	Limiter l'étalement urbain et réfléchir à des extensions cohérentes avec des espaces publics et des plantations Concilier, selon un modèle durable, les nécessités d'extension de l'habitat et le respect de l'organisation de la trame urbaine/bâti avec la trame paysagère (jardins, cultures, haies...) et le patrimoine rural Projeter de nouvelles formes d'habitat (éco lotissements)
34	Villages	Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâti, les éléments et structures paysagères existants (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...). Préserver les écrans paysagers autour des villages
35	Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions

ENJEUX

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

Sous-thèmes		Enjeux
37	Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
41	Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactants pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilité (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

Unité R2 :
Montagnettes et vallée du Dourdou, de
Saint-Affrique à Martrin



➤ Hameau de Bournac



➤ Environ de Vabres

Unité R2 :

Montagnettes et vallée du Dourdou, de Saint-Affrique à Martrin

Les teintes lie-de-vin et les nuances du vert forment la palette principale de cette vaste unité paysagère qui s'étend de la vallée du Dourdou et du bassin saint-affricain jusqu'au plateau de Coupiac à l'ouest et, au nord, jusqu'à la bordure des Raspes du Tarn.

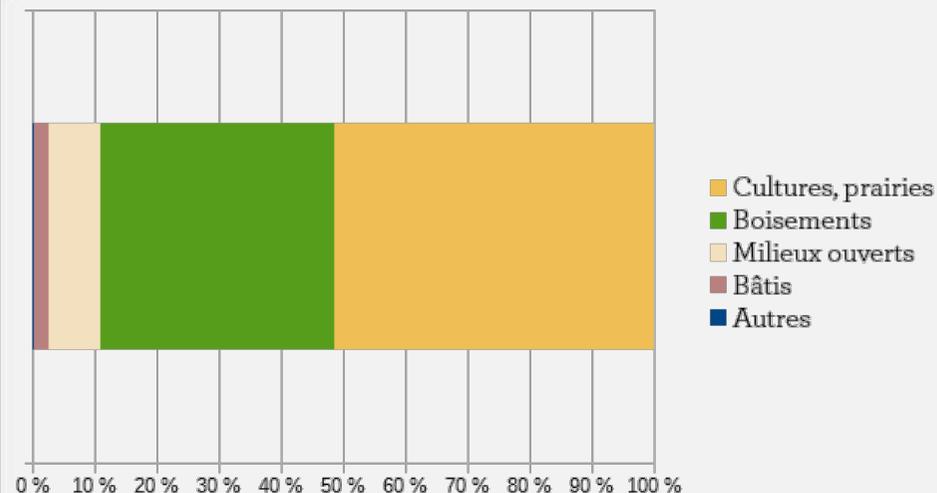
La vallée du Dourdou, émanation du rougier de Camarès, s'ouvre, en aval de Vabres-l'Abbaye, en une large plaine. Le bassin saint-affricain s'est implanté au croisement des vallées du Dourdou et de la Sorgues, dans une plaine cernée de versants pentus désignés comme les « sept collines ». Vers l'ouest de Vabres, les montagnettes, collines de faible altitude que scandent des vallées, s'élèvent peu à peu pour former le plateau coupiagais, lui-même ciselé par de nombreuses vallées.

Des roches sédimentaires comme le grès, les marnes et les argiles forment le socle géologique de cette unité où s'observent encore des dépôts alluvionnaires, le long des cours d'eau, et des ruffes dans les vallées du Dourdou et du Len ainsi qu'autour de Vabres-l'Abbaye.

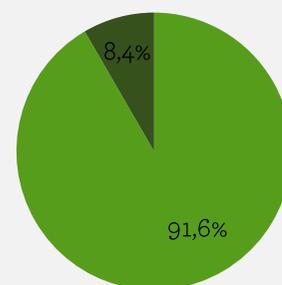
Les pentes et versants des vallées accueillent, équitablement, des bois de feuillus, des parcelles en culture et des prairies de dimension moyenne et de formes irrégulières. Le bocage, de faible densité, se localise sur de petites zones. à l'inverse, la plaine alluviale du Dourdou, que ponctuent des bois de feuillus, des landes, des pâturages et des plantations de conifères, se distingue en premier lieu par ses grandes parcelles cultivées. La vallée du Gos, qui traverse l'unité du sud au nord, de Rebourguil à Saint-Izaire, est couverte essentiellement de feuillus, avec lesquels contrastent quelques plantations de conifères.

Une source d'eau salée, la mare de la Pise, est l'élément naturel le plus insolite de cette unité qui comprend des haies, des ripisylves, d'autres sources et mares, ainsi que des châtaigneraies.

Occupation du sol de l'unité

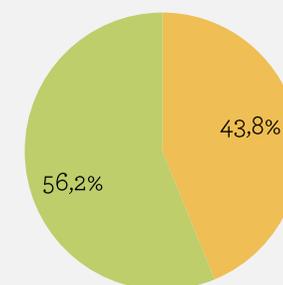


Types de boisements



- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères

Types de cultures



- Autres cultures
- Prairies

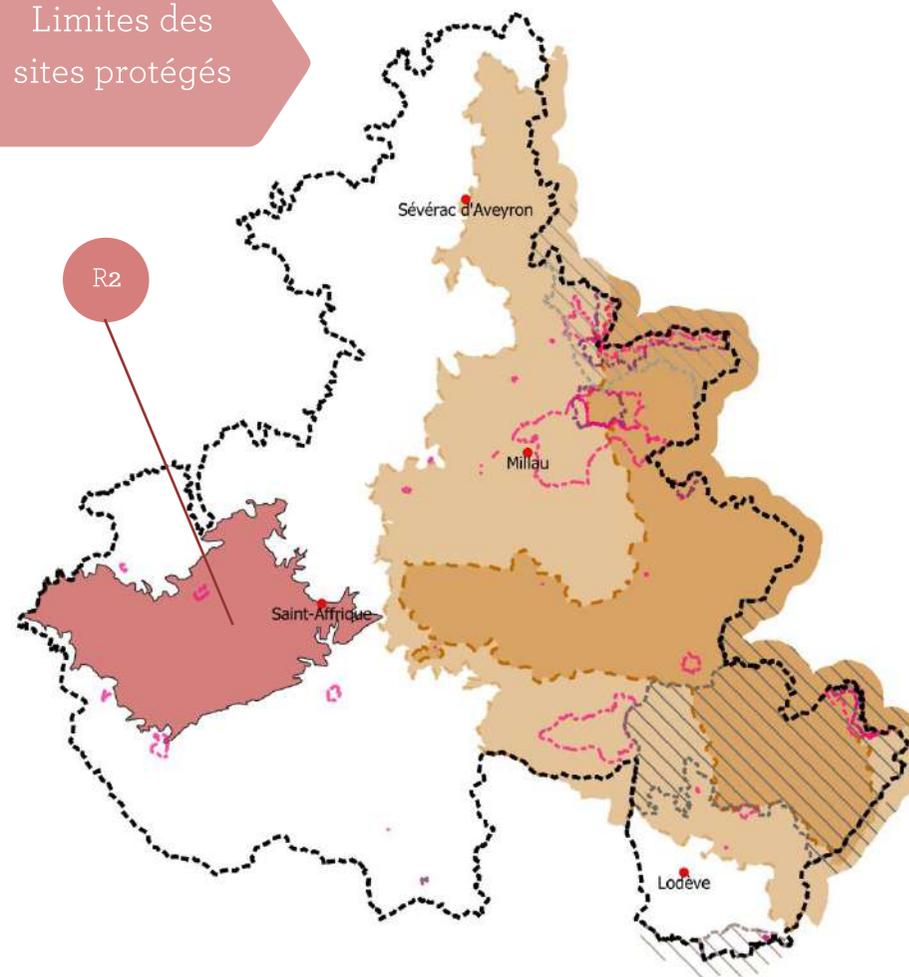
La ville de Saint-Affrique et le village attenant de Vabres-l'Abbaye forment une agglomération urbaine importante à l'est de l'unité paysagère, accueillant des zones d'activités en bordure de la Sorgues. Plusieurs villages, entrecoupés de hameaux, parsèment le reste de l'unité : Brasc, Montclar, Coupiac, Martrin, Le Viala-du-Dourdou, Saint-Juéry, Rebourguil, ainsi que Saint-Izaire, perle de grès rouge, à la fois site inscrit et classé comme village de caractère.

A ce bourg remarquable s'ajoute un patrimoine architectural d'une grande richesse, avec une dizaine de monuments historiques classés et inscrits : châteaux de Mas Rougier et de Coupiac, églises de Martrin et Vabres-l'Abbaye, pont vieux de Saint-Affrique, dolmen de Tiergues, pressoir de Savignac, demeure du XVI^e siècle à Coupiac et évêché à Vabres. Un inventaire que complètent des domaines bourgeois, des pigeonniers, des grangettes, des moulins, des chapelles et des églises, ainsi qu'une abbaye bénédictine. Des aqueducs, canaux et chaussées attestent l'existence de systèmes d'irrigations.

En l'occurrence, pas moins de seize cours d'eau parcourent l'unité paysagère : le Dourdou de Camarès, la Sorgues, le Gos, la Gravière, le Grauzou, le Len, le Maxillou, le Merdanson, les ruisseaux de Nougayrolles, Geneve, Goussilles, Linsouse, Thérondel, Vailhauzy et du Mousse, sans oublier la rivière Tarn.

Communes concernées : Balaguiet-sur-Rance, Brasc, Broquiès, Calmels-et-le-Viala, Combret, Coupiac, La Bastide-Solages, La Serre, Laval-Roquezezière, Le Truel, Les Costes-Gozon, Martrin, Montclar, Plaisance, Rebourguil, Saint-Affrique, Saint-Izaire, Saint-Juéry, Saint-Rome-de-Tarn, Saint-Sernin-sur-Rance, Saint-Victor-et-Melviéu, Vabres-l'Abbaye.

Limites des sites protégés



Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

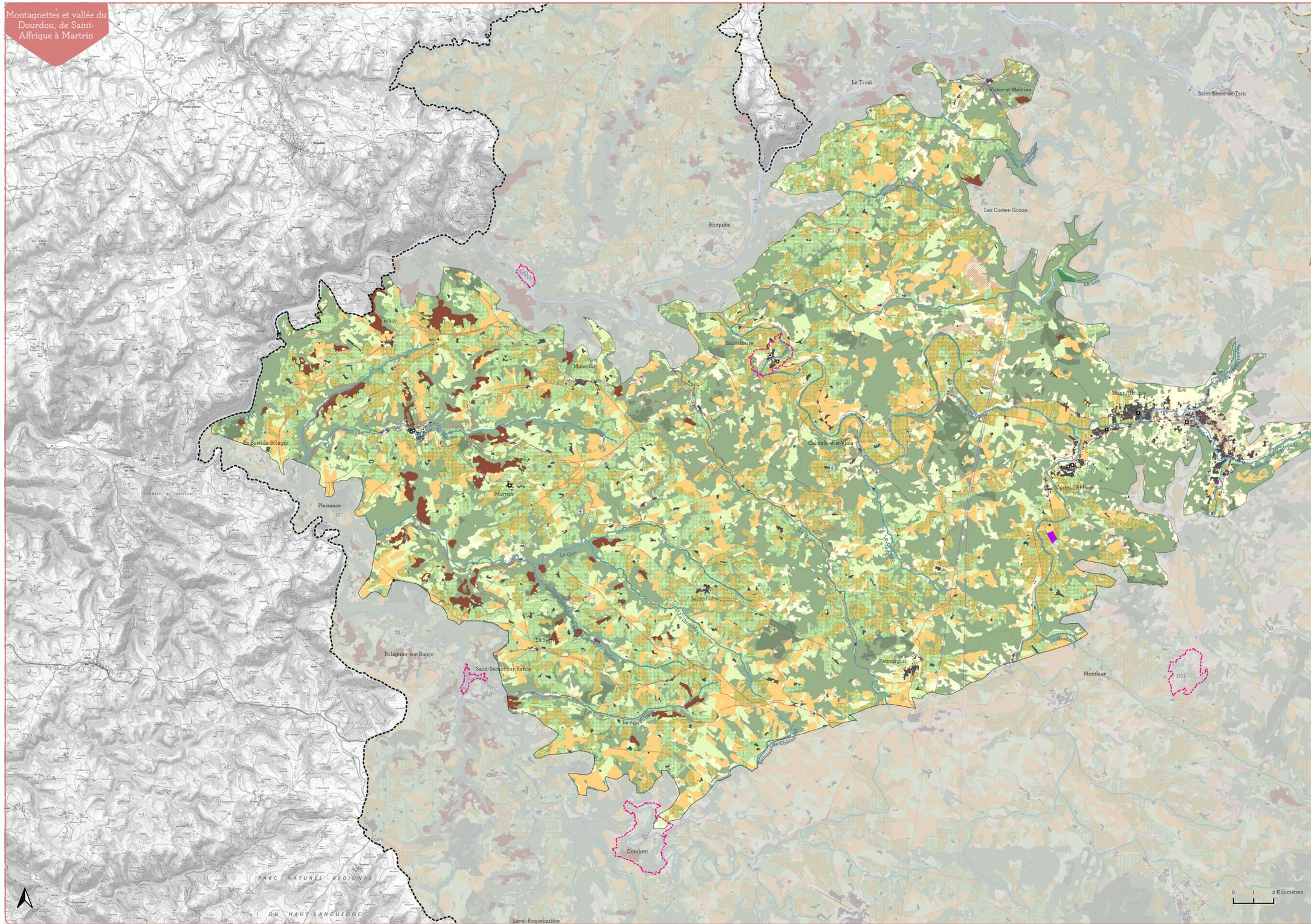
- Zone coeur
- Zone tampon

Labels Grands Sites de France

- Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés

- Sites inscrits
- Sites classés



ÉTAT DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

-  Cultures
-  Prairies
-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Pelouses sèches (parcours)
-  Landes ligneuses
-  Zones urbanisées et bâties

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

-  Châtaigneraies
-  Bocages, alignements, haies, buisseries
-  Zones humides
-  Sources
-  Cours d'eau, ripisylves
-  Crêtes
-  Sommets

PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Patrimoines classés

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

-  Zone cœur
-  Zone tampon

Sites inscrits, classés ou Grands Sites de France

-  Sites inscrits
-  Monuments historiques inscrits ou classés

Patrimoines non classés

-  Villages de caractère
-  Points de vue

INFRASTRUCTURES

Réseaux

 Routes nationales et départementales

Zones d'activités économiques

-  Zones d'activités principales
-  Zones d'activités secondaires

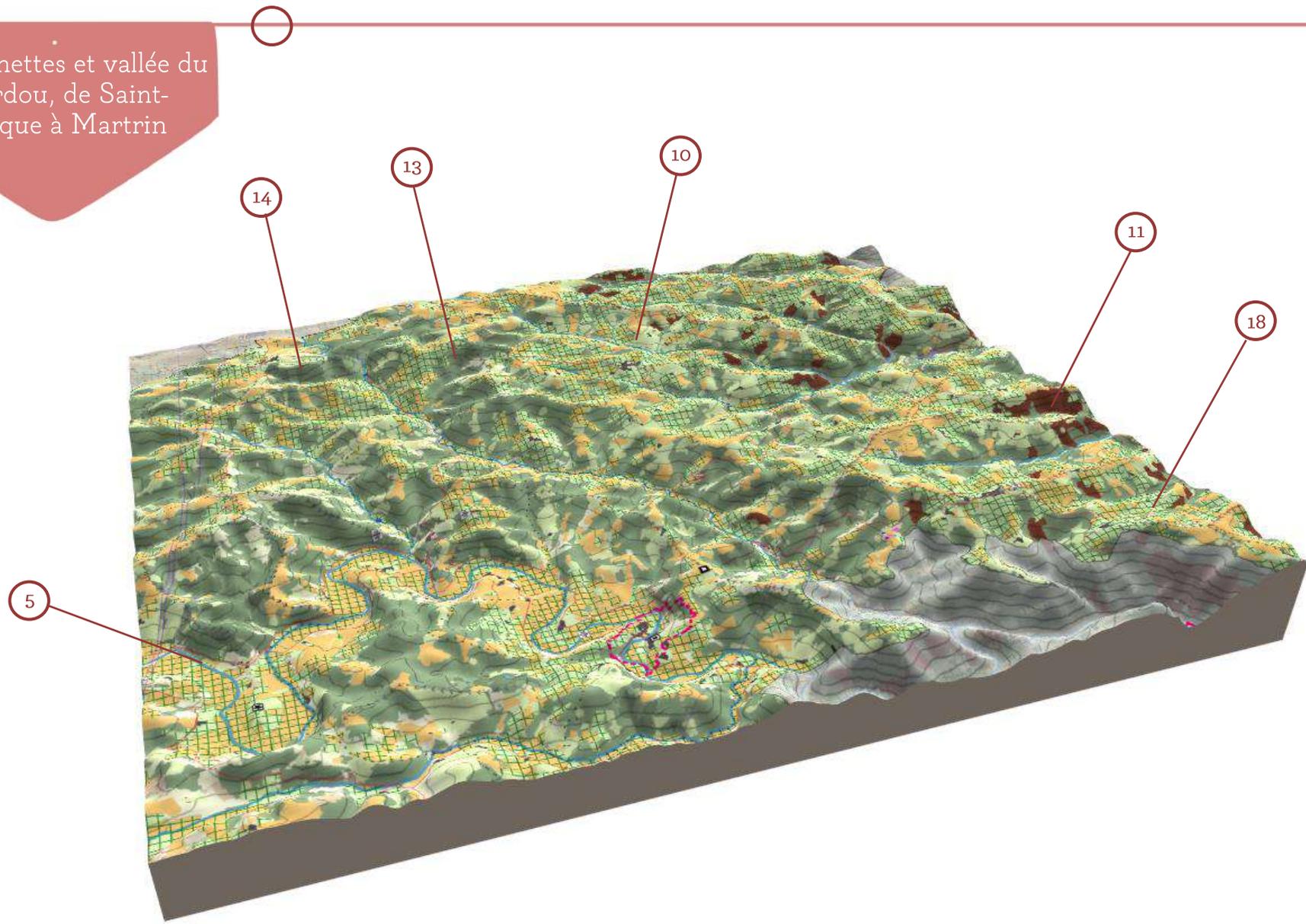
Énergies

 Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

-  Limite du Parc naturel régional des Grands Causses
-  Limites communales

Montagnettes et vallée du Dourdou, de Saint-Affrique à Martrin



- 6
- 8
- 9
- 21
- 22
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28
- 29
- 30
- 31
- 32
- 34
- 35
- 36
- 37
- 41
- 42

ENJEUX

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves Tenir compte des zones d'expansion de crues dans les aménagements (Dourdou, Sorgue)
6	Zones humides	Préserver et entretenir les zones humides

Sous-thèmes		Enjeux
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (murets, terrasses, fontaines, canaux, aqueducs, fours...) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, grangettes, pigeonniers...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

ENJEUX

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

Sous-thèmes	Enjeux
10 Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
11 Châtaigneraies	Maintenir ces boisements en développant une production fruitière ou convertir les anciennes châtaigneraies en forêt de production par un rajeunissement (recepape)
13 Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichage) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
14 Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
18 Haies, alignements, bosquets, bocages	Gérer, entretenir, compléter les structures végétales existantes des espaces agricoles Tenir compte de ce patrimoine lors des aménagements Replanter prioritairement les zones de pente
21 Maraichage	Protéger et développer les zones favorables

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes	Enjeux
22 Sites inscrits et classés, Opérations Grands Sites, Grand site de France	Assurer la gestion (patrimoniale, touristique...) des sites inscrits de Combret et St-Izaire
24 Paysages de caractère et sites géologiques remarquables	Porter une vigilance sur les secteurs emblématiques (ensembles paysagers ou géomorphologiques spécifiques et caractéristiques) : « Fer à Cheval » du Cambon,
25 Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels (Notre-dame-de-Grâce, Le Viala-du-Dourdou, Rebourguil)
26 Villages de caractère	Protéger et gérer les ensembles bâtis patrimoniaux (le village de St-Izaire)

ENJEUX

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION ~ LA QUALITE DE VIE

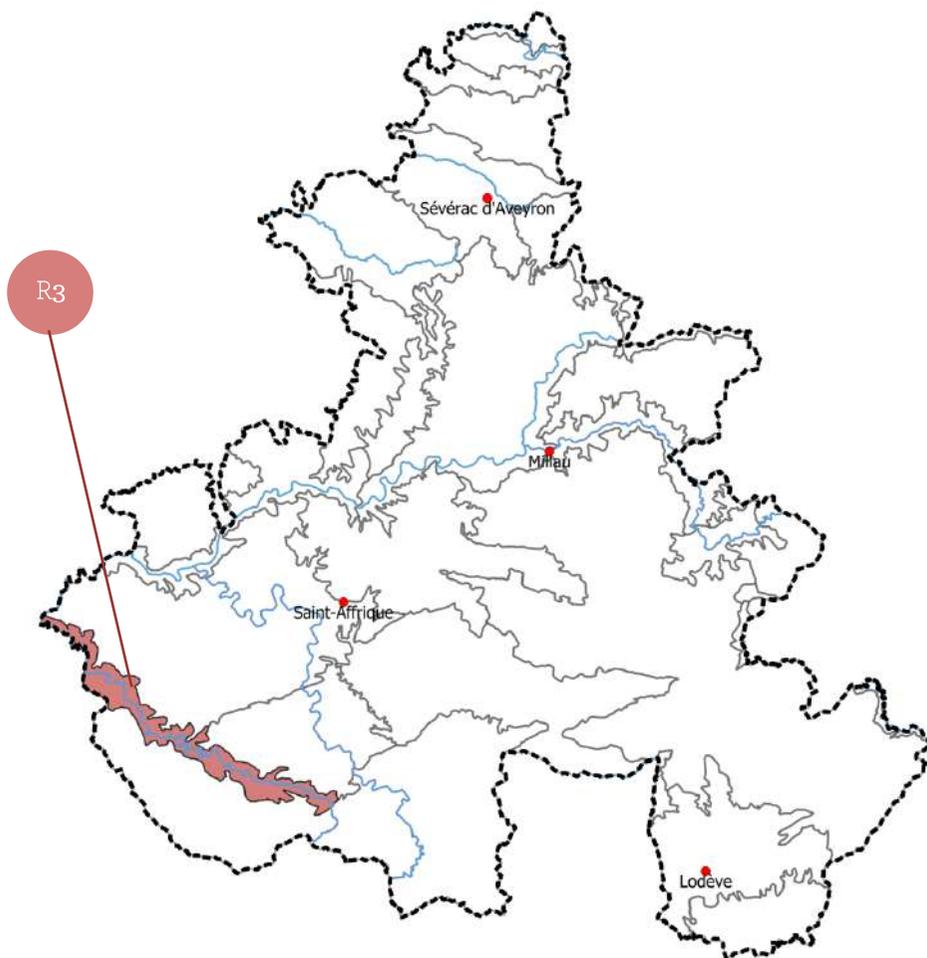
Sous-thèmes	Enjeux
27 Entrées de ville	Définir les franges urbaines et les affirmer Définir et respecter les coupures d'urbanisation (Saint-Affrique, Vabres l'Abbaye) Limiter l'étalement urbain le long des voies et mettre en scène les perspectives quand elles existent
28 ZA Bâtiments d'activités	Requalifier les zones et bâtiments d'activités les plus impactant Porter une attention particulière au développement des infrastructures le long des RD999 et RD25 Développer de nouvelles infrastructures quand cela est nécessaire, en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles. Intégrer les nouvelles infrastructures dans le paysage (implantation, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...)
29 Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
30 Equipements touristiques et de loisirs	Gérer l'accueil du public Intégrer les équipements au paysage (éléments paysagers présents, architecture, matériaux, couleur, plantation...)
31 Extensions urbaines (lotissements...)	Limiter l'étalement urbain et réfléchir à des extensions cohérentes avec des espaces publics et des plantations Concilier, selon un modèle durable, les nécessités d'extension de l'habitat et le respect de l'organisation de la trame urbaine/bâti avec la trame paysagère (jardins, cultures, haies...) et le patrimoine rural Projeter de nouvelles formes d'habitat (éco lotissements)
32 Saint-Affrique	Reconquérir les espaces publics en les valorisant et en créant du lien entre eux (plateau de la Gare...) Rénover le bâti ancien et notamment l'Ilot Voltaire Développer les mobilités en centre-bourg
34 Villages	Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâti, les éléments et structures paysagères existants (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...). Reconquérir les centres anciens (opérations foncières et immobilières...) (Coupiac, Montclar, Saint-Izaire, Martrin, Saint-Juéry, Rebourguil) Préserver les écrans paysagers autour des villages
35 Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions
36 Décharges sauvages, sites et infrastructures abandonnées	Résorber et requalifier par une intégration paysagère ces sites

ENJEUX

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

Sous-thèmes		Enjeux
37	Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
41	Parcs photovoltaïques au sol	Limitier les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactant pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilités (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

Unité R3 : Vallée du Rance



➤ Vallée du Rance à St-Sernin-sur-Rance



➤ Combret

Unité R3 : Vallée du Rance

L'unité paysagère n'englobe pas la source du Rance, au mont Merdelou, ni sa confluence avec la rivière Tarn à Trébas, hors territoire. Elle cerne une vallée encaissée où domine le couvert forestier.

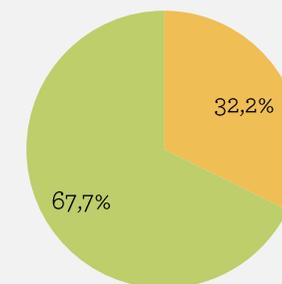
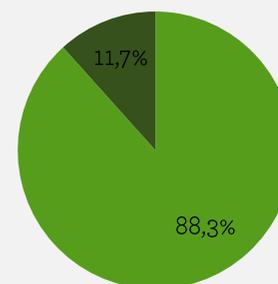
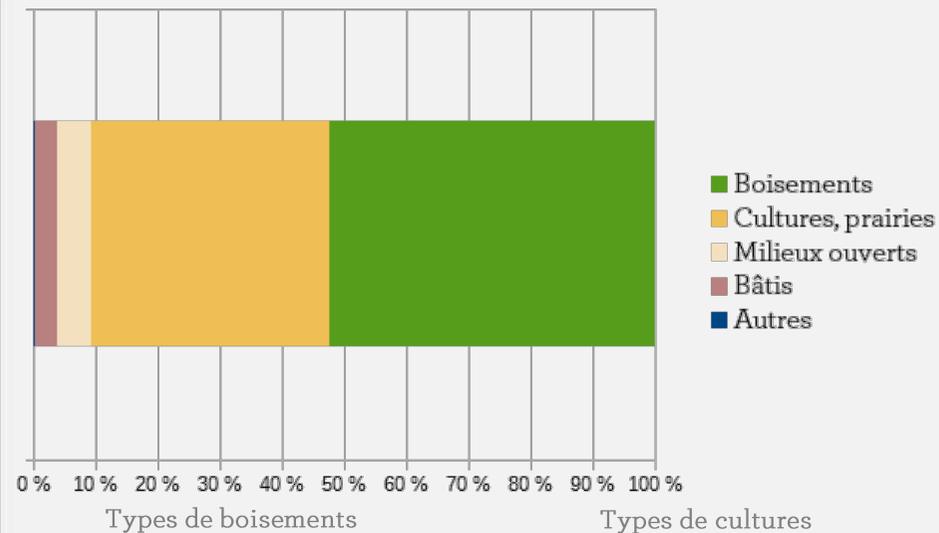
La rivière se fraye son cours parmi des bancs de grès, des schistes, pélites et calcaires. Elle a déposé dans son sillage des conglomérats anciens et des alluvions récents.

Les bois ont conquis sans partage les versants de la vallée jusqu'à Belmont-sur-Rance, avec des chênes et châtaigniers surmontés de hêtraies en altitude. De fortes pentes sont assombries par des plantations de résineux. En aval de Belmont, des cultures et prairies bocagères parsèment les replats et la maigre plaine alluviale, présente par intermittence. L'identité du paysage s'appuie sur les landes à thym, les haies, les zones stériles, les bois de châtaignier, les sources, la ripisylve et les éperons rocheux.

Comme l'atteste leur suffixe (« sur Rance »), les villages se sont construits au bord de la rivière. D'amont en aval : Belmont, Combret, Saint-Sernin et Balaguier.

Combret-sur-Rance, labellisé « petite cité de caractère », et Saint-Sernin-sur-Rance sont des sites inscrits. Du patrimoine architectural, émergent en premier lieu les églises de Saint-Sernin et Plaisance, la collégiale de Belmont, la halle de Combret, la maison forte de Balaguier, des demeures du XVe-XVIe siècles ainsi que l'ancien hôtel de ville à Saint-Sernin. Tous édifices classés ou inscrits comme monuments historiques et bâtis à l'intérieur des bourgs.

Occupation du sol de l'unité



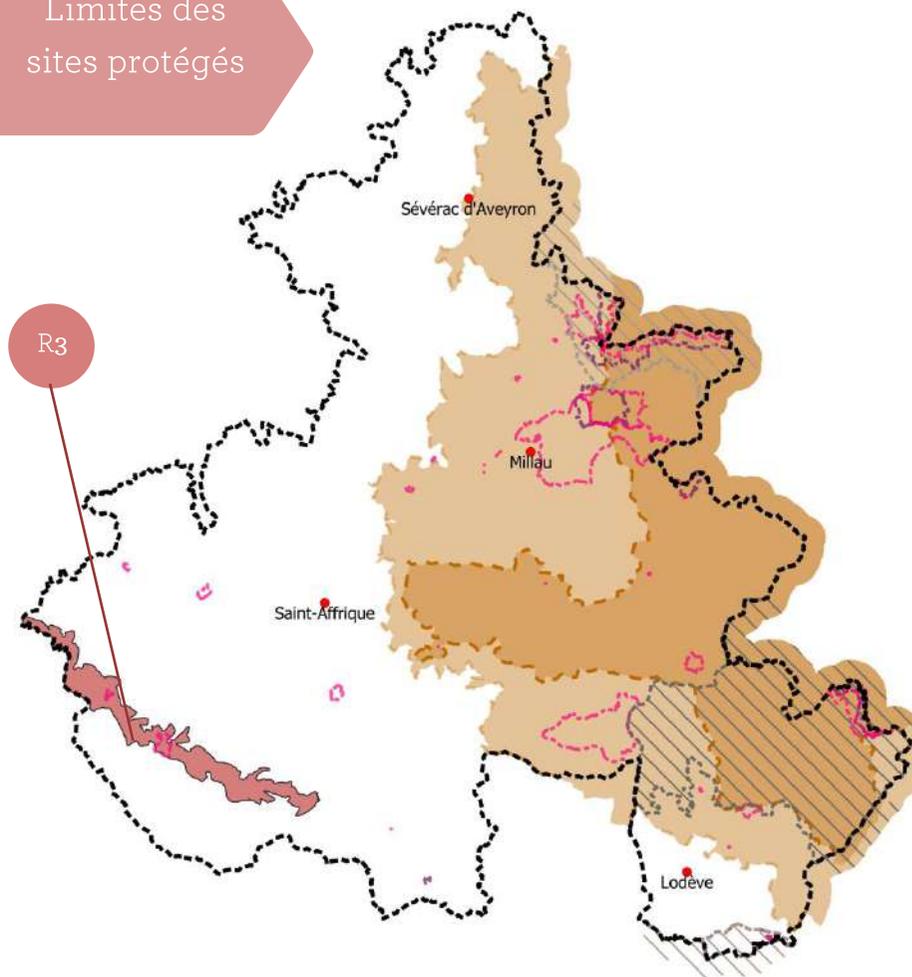
Le Rance, dans sa traversée est-ouest de l'unité, se gonfle de nombreux affluents. Parmi eux : la Grele Rouge, le Gos, le Liamou, le Merdanson, le Toudoure, le Vernobre, les ruisseaux d'Avène, Luzerp, du Mousse, de Sibot et de Théronnel.

Communes concernées : Balaguier-sur-Rance, Belmont-sur-Rance, Combret-sur-Rance, Coupiac, La Bastide-Solages, La Serre, Laval-Roquecezière, Mounès-Prohencoux, Plaisance, Pousthomy, Saint-Sernin-sur-Rance.



➤ Belmont-sur-Rance

Limites des sites protégés



Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

-  Zone coeur
-  Zone tampon

Labels Grands Sites de France

-  Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
-  Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés

-  Sites inscrits
-  Sites classés

ÉTAT DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

-  Cultures
-  Prairies
-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Landes ligneuses
-  Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

-  Châtaigneraies
-  Bocages, alignements, haies, buisseries
-  Ruffes
-  Zones humides
-  Sources
-  Cours d'eau, ripisylves
-  Lacs
-  Crêtes

PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Patrimoines classés

Sites inscrits, classés ou Grands Sites de France

 Sites inscrits

 Monuments historiques inscrits ou classés

Patrimoines non classés

 Villages de caractère

 Points de vue

INFRASTRUCTURES

Réseaux

 Routes nationales et départementales

Zones d'activités économiques

 Zones d'activités secondaires

Énergies

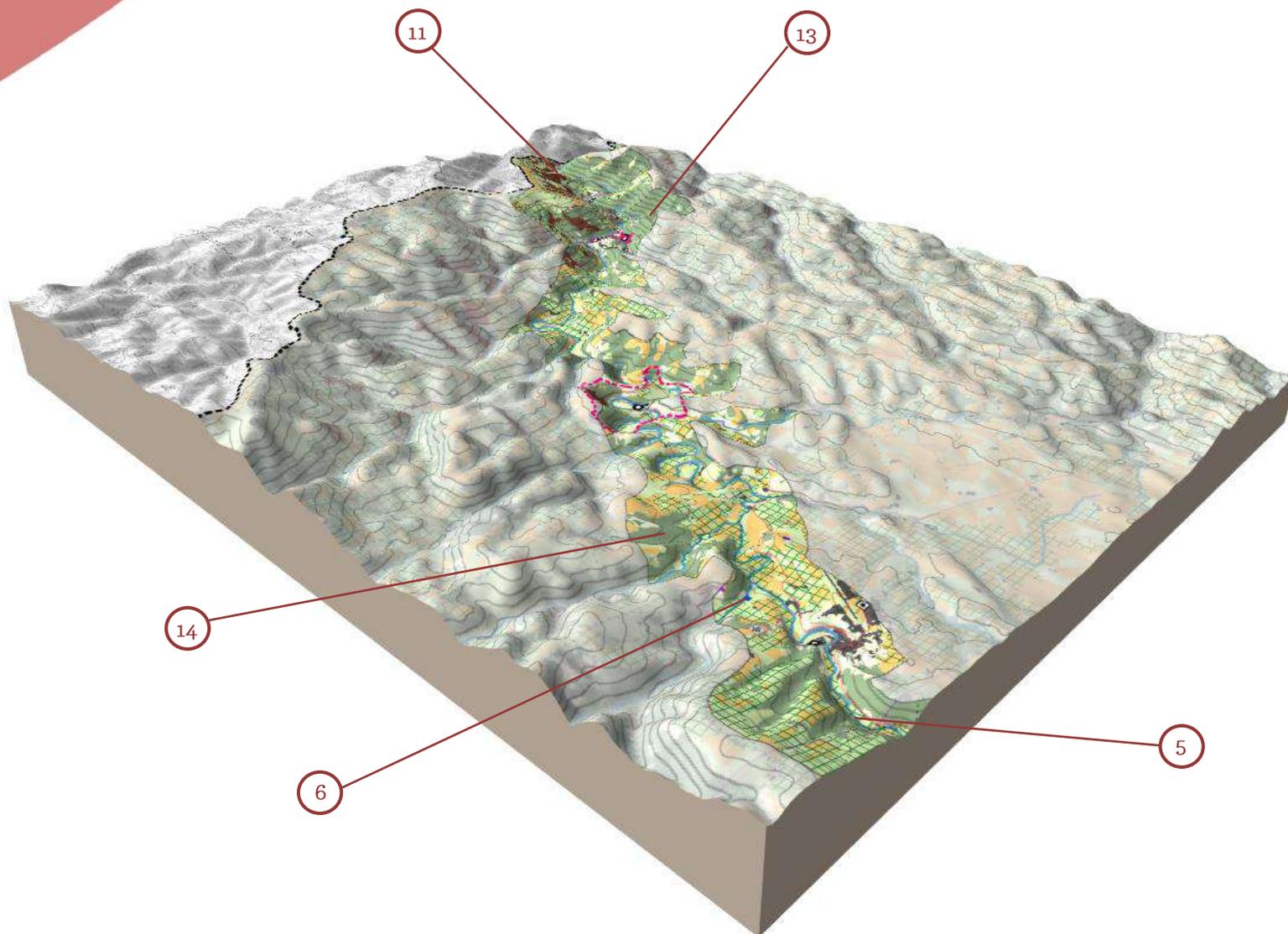
 Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

 Limite du Parc naturel régional des Grands Causses

 Limites communales

Vallée du Rance



- 8
- 9
- 21
- 22
- 25
- 26
- 27
- 28
- 29
- 31
- 33
- 34
- 35
- 37
- 41
- 42

ENJEUX

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves Tenir compte des zones d'expansion de crues dans les aménagements
6	Zones humides	Préserver et entretenir les zones humides

Sous-thèmes		Enjeux
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (terrasses, fontaines...) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, grangettes, pigeonniers, maisons de vigne...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

ENJEUX

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS
LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

Sous-thèmes	Enjeux
11 Châtaigneraies	Maintenir ces boisements en développant une production fruitière ou convertir les anciennes châtaigneraies en forêt de production par un rajeunissement (recepape)
13 Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
14 Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
21 Maraichage	Protéger et développer les zones favorables

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes	Enjeux
22 Sites inscrits et classés, Opérations Grands Sites, Grand site de France	Assurer la gestion (patrimoniale, touristique...) des sites de Combret et de St-Sernin-sur-Rance
25 Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels
26 Villages de caractère	Protéger et gérer les ensembles bâtis patrimoniaux (Combret, Saint-Sernin-sur-Rance...)

ENJEUX

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION LA QUALITE DE VIE

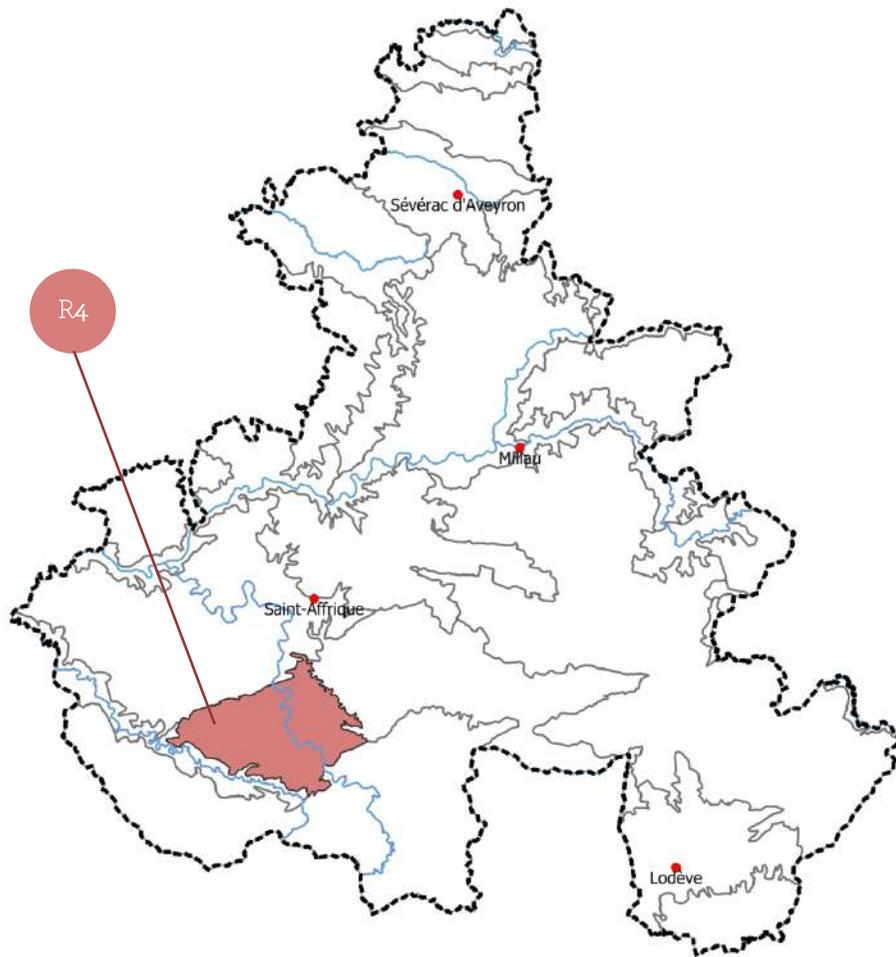
Sous-thèmes	Enjeux
27 Entrées de ville	Définir les franges urbaines et les affirmer (Belmont-sur-Rance, Saint-Sernin-sur-Rance)
28 ZA Bâtiments d'activités	Requalifier les zones et bâtiments d'activités les plus impactant Développer de nouvelles infrastructures quand cela est nécessaire, en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles. Intégrer les nouvelles infrastructures dans le paysage (implantation, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...)
29 Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
31 Extensions urbaines (lotissements...)	Limiter l'étalement urbain et réfléchir à des extensions cohérentes avec des espaces publics et des plantations Concilier, selon un modèle durable, les nécessités d'extension de l'habitat et le respect de l'organisation de la trame urbaine/bâti avec la trame paysagère (jardins, cultures, haies...) et le patrimoine rural Projeter de nouvelles formes d'habitat (éco lotissements)
33 Bourgs centres	Belmont-sur-Rance, Saint-Sernin-sur-Rance : Reconquérir les centres anciens (opérations foncières et immobilières...) Requalifier ou créer des espaces publics intégrant les enjeux du changement climatique (plantations, sols...) garant d'un cadre de vie de qualité Développer des voies de circulation douce intra et extra-muros
34 Villages	Combret : Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâti, les éléments et structures paysagères existants (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...). Préserver les écrans paysagers autour des villages
35 Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions

ENJEUX

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

Sous-thèmes		Enjeux
37	Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
41	Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactant pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à fortes co-visibilités (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

Unité R4 :
Pénéplaine du Dourdou autour de
Montlaur (rougier de Camarès)



➤ Village de Montlaur



➤ Village de Buffières

Unité R4 :

Pénéplaine du Dourdou autour de Montlaur (rougier de Camarès)

Symphonie de couleurs chatoyantes, le paysage de cette unité conjugue le rouge des sols nus avec le vert et le jaune des surfaces arbustives et agricoles. Il forme une large plaine alluviale, irriguée par la rivière du Dourdou et ses affluents.

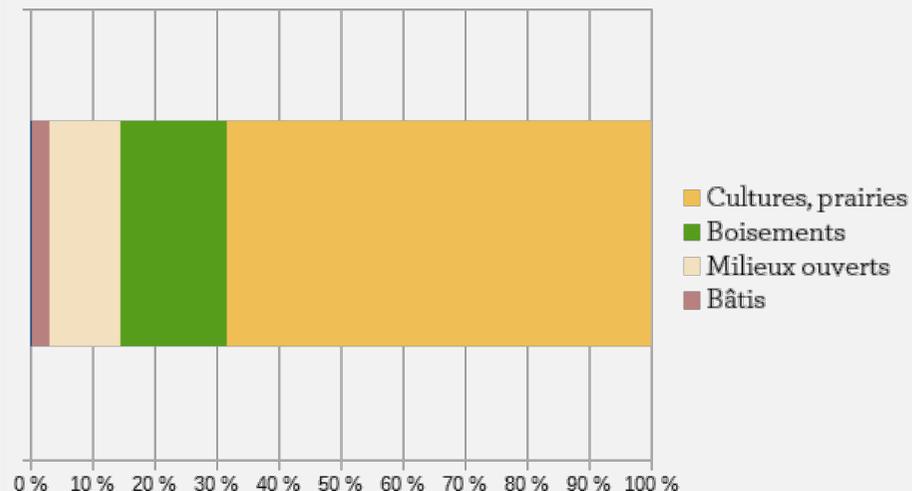
La bordure nord-est de la pénégplaine côtoie la vallée du Grauzou, d'un grand intérêt paysager. Au sud, elle se heurte au plateau belmontais. Les zones de ruffes, parfois saupoudrées de thym, et les espaces cultivés caractérisent fortement le paysage de la pénégplaine.

Au sud, la pénégplaine se relève pour former un plateau composé de grès et de conglomérats. Ses versants nord-est sont conquis par des forêts de feuillus et de conifères, en partie plantés. Au sud-ouest, de vastes parcelles de cultures et de prairies cultivées succèdent aux vestiges du bocage.

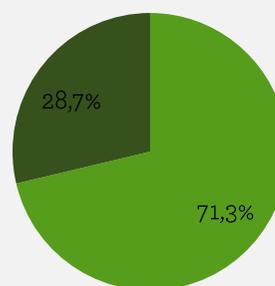
La fertilité des terres a été accrue par un ingénieux système d'irrigation qui a laissé son empreinte dans le paysage : canaux, chaussées, aqueducs, moulins, notamment autour de Montlaur. De cette prospérité témoigne la présence, dans la plaine, de domaines bourgeois et de pigeonniers, constructions de grès rouges qui soulignent un peu plus la prépondérance de la teinte lie-de-vin dans le paysage.

Des châteaux, églises, grangettes et fontaines enrichissent un peu plus l'inventaire architectural de cette unité. Formidable belvédère sur le rougier, le château de Montaigut et ses abords sont inscrits comme monument et site historiques.

Occupation du sol de l'unité

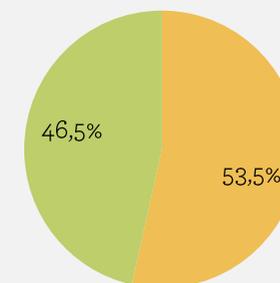


Types de boisements



- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères

Types de cultures



- Autres cultures
- Prairies

A la lisière sud-est de l'unité paysagère, le bourg-centre de Camarès se déploie sur les rives du Dourdou. Un peu plus en aval, blotti dans un méandre de la rivière, le village de Montlaur émerge du paysage. Des hameaux tels Briols et des fermes isolées complètent l'habitat de cette unité.

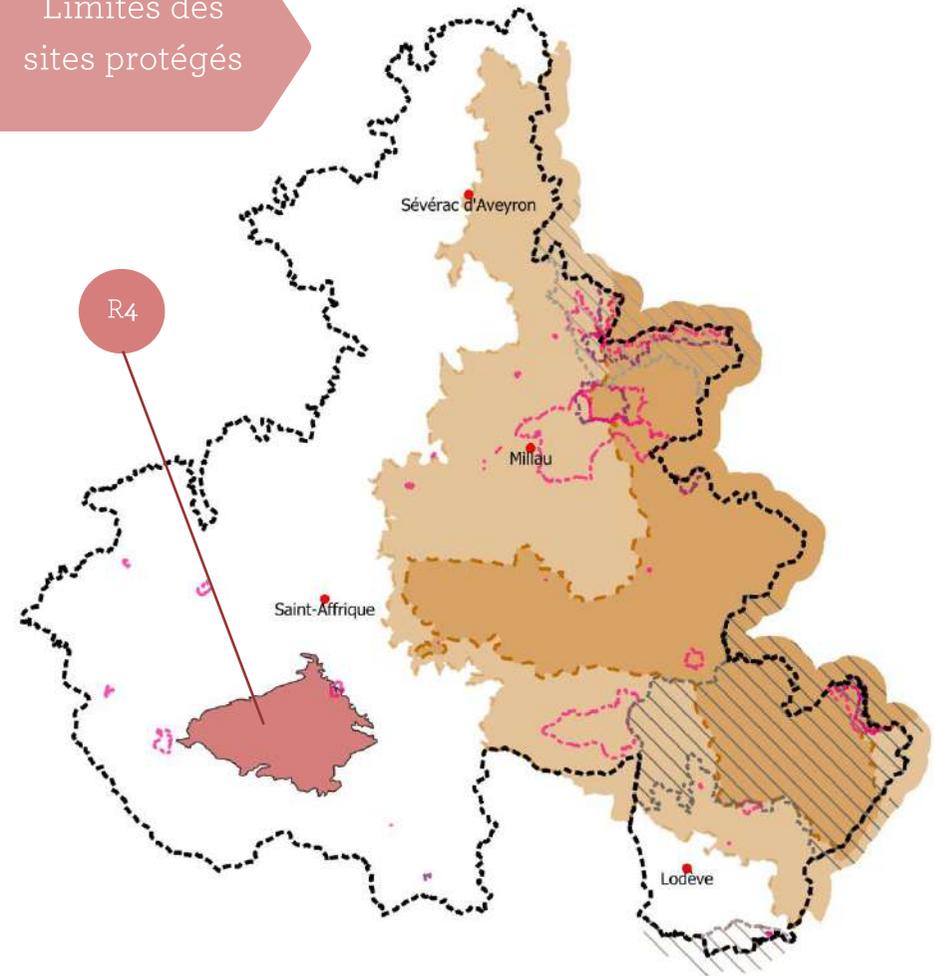
Outre le Dourdou de Camarès, affluent du Tarn, plusieurs cours d'eau sillonnent le paysage : la Grele du Peyssel, la Grele rouge, le Gos, le Grauzou, le Riaudou, les ruisseaux de Gommaric, Prugnes et Théronnel.

Communes concernées : Belmont-sur-Rance, Camarès, Combret, Gissac, Montlaur, Mounès-Prohencoux, Rebourguil, Vabres-l'Abbaye.



➤ Ruffes

Limites des sites protégés



Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone coeur
- Zone tampon

Labels Grands Sites de France

- Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés

- Sites inscrits
- Sites classés

Pénéplaine du
Dourdou autour de
Montlaur (rougier de
Camarès)

ÉTAT DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

-  Cultures
-  Prairies
-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Landes ligneuses
-  Zones urbanisées et bâties

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

-  Châtaigneraies
-  Bocages, alignements, haies, buisseries
-  Ruffes
-  Sources
-  Cours d'eau, ripisylves
-  Lacs collinéaires
-  Crêtes
-  Sommets

PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Patrimoines classés

Sites inscrits, classés ou Grands Sites de France

-  Sites inscrits

-  Monuments historiques inscrits ou classés

Patrimoines non classés

-  Villages de caractère
-  Paysages de caractère
-  Sites géologiques remarquables
-  Points de vue

INFRASTRUCTURES

Réseaux

-  Routes nationales et départementales

Zones d'activités économiques

-  Zones d'activités secondaires

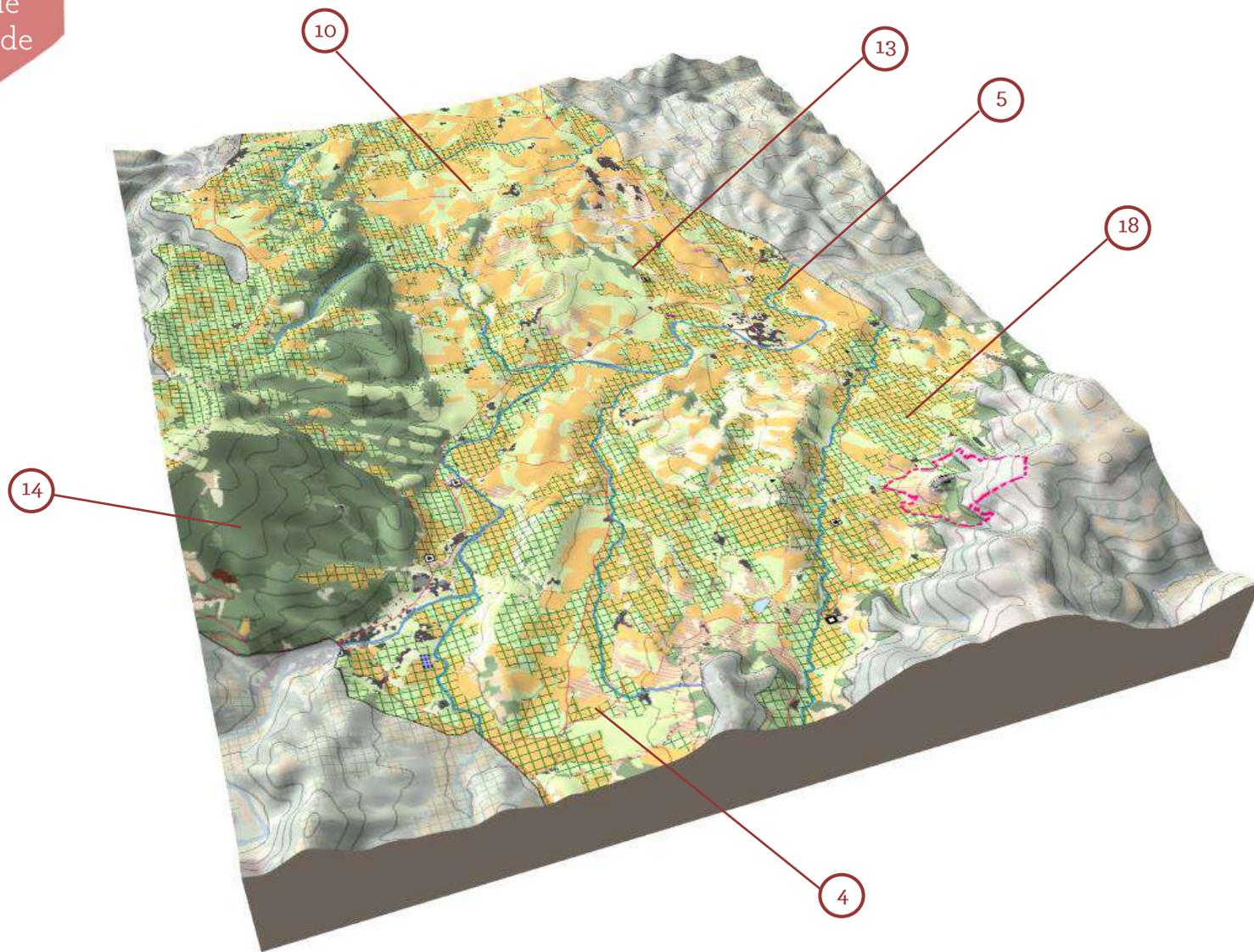
Énergies

-  Parcs photovoltaïques au sol
-  Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

-  Limite du Parc naturel régional des Grands Causses
-  Limites communales

Pénéplaine du
Dourdou autour de
Montlaur (rougier de
Camarès)



- 8 9 21 22 24 25 26 27 28 29 30 31 34 35 36 37 41 42

ENJEUX

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
4	Ruffes	Préserver les zones de ruffes des extractions, remblais, constructions...
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves Tenir compte des zones d'expansion de crues dans les aménagements

Sous-thèmes		Enjeux
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (fontaines, canaux, aqueducs, fours...) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, grangettes, pigeonniers, maisons de vigne...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

ENJEUX

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

Sous-thèmes		Enjeux
10	Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable et notamment la protection des sols (érosion) Préserver les paysages cultivés et agricoles
13	Forêts de feuillus (chênaies) et de conifères	Maintenir l'état boisé (défrichement) et limiter les coupes à blanc de grandes surfaces (impact visuel, érosion...)
14	Plantations de conifères	Maintenir l'état boisé en pratiquant l'irrégularisation des peuplements (diversification des essences et de la structure) pour les essences adaptées. Pour les plantations en situation de stress, de maturité, renouveler par des essences adaptées au changement climatique et variées
18	Haies, alignements, bosquets, bocages	Replanter les haies pour limiter l'érosion du sol
21	Maraichage	Protéger et développer les zones favorables

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes		Enjeux
22	Sites inscrits et classés, Opérations Grands Sites, Grand site de France	Assurer la gestion (patrimoniale, touristique...) du site inscrit du Château de Monatigut et de ses abords
24	Paysages de caractère et sites géologiques remarquables	Porter une vigilance sur les secteurs emblématiques (ensembles paysagers ou géomorphologiques spécifiques et caractéristiques)
25	Points de vue remarquables	Préserver les points de vue en limitant les écrans visuels (plantations, constructions...) afin de conserver la lisibilité des cônes visuels
26	Villages de caractère	Protéger et gérer les ensembles bâtis patrimoniaux (Camarès...)

ENJEUX

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION

LA QUALITE DE VIE

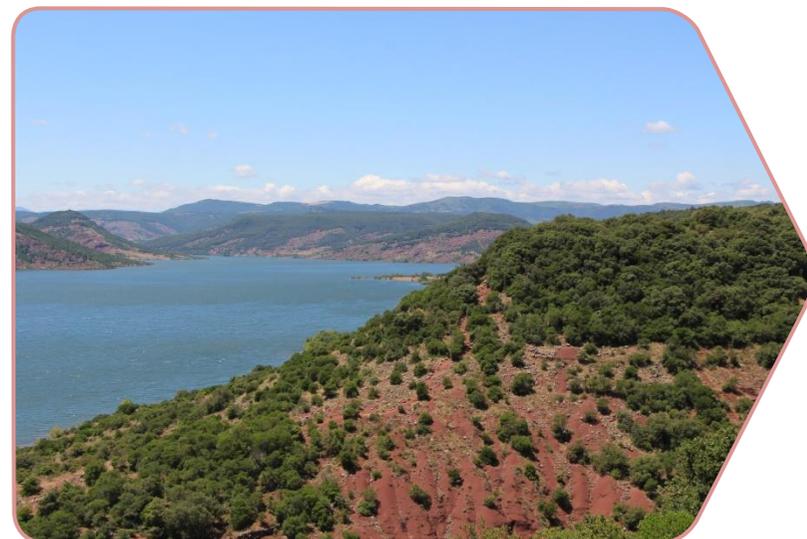
Sous-thèmes		Enjeux
27	Entrées de ville	Définir les franges urbaines et les affirmer Définir et respecter les coupures d'urbanisation Limiter l'étalement urbain le long des voies et mettre en scène les perspectives quand elles existent Moulin Neuf, Montlaur, Camarès
28	ZA Bâtiments d'activités	Requalifier les zones et bâtiments d'activités les plus impactant (Moulin Neuf, Montlaur, Rebourguil) Porter une attention particulière au développement des infrastructures le long des RD999, RD12 et RD902 Développer de nouvelles infrastructures quand cela est nécessaire, en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles. Intégrer les nouvelles infrastructures dans le paysage (implantation, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...)
29	Bâtiments et équipements agricoles	Implanter les nouveaux bâtiments et équipements en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles Assurer une bonne intégration paysagère (positionnement, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...) et une intégration architecturale des panneaux photovoltaïques
30	Équipements touristiques et de loisirs	Gérer l'accueil du public Intégrer les équipements au paysage (éléments paysagers présents, architecture, matériaux, couleur, plantation...)
31	Extensions urbaines (lotissements...)	Limiter l'étalement urbain et réfléchir à des extensions cohérentes avec des espaces publics et des plantations Concilier, selon un modèle durable, les nécessités d'extension de l'habitat et le respect de l'organisation de la trame urbaine/bâti avec la trame paysagère (jardins, cultures, haies...) et le patrimoine rural Projeter de nouvelles formes d'habitat (éco lotissements)
34	Villages	Reconquérir les centres anciens (opérations foncières et immobilières...). Requalifier ou créer des espaces publics Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâti, les éléments et structures paysagères existants (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...). Préserver les écrans paysagers autour des villages
35	Hameaux, fermes et habitats isolés	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions
36	Décharges sauvages, sites et infrastructures abandonnées	Résorber et requalifier par une intégration paysagère ces sites

ENJEUX

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

Sous-thèmes		Enjeux
37	Routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
41	Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42	Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactant pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilités (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

Unité R5 :
Collines et vallons du rougier du
Salagou



➤ Lac du Salagou



➤ Ancien bâtiment agricole

Unité R5 :

Collines et vallons du rougier du Salagou

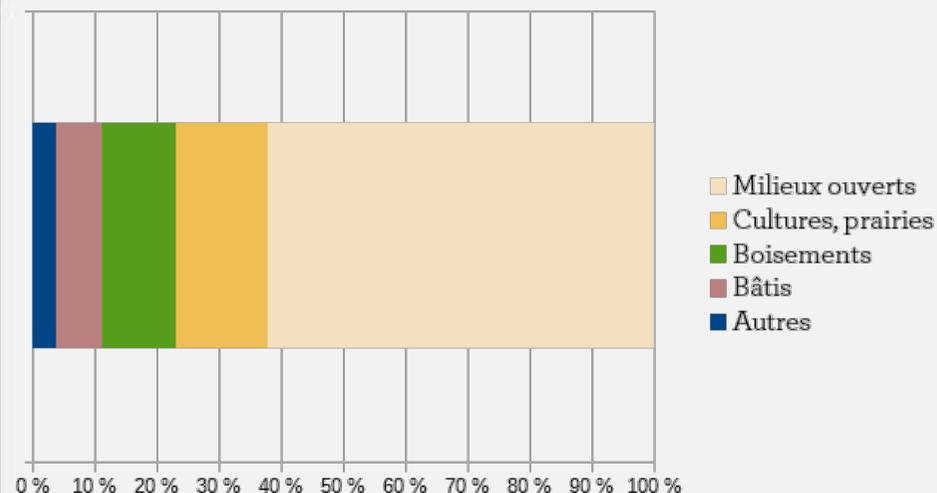
Véritable drapé couleur lie-de-vin, désert rouge bordant l'oasis du Salagou, cette unité est un espace de transition entre les contreforts du causse du Larzac et la plaine de l'Hérault. Les vallons, dans un enchevêtrement apparent, descendent vers le Salagou comme vers la Lergue.

La prédominance des ruffes rouges ne doit pas masquer la présence, en partie nord, de dolomies blanches.

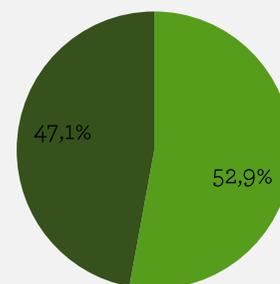
Le lac artificiel du Salagou, retenue formée en 1968 lors de la construction du barrage hydroélectrique, dessine la limite méridionale de cette unité paysagère. Utilisé initialement pour l'irrigation agricole, il constitue aujourd'hui un vecteur indéniable d'attractivité touristique. Sur les piémonts, les ruffes restent à vif, marquées par les coulures de l'érosion, et les plantes ne trouvent guère à s'y épanouir. Les pentes calcaires et les sommets les plus raides accueillent en revanche des boisements, essentiellement de chênes verts. Plus au sud, la vigne et, plus rarement, les oliviers sont parvenus à s'ancrez dans les terrains plats. Des champs cultivés, des friches et quelques pâtures s'inscrivent également dans ce décor.

Nombre de villages et hameaux agricoles constellent cette unité paysagère. Ils sont installés à l'origine sur les piémonts, à l'appui d'un relief, dans un souci d'économie des espaces cultivables. La pression foncière prévenant de l'agglomération montpelliéraine a conduit à renforcer un habitat individuel dispersé.

Occupation du sol de l'unité

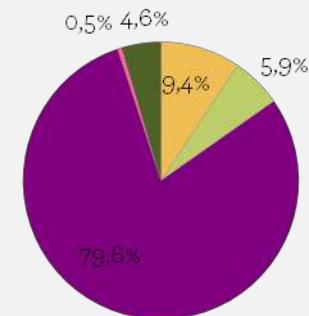


Types de boisements



■ Forêts de feuillus
■ Forêts de conifères

Types de cultures



■ Autres cultures
■ Prairies
■ Vignes
■ Vergers
■ Oliviers

L'implantation entre 1975 et 1997 de l'usine Cogema, aujourd'hui reconvertie en zone d'activités, la transformation partielle d'une ancienne mine d'uranium en centrale photovoltaïque, la construction de l'autoroute A75 et son chapelet de zones d'activités ont engendré une urbanisation non négligeable.

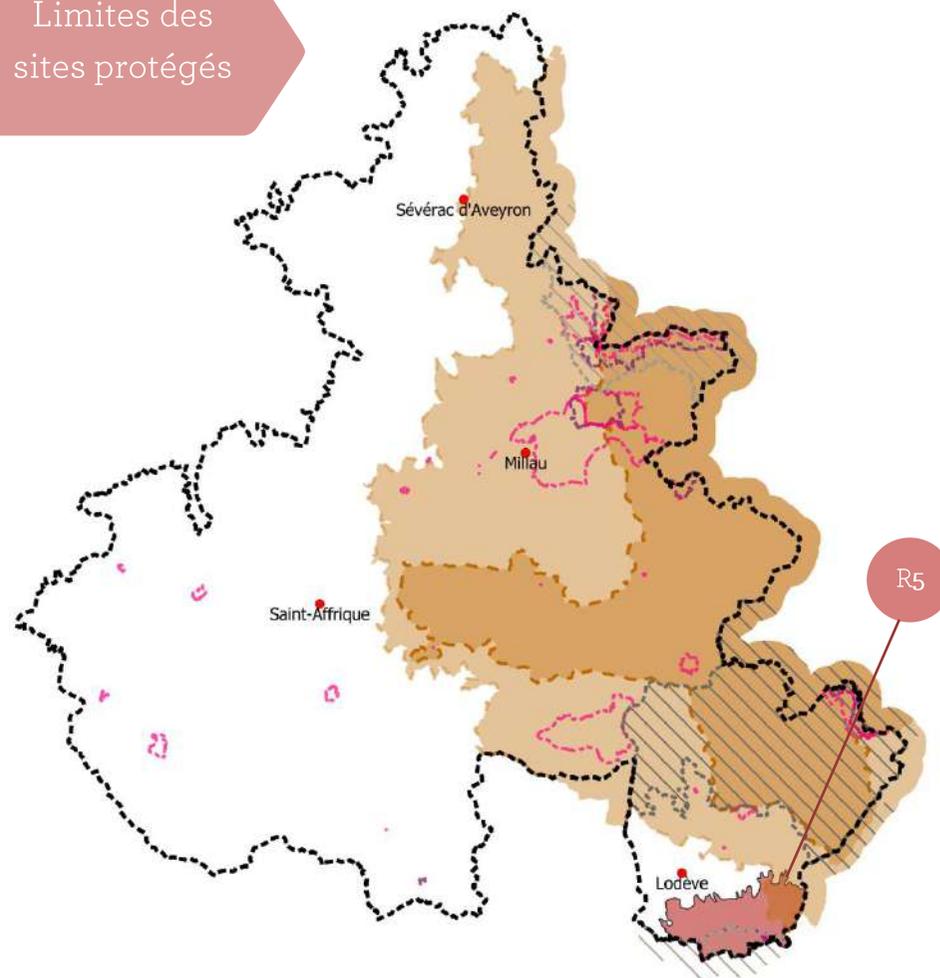
L'unité recèle deux monuments historiques inscrits, l'église de Saint-Jean-de-la-Blaquière, ainsi qu'une croix sur la commune du Puech. Le patrimoine bâti se compose également de maisons de vignes.

Le caractère remarquable du paysage est illustré par les dispositifs de protection qui l'accompagnent. La vallée et les abords du lac de Salagou (avec aussi le cirque de Mourèze) sont un site classé, au cœur d'une opération Grands Sites de France. Le hameau de Lauo, proche du lac, constitue un site inscrit. En outre, l'est de l'unité paysagère est couverte par la zone tampon du bien Unesco Causses et Cévennes.

Parmi les cours d'eau qui s'insinuent dans cette unité paysagère : la Bouire, la Garelle, la Lergue, la Marguerite, le Maro, le Merdanson, le Ronel, le Roubieu, le Salagou, ainsi que les ruisseaux d'Agras, de la Baume, de Puech Moula, de Rivernoux, de Riviéal, du Jonquier, du Lavadou, du Mas Crémat et du Plan de l'Olm.

Communes concernées : Celles, Le Bosc, Le Puech, Saint-Jean-de-la-Blaquière, Soumont, Usclas-du-Bosc.

Limites des sites protégés



Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

- Zone coeur
- Zone tampon

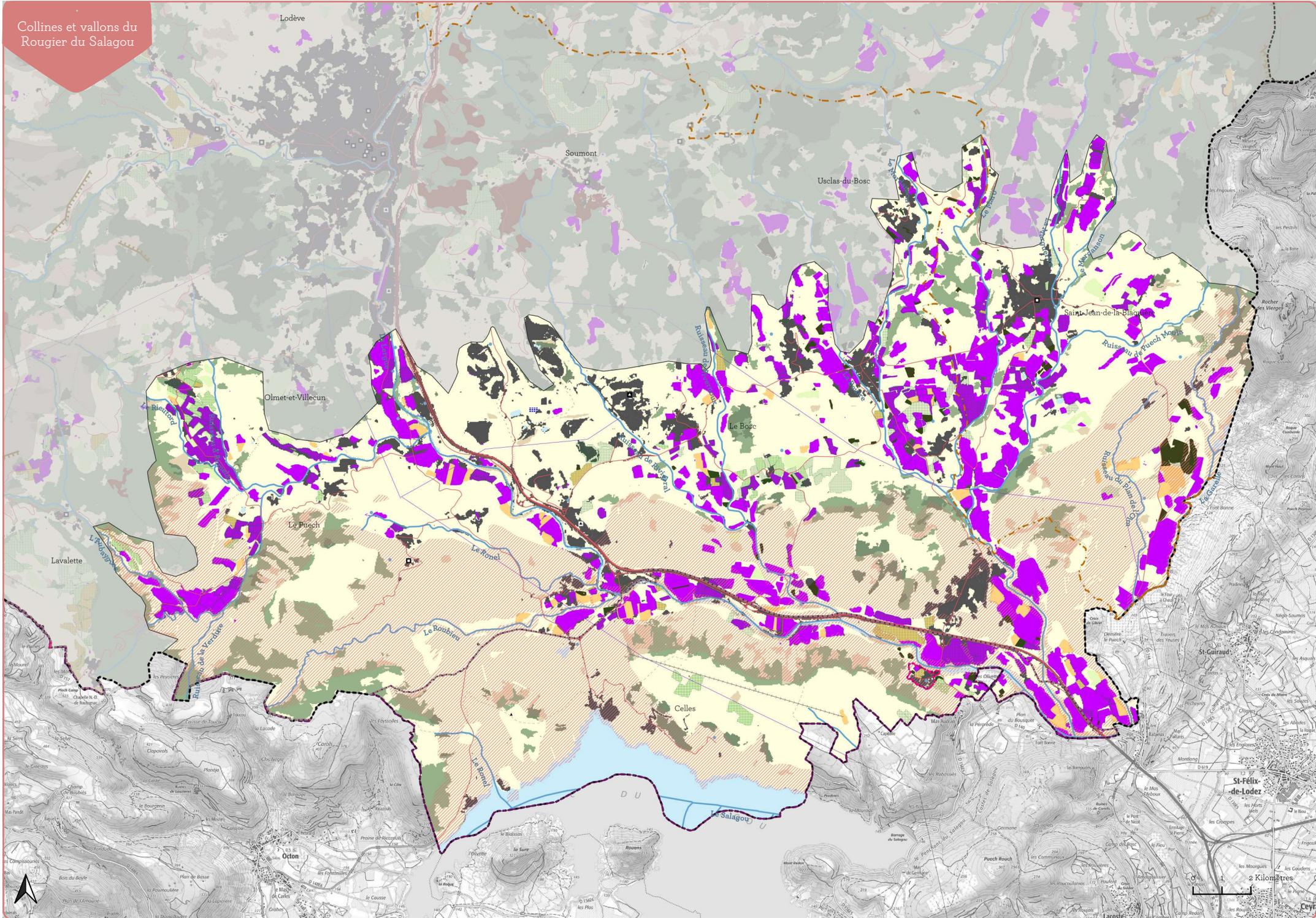
Labels Grands Sites de France

- Grand Site de France (Cirque de Navacelles)
- Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

Sites inscrits ou classés

- Sites inscrits
- Sites classés

Collines et vallons du
Rougier du Salagou



ÉTAT DES LIEUX

STRUCTURES PAYSAGÈRES

OCCUPATION DU SOL

-  Cultures
-  Prairies
-  Vergers
-  Vignes
-  Oliveraies
-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Pelouses sèches (parcours)
-  Landes ligneuses
-  Zones urbanisées et bâtis

ÉLÉMENTS PAYSAGERS NATURELS

-  Bocages, alignements, haies, buisssières
-  Ruffes
-  Cours d'eau, ripisylves
-  Lacs
-  Crêtes
-  Sommets

PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Patrimoines classés

Les Causses et les Cévennes, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

 Zone tampon

Sites inscrits, classés ou Grands Sites de France

 Sites classés

 Sites inscrits

 Opérations Grands Sites (Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze)

 Monuments historiques inscrits ou classés

INFRASTRUCTURES

Réseaux

-  Autoroute
-  Routes nationales et départementales

Zones d'activités économiques

-  Zones d'activités principales
-  Zones d'activités secondaires

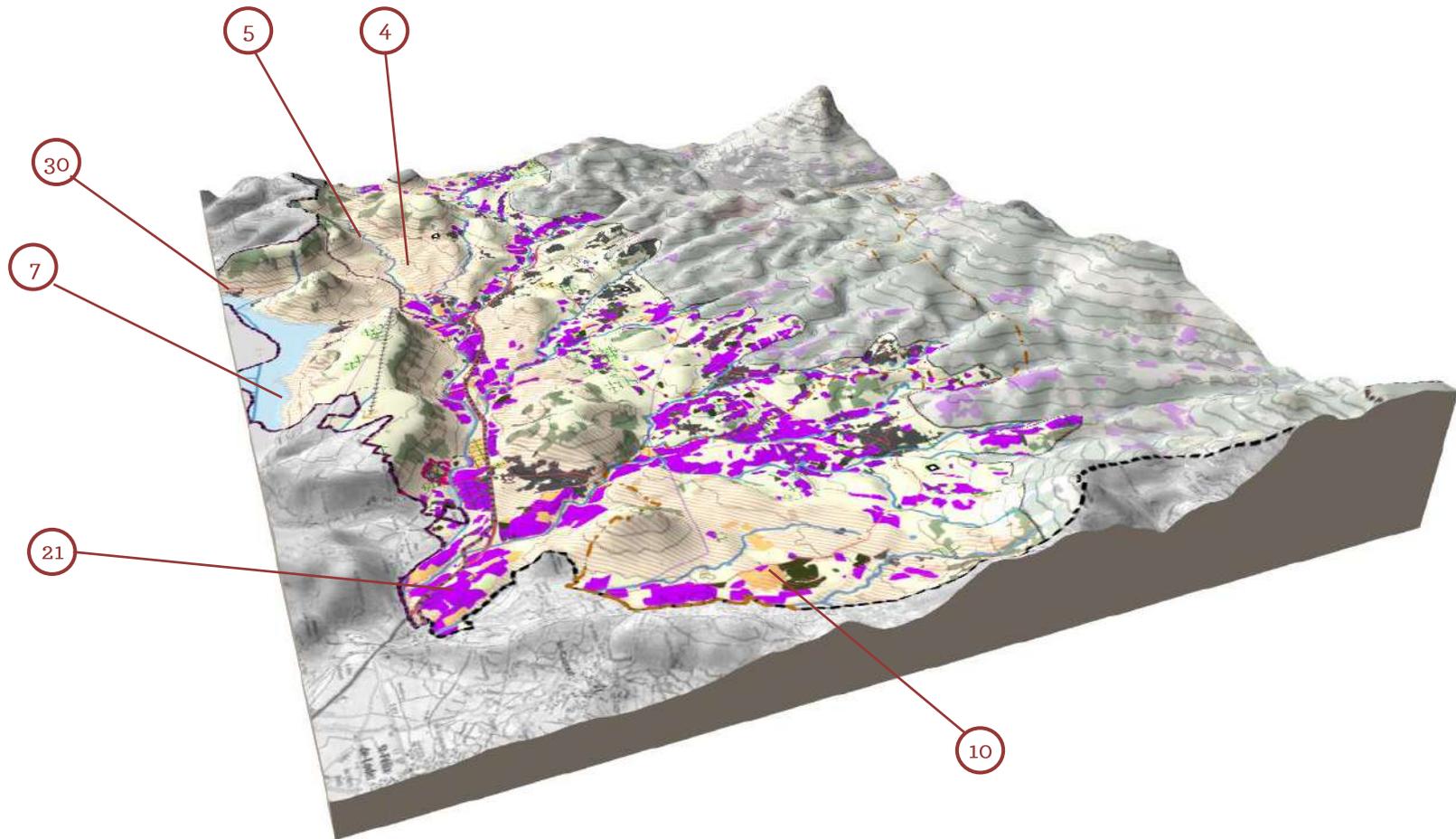
Énergies

-  Parcs photovoltaïques au sol
-  Lignes électriques aériennes

LIMITES ADMINISTRATIVES

-  Limite du Parc naturel régional des Grands Causses
-  Limites communales

Collines et vallons du rougier du Salagou



- 8
- 9
- 22
- 27
- 28
- 31
- 34
- 35
- 37
- 41
- 42

ENJEUX

LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET VERNACULAIRE

Sous-thèmes		Enjeux
4	Ruffes	Préserver les zones de ruffes des extractions, remblais, constructions...
5	Cours d'eau	Maintenir les ripisylves Tenir compte des zones d'expansion de crues dans les aménagements
7	Lac du Salagou	Gérer la pression touristique

Sous-thèmes		Enjeux
8	Patrimoine vernaculaire	Identifier, entretenir, mettre en valeur, voire redonner une fonction aux constructions les plus emblématiques (terrasses, fontaines, canaux...) Intégrer et valoriser ce patrimoine dans les aménagements
9	Bâtiments agricoles anciens	Autoriser le changement de destination des bâtiments les plus emblématiques dans la mesure du possible (fermes, grangettes, maisons de vigne...), pour assurer leur sauvegarde (reconversion, rénovation patrimoniale et énergétique)

LA GESTION DES ESPACES PAR L'AGRICULTURE DONT L'ELEVAGE POUR LES GRANDS ESPACES OUVERTS LA DIVERSIFICATION DE LA FORET

Sous-thèmes		Enjeux
10	Prairies et cultures	Soutenir l'agriculture durable, soucieuse des espaces semi-naturels Préserver les paysages cultivés et agricoles
21	Viticulture, arboriculture (olivier, cerisier et fruitiers), maraichage	Protéger et développer les zones favorables

LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DES SITES

Sous-thèmes		Enjeux
22	Sites inscrits et classés, Opérations Grands Sites, Grand site de France	Assurer la gestion (patrimoniale, touristique...) du site classé du lac du Salagou

ENJEUX

LA MAITRISE PAYSAGERE DE L'URBANISATION

LA QUALITE DE VIE

Sous-thèmes	Enjeux
27 Entrées de ville	Définir les franges urbaines et les affirmer Définir et respecter les coupures d'urbanisation Limiter l'étalement urbain le long des voies et mettre en scène les perspectives quand elles existent
28 ZA Bâtiments d'activités	Requalifier les zones et bâtiments d'activités les plus impactant Porter une attention particulière au développement des infrastructures le long de l'A75, de la RD609 Développer de nouvelles infrastructures quand cela est nécessaire, en cohérence avec la préservation des terres cultivables, la trame paysagère, les espaces visuels sensibles. Intégrer les nouvelles infrastructures dans le paysage (implantation, éléments paysagers présents, volume, matériaux, couleur, talus des plateformes, plantation...)
30 Equipements touristiques et de loisirs	Gérer l'accueil du public Intégrer les équipements au paysage (éléments paysagers présents, architecture, matériaux, couleur, plantation...) Lac du Salagou
31 Extensions urbaines (lotissements...)	Limiter l'étalement urbain et réfléchir à des extensions cohérentes avec des espaces publics et des plantations Concilier, selon un modèle durable, les nécessités d'extension de l'habitat et le respect de l'organisation de la trame urbaine/bâti avec la trame paysagère (jardins, cultures, haies...) et le patrimoine rural Projeter de nouvelles formes d'habitat (éco lotissements)
34 Villages	Reconquérir les centres anciens (opérations foncières et immobilières...). Requalifier ou créer des espaces publics Assurer un développement maîtrisé des constructions en lien avec la trame bâti, les éléments et structures paysagères existants (jardins, vergers, haies, murets, terrasses, calades...). Préserver les écrans paysagers autour des villages
35 Hameaux, fermes et habitats isolés (Mas)	Préserver le caractère des constructions existantes et du patrimoine limitrophe (jardins, vergers, haies, murets, calades...) en portant une attention sur les extensions

ENJEUX

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES INFRASTRUCTURES

Sous -thèmes	Enjeux
37 Autoroute et routes	Préserver, entretenir le patrimoine bâti et naturel limitrophe. Traiter de manière paysagère les travaux connexes (talus, délaissés...) Mettre en scène les points de vue sur les paysages
41 Parcs photovoltaïques au sol	Limiter les centrales photovoltaïques au sol aux espaces dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) et assurer leur intégration paysagère (forme en lien avec la trame paysagère, traitement des abords, plantations...)
42 Equipements électriques (transformateurs, nouvelles lignes HT...), antennes relais...	Choisir et prioriser les sites d'implantation les moins impactant pour le paysage. Adapter les aménagements sur les espaces à forte co-visibilités (couleurs des infrastructures, aménagement des sols, traitement des abords, plantations...) Enterrer les créations de lignes dans la mesure du possible

Dossier réalisé par le Parc naturel régional des Grands
Causses

Août 2020

Sources cartographiques : SCAN25[®], BD Alti[®], BD
Topo[®], BD Forêt[®] et RPG de l'IGN[©], CESBIO, BRGM,
Picto-Occitanie, SNCF, Mérimée, PNRGC

Crédits Photographiques : Patrice Thébault, PNRGC

